



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

**MERCURE  
DE FRANCE  
DÉDIÉ AU ROI,  
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,**

**C O N T E N A N T**

*Le Journal Politique des principaux événemens de  
toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en  
vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des  
Ouvrages nouveaux; les Inventions & Décou-  
vertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles,  
les Causes célèbres; les Académies de Paris & des  
Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis  
particuliers, &c. &c.*

---

**SAMEDI 5 FÉVRIER 1785.**

---



**A P A R I S ;**  
**Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Thou,**  
**rue des Poitevins.**

---

*Avec Approbation & Brevet du Roi.*

# T A B L E

Du mois de Janvier 1785.

P I È C E S F U G I T I V E S.	N O U V E L L E S L I T T É R.
Vers en réponse à ceux de M. Hoffmaaz, 3	Ouvres du Marquis de Vil- lette, 7
Madrigal, 4	Essai sur l'Histoire Générale des Tribunaux, 29
Les Charmes de Francon- ville, 49	Almanach Littéraire, 65
A M***, 51	De l'Etat Religieux, 71
A Mme***, 52	Annales Poétiques, 75
Inscriptions sur la Pompe à Feu de Chaillot, 53	Ouvres de Valentin Jameray Duval, 103
Apologie de Galilée, 54	Histoire Ecclésiastique & Ci- vile du Diocèse de Laon, 120
Vers sur le départ de M. le Chevalier de Parny, 97	Mémoire sur les différentes manières d'administrer l'E- lectricité, 130
Vers pour le Portrait de M. de Larive, 98	Lettres d'un Cultivateur Amé- ricain, 150, 203
Couplets chantés à M. & Mme Gri***, 99	Collection des premières & der- nières Folies du Cousin Jac- ques, 170
Aux Femmes. 100	Code des Prises, 221
Réponse au sujet de la Har- pie, 145	Lettre au Rédacteur du Mer- cure, 223
Réponse à M. Hoffman, 146	S P E C T A C L E S.
Autre par lui-même encore, ib.	Concert Spirituel, 81
Chançon, ib.	Académie Roy. de Musiq. 131
Vers à MM. Blanchard & Gefferies, 148	Comédie Françoisse, 31, 177
Vers faits au Vistre, 193	Comédie Italienne, 135, 180, 228
A M. l'Abbé Dourneau, 194	Variétés, 83
A Mme L. G...., ibid.	Annonces & Notices, 41, 88, 137, 186, 234
Le Partage des Draps, Conte, 196	
Charades, Enigmes & Logo- gryphes, 5, 63, 101, 148, 197	

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT,  
rue de la Harpe, près S. Côme.

---

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 5 FÉVRIER 1785.

---

---

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

---

QUATRAIN \* *fait en voyant M. le  
Comte D'ESTAING au Musée du Palais  
Royal.*

CE n'est plus ce Guerrier semblable au Dieu de  
Thrace,  
Quand la foudre à la main il bravoit les hasards;  
C'est l'Amant des Vertus, des Talens & des Arts,  
Qui vient à ses lauriers mêler ceux du Parnasse.

---

\* *Note de l'Auteur.* Un Impromptu d'un de mes amis,  
sur le même sujet, m'a fourni l'idée de ces vers.



*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Chiendent*; celui de l'Énigme est *Page*; celui du Logogryphe est *Espoir*, où l'on trouve *soie, or, oie, rose, ostier, Roi, épi, re, si, Pie, Io, repos, pois, Pise, poire, prose, Oise, Pô, ris, pré, sirop, Sire, proie & foir.*

### C H A R A D E.

**P**AR deux mots très-connus mon tout se réunit;  
Mon premier de mon tout est le portrait fidèle;  
Mon second par mon tout s'abrège & s'embellit;  
Et mon tout de Paris est l'idole éternelle.

(Par M. de Payan.)

### É N I G M E.

**P**RISONNIÈRES souvent, mais sans voir les pri-  
sors,  
Nous parlons tous les jours long-temps sans nous  
comprendre;  
Mais celui de qui nous parlons,  
Lorsqu'il le veut, peut nous entendre.  
Sans être à l'Opéra, nous brillons dans un chœur;  
Et si trois fois par jour nous changeons de parures,

Deux fois c'est pour le Créateur,  
Et l'autre pour ses créatures.

---

*LOGOGRYPHE.*

**D**U plus ignoble état,  
Et du plus bas étage,  
Oserai-je, pié plat,  
Titer quelque avantage !  
Car enfin, j'ai l'honneur  
De servir la Noblesse,  
La Roture & l'Altesse,  
Non sans mauvaise odeur,  
Attachée à mon être.  
Jour & nuit ambulante,  
Je suis à chaque instant  
Fort utile à mon maître,  
Qui toujours trouve en moi  
Monnaie de bas aloi ;  
Deux notes en musique ;  
Ce que fait Apollon ;  
Le fond d'une barrique ;  
Des fleurs le plus beau nom ;  
Un terme de marine.  
C'en est assez, devine.  
De tout sexe, Lecteur,  
Je suis le serviteur.

*( Par un Chevalier de Saint-Louis. )*

A ii)

---



---

**NOUVELLES LITTÉRAIRES.**


---

*ELOGE de Bernard le Bovier de Fontenelle ,  
de l'Académie Française , par M. Voiron.  
A Amsterdam , & se trouve à Paris , chez  
Belin , Libraire , rue S. Jacques.*

**N**ous avons fait connoître à nos Lecteurs l'Éloge couronné de Fontenelle & celui de M. le Roy. Quoique celui de M. Voiron n'ait obtenu ni le Prix ni une mention honorable , il nous a paru mériter qu'on ne le passât point sous silence. C'est avec justice qu'on a loué la division de ce Discours. L'Auteur fait voir Fontenelle portant successivement *l'esprit philosophique* dans la Littérature , *l'esprit de lumière* dans les Sciences , *l'esprit de douceur & d'aménité* dans la philosophie. On sent combien ce cadre est heureux pour faire ressortir les connoissances , la littérature & le caractère de Fontenelle.

Comme les autres Panégyristes de cet homme célèbre , M. Voiron nous montre la gloire de son Héros partagée entre deux siècles fameux , celui des Arts & celui de la Philosophie.

« Animé par l'amour de la gloire , Louis.  
» XIV voulut que son règne fût une époque

» toujours mémorable dans l'Histoire des  
 » Nations & celle de l'esprit humain; il  
 » créa des Guerriers, des Orateurs & des  
 » Poètes, enflamma le génie autant que  
 » l'héroïsme. Tous les Arts furent accueillis,  
 » les germes de tous les talens se dévelop-  
 » pèrent; mais à quel degré de perfection  
 » furent portés presque en même temps  
 » tous les genres de Littérature? Bossuet  
 » échauffoit de l'éloquence de Démosthène  
 » les vérités sublimes de la Religion; Boileau  
 » fixoit en Législateur éclairé les principes  
 » du goût; rival de Phèdre & d'Ésope, l'ini-  
 » mitable La Fontaine renfermoit la morale  
 » sous les emblèmes de l'apologue; plus  
 » grand que Sophocle, Corneille élevoit  
 » l'âme des Spectateurs jusques à l'énergie  
 » des vertus Romaines; plus touchant qu'Eu-  
 » ripide, Racine enchantoit tous les cœurs  
 » par la peinture de leurs foiblesses; Obser-  
 » vateur plus Philosophe que Plaute & Té-  
 » rence, Molière charmoit tous les esprits  
 » par le tableau des ridicules & des travers  
 » de son siècle; créateur du Théâtre Lyrique,  
 » Quinault s'étoit soumis le ciel, la terre,  
 » les enfers, tous les êtres réels ou chimé-  
 » riques au milieu des prodiges de tous les  
 » Arts: ne sembloit-il pas que toutes les  
 » forces de la Nature étoient épuisées; qu'il  
 » ne restoit plus aux successeurs de tant  
 » de grands Hommes que la gloire de les  
 » imiter? »

Après ce morceau, qui peut donner une idée de son style, l'Auteur représente Fontenelle enrichissant la Littérature de l'esprit philosophique; & il saisit cette occasion de justifier la philosophie du reproche qu'on lui fait de corrompre le goût. Il jette un coup d'œil sur *les Mondes, les Dialogues & l'Histoire des Oracles*; & après avoir montré Fontenelle fondant à la philosophie un nouvel empire, il le représente dans la seconde partie étendant celui des sciences, en y portant des lumières inconnues jusqu'à lui. Dans cette seconde partie, M. Voiron fait voir qu'il a des connoissances acquises, & prouve que la langue des Savans ne lui est pas étrangère. On peut lui reprocher seulement d'avoir employé quelquefois un style un peu trop scientifique.

La troisième partie est employée à développer la philosophie morale & pratique de Fontenelle; & l'Orateur termine son éloge en disant: " Si l'emblème géométrique du  
 » cylindre circonscrit à la sphère, fut autre-  
 » fois le plus bel ornement du tombeau  
 » d'Archimède; que la flûte champêtre, que  
 » la lyre d'Orphée, que le compas d'Uranie  
 » & l'Égide de Minerve soyent déposés au-  
 » près de l'urne de Fontenelle; que toutes  
 » les Sciences se disputent l'honneur de  
 » couvrir sa tombe d'hiéroglyphes sacrés,  
 » tandis qu'en ce Lycée, où repose le génie  
 » philosophique de Fontenelle, l'éloquence

## DE FRANCE.

» consacrer à la postérité la plus reculée, ses  
» talens, ses connoissances & ses vertus. »

On prévient dans un court avertissement que l'Auteur de ce Discours n'a pas pu donner à son plan tous les développemens dont il étoit susceptible. Après cela, il y auroit une sorte de cruauté à s'appesantir sur ce reproche; & il y a de la justice à dire que cet Ouvrage a un mérite réel, & qu'il doit faire honneur à son Auteur.

*TRAITÉ Élémentaire de Morale & du Bonheur*, avec cette Épigraphe: *Multa dicere paucis.* 2 vol. in-12. A Lyon, chez J. M. Barrét, Imprimeur-Libraire, quai de Retz; & se trouve à Paris, chez Lamy, Libraire, quai des Augustins, & Lejay, rue des Petits-Champs. Prix, 2 liv. 8 sols.

RÉDUIRE la morale en traité, en faire un système fondé sur un principe évident, dont toutes les parties dérivent avec ordre, enchaînement, & qui produise un résultat utile à chaque individu en particulier, & à tous les hommes en général, est une idée échappée, dit l'Auteur, aux anciens, proposée par quelques modernes, & qui est encore à réaliser.

La chaîne des principes qui doivent diriger l'homme, & le conduire au bonheur, est encore à former; on en trouve par-tout des chaînons, mais détachés. Les Moralistes

A v

tes n'ayant jamais pris pour but le bonheur des individus & l'ordre de la société, on n'a jamais su ni d'où l'on partoît ni où l'on devoit tendre. L'Auteur, après avoir rejeté tout ce qui est trop austère, & sur tout ce qui l'est en pure perte, après avoir banni toutes les idées métaphysiques, comme au moins inutiles, propose en peu de mots un système clair & intéressant.

Rendre les hommes meilleurs pour les rendre plus heureux, c'est l'unique but qu'il se propose, & le seul moyen qu'il emploie. Par conséquent la première partie de l'Ouvrage traite du bonheur, & la deuxième des devoirs qui sont les moyens d'y parvenir. L'Auteur prouve que l'homme a intérêt à faire le bien, mais sur tout à éviter le mal; & du développement de cet intérêt dérivent tous les devoirs.

C'est le ressort unique qu'il a employé pour *exciter*, pour *diriger*, pour *contenir*, mouvemens auxquels se rapportent toutes les impressions morales & politiques. On pourroit enfin définir l'Ouvrage que nous annonçons : *instruction donnée aux sens & à l'entendement sur leur intérêt véritable.*

Nous croyons que peu de Livres de morale portent sur d'aussi bons principes, & qu'il est rare d'y trouver des développemens aussi clairs & des conséquences aussi justes. Le style est naturel & concis, tel qu'il convenoit à ce genre d'Ouvrage, dont un

grand mérite encore est d'être fort peu volumineux.

Nous n'entreprendrons pas de transcrire ici toutes les pensées détachées qui nous ont paru dignes d'être gravées dans la mémoire par leur justesse & leur précision. Nous en prendrons quelques-unes au hasard, pour faire connoître le style de l'Auteur, & pour justifier nos éloges.

“ Faire tort à un peuple ou à un homme d'un autre peuple en faveur de la patrie, est une injustice, comme si l'on faisoit tort à la patrie en faveur de sa famille. ”

“ Un homme qui se borne aux Livres utiles, peut dire des grandes bibliothèques comme de tant d'autres objets, *que de choses dont je n'ai que faire!* ”

“ Faire d'avance le sacrifice des choses qu'on ne peut retenir, est la seule manière de posséder librement; c'est le premier soin du Philosophe qui acquiert.

“ Le sage a peu d'occasions de haïr, parce qu'il ne desire pas la plus grande partie des choses que les autres convoitent, & qu'il est assez maître de lui-même pour ne pas poursuivre par la haine ceux qui ont obtenu de préférence à lui. ”

“ Il ne faut pas prétendre que les événemens se règlent sur nos desirs; mais au contraire régler nos desirs sur les événemens. Nous sommes ici, non pour donner la loi, mais pour la recevoir, pour suivre ce qui est

A vj

établi, & pour obéir au cours de la nature.»

« Il est deux sauve-gardes dans la vie, la simplicité & la retraite; avec l'une, on ne choque personne; dans l'autre, on n'est pas heurté.»

« La bienfaisance doit être subordonnée à la justice; prendre aux uns pour donner aux autres, seroit être injuste sans être bienfaisant.»

« Qu'un homme soit estimé ou haï par le peuple, ce n'est pas une raison pour l'estimer ni pour le haïr; mais quant à l'amour des bons, il joint la haine des méchants, il n'y a pas à balancer, & l'on peut affirmer qu'il est homme de bien.»

« La vie est un moment de récréation dont la nature nous a gratifié; si nous nous passionnons aux jeux qui s'y font, au lieu d'un instant de joie, nous en faisons un temps de tourment; & lorsque le terme arrive, ceux qui ont joui sans inquiétude se trouvent au même point que ceux qui se sont agités.»

« *Le peuple est fripon.* Par-tout où vous entendrez dire cela, examinez quel exemple on lui donne, & voyez s'il n'auroit pas été dupe.

## ACADÉMIE FRANÇOISE.

**J**EUDE 27 Janvier dernier, l'Académie Françoisite tint sa séance publique pour la réception de M. l'Abbé *Maury*, nommé à la place vacante par la mort de M. le *Franc de Pompignan*. Le Discours du nouvel Académicien a été jugé digne d'un Orateur distingué dans la carrière de l'éloquence. Les succès qui l'ont conduit aux honneurs académiques, ont dû éveiller l'attention, la critique même sur son Discours; mais il a rempli l'attente de ses Auditeurs, par un style noble & soutenu, par des beautés simples & vraies.

C'est avec une vive satisfaction que le Public a vu M. le Duc de *Nivernois*, chargé, comme Directeur actuel, de répondre au Discours du Récipiendaire. On a quelquefois reproché aux Littérateurs de manquer de ces grâces que donne le grand monde, & qui adoucissent l'austérité du cabinet; on a quelquefois accusé les Ecrivains nés dans le grand monde, de n'avoir qu'un mérite de superficie, un talent qui brille sans rien produire, parce qu'il n'a pas été fécondé par l'étude. On sait que M. le Duc de *Nivernois*, sous ce double aspect, ne laisse rien à désirer; & son discours, aussi agréablement

écrit que bien pensé, n'a fait que confirmer une vérité depuis long-temps établie.

On n'a pas oublié que M. le *Franc de Pompignan* avoit pris place à l'Académie Française d'une manière assez singulière ; conduit par un zèle excusable, peut-être, mais à coup sûr indiscret, il avoit blessé dans son Discours une partie des Littérateurs qui venoient de l'admettre parmi eux, de façon que son compliment avoit été une espèce d'hostilité. Cette circonstance, difficile à présenter dans un Discours académique, a été rappelée par les deux Orateurs ; tout ce que M. l'Abbé Maury a dit là dessus, est digne d'éloge ; M. le Duc de *Nivernois* en a dit encore moins, & en a dit assez.

M. *Gaillard* a terminé la séance par une Notice sur *Démosthène*, qui doit être placée dans la nouvelle Encyclopédie. Cet article est bien plus propre à l'attention réfléchie du cabinet, qu'à l'avidité impatience d'une Assemblée ; mais on n'y retrouve pas moins cette sage discussion, cette méthode, cette saine Littérature, qui caractérisent le talent de cet estimable Académicien.

Le Discours & la Réponse se trouvent chez *Demonville*, Imprimeur de l'Académie Française, rue Christine.



## VARIÉTÉS.

RÉFLEXIONS sur la Vie du Maréchal de Villars , relativement au Maréchal de Berwick.

LORSQUE je rendis compte dans le *Mercuré* de la *Vie du Maréchal de Villars*, je terminai cet examen en observant qu'il seroit curieux de rapprocher ces *Mémoires* de ceux du Maréchal de Noailles , & de comparer les deux Ouvrages ainsi que les deux hommes. Il en fut un troisième, non moins digne d'entrer dans ce parallèle , c'est le Maréchal de Berwick.

Il nous a aussi laissé des *Mémoires*. Employé dans les Négociations , dans les Conseils & à la tête des Armées ; sa carrière militaire offre sur-tout des points frappans de comparaison avec celle du Maréchal de Villars. Un homme de guerre impartial & éclairé en tireroit des leçons pour les gens de l'art , il y puiseroit des opinions peut-être bien contraires aux préjugés reçus.

Les actions du Maréchal de Villars furent éclatantes ; celles du Maréchal de Berwick , sages & réfléchies ; le premier consultoit ses propres idées avant les circonstances ; le second connoissoit mieux l'empire de celles-ci , & sut à propos y plier ses projets. Villars fit de la hardiesse & des batailles le

principe de sa conduite à la guerre ; Berwick les réserva pour les occasions seules où elles étoient indispensables : tous deux habiles à employer les Armées , le dernier n'en répandoit le sang qu'à la dernière extrémité. Il conserva l'Espagne à la Maison de Bourbon , tandis que Villars mettoit les frontières de la France en sûreté. Il est à remarquer que le Vainqueur de Dénain se confia souvent à la fortune , & Berwick toujours à la sagesse des projets ; aussi fut-il plus constamment heureux : Villars même le lui reprocha , lorsqu'il fut tué à Philipbourg d'un boulet de canon ; mais Berwick laissoit peu de choses à faire à la destinée , & l'étoile d'un grand homme de guerre n'est autre chose que son habileté.

La carrière du Maréchal de Berwick fut moins agitée que celle de Villars , dont le caractère étoit plus impétueux ; il s'irritoit moins des contradictions , il ramenoit les volontés au lieu de les braver ; il ne demandoit jamais de grâces : Villars trouva presque toujours les récompenses au-dessous de ses services ; l'un & l'autre arrivèrent à la gloire par un mérite différent ; celui du Maréchal de Villars frappera davantage le vulgaire.

Par sa mère, le Maréchal de Berwick étoit neveu du Duc de Marlborough. « Telles fut  
 » l'étoile de cette Maison de *Churchill*, dit  
 » *Montesquieu*, qu'il en sortit deux hommes,  
 » dont l'un, dans le même temps, fut des-

» tiné à ébranler , & l'autre à soutenir les  
 » deux plus grandes Monarchies de l'Eu-  
 » rope. »

Villars n'a point rendu dans ses *Mémoires* toute la justice qu'il devoit au Maréchal de Berwick. Nous remarquâmes dans le temps ses préventions contre plus d'un de ses contemporains C'est au sujet de ses opinions sur le génie militaire de Berwick, qu'on nous a adressé les réflexions suivantes : elles viennent d'une main trop respectable pour ne pas mériter toute confiance.

( *Mallet du Pan.* )

IL est nécessaire de commencer par rappeler deux campagnes de M. de Villars pour l'intelligence de ce que nous proposons de développer.

Le Maréchal de Villars commandoit l'Armée du Dauphiné en 1708 , & n'avoit pu sauver Exilles & Eneestrelles, que prit pendant cette campagne le Duc de Savoie, quoiqu'inférieur. \* Ce Prince ayant, par ses manœuvres, trouvé le moyen de se porter entre M. de Villars & ces deux places, on ne pouvoit plus empêcher leur prise. Cependant M. de Villars attaqua Sezane, & l'emporta en présence de l'Armée ennemie, campée derrière sur les hauteurs. Il ne jugea pas pouvoir pousser plus loin ses attaques, &

---

\* Il n'avoit dans son Armée que dix-huit bataillons Piémontois à cinq cent hommes chacun, faisant au complet 9060 hommes, & vingt-trois bataillons Allemands, montant également au complet à 16531 hommes, en totalité 25591, outre 9060 chevaux. L'Armée Françoisé étoit composée de 74 bataillons, qui auroient formé au complet plus de cinquante mille hommes d'Infanterie, & 3000 chevaux. Voyez *Quincy*, tome 6, Pages 30 & 31.

M. de Savoie se borna de son côté à défendre les postes qu'il avoit choisis, à couvrir par-là ses sièges & à les continuer. Les Commandans de nos Places n'ayant aucun espoir d'être secourus, se défendirent très-mal, & se rendirent prisonniers de guerre. Celui d'Exilles fut cassé & dégradé.

M. de Villars passa en Flandres en 1709, & M. de Berwick lui succéda en Dauphiné. Ce dernier fut rompre, par un plan défensif, inconnu jusqu'alors, les projets de l'Empereur & du Duc de Savoie. Ils ne doutoient pas de leurs succès, vû la supériorité de leur Armée, ayant l'année précédente pris deux places malgré leur infériorité. Cependant, non-seulement cette campagne, mais les trois suivantes furent heureuses pour la France : M. de Berwick empêcha toujours les ennemis, malgré leur supériorité & leurs grands préparatifs, de faire aucune conquête, & d'entrer dans le Royaume, comme ils en avoient le dessein.

La campagne de Flandres fut encore malheureuse en 1709 ; les ennemis la commencèrent par prendre Tournay : ils donnèrent ensuite une sanglante bataille à Malplaquet, d'où, malgré la grande perte qu'y fit leur Armée, ils investirent Mons, & finirent la campagne par la prise de cette place.

Le Roi, soit par la comparaison de ces deux campagnes du Maréchal de Berwick, & du Maréchal de Villars, soit par d'autres motifs, parut être résolu à se réduire à la défensive également en Flandres pendant la campagne de 1710. Celle que venoit de faire en Dauphiné M. de Berwick, avoit augmenté en lui la confiance du Roi. M. Voisin, Secrétaire d'État de la Guerre, lui proposa, de la part du Roi, \* de prendre le commandement de l'Armée de Flandres,

---

\* Mémoires de Ber. tome 2, page 90.

jusqu'à ce que la blessure que le Maréchal de Villars  
 avoit reçue à Malplaquet, lui permit de comman-  
 der. M. de Berwick accepte la proposition; mais à  
 condition qu'il partira sur le champ pour la fron-  
 tière, afin d'y faire avant l'ouverture de la campagne  
 les préparatifs qu'il jugeroit nécessaires pour une  
 bonne défensive. La condition ne fut pas acceptée;  
 car M. Voësin n'en parla plus à M. de Berwick. Cet  
 arrangement, selon toute apparence, ne convint  
 point à M. de Villars. Il consentoit, même desiroit  
 d'avoir avec lui le Maréchal de Berwick; mais il  
 redoutoit que ce Général ouvrît tout seul la campa-  
 gne. La condition qu'il avoit mise, l'auroit rendu  
 maître du plan de la campagne, & par une suite né-  
 cessaire, de la conduite. Cependant le Roi écrit à M.  
 de Villars, pour lui donner pour exemple la dernière  
 campagne de M. de Berwick en Dauphiné. M. de  
 Villars nous apprend lui-même que Louis XIV lui  
 avoit fait remarquer que M. de Berwick entendoit  
 parfaitement la science de bien fermer un pays. Les  
 faits parloient, il ne pouvoit en disconvenir; mais  
 en même-temps il paroît chercher à diminuer les  
 talens du Maréchal de Berwick pour la guerre offén-  
 sive. Le Roi vouloit sans doute calmer l'ardeur de  
 M. de Villars, comme il le dit lui-même dans sa  
 vie, lui faire prendre goût pour la défensive, & l'en-  
 courager à la bien soutenir en Flandres, où le Roi  
 s'y étoit réduit pour la campagne de 1710; mais ce  
 parti n'eût aucun succès. Les ennemis prirent, cette  
 même campagne, Douay, Béthune, Saint-Venant,  
 Aire; & la suivante, Bouchain. M. de Berwick pré-  
 tend cependant dans ses Mémoires qu'avec des me-  
 sures bien prises pendant l'hiver, il étoit très-possible  
 de garantir Douay & toutes les places depuis la mer  
 jusqu'à la Sambre. Peut être pourroit-on dire du  
 Maréchal de Villars, avec plus de vérité, l'inverse de  
 ce qu'il dit sans fondement de M. de Berwick,

comme on va le voir : *Que M. de Villars étoit encore plus propre à l'offensive qu'à la défensive* : ce ne fut qu'après la retraite de M. de Marlborough de l'armée des Alliés, la paix de l'Angleterre avec la France, & le combat de Denain, que M. de Villars se trouvant alors à la tête d'une Armée bien supérieure à celle du Prince Eugène, reprit l'offensive, & presque toutes les places que les ennemis nous avoient enlevées. Mais revenons à notre propos.

Les éloges que Louis XIV avoit faits du Maréchal de Berwick, étoient bien propres à faire naître dans un Général la jalousie & la crainte d'un rival, & à lui donner de l'inquiétude; M. de Villars avoit assez d'esprit pour bien tourner une Lettre dans une occasion délicate : celle-ci produisit les deux Lettres dont nous allons donner les extraits.

*Lettre de M. de Villars à M. Voisin, Secrétaire d'Etat de la Guerre, du 23 Avril 1710, Tome Second, page 147.*

« Si Sa Majesté veut être tranquille pour son  
 20 Armée pendant que je serai aux eaux, c'est d'y  
 20 envoyer M. le Maréchal de Berwick; & permet-  
 20 tez-moi de vous dire que le moyen de le faire  
 20 venir sans répugnance de sa part, c'est de lui en  
 20 mander la situation; que le Roi ne veut point que  
 20 l'on cherche une action; & comme parmi les au-  
 20 tres talens pour la guerre, Sa Majesté a remarqué  
 20 qu'il entendoit parfaitement la science de bien  
 20 fermer un pays, elle sera bien-aisé qu'il donne le  
 20 reste de la campagne à mettre en bon état la nou-  
 20 velle frontière qu'il s'est faite, qui tient de la mer  
 20 à Valenciennes. Le Maréchal de Berwick est affu-  
 20 rément très-brave homme; & une marque que je  
 20 le pense ainsi, c'est l'envie que j'ai de le voir à  
 20 une aîle pendant que je commanderai l'autre; mais

» je suis persuadé qu'il est encore plus propre à une  
 » défensive qu'à une offensive; car pour marcher  
 » en avant & prendre poste sur un ennemi, j'ai re-  
 » connu cette campagne, par les sentimens forte-  
 » ment soutenus par lui, qu'il ne se commettra pas  
 » volontiers à une action; mais il la soutiendra à  
 » merveille: c'est tout ce que le Roi demande dans  
 » le moment actuel.»

*Autre extrait de Lettre de M. de Villars à  
 M. Voisin, du 17 Juillet 1718, Tome second,  
 page 143.*

« Je n'ai rien à me reprocher après la Lettre que  
 » j'ai pris la liberté d'écrire à Sa Majesté, lors du  
 » départ de M. le Maréchal de Berwick; j'offris de  
 » servir sous lui, je l'offre encore..... Ayez donc la  
 » bonté de mander au Maréchal de Berwick qu'étant  
 » forcé d'aller aux eaux dans la fin du mois d'Août,  
 » le Roi ne peut confier sa principale Armée qu'à  
 » lui, & véritablement je le pense ainsi.»

Quand M. de Villars offrit de servir en Flandres  
 sous le Maréchal de Berwick, il comptoit bien qu'il  
 ne seroit pas accepté; c'étoit chose absolument im-  
 praticable. Son caractère n'étoit pas propre à s'ac-  
 corder à la tête d'une Armée avec un autre Général,  
 comme faisoient ensemble le Duc de Marlborough  
 & le Prince Eugène; encore moins auroit il sup-  
 porté, comme il le proposoit, d'être aux ordres de  
 son cadet de Maréchal de France, & de dix-neuf  
 ans d'âge. Les principes sur la guerre étoient trop dif-  
 férens entre MM. de Villars & de Berwick, pour  
 être sûr de les voir se rapprocher toujours quand les  
 occasions l'exigeroient. M. de Villars vouloit tou-  
 jours batailler; il paroît même ne guère admettre  
 d'autres moyens à la guerre. M. de Berwick ne vou-  
 loit donner de bataille que quand il ne savoit pas

mieux faire ; c'est ce qu'on lui a entendu dire cent fois. Il leur auroit donc été souvent difficile de s'accorder. Quoi qu'il en soit, on trouve dans ces deux extraits que le Maréchal de Villars reconnoissoit la supériorité du Maréchal de Berwick dans la guerre défensive, le Roi d'ailleurs étant décidé à ne soutenir en Flandres qu'une guerre de ce genre. M. de Villars pouvoit être fondé à prétendre qu'il n'y avoit rien de mieux à faire que de choisir M. de Berwick de préférence pour le remplacer, quand il seroit obligé d'aller aux eaux pour la blessure qu'il avoit reçue à Malplaquet. Peut-être alloit-il trop loin en mandant au Ministre : *Le Roi ne peut confier sa principale Armée qu'à lui (Berwick), & véritablement je le pense ainsi.* MM. de Catinat & de Vendôme vivoient alors, l'un & l'autre en état de commander les Armées, & capables d'exciter la jalousie de leurs rivaux par leurs grands talens pour la guerre. La même année M. de Vendôme alla commander en Espagne, après la bataille malheureuse de Saragosse, & y rétablit les affaires à Brihuega & à Villaviciosa. Cependant, après la campagne de 1708, en Flandres, M. de Villars pouvoit être en droit de croire que M. de Vendôme n'étoit pas bastant vis-à-vis les Prince Eugène & Duc de Marlborough.

Mais en même-temps que M. de Villars sembloit mettre dans cette occasion d'une guerre défensive, M. de Berwick au-dessus des autres Généraux de son temps, il ne lui rendoit pas davantage toute la justice qui lui étoit dûe dans la partie brillante de la guerre offensive, quoiqu'il lui reconnût, dans cette partie même de la capacité, & qu'il convint que ce Général soutiendrait à merveille une action. Il avoit sans doute alors principalement en vûe la bataille d'Almanza & celle de la Boyne en Irlande, où M. de Berwick, commandant l'aîle droite, &

n'ayant pas encore vingt ans , montra dès-lors des talens bien au-dessus de son âge , & un courage héroïque , en chargeant dix fois \* la cavalerie de l'aîle gauche des ennemis , bien supérieurs en nombre , & ayant à leur tête le Maréchal de Schomberg, qui fut tué dans une de ces charges. Il est vrai que M. de Berwick ne se seroit pas compromis à une action par trop d'ardeur & sans nécessité , il savoit trop pour cela ménager le sang précieux du Soldat ; mais quand il jugeoit l'action nécessaire , il étoit aussi actif & peut-être plus entreprenant qu'aucun autre Général. L'on ne peut mieux trouver les preuves de ce qu'on avance , que dans les Mémoires de Berwick & les détails de ses campagnes ; on se propose donc de les donner ici en abrégé.

Commençons par la campagne de 1704 , & nous ne pouvons mieux faire que de copier ici ces mêmes Mémoires , Tome premier , page 261.

« La Cour de Madrid , avertie de ce qui se passoit  
 » sur la frontière , commença à avoir une si grande  
 » frayeur , qu'elle m'envoya ordre de rester sur la  
 » défensive , & sur-tout de ne point risquer une  
 » action. Je répondis qu'il falloit nécessairement dé-  
 » fendre Lageda , ne connoissant point d'autre  
 » poste où je pusse arrêter les ennemis & les empê-  
 » cher d'aller à Madrid. Sur cela l'on me récrivit  
 » encore qu'absolument l'on me défendoit une ac-  
 » tion , & qu'ainsi j'eusse à me retirer à mesure que  
 » les ennemis avanceroient. Malgré tous ces ordres  
 » positifs du Roi d'Espagne , je crus qu'il y alloit  
 » de la Couronne de n'en rien faire , & je résolus  
 » de défendre Lageda , au hasard de tout ce qui  
 » pourroit en arriver , étant convaincu que si je ne  
 » le faisois pas , l'Espagne étoit perdue ; ainsi qu'il

---

\* Mémoires de Berwick , tome 1 , page 71.

» valoir mieux risquer la bataille avec quelque espé-  
 » rance de succès, que de tout abandonner & tout  
 » perdre sans coup férir; manœuvre honteuse &  
 » infâme. »

En conséquence, le Maréchal de Berwick, malgré son infériorité effrayante de plus du double au-dessous des ennemis, *marche en avant*, prend poste sur Lageda, a Ciudad-Rodrigo, frontière de Portugal, présente la bataille aux ennemis & soutient son poste par des manœuvres savantes & hardies; ils cherchèrent en vain pendant plus de trois semaines à le déposter, ils firent même une tentative pour le combattre; mais sa contenance n'étant pas celle de quelqu'un qui voulût les laisser passer impunément la rivière, ils n'osèrent point se compromettre à une attaque sérieuse; l'affaire se passa en une canonade, & les ennemis se retirèrent. Ils se déterminèrent enfin à finir la campagne & à rentrer en Portugal pour y prendre leurs quartiers. Je doute fort qu'aucun autre Général, même le Maréchal de Villars, malgré son goût pour batailler, eût osé se déterminer au parti hardi que prit alors le Maréchal de Berwick, & qui exigeoit en outre le plus grand courage d'esprit.

Le Maréchal de Berwick, à la fin de 1725, fut chargé du siège du Château de Nice, opération d'une guerre offensive; on ne lui donna pour cette entreprise que seize bataillons; il emmena de plus avec lui deux cent Dragons, ne pouvant songer à en avoir davantage à cause de la rareté des fourrages. Arrivé devant la place le 31 Octobre, il attendit que la ville se rendit, ce qui fut le 14 de Novembre, pour bien reconnoître le château & choisir le côté de l'attaque. La place avoit trois fronts, l'un du côté de la ville, un autre de celui de Simiers, & le troisième du côté de Montalban. On lit dans les Mémoires de Berwick, tome premier, page 295:

» Nous

« Nous trouvâmes que celui de la ville se montroit  
 » le plus ; mais qu'il étoit difficile d'y conduire du  
 » canon & de le placer ; de plus , les Ouvrages  
 » étoient sur des rocs vifs , cachés par une chemise  
 » de maçonnerie , sur lesquels le canon n'auroit rien  
 » fait ( on ne pouvoit espérer plus de succès en se  
 » servant de la mine). Le Duc de Vendôme , qui  
 » avoit commandé dans la ville , étoit cependant  
 » pour cette attaque. Celui de Simiers avoit pareil-  
 » lement ses difficultés par rapport à l'emplacement  
 » des batteries ; mais il y avoit de plus une trop  
 » grande quantité d'ouvrages , une double enceinte ,  
 » un fossé taillé dans le roc , miné par-tout : ce  
 » qui , vû la saison & le peu de troupes que nous  
 » avions , qui ne faisoient que cinq mille hommes ,  
 » auroit rendu cette attaque des plus longues & des  
 » plus douloureuses. Le Maréchal de Vauban vouloit  
 » absolument que j'attaquasse le Château par cet  
 » endroit , le Roi m'en avoit envoyé par un Courier  
 » le projet & le plan qu'il en avoit fait ; mais par les  
 » raisons susdites , je ne le voulus pas. Le Maréchal  
 » de Catinat , qui , en 1691 , l'avoit attaqué par-là ,  
 » ne l'auroit pas pris si par bonheur une bombe  
 » n'eût fait sauter le magasin & détruit le puits. Il  
 » ne restoit donc que l'attaque du côté de Mon-  
 » talban , que nous trouvions la seule praticable ,  
 » tant à cause de la commodité d'y conduire du  
 » canon , que par le manque d'ouvrages que l'on  
 » avoit négligé d'y faire dans la supposition que  
 » l'escarpement empêcheroit d'y pouvoir monter. »

Je doute encore qu'il se trouvât beaucoup de Gé-  
 néraux qui osassent prendre sur eux le parti auquel  
 se déterminâ M. de Berwick. Il eut donc encore le  
 courage d'esprit d'attaquer la place par le côté de  
 Montalban , contre l'avis du Maréchal de Vauban ,  
 qui avoit jugé le Château imprenable par le front ,  
 & contre la décision du Roi. Il falloit réussir pour ac-

pas se perdre. Afin de prouver à Louis XIV que ce Prince avoit été trompé, ainsi que le Maréchal de Vauban, & que ce n'étoit pas un heureux hasard qui lui eût soumis la place comme au siège qu'en fit M. de Catinat, mais qu'il l'avoit emportée de vive force par les moyens que l'art enseigne, en ouvrant la place en trois endroits, & y faisant de larges brèches au haut desquelles on pouvoit arriver, il y monta à cheval avec cinquante Officiers.\*

Suivons le Maréchal de Berwick dans sa campagne de 1706 en Espagne. Résultant au commencement de cette campagne à huit ou neuf mille chevaux, vis-à-vis une Armée de quarante mille hommes, ayant été obligé de jeter dans les places presque toute son infanterie, il ne pouvoit songer qu'à une défensive, où il harceleroit cependant l'ennemi dans ses marches, ses fourrages, ses convois; c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire alors offensivement. En conséquence il se tenoit toujours campé sur l'ennemi, & ne levoit le piquet qu'après s'être fait tirer du canon. Aucun détachement ne sortoit du camp ennemi qu'il ne tombât dessus; il faisoit toujours quelques prisonniers; &, par le calcul qu'on en fit à la fin de la campagne, le nombre passoit dix mille; mais du moment que le secours de France, qu'il attendoit, l'eut rendu aussi fort que les ennemis, il prit l'offensive avec la plus grande vivacité; il les chassa de Madrid & de toute la Castille; il les renvoya dans le Royaume de Valence & celui d'Aragon. C'est dans les Mémoires de Berwick, Tome premier, page 342, que l'on voit les détails de cette offensive. l'une des plus vives & des plus savantes. Cette fin de campagne le conduisit, en 1707, à la bataille d'Almanza, où il montra bien qu'il ne ba-

---

\* Mémoires de B., T. 1, pages 301, 302.

lançoit point à chercher & à donner une bataille quand il la jugeoit nécessaire, & d'engager à la fois tout le front de l'Armée pour remporter une victoire absolument complete.

Dans le cas d'une action heureuse au commencement de la campagne, il avoit déterminé dès l'hiver le siège de Lérida, & prévenu le Ministre sur les grands préparatifs indispensables à faire pour un siège; mais il n'en existoit aucun de fait, quand M. le Duc d'Orléans se proposa de l'entreprendre. Dans l'état où étoient les choses, M. de Berwick n'en fut plus d'avis; malgré cela, le siège fut résolu; mais comme on manquoit de tout ce qu'il falloit pour sa réussite, on se trouva bientôt dans le plus grand embarras; M. le Duc d'Orléans étoit même presque déterminé à le lever; M. de Berwick s'y opposa alors; il étoit entrepris, l'honneur des armes du Roi, celui de M. le Duc d'Orléans y étoient intéressés, il fit l'impossible, on remédia à tout, & Lérida fut pris. C'est ce qui faisoit mander depuis, par M. le Régent, au Maréchal de Berwick: *Rien n'est difficile entre vos mains.*

On ne peut rien reprocher à M. de Berwick des malheurs qu'on éprouva en Flandres en 1708. Il avoit commencé la campagne sur le Rhin avec l'Électeur de Bavière, vis-à-vis l'Électeur de Brunswick & le Prince Eugène; mais ce dernier ayant quitté son Armée, & emmené avec lui un très-gros détachement pour aller renforcer en Flandres M. de Marlborough, le Maréchal de Berwick reçut l'ordre de la Cour de s'y porter avec un renfort aussi considérable, & de joindre M. le Duc de Bourgogne. En faisant la jonction de son Corps d'Armée avec celle de Flandres, il prit le mot de M. de Vendôme, une fois seulement par obéissance pour le Roi, qui le voulut absolument; il ne fut plus ensuite que volontaire auprès de M. le Duc de Bourgogne. M. DE

VENDÔME, SOUS CE PRINCE, COMMANDOIT SEUL L'ARMÉE; TOUT CE QU'IL DÉCIDOIT, ÉTOIT APPROUVÉ PAR LE ROI, ET TOUJOURS SUIVI A LA LETTRE.

M. de Berwick avoit si bien prévu dans cette campagne tous les événemens, qu'on croiroit que ses lettres, qui les précédoient, auroient été ajustées dessus après coup pour la justification de ses avis. Il est évident que si on les eût suivis, on n'eût pas essuyé les défaits qui arrivèrent; Lille n'eût pas été pris; malgré la perte du combat d'Oudenarde, la campagne auroit fini heureusement comme elle avoit commencé. *Voyez* les Mémoires de Berwick, tome second, année 1708, & les Lettres du Roi, de M. le Duc de Bourgogne, de MM. de Vendôme, de Berwick & de Chamillard, page 403 & suivantes du même tome.

Dans les quatre campagnes en Dauphiné & en Provence, où le Maréchal de Berwick étoit sur la défensive, il ne perdoit point de vûe de saisir l'offensive quand il le pouvoit. Quoiqu'il se fût affoibli de vingt bataillons, qu'il avoit de son propre mouvement remis au Roi, pour renforcer ses autres Armées, \* croyant pouvoir s'en passer sans rien

\* C'étoit un grand présent dans ce temps-là, dit le Préfident Montesquieu. M. de Villars, au commencement de 1711, dit que quand il fut question de travailler pour les arrangemens de la campagne, chaque Général tira à soi & tâcha de se faire l'Armée la plus nombreuse. Il auroit dû, ce me semble, excepter le Général du Dauphiné, au moins ne le pas comprendre avec les autres, qui, selon toute apparence, avoient raison, comme M. de Villars, de chercher à augmenter leur Armée. Mais c'étoit chaque année la complainte du Maréchal de Villars; il avoit dit également en 1710: *Pendant ce temps, les Généraux de Catalogne, du Dauphiné, de l'Allemagne faisoient leurs Armées, qu'ils fortifioient tant qu'ils pouvoient. Voyez Tome second page 105, 159 de la Vie de Villars.*

craindre pour la frontière, dont la défense lui étoit confiée, il avoit projeté en 1711 le siège d'Exilles. Il se proposoit de profiter du mouvement que feroient les ennemis quand ils repasseroient les Alpes à la fin de la campagne pour aller prendre leurs quartiers en Piémont. Tout étoit combiné pour marcher au camp retranché de Saint-Colomban, & y arriver avant que le Duc de Savoie pût y porter du secours : vingt-six bataillons étoient destinés & suffisans pour attaquer le camp à la fois par différens endroits, le prendre & s'y établir; les François une fois postés autour de cette place, les ennemis ne pouvoient plus en empêcher la prise; mais la trop grande vivacité d'un Officier Général fut cause que tout échoua. Il attaqua de son côté vingt-quatre heures plus tôt qu'on en étoit convenu; & étant repoussé comme il devoit s'y attendre, en attaquant tout seul, il fit ensuite la faute de se retirer trop précipitamment; abandonnant tout-à fait l'entreprise. Elle eût réussi cependant infailliblement malgré ce premier échec, si cet Officier fût resté, s'il eût attendu MM. d'Asfeld & Dillon, qui marchoient par un autre côté, & eût attaqué de nouveau & de concert avec eux les retranchemens au temps convenu, après leur avoir donné les signaux de leur arrivée, & les avoir reçus de leur côté, comme il lui étoit prescrit dans son instruction. *Voyez les Mémoires de Berwick*, Tome second, page 134.

La levée du blocus de Gironne, que faisoit le Comte de Staremberg, en 1713; le siège de Barcelonne, en 1714; la campagne d'Espagne, de 1719; celle de Kell & de Philisbourg en 1733 & 1734, toutes offensives, font également honneur à M. de Berwick, & concourent pour établir sa réputation d'un Général de génie dans tous les genres.

La différence de caractère & de principes rendoit souvent à la guerre MM. de Villars & de Berwick

d'avis différent ; mais M. de Villars , en toute autre occasion , étoit porté à désapprouver toujours la conduite du Maréchal de Berwick. Il paroît le blâmer de n'avoir pas suivi en Écosse le Prétendant , après la mort de la Reine Anne sa sœur. Il ne faisoit pas sans doute attention que M. de Berwick étoit naturalisé François avec l'agrément du Prétendant , & que Louis XIV , ensuite le Duc d'Orléans , devenu Régent du Royaume , lui avoient fait la défense expresse & sérieuse de sortir du Royaume ; M. de Villars oublioit qu'il s'étoit engagé lui-même plusieurs fois par serment , comme le Maréchal de Berwick , à ne point quitter le Royaume sans permission par écrit. Ici , loin de la donner au Maréchal de Berwick , on le lui défendoit. Il est vrai que c'est dans la bouche des personnes intéressées que M. de Villars met ces reproches ; mais c'étoit approuver tacitement ces plaintes contre le Maréchal de Berwick , que de les rapporter simplement sans s'expliquer davantage comme fait le Maréchal de Villars.

M. de Villars paroît aussi désapprouver M. de Berwick de n'avoir pas refusé , en 1719 , le commandement de l'Armée contre l'Espagne. Il n'ose cependant donner encore cette improbation connue de lui , il l'attribue à M. de Spinola , Ambassadeur d'Espagne ; mais elle est tout aussi mal fondée que la précédente. Le Régent avoit une entière confiance à tous égards dans le Maréchal de Berwick , & l'avoit choisi de préférence pour le commandement de l'Armée , sans que M. de Berwick eût fait aucunes démarches pour l'obtenir. Un sujet qui a reçu d'un Prince étranger des bienfaits pour de très-importans services qu'il a rendus à ce Prince , ne peut être pour cela relevé de la fidélité & des services qu'il doit à son propre Prince , quand ce seroit pour attaquer le même Prince qui l'a obligé ; mais la position où se trouvoit alors M. de Berwick , ajoutoit

encore aux obligations du sujet. Il étoit alors commandant en Guyenne, frontière d'Espagne, & en activité de service; il reçoit l'ordre de marcher contre l'Espagne, il ne peut assurément se dispenser d'obéir, quelqu'affligé qu'il fût d'ailleurs de cette guerre. C'étoit le Duc de Liria, devenu Espagnol, & marié en Espagne, qui possédoit les biens que Philippe V avoit donnés à son père le Maréchal de Berwick. Chacun fidèle à son Prince, & méritant sa confiance, ils servoient l'un contre l'autre. Qu'il nous soit permis de renvoyer le Lecteur à ce sujet au Portrait du Maréchal de Berwick, par Milord Bolingbroke; à l'ébauche de l'éloge historique du Maréchal de Berwick, par le Président de Montesquieu, où la matière est traitée, l'un & l'autre placés à la tête des Mémoires de Berwick, & au second Tome de ces Mémoires, pages 259 & 294.

Milord Bolingbroke, dans son Portrait du Maréchal de Berwick, finit par dire: « Qu'il est bien sûr  
» d'avoir omis plusieurs de ses vertus; & que ses  
» plus grands ennemis, si tant est qu'il en eût, ne  
» sauroient lui imputer aucun vice.... Que sa mé-  
» moire sera chère à tous ceux qui ont eu le bonheur  
» de le connoître, comme du meilleur grand Hom-  
» me qui ait jamais existé. »

Le Président de Montesquieu, dans son Éloge Historique du Maréchal, reconnoît que \* personne n'a donné un plus grand exemple du mépris que l'on doit faire de l'argent; qu'il n'a guère obtenu de grâces sur lesquelles il n'ait été prévenu; que quand il s'agissoit de ses intérêts, il falloit tout lui dire; qu'il ne disoit jamais du mal de personne; qu'aussi ne

---

\* Il sembleroit que le Président, en louant le Maréchal de Berwick, vouloit faire en même-temps la critique de plusieurs de nos Généraux.

louoit-il jamais les gens qu'il ne croyoit pas dignes d'être loués.

Il ne parloit jamais de lui ; la modestie & l'exacte vérité ont toujours fait & marqué son caractère ; rien ne s'accorde mieux que la noble simplicité de son style, avec ces qualités distinctives du véritable grand Homme, expression si profanée de nos jours. Nous venons cependant d'en admirer aujourd'hui un parfait modèle dans un grand Prince, toujours heureux à la guerre, comme on le disoit du Maréchal de Berwick ; trait qu'à sa mort glorieuse la vérité arracha d'un de ses rivaux mourant.

---

## S P E C T A C L E S.

---

### ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

ON a donné, Mardi 25, la première représentation de *Panurge dans l'Isle des Lanternes*, Comédie Lyrique en trois Actes, paroles de M. M\*\*, musique de M. Grétry.

Cet Ouvrage est des mêmes Auteurs que la *Caravane*, & c'est une nouvelle tentative pour étendre les limites du genre comique sur le Théâtre de l'Opéra. Avant de faire aucune réflexion sur le genre & sur l'Ouvrage, nous allons donner une idée de l'action & de la manière dont elle est conduite.

*Le Théâtre représente une place publique. On voit dans le fond un port de mer, & sur un des côtés le portique d'un temple. Tout est préparé pour la fête de la Déesse des-Lanternois.*

On voit dans le fond la statue de cette Déesse, & le peuple assemblé célèbre ses louanges. Au milieu de ce peuple se trouvent quatre amans, *Acaste*, amant d'*Agarène*; & *Zirphile*, amant de *Zenire*. Ils implorent les faveurs de la Déesse pour être unis par l'Hymen; car il paroît qu'aucun mariage ne peut se faire sans sa permission. Les deux jeunes Lanternoises sont sœurs, & ont pour suivante une étrangère nommée *Climène*, qui a été amenée dans l'Isle par des Corsaires. Au milieu de la fête publique, le Grand-Prêtre de la Déesse sort du temple, & déclare aux amans que la Déesse consentira à leur union.

Si par un orage

Un étranger jeté sur ce rivage

Trouve les deux objets dont vos cœurs sont charmés

Également aimables.

La condition est embarrassante; comment espérer un orage dans un pays où il ne tonne jamais? Mais l'inquiétude des amans fait bientôt place à l'espérance. Pendant que la fête continue, le ciel se couvre, la mer s'agite, le tonnerre se fait entendre; tout le peuple qui s'intéresse au bonheur des amans, redouble de gaieté en voyant approcher la tempête; mais *Climène*, accoutumée à avoir peur du tonnerre, sort de la Scène effrayée. On voit paroître près du rivage un étranger dans une chaloupe, balottée par les flots; il demande du secours; le peuple y court,

B v

le sauve, & l'amène sur le devant du Théâtre. Il se nomme bientôt; c'est le célèbre *Panurge*, qui voyage pour se réjouir, & qui fait connoître son caractère par ce couplet:

Les voyages sont à la mode;  
 On veut s'instruire en voyageant.  
 Moi, je suis une autre méthode;  
 Je ne cherche que l'agrément.  
 Je ne blâme ni ne fronde,  
 Ne songeant qu'à me divertir.  
 Je trouve tout bien dans le monde,  
 Quand j'y rencontre le plaisir.

On lui apprend qu'il est dans l'*Isle des Lanternes*, qu'il ne connoissoit pas, mais où il est tout prêt à passer sa vie, tant il est charmé des empressements que lui montrent tous les habitans.

Au second Acte, le Théâtre représente l'intérieur d'un fallon asiatique.

*Climène* a reconnu dans l'étranger *Panurge*, son mari, qui l'avoit abandonnée, & qu'elle cherchoit sur les mers lorsqu'elle a été prise par un Corsaire & amenée dans l'Isle. Elle prend le parti de se déguiser pour tirer une petite vengeance de son volage époux. Les quatre amans arrivent. Il faut pour accomplir l'Oracle qu'*Agarène* & *Zénire* se fassent aimer à la fois de *Panurge*. Elles consentent aisément à employer la ruse pour se faire aimer toutes deux; *Zirphile*, qui est un peu jaloux, a quelques momens

d'inquiétude sur l'effet de cette ruse ; mais il est bientôt rassuré. *Panurge* entre habillé en *Lanternois*, fort content de lui, & disposé à briller au bal qu'on lui prépare. La tendre *Zénire* lui dit d'abord quelques douceurs ; il la trouve charmante, & ne doute pas qu'il n'en soit aimé. *Agarène*, plus vive & plus gaie, survient, & le charme à son tour par une aimable folie. Il ne fait plus à laquelle des deux donner la préférence. Les deux sœurs feignent d'être jalouses l'une de l'autre, & se disputent à qui aura son cœur ; ce qui ne fait que l'embarrasser & l'enflammer davantage. Elles sortent ; *Climène* arrive déguisée en Maître des Cérémonies de l'Isle, & dit à *Panurge* qu'elle vient pour le conduire au bal, & lui enseigner les usages du pays. *Panurge* lui confie sa tendresse pour les deux beautés qui partagent son cœur, & lui demande conseil sur le choix qu'il doit faire. *Climène*, loin de fixer son indécision, ne fait que l'accroître, en se prêtant tour-à-tour aux raisons qu'il donne pour épouser l'une plutôt que l'autre. Ils sortent, la Scène change & représente la salle du bal, & la danse commencée. *Panurge* s'y retrouve entre *Agarène* & *Zénire*, qui augmentent ses incertitudes par de nouvelles agaceries. Dans sa perplexité, *Climène* lui propose de consulter la Sibylle, & il se rend à cet avis.

Au troisième Acte, le Théâtre représente un bois épais. On voit sur l'un des côtés une espèce de rocher, formant l'ancre de la Si-

B vj

bylle ; & dans le fond le frontispice du temple de *Lignobie*, Déesse des Lanteinois.

La Sibylle qu'on a annoncée n'est autre que *Climène*, qui prend ce déguisement pour consommer la vengeance qu'elle veut tirer de son mari. Elle confie son projet à *Acaste* & *Zirphile*, & va se préparer à jouer son rôle. *Panurge* arrive, il trouve les deux amans qui le persiflent un moment sur le bonheur qu'il a de se faire adorer à la fois de deux jeunes beautés. Il attache, comme on le lui a dit, un rameau d'or à la porte de l'autre de la Sibylle, & à l'instant paroît une troupe de petits lutins qui exécutent devant lui une espèce de danse pantomime, où il ne comprend rien. Il invoque la Sibylle, & lui demande ce qu'il doit faire. *Climène* ne lui répond d'abord qu'en répétant, en forme d'écho, le dernier mot de ses demandes, & il n'en est que plus embarrassé. Elle paroît enfin elle-même, & jette *Panurge* dans un nouvel étonnement, en lui contant sa propre histoire. Elle lui rappelle qu'il est marié, & ajoute que sa femme, qu'il a abandonnée, est encore vivante, qu'elle l'aime toujours, & que s'il promet d'être fidèle, il va la retrouver plus tendre que jamais. Il se laisse attendrir ; les amans, le Grand-Prêtre & le Peuple surviennent ; & lorsqu'on lui demande qu'elle est d'*Agarène* & de *Zénire* celle qu'il choisit pour femme, *Climène*, qui est sortie un moment pour quitter son déguisement, reparoît, & répond : C'est

*moi, ta femme, ta Climène. Panurge* répond :  
*Tu viens bien à propos pour me tirer de peine ;*  
 & tout se termine au gré de tout le monde.  
 Le Théâtre change ; on voit dans le fond la  
 Déesse des Lanternois dans une très-grande  
 lanterne, & les côtés sont éclairés par d'au-  
 tres lanternes de différentes formes. La Pièce  
 est terminée par un grand divertissement.

On jugera aisément, par l'analyse qu'on  
 vient de lire, qu'un Ouvrage de ce genre ne  
 doit pas être examiné avec sévérité ; l'Auteur  
 paroît s'être moins occupé à attacher par la  
 marche régulière de l'action, & par l'intérêt  
 des détails, qu'à amuser par la nouveauté  
 & la diversité des tableaux qu'il offroit à  
 peindre au Musicien & au Décorateur. S'il  
 en résulte un spectacle riche, gai & varié,  
 animé par une musique piquante & spiri-  
 tuelle, & par des divertissemens & des dan-  
 ses agréables, il faut en tenir compte à l'Au-  
 tent, & lui pardonner la foiblesse de l'in-  
 trigue & des négligences de style ; défauts sur  
 lesquels une assez longue expérience devoit  
 avoir rendu plus indulgens les Amateurs de  
 l'Opéra.

En voyant le nom de *Panurge* à la tête du  
 Poème, on a pu s'attendre à voir la gaité de  
 Rabelais sur la Scène ; mais le Poète Lyrique  
 n'a pris dans *Pantagruel* que le nom de *Pa-  
 nurge*, son arrivée dans l'Isle des Lanternes,  
 & l'idée du bal. Le *Panurge* de Rabelais est  
 poltron & gourmand, mais spirituel & plai-  
 sant ; ce caractère eût été très-favorable à la

musique, mais difficile à soutenir. L'Auteur de l'Opéra a cru plus convenable à son plan de ne le faire que vain & crédule à l'excès ; & comme par le développement de l'intrigue il reste presque continuellement dans une situation dont l'indécision fait tout le comique, il en résulte trop de monotonie dans ce caractère. — Une des critiques les plus générales qu'on ait faites de l'Opéra nouveau, tombe sur le genre même de l'action. L'Auteur a prévenu ce reproche dans l'Avertissement qu'il a mis à la tête de son Poëme. *On n'ignore point, dit-il, les préventions qui subsistent contre le genre comique sur le Théâtre de l'Opéra ; mais on fait aussi que le Public ne se laisse point entraîner par les opinions particulières, & qu'il applaudit au genre qui l'amuse comme à celui qui l'intéresse. Cependant, comme on ne cesse de répéter que le genre comique dégrade la Scène Lyrique, il ne faut pas cesser de répondre que le Théâtre François, qui a aussi sa dignité, ne se trouve point dégradé, parce qu'on y joue le Roi de Cocagne & Pourceaugnac, même après Athalie.*

Nous sommes à cet égard de l'avis de l'Auteur. Nous croyons que dans tous les Arts, tous les genres sont bons & méritent d'être encouragés ; que sans mettre *Teniers* à côté de *Raphoël*, les tableaux du premier ne déparent point ceux du second dans le cabinet d'un amateur, & que le bon goût consiste à sentir & à savoir apprécier le mérite & les beautés propres à chaque genre ; nous ajoute-

rons ce qui a déjà été dit , que ce n'est pas la première fois qu'on a cherché à introduire le genre comique sur le Théâtre de l'Opera ; que si *Ragonde*, *Platée*, les *Fêtes Vénitiennes* n'y ont pas eu un succès plus marqué & plus durable, c'est que peut-être ce genre n'y a pas été traité avec la couleur qui convient à ce Théâtre ; & que sur tout le véritable esprit de la musique comique n'étoit pas connu en France , lorsque ces ouvrages ont été composés. C'est aux Italiens que nous devons ce genre de musique , comme tous les autres ; mais en l'adoptant , c'est à nous à lui donner la vérité & les effets dramatiques, que, dans le bouffon comme dans le sérieux , les Italiens n'ont pas assez recherchés. C'est une gloire que l'on ne disputera pas à M. Grétri. Elevé à l'école d'Italie, il s'est pénétré des bons principes & de l'excellent goût qui distingue les élèves de cette école ; mais en travaillant pour notre Théâtre , il s'est affranchi des routines que certains connoisseurs érigent en règles, & il a su approprier le bon genre de la mélodie Italienne , à notre langue , à notre goût , aux caractères qu'il avoit à peindre , & aux paroles qu'il vouloit exprimer. Nous serions privés de deux Opéras aussi agréables au Public qu'utiles au Théâtre Lyrique , si l'on n'y avoit accueilli *Colinette à la Cour* & *la Caravane* ; & non seulement le genre comique nous paroît mériter d'y être encouragé, comme offrant des variétés, dont ce Théâtre a le plus grand besoin , mais encore comme propre à

favoriser les progrès de la musique même, en donnant aux Compositeurs une plus grande liberté de se livrer à leur verve, & de chercher des effets nouveaux qui s'appliqueront ensuite aux autres genres de musique, & étenderont la sphère de l'Art. Ces idées auroient sans doute besoin d'être développées pour être rendues sensibles, mais ce n'en est pas ici le lieu.

« On a reproché, dit le Poëte, dans son  
 » Avertissement à l'Auteur d'Alexandre, d'a-  
 » voir employé quelquefois dans la Cara-  
 » vane un style trop simple & qui semble  
 » négligé. On lui fera peut-être le même  
 » reproche pour ce nouvel ouvrage; mais si  
 » l'on veut faire attention que c'est des ex-  
 » pressions naïves & familières que nais-  
 » sent les effets les plus piquans de la Mu-  
 » sique; que souvent le Compositeur, en-  
 » traîné par des motifs heureux, exige du  
 » Poëte des vers d'une mesure & d'un rhyth-  
 » me donné; on sentira les sacrifices que  
 » la Poésie est obligée de faire à la Musique,  
 » comme à l'art predominant à l'Opéra. »

On auroit bien ici quelques objections à faire à ce paragraphe. Ce n'est pas simplement un style simple & négligé qu'on reproche au nouvel Opéra; ce sont surtout les détails piquans qui y manquent. Nous ne croyons pas non plus comme l'Auteur, *que ce soit des expressions naïves & familières que naissent les effets les plus piquans de la Musique.* Ce ne sont point les expressions qui produisent des

*effets* en Musique ; ce sont les mouvemens de l'ame, les traits de caractère, les explosions du sentiment, tout ce qui porte enfin un accent de déclamation bien marqué. Recherchons dans les compositions même de M. Gretry les morceaux qui produisent les plus grands effets, & nous verrons que ce n'est pas aux expressions que tiennent ces effets. Nous nous contenterons d'observer à l'Auteur que dans tout ouvrage en vers il ne sauroit y avoir trop de bons vers, & que dans tout ouvrage d'esprit il ne faut pas craindre de mettre trop d'esprit. En convenant donc que l'Auteur a trop peu soigné en général son style & les détails de son dialogue, nous ajouterons qu'il nous paroît qu'on a trop exagéré ces défauts, & qu'on ne rend pas assez de justice à ce qui peut les compenser dans son Ouvrage. Nous y trouverons plusieurs morceaux écrits du ton qui convient au genre, & beaucoup d'idées qui prouvent l'entente de la Scène, & la connoissance des effets propres à ce Théâtre. C'est une idée heureuse que celui de l'orage & de la joie des Lanternois, contrastant avec la frayeur de Climène & le danger de Panurge. Le *quinque* du second Acte entre Panurge & ces amans, est bien conçu, & bien écrit pour la Musique. Le duo de Panurge & de sa femme, à la fin du même Acte, est un Dialogue aussi comique que naturel. Il y a d'autres endroits qui méritent des éloges ; mais nous bornerons

ici nos observations; & nous attendrons la suite des représentations de cet Opéra pour rendre compte de la Musique & de l'exécution.

### COMÉDIE FRANÇOISE.

**L**E Mercredi 26 Janvier, on a représenté pour la première fois, *Abdir*, Drame Tragique, en quatre Actes & en vers.

Qu'est ce qu'un Drame Tragique? A cette question chacun répondra: c'est une Tragédie. Pourquoi donc l'Auteur d'*Abdir* n'a-t-il pas donné tout simplement ce dernier titre à son Ouvrage? Il a sans doute eu quelque raison pour se déterminer à en choisir un aussi susceptible de faire crier à la bizarrerie, que celui de Drame Tragique. Plusieurs personnes ont cherché à la deviner. Voici quelle est là dessus notre façon de penser. Le troisième Acte d'*Abdir* contient des détails assez longs entre cette malheureuse victime de la nécessité, & un vieux serviteur qui l'a suivie dans sa prison. Ces détails très familiers, écrits d'un style qui ne l'est guères moins, sont absolument étrangers au genre noble de la Tragédie. Il est assez vraisemblable que l'Auteur a désiré les conserver; & que pour donner à son Ouvrage une dénomination qui pût s'accorder avec tous les tons dont il a cru devoir user, il a choisi celle de *Drame Tragique*. L'acception que l'on attache depuis quinze ans au mot *Drame*,

semble en effet permettre dans une pièce de Théâtre, l'introduction des personnages de tous les états, & l'emploi de toutes les couleurs. Voilà peut-être ce qui a décidé l'Auteur à faire choix du titre que lui reprochent aujourd'hui les gens de Lettres & les gens du monde.—Nos ayeux avoient des Tragi-Comédies: ils s'en amusoient. Notre Théâtre se ressentoit encore de son origine gothique. A mesure que le goût s'est formé, que les lumières se sont étendues, on a blâmé de plus en plus le rapprochement ridicule du pathétique & du bouffon. Aujourd'hui, on cherche à rapprocher le noble & le familier, à semer dans une action héroïque de petits incidens bourgeois. Cette innovation n'est-elle pas condamnable? Nous croyons qu'elle l'est d'autant plus, que nos bons ayeux trouvent naturellement leur excuse dans leur défaut presque absolu de goût; & que, si cette excuse existoit pour nous, elle ne feroit certainement pas honneur à ceux de nos gens de Lettres qui suivent la carrière du Théâtre. Quand on est environné d'excellens modèles, quand on écrit dans un siècle aussi éclairé que le nôtre; si l'on n'est pas condamné à faire des chef-d'œuvres, au moins l'est-on à ne pas blesser certaines convenances, à ne point confondre des genres absolument opposés, enfin, à ne pas ressembler au Peintre dont parle Horace dans son Art poétique, & à ne pas rappeler ce vers: *Desinit in piscem mulier formosa superne.*

Quoi qu'il en soit, la première représentation d'*Abdir* a eu un succès très-équivoque. On assure que l'Auteur s'occupe des corrections que la sévérité des Spectateurs lui a fait juger nécessaires. Nous ne rendrons donc compte de ce Drame, qu'après en avoir vu une autre représentation. Nous rapprocherons l'action comme elle étoit de l'action comme elle sera, & nos Lecteurs jugeront de ce que le nouveau travail de l'Auteur devra leur inspirer de reconnaissance.

Une anecdote intéressante & connue, sur laquelle M. de Mayer a fait un Roman plein de chaleur, a donné le sujet d'*Abdir*. Quoique dans ce Drame, les noms des pays, des peuples & des personnages soient absolument déguisés, il ne sera pourtant pas difficile de les reconnoître.

## ANNONCES ET NOTICES.

*JÉRUSALEM Délivrée, nouvelle Traduction, dédiée à M. le Comte de Vergennes, Ministre & Chef du Conseil Royal des Finances, avec son Portrait, gravé par C. E. Gaucher. A Paris, rue des Poitevins, 1785. Le texte est placé Stance par Stance à côté de la Traduction. 5 vol. in-18, imprimée sur papier fin d'Angoulême.*

Le Tasse a, depuis long temps, réuni les plus illustres suffrages; les Critiques à son égard ont été étouffées par les éloges; son Ouvrage, l'un des Poèmes Épiques les plus modernes, jouit enfin de l'estime que donne la plus haute antiquité; & la

seule différence qui le distingue des autres productions de ce genre, c'est qu'il trouve plus de Lecteurs. En effet, la Jérusalem Délivrée au mérite poétique joint tout l'intérêt du roman; tandis que l'esprit admire le Poète, le cœur s'intéresse aux événemens qu'il décrit.

Ce Poème mérite donc d'être traduit dans toutes les Langues; & il est d'autant plus naturel de le voir passer dans la nôtre, que la Langue Françoisé a la plus grande analogie avec la Langue Italienne; aussi en avons-nous un assez grand nombre de traductions, parmi lesquelles il faut distinguer celle de Mirabaud & celle de M. le B\*\*\*. Le nouveau Traducteur, après avoir rendu justice à l'une & à l'autre, ajoute: « Je me suis proposé un but tout différent de » ces deux Traducteurs; j'aurois voulu faire une » traduction littérale & fidelle qui pût être imprimée à côté du texte, qui ne fût destinée qu'à cet » usage, qui rendit le génie du Tasse, & qui servit » en même-temps à faciliter la lecture & l'intelligence de ce grand Poète. »

On voit que l'Auteur de cette traduction nouvelle en se proposant de pousser l'exactitude & la fidélité jusqu'au point au-delà duquel elles dégénèrent en barbarie, en se défendant d'y rien changer, même de l'embellir, a cherché à faire connoître, à faire sentir l'esprit de son original, & à nous laisser une traduction qui devint un Ouvrage purement classique.

Ce que le Traducteur dit avoir tâché de faire, c'est à nous à affirmer qu'il l'a fait. Ne pouvant aujourd'hui faire connoître son Ouvrage que par une simple Notice, nous nous contenterons d'en citer une stance ou deux prises au hasard. Au moment où le Poète représente Tancrede la lance en arrêt, le Chef des Infidèles demande à la tendre Herminie quel est ce Héros Chrétien qui, par ses grâces &

fa bonne contenance, se fait remarquer parmi ses compagnons.

Chi è dunque costui che così bene  
S'adatta in giostra, e fero in vista è tanto ?  
A quella, in vece di risposta, viene  
Su le labra un sospir, su gli occhi il pianto.  
Pur gli spiriti è le lagrime ritiene,  
Ma non così che lor non mostri alquanto :  
Che gli occhi pregni un bel purpureo giro  
Tinte, e roco spuntò mezzo il sospiro.

Nous allons voir comment la nouvelle version joint la grâce & la vérité à une scrupuleuse exactitude.

« Quel est donc ce Guerrier qui tient si noblement sa lance en arrêt, & dont la mine est si fière ? A ces mots, au lieu d'une réponse, un soupir vient sur les lèvres d'Herminie, & des pleurs dans ses beaux yeux. Elle retient cependant ses soupirs & ses larmes ; mais elle ne peut empêcher qu'on ne s'en apperçoive un peu. La rougeur qui colore ses beaux yeux, les soupirs à demi étouffés trompent ses efforts & trahissent son cœur. »

Voici une autre Stance d'un ton différent, qui, au même degré de fidélité, réunit le mérite de la précision. Le Poète fait parler le Prince des Démons, qui anime ses sujets contre les Chrétiens :

Sia destin ciò ch' io voglio ; altri disperso  
Sen vada errando : altri rimanga ucciso :  
Altri in cure d'amor lascive immerso,  
Idol si faccia un dolce sguardo e un riso :  
Sia'l ferro incontro al suo rettor converso  
Dallo suol ribellante e in se diviso :

Pera il campo e ruini , e resti in tutto  
Ogni vestigio suo con lui distrutto.

« Que ma volonté aujourd'hui soit le destin ;  
» que les uns fuient , errans , dispersés ; que les  
» autres périssent ; que d'autres , plongés dans de  
» honteuses amours , deviennent les esclaves d'un  
» doux sourire , d'un doux regard ; que les trou-  
» pes rebelles , divisées entr'elles , emploient le  
» fer contre leurs Chefs ; que tout le camp périsse  
» & soit détruit ; que tout périsse avec lui , & qu'il  
» n'en reste pas le moindre vestige. »

Ces deux stances nous paroissent remplir le but du Traducteur ; elles sont conformes à son plan de traduction ; & , comme nous l'avons dit , ces deux stances sont prises au hasard. Enfin cet ouvrage doit être placé parmi nos meilleures traductions Françoises ; il satisfera ceux qui connoissent & sentent les beautés du Tasse , & sera utile à ceux qui veulent étudier la Langue dans laquelle il a écrit. Nous espérons que cette assertion paroitra suffisamment prouvée par l'analyse que nous en donnerons dans un mois ou six semaines.

Il nous reste à nommer l'Auteur : c'est M, Panckoucke , Libraire de Paris. On fait l'influence qu'il doit naturellement avoir sur ce Journal ; mais nous n'avons pas cru que ce fût pour nous un motif de le priver de la justice qui lui est dûe. Nous avoûs voulu seulement nous prémunir contre ses scrupules ; nous ne l'avons pas consulté , de peur que son avis ne fût pas le nôtre. Faudroit-il que nous devinssions injustes , parce qu'il lui prendroit envie d'être modeste ? Le reproche d'indiscrétion qu'il seroit en droit de nous faire , ne nous a point arrêtés. Nous y trouverons une double satisfaction : Nous aurons annoncé des premiers sa Traduction au Public , & nous l'aurons lié lui-même par l'engagement que

nous prenons d'en donner une analyse assez étendue, pour mettre nos Lecteurs à portée de juger son Ouvrage & notre opinion.

*DISCOURS sur le préjugé des peines infamantes, couronnés à l'Académie de Metz — Lettre sur la réparation qui seroit due aux Accusés jugés innocens. — Dissertation sur le Ministère public — Réflexions sur la réforme de la Justice Criminelle; par M. Lacreulle, Avocat au Parlement. A Paris, chez Cuchet, rue & hôtel Serpente. Prix, 3 liv. 12 sols.*

Nous rendrons compte de cet Ouvrage intéressant par le talent de l'Auteur & l'importance du sujet.

*Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture.*

---

## T A B L E.

<b>Q</b> UATRAIN à M. le Comte d'Estaing,	3	Académie Française,	13
Charade, Enigme & Logogryphe,	4	Réflexions sur la Vie du Maréchal de Villars, relativement au Maréchal de Berwick,	15
Eloge de Bernard le Bovier de Fontenelle,	6	Acad. Roy. de Musique,	32
Traité Élémentaire de Morale & du Bonheur,	9	Comédie Française,	42
		Annonces & Notices,	44

---

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 6 Février 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 5 Février 1785. GUIDL



# JOURNAL POLITIQUE

## DE BRUXELLES.

---

---

### DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, le 11 Janvier.

**L**E Roi a nommé le Conseiller de Conférence, Guillaume de Dreyer, son Envoyé extraordinaire auprès de la Cour de Madrid.

On a compté l'année dernière dans l'Evêché de Séelande, Copenhague & Bornholm exceptés, 1743 mariages, 7041 naissances, dont 4571 garçons, & 3460 filles; & 6676 morts, dont 3496 hommes, & 3180 femmes; l'excédant des naissances sur les morts a été de 355.

Le nombre des mariages de la même année dans l'Evêché de Rüpen a été de 865, celui des naissances de 3475, dont 1767 garçons, & 1708 filles; & celui des morts 3014, dont 1519 hommes, & 1495 femmes; les naissances ont surpassé les morts de 461.

N<sup>o</sup>. 6; 5 Février 1785.      a

## A L L E M A G N E.

DE HAMBOURG, le 17 Janvier.

Un grand nombre de pensionnaires du Roi de Pologne ayant été jugés peu dignes de ses bienfaits, on prépare une réforme considérable sur cet article de dépense. Divers Seigneurs Polonois ont fait des contrats à Vienne, pour envoyer leurs denrées à Fiume & à Trieste.

On a commencé à Pétersbourg & à Riga l'établissement des Compagnies d'assurances, d'après un plan approuvé de l'Impératrice. Le fond de chacune des Compagnies sera d'abord de 100,000 roubles : celle de Riga est déjà complète.

M. Busching vient de publier dans sa Feuille périodique une observation d'économie politique, digne de remarque.

Depuis 1767 jusqu'en 1772, en 6 ans, le nombre moyen des mariages dans la Silésie-Prussienne, fut annuellement de 11,498 ; celui des personnes mariées fut, par conséquent, de 22,996 : la population totale s'élevant à 1,373,183 individus, le 57e d'entre eux seulement, avoit donc embrassé le mariage.

De 1773 à 1778, la population s'est montée à 1,373,183 ; 27,576 personnes, soit le 50e, se marièrent.

De 1779 en 1781, en 3 ans, le nombre moyen de nouveaux époux fut annuellement de 28,970 ; c'est-à-dire, le 49e d'une population de 1,408,170.

De 1782 en 1784, le nombre moyen des ma:

riages est retombé à 25,644 ; la population cependant accrue jusqu'à 1,438,955. Ainsi la proportion des mariages à la généralité des habitans, fut d'un 64e. Il résulte de ce rapport que le penchant au mariage est diminué en raison inverse de la population. *M. Busching* attribue cet effet au concubinage, plus commun de jour en jour.

Une autre remarque importante que présente ce tableau, & que ne fait point *M. Busching*, c'est que les années les plus fertiles en mariages ont été celles où l'on se plaignoit de la multiplicité des divorces : cela est naturel, car les mêmes personnes divorciées se remarioient avec d'autres ; au contraire, depuis la loi qui a rendu en Prusse les divorces plus difficiles, les mariages ont dû diminuer.

Pour rendre plus utiles ces tables de *M. Busching*, il faudroit y joindre celle des divorces & des personnes remariées. On doit souhaiter que ces connoissances se multiplient dans les autres Etats : elles sont le véritable thermometre de l'influence des mœurs & de l'organisation intérieure d'un Empire.

On apprend de *Dantzick*, que depuis le 6 Décembre, la Vistule est fermée par les glaces. Quatre bâtimens Anglois ont péri près du port de *Mémel*, les équipages ont été sauvés.

On a donné dernièrement la liste des naissances & des morts à Berlin, pendant l'année dernière. Voici encore quelques détails relativement au genre de mortalité. La petite vérole a enlevé 340 personnes, dont 13 adolescents & 334 enfans, &

la rougeole 6. Les douleurs de la dentition ont fait mourir 430 enfans; 579 personnes sont mortes de miseres & de chagrin; 192 de vieillesse, 215 de l'hydropisie, 136 de la phthisie, 634 de la consommation, 591 de maladies de poitrine; 262 de suffocation & 403 d'apoplexie. Le nombre des pauvres entretenus l'année dernière dans les divers établissemens de cette ville, est monté à 11,297.

Dans le cours de l'année dernière on a compté dans la Poméranie Prussienne & la Principauté de Camin 3083 mariages, 15619 naissances, & 13097 morts. Les naissances ont surpassé les morts de 1522. Parmi les morts il y avoit 64 octogénaires, dont 29 hommes, & 35 femmes; 26 nonagénaires, dont 13 hommes, & 13 femmes; & 6 centenaires, dont un homme & 5 femmes.

*DE VIENNE, le 18 Janvier,*

On s'entretient beaucoup de paix, sans que personne rapporte les fondemens d'une si flatteuse espérance, ni les conditions auxquelles seront terminés nos différends avec les Hollandois. S'il existe des bases déjà posées, pourquoi en indique-t-on tous les jours de contradictoires? Si on les ignore, pourquoi en parle-t-on? Et que signifient toutes ces vagues conjectures des Nouvellistes, qui dans leurs récits, ne daignent pas même consulter les premières notions de la politique.

On débitoit ici dernièrement, qu'on étoit

certain de préliminaires signés entre notre Cour & les Etats - Généraux. Aujourd'hui ces prétendus préliminaires se sont évanouis, comme tant d'autres bruits antérieurs. Tantôt, nous devons obtenir sans dispute l'ouverture de l'Escaut; tantôt on laisse le fleuve *in statu quo*, pour nous donner Mastricht démantelé, comme si une petite ville, dont tout le prix est dans ses remparts, pouvoit faire un objet d'ambition; enfin la seule chose qu'on puisse avancer avec certitude, c'est que le Public tâtonne au milieu des ténèbres pour saisir la vérité, peut-être beaucoup plus éloignée de l'opinion commune qu'on ne l'imagine.

Quoiqu'on ait annoncé le retour des Wallaques à l'obéissance, le centre de cette commotion n'est pas encore absolument raffermi. Il est constant néanmoins que ces Cannibales sont dispersés; trois Régimens ont suffi pour ramener la tranquillité, ou du moins pour éloigner les perturbateurs. Horiah a disparu avec sa royauté de Dacie, & son titre d'Altesse Royale, dont les Gazettes l'avoient gratifié; elles disent aujourd'hui qu'on l'a revu à la tête de 2000 chevaux, & elles ajoutent prudemment *qu'on ne sait point où il a pris cette Cavaierie.*

Le Curé de la Paroisse de S. Etienne, nommé *Pochlin*, ayant demandé secrettement au Pape la confirmation d'une nouvelle Confrérie & des Indulgences, vient d'être déposé. On présume que l'influence du Cardinal *Migazzi* en Hongrie & en

Transylvanie , & ses efforts pour y ramener le calme , rendront à S. E. les bonnes graces de l'Empereur.

On prétend que l'autre Chef des rebelles le Comte Salins, s'est retiré dans l'état de Venise , qu'un Officier a offert de livrer ce Fugitif , moyennant une récompense qu'on lui a accordée , & qu'en conséquence il est parti de Vienne.

On parle publiquement d'un Traité conclu entre notre Cour & celle de Stuttgart. On désigne même le Comte de Böhler , comme chargé de porter au Duc de Wirtemberg la signature de S. M. I.

L'anecdote suivante caractérise le Général Laudon. Ce grand Officier avoit coutume de se perdre dans la foule , & de s'y cacher. Un jour l'Impératrice-Reine le sachant dans l'appartement, demanda au vieux Feldt-Maréchal duc d'Areberg, où se tenoit Laudon ? *Le voilà*, Madame, répondit le Duc, *derriere la porte , tout honteux de son mérite.*

Les Freres de la Charité des Etats héréditaires ont reçu dans leurs hôpices pendant l'année dernière 10,836 malades , dont 9,637 ont été guéris.

L'Empereur a nommé à l'Evêché vacant de Lodi le sieur Beretta, Milanais , Camérier privé de S. S.

L'Edit de S. M. I. du 25 Novembre 1784 , portant incorporation du Duché de Mantoue au Duché de Milan, est composé de 8 articles , dont voici la substance :

1°. A compter du commencement de l'année 1783, le duché de Mantoue sera incorporé entièrement aux Provinces Milanoises ; ces Pays ne feront qu'un seul Etat , & porteront le nom de Lombardie Autrichienne. Les Impositions seront établies sur un pied égal & versées dans une caisse commune & générale.

2°. Les terres, dans le duché de Mantoue , étant de moindre valeur que celles dans le Milanois, les propriétaires des biens-fonds dans ledit duché en feront imposés d'un quart de moins que ceux du Milanois.

3°. La Province de Mantoue aura un Commissaire & un Syndic particuliers au Comitté général de Milan.

4°. Il n'y aura qu'un seul Bureau de recette pour les Impositions.

5°. Le Gouvernement veillera à ce que les Employés pour les Impositions remplissent leur devoir avec exactitude.

6°. L'Ingénieur Carcans sera remercié de ses services & pensionné.

7°. Les appointemens des Employés pour les Impositions, seront tirés de la caisse générale des Impositions du Pays.

8°. La Taxe des maisons à la Campagne cessera & elle sera remplacée par une autre Imposition.

9°. Il en sera de même de la Taxe sur l'Industrie.

10°. Le Gouvernement fera en sorte que les Endroits & les Communes séparés jusqu'à présent du Milanois y soient incorporés.

11°. Le Gouvernement fera la même opération avec plusieurs petites Provinces ou Districts du Pays, afin d'établir par-tout les mêmes principes d'égalité.

DE FRANCFORT, le 23 Janvier.

L'Empereur obtiendra l'Escaut libre, & 12 millions de florins de dédommagemens ; un Congrès levera toutes les oppositions à l'élection de l'Archiduc François, en qualité de Roi des Romains ; on tranquillifera l'Allemagne par un Traité substitué à celui de Munster ; toutes les difficultés touchant la succession de la Baviere seront prévenues ; on garantira au Roi de Prusse la Silésie ; on lui donne Thorn & Dantzick ; voilà les transactions que dressent les spéculatifs d'un côté de l'Europe : dans l'autre on proteste contre ces distributions politiques ; ici on les nie, là on les confirme, en attendant que d'autres idées prennent place à la suite de nouveaux événemens.

Aujourd'hui il se répand qu'on parle d'un échange des Pays-Bas contre la Baviere, & qu'un Corps de troupes Impériales doit entrer dans ce Duché. Selon les mêmes bruits, il est arrivé un courier de Deux-Ponts à Berlin, avec des dépêches importantes, & le Duc regnant de Brunswick est attendu d'un jour à l'autre dans cette dernière Capitale.

Le 15, nous avons vu passer sur notre territoire les troupes Impériales qui vont aux Pays-Bas ; trois compagnies ont traversé la ville ; l'artillerie qui conduisoit 12 canons de six livres & 4 de 12 & environ 60 chariots de munition, a pris son quartier à Oberad où elle a séjourné : l'Etat Major de Tillyer est arrivé le 15 à Dreveich, & a eu séjour le 16 :

celui de Lattermann est arrivé le 16 à Biblis, l'artillerie le 19 à Oberad : l'Etat-Major de Preiss est arrivé le 16 à Bibel, & y a eu séjour le 17; celui de Teutschmeister arrivera le 20 à Carben, & y aura séjour le 21 : l'Etat-Major de Toscana dragons arrivera le 22 à Bornheim.

Le nouveau Corps levé ici pour le service Autrichien, est parti le 12 pour les Pays-Bas, sous le commandement du Baron de Stein.

On lit dans une Feuille de Stuttgart un article qui peut intéresser les Naturalistes.

Dans le duché de Wirtemberg, les alouettes sont comptées parmi les oiseaux de passage qui arrivent au printemps, font des petits en été & quittent le pays en Automne. Le dernier Automne elles disparurent plutôt qu'à l'ordinaire, malgré la douceur de la saison. Dans la première moitié de Décembre, tout le duché fut couvert de neige qui étoit au moins d'un pied de profondeur. Tout d'un coup proïsrent vers le 20, & dans des contrées éloignées grand nombre d'alouettes, surtout dans les montagnes, où en Été leur quantité est plus petite qu'ailleurs. Elles s'assemblerent en grand nombre avec d'autres oiseaux d'Hiver autour des broussailles moins couvertes de neige & autour des sources pour y chercher de quoi se nourrir. On ne voit rien d'extraordinaire en elles, sinon qu'elles sont plus maigres. — Ce phénomène paroît confirmer l'hypothèse de ceux qui attribuent aux oiseaux de passage plutôt un sommeil pendant l'Hiver comme aux insectes, qu'un voyage dans des climats plus doux. On a trouvé en Hiver des hirondelles rassemblées en pelotons & comme mortes.

On vient d'imprimer dans un Recueil pé-

riodique très-estimé, une lettre écrite en 1768, par un Prince illustre d'Allemagne, peu après l'entrevue de l'Empereur & du Roi de Prusse, à la feue Landgrave de Hesse-Darmstadt, l'une des femmes les plus respectables qui aient honoré son sexe & le rang suprême. Voici un précis de cette lettre.

» Je suis enchanté, enthousiasmé. Ce  
 » Prince fera le bonheur des nations. Can-  
 » deur, probité, esprit, délicatesse, con-  
 » versation, dignité, rien ne lui manque.  
 » Tous ceux qui l'ont vu, pensent comme  
 » moi. On ose le dire publiquement, & on  
 » s'entretient de lui en particulier. Si rien  
 » n'altère ce beau caractère & cet heureux  
 » naturel, ce fera un Marc-Aurele, un  
 » Trajan ».

Un jeune homme las de vivre, se pendit à Munich dernièrement; un honnête passant le détacha trois quarts d'heures après & le fit transporter chez un des Chirurgiens de la maison établie par S. E. le Comte de Seeau, pour secourir cette classe de malheureux. Le Chirurgien, après avoir saigné le jeune homme, lui insinua l'air avec une espee de tuyau, pour ranimer la respiration en donnant aux poumons le ressort nécessaire, & il opéra si heureusement, que dans l'espace d'un demi-quart d'heure le jeune homme se releva sans ressentir la moindre incommodité.

On apprend de Landshut en Baviere que le 29 Décembre, la premiere division du Régiment de Toscane, Dragons, a passé par cette ville.

Un Ecrivain politique s'est amusé à calcu-

ler, d'après les contrats d'hypothèque, la richesse foncière de la Noblesse du second Ordre dans la Silésie Prussienne, & il l'a trouvé de 30 millions de rixdalers.

On écrit de Laybach, que quelques jeunes bergers ont trouvé près de cette ville, en fouillant la terre, 45 sequins de Venise, & plus de 1000 pièces de petite monnaie d'argent, qui paroissent avoir été frappées dans le IX<sup>e</sup>. ou le XII<sup>e</sup>. siècle.

Hier matin, une division de l'artillerie de l'Empereur, & un grand nombre de chariots ont passé par cette ville, pour se rendre dans les Pays Bas.

Plusieurs lettres de Vienne, qui arrivent dans l'instant, nous apprennent avec certitude que les rebelles de Transylvanie retournent dans leurs demeures par troupes de 2 à 300 à la fois. Leur chef Horiah n'a pu se soustraire aux recherches, & se trouve actuellement dans les fers, ainsi que son premier Lieutenant.

En rapprochant la mortalité occasionnée à Vienne l'année dernière par la petite Vérole, & celle de Londres par la même maladie, on trouve dans la première ville 998 morts, & dans la seconde 1759. Londres contenant au moins quatre fois la population de Vienne, il en résulte une disproportion bien étonnante dans le nombre relatif des morts de la petite vérole, qui est seulement double à Londres de celui qu'on observe dans la Capitale de l'Autriche. On ne peut attribuer cette différence qu'à l'usage

plus étendu de l'Inoculation en Angleterre , sur - tout dans des Hôpitaux uniquement consacrés à cette pratique , & qu'à ma connoissance aucun autre Etat n'a encore daigné imiter.

## I T A L I E.

*DE VENISE , le 2 Janvier.*

On a ajouté 800 ouvriers à ceux qui travailloient déjà dans nos chantiers. Tous les Commandans des places maritimes de l'Istrie , de la Dalmatie & des isles appartenantes à la République, ont ordre d'armer les habitans en état de s'opposer aux hostilités que l'on pourroit commettre dans leurs eaux. On assure enfin que dans très-peu de temps une escadre de 5 vaisseaux de guerre, chebecs, galiottes, &c. ira rejoindre celle commandée par le Chevalier Emo.

*DE LIVOURNE , le 3 Janvier.*

On apprend par un bâtiment Ragusien , arrivé dans ce port , que le 9 du mois dernier , le bâtiment la Grande Duchesse de Toscane , qui revenoit de Zante , sous l'escorte du brigantin Anglois le Serpent , avoit été malheureusement pris par l'escadre Barbarefque , & amené à Alger. Le vice-Consul Anglois , résidant en ce port , ayant fait les plus sérieuses représentations au Bey , la prise a été relâchée , & elle a fait voile pour Londres , le 18 du mois dernier.

Les corsaires Algériens qui font la course dans la Méditerranée, sont au nombre de neuf, montés de 18 à 32 canons. On a calculé qu'en tout ils portent 226 canons, & 2500 hommes d'équipage.

## GRANDE-BRETAGNE.

*DE LONDRES, le 22 Janvier.*

Le 18 de ce mois, jour anniversaire de la naissance de la Reine, Leurs Majestés & la Famille Royale ont reçu au Palais S. James les complimens usités. On tira le canon du Parc & de la Tour; les illuminations & le Bal paré suivirent dans la soirée.

Le Ministère a adopté des mesures, qui doivent faire cesser toute espèce de jalousie entre ce Royaume & celui d'Irlande. Voici, en substance, les principaux articles de ce plan de conciliation. 1°. L'acte de navigation sera révoqué pour ce qui concerne l'Irlande. 2°. Les droits actuels, payés sur l'importation des Marchandises Angloises en Irlande, seront abolis, ainsi que ceux sur les Marchandises Irlandoises en Angleterre; & il sera établi un droit minime & égal dans les deux pays, pour tenir lieu du premier. 3°. La Législation Irlandoise accordera la gratification qu'elle croira nécessaire pour l'encouragement du commerce d'exportation, & il ne sera accordé, par la Grande-Bretagne, aucune gratification pour les exportations en Irlande.

De toutes les révolutions survenues depuis peu dans les différentes branches de nos manufactures, aucune n'a procuré un avantage aussi subit que celle opérée dans la fonte du fer, & on ne peut se former une idée du bénéfice que procurent les nouvelles améliorations, dans cette partie.

Les sixième, dixième & quarante-cinquième Régimens d'Infanterie ont reçu ordre du Bureau de la Guerre de se tenir prêts à servir au dehors. Le premier de ces Régimens passera au Canada & les deux autres dans l'Inde.

Les Ingénieurs, qui viennent d'être nommés pour le service des Isles de l'Amérique, ont ordre d'envoyer des plans exacts de toutes ces Isles au Commissaire-Général de l'Artillerie, & d'y joindre leurs observations sur les endroits les plus propres à construire de nouveaux Forts. Toutes les hauteurs, qui domineront quelque partie accessible du rivage, seront fortifiées, & le terrain en sera acheté pour le compte du Roi. Le Duc de Richmond prétend faire cette opération sur les épargnes de son département, & sans avoir recours au Parlement pour obtenir de nouveaux fonds.

Le Ministre doit proposer au Parlement de voter une somme pour augmenter les salaires des Employés Anglois aux Isles. Le prix des vivres y hausse depuis quelques-années dans la proportion de quatre à sept.

Il est question d'encourager l'Importation

des planches du Canada. Les Officiers, qui ont servi dans cette partie de l'Amérique sous le Général Haldimand, ont représenté au Ministre que le Canada peut fournir des planches d'une aussi bonne qualité, que celles qu'on apporte de la Norwege.

M. Pitt s'occupe sérieusement des pêcheries d'Ecosse. Il est démontré, qu'en cas de besoin, on pourroit tirer de ces pêcheries 50 à 60,000 Matelots. Le Parlement, à sa rentrée, prendra en considération le plan à ce sujet, que lui présentera M. Dempster, Citoyen véritablement digne du nom si profané de Patriote.

On fera sans doute dès les commencemens de la prochaine session, dit un de nos papiers, la proposition de réformer l'établissement énorme de l'armée présentement sur pied. Cette réforme, actuellement que l'Amérique est perdue & que l'Irlande est en état de se défendre elle-même, semble non-seulement raisonnable dans ces temps de paix & d'indigence, mais encore nécessaire. Nous présenterons à nos compatriotes à ce sujet un tableau des effets dangereux qui ont résulté des armées permanentes. Dans l'antiquité, Athènes perdit sa liberté parce qu'elle permit à *Pisistrate* d'avoir un corps de seulement 30 gardes. *Tymophanes* se rendit absolument maître du territoire de *Corinthe* avec une garde de 400 hommes armés, sous prétexte de défendre la ville. *Agathocle* devint de la même manière tyran de *Syracuse*. Et dans une époque plus moderne *Philippe de Bourgogne* avec seulement 500 chevaux, renversa la liberté de la nation alors la plus opulente de l'Europe. *François Sforce* usurpa

enfin la souveraine puissance sur les Milanais peu défiants qui lui avoient confié une petite armée pour leur défense.

Nos ancêtres étoient si jaloux sur ce point, que les Barons sous Richard II ne permirent pas à ce malheureux Prince une garde de 300 archers. On doit donc faire ses efforts pour réformer une partie de l'armée, appliquer cette épargne à l'entretien d'un corps de matelots, les seuls & naturels défenseurs de cette Île, & les employer aux pêches sur nos côtes.

Nonobstant ces réflexions & ces citations historiques, on assure que les cinq Régimens d'Infanterie, qui devoient être supprimés à Noël dernier, seront conservés; les apparences de guerre sur le continent ayant déterminé le Ministère à prendre cette mesure.

La négociation pour le nouvel emprunt ne s'ouvrira certainement point, à ce qu'on présume, avant le milieu de Mars.

Le Ministère est fatigué d'avis contradictoires, même des Négocians les plus expérimentés, sur l'application que l'on doit faire des principes généraux de l'acte de navigation ou traité de commerce avec l'Amérique, & même aux mesures concernant celui de l'Irlande. Ce fut l'esprit de cet acte fameux, pris dans une grande extension, qui occasionna les premiers troubles en Amérique, & qui nous fit tomber dans des vexations, pour vouloir les supprimer. Si nos Politiques peu instruits réussissoient, selon eux, nous réduirions tous nos voisins à l'énergie & à l'ignorance des Maroquins ou des barbares. Mais de tels peuples ne peuvent nous envoyer ni prendre de nous des

marchandises, si ce n'est par violence & par piraterie. Ce fut un sentiment bien généreux que la déclaration que faisoit un de nos Politiques, célèbre par sa pénétration & par sa bienfaisance, en disant : « J'ose avouer que non-seulement com-  
 » me homme, mais comme sujet, je prie pour  
 » que le commerce de l'Allemagne, de l'Es-  
 » pagne, de l'Italie & même de la France fleu-  
 » risse. Je suis certain que l'Angleterre & toutes  
 » ces nations prospéreroient davantage si leurs  
 » Souverains & leurs Ministres se pénétoient de  
 » sentimens nobles & bienfaisans les uns envers  
 » les autres ».

On reparle encore d'un changement futur dans l'Administration, particulièrement dans l'Amirauté, présidée par Lord Howe, à qui le Public donne le Marquis de Buckingham, ci devant Comte Temple, pour successeur. Ces bruits acquierent d'autant moins de crédit, qu'une parfaite intelligence regne entre les Ministres.

Si la pratique actuellement en vogue d'augmenter le prix des fermes étoit restreinte, disent des Spéculateurs, & que l'on repartît les terres incultes de la Couronne en fermes d'une moyenne grandeur, cette Isle fertile pourroit entretenir au moins 18 millions d'habitans, & leur fournir toutes les commodités de la vie, & une grande partie des superfluités du luxe. On a calculé qu'on pourroit employer à la pêche sur nos côtes 80 mille matelots. Que l'Administration s'occupe de ces objets, ce sera rendre à la patrie un plus grand service que de disputer sur des Isles désertes des Antilles, ou que d'envoyer des Anglois commettre des rapines & des meurtres, & être massacrés à leur tour dans l'Inde ou

dans les sables brûlans de l'Afrique.

Par un Acte de Henri VIII, encore en vigueur, un payfan ne peut entretenir au-delà de 2000 moutons, sous peine de payer une amende de 3 sh. 4 s. sterlings par mouton. Par un autre Acte, passé sous le même regne, personne ne peut tenir & occuper plus de deux termes à la fois, sous des peines très-graves. Par un acte du Parlement de la Reine Elisabeth, chaque chaumiere doit avoir quatre acres de terre annexées à elle. Il appartient au premier Ministre, de prendre soigneusement ces actes en considération, & de les amender, s'ils en ont besoin, de maniere à convenir au temps actuel. Alors la population s'augmentera, & la dernière classe des agriculteurs sera aussi heureuse qu'elle le mérite.

M. Staunton, l'un des Secrétaires du Lord Macartney, est arrivé de l'Inde sur la frégate Françoisse la Coventry, & se trouve actuellement ici. Son voyage, dit-on, a pour objet une difficulté élevée par les François, au sujet de Trinquemalle. Par un des articles du Traité de paix, il fut convenu que les François nous rendroient cette place, & qu'ensuite nous la rendrions aux Hollandois, mais ils prétendent la leur remettre tout de suite, sans qu'auparavant elle ait été entre nos mains. Les amis de M. Hastings disent que le voyage de M. Staunton se borne à ce rapport, & qu'il a laissé l'Inde dans une tranquillité profonde & générale.

Le 13 la Société royale des Sciences, présidée par le Chevalier Joseph Banks, a élu le Docteur Blane Associé. Le même jour la Société royale des Antiquités, présidée par le Comte de Leicester, a élu membre, le Vicomte George de Saint-Asaph, le Conseiller Bearcroft, Sir William Haut & Mr Genet, Chef de l'un des Bureaux des Affaires étrangères de France, Secrétaire de Monsieur, correspondant de l'Académie des Sciences de Paris & membre de plusieurs autres Académies.

On trouve dans un ouvrage récent sur nos affaires Asiatiques, les anecdotes suivantes, relatives à Sujah ul Dowlah, Vifir d'Oude.

Parmi les Princes tributaires du Gouvernement anglois dans le Bengale, aucun n'en fut favorisé autant que *Sujah ul Dowlah*. Cette distinction attire aujourd'hui sur lui les regards de la Métropole, qui peut connoître l'esprit dominant dans nos Conseils de l'Inde, par les attentions des Employés de la Compagnie pour ce Vifir.

La Province d'Oude, sur laquelle il exerce sa tyrannie, & qui fut, pendant la dernière session, l'objet des spéculations parlementaires, est située au N. E. du Gange. Elle confine avec le Behor, dont elle est séparée d'un côté par la rivière Deo ou Gagera, & de l'autre par la Carumnassa. Le pays est plat, bien arrosé & bien cultivé. Vers le nord il est séparé du Thibet par une vaste chaîne de montagnes. Dans les vallées qu'elles renferment sont plusieurs Rajahs, trop foibles pour inquiéter *Sujah ul Dowlah*.

Les territoires de cet Indien touchent ceux du Roi d'Angleterre. Ses revenus se montent à près de deux crores de rroupiés. Il ne paie aucun tribut

à l'Empereur, dont il affecte cependant de reconnoître le souverain titre. Depuis sa défaite à *Busa*, *Sujah ul Dowla* s'attache à discipliner ses troupes, & à bien administrer ses finances. Il a déjà formé dix bataillons de Sipays, & a considérablement perfectionné son artillerie. Lorsqu'il apprit le couronnement d'*Abdalla*, il leva 12,000 chevaux sur un beaucoup meilleur pied que les autres Princes de l'Indostan.

*Sujah ul Dowlah* est actuellement l'un des principaux alliés des Anglois dans l'Inde; & comme ses revenus ne pourront jamais le mettre en état de leur faire la guerre, il est probable que la crainte qu'il en a lui fera observer strictement la teneur des traités.

Les qualités physiques de ce célèbre Indien sont assez remarquables. Il a environ cinq pieds onze pouces de haut. Il est si robuste & si nerveux qu'on l'a vu abattre d'un coup de sabre la tête d'un buffle. Il seroit difficile de décider s'il est plus actif ou plus violent qu'ambitieux. Ses grands yeux sombres & inquiets, semblent promettre d'abord une pénétration extraordinaire, & une tête aussi ardente qu'entreprenante. Mais son esprit est trop léger pour s'occuper à penser. On sent d'après cela qu'il est plus propre aux exercices guerriers qu'aux délibérations politiques.

*Sujah ul Dowlah*, depuis quelques années cependant a donné une certaine attention aux affaires. Il se levoit avant le soleil, montoit à cheval, erroit dans les forêts, & poursuivoit les tigres ou les cerfs jusqu'au milieu du jour. Il revenoit alors, se plongeoit dans un bain froid, & passoit les après-midi dans le harem avec ses femmes : telle étoit la vie de cet Indien jusqu'à la dernière guerre. Osant tout, sans système &

sans politique, emporté par ses passions; il commença une carrière difficile, dans laquelle il éprouva bientôt des revers. Consterné par la perte de sa réputation, son génie prit un autre cours. Il emploie actuellement son activité à discipliner son armée, & passe plus de tems à régler ses finances qu'auparavant il n'en perdoit à cajoler les femmes de son sérail. Son autorité s'est rétablie, ses revenus sont augmentés, & ses arrangemens militaires sont devenus efficaces & respectables.

Mais avec toutes ces qualités & ces avantages il est perfide, cruel & sans principes: il compose son extérieur pour mieux trahir, & tandis qu'il vous flatte d'une main, de l'autre il vous poignarde jusqu'au cœur.

Après la relation des deux faits suivans qui termineront ce portrait, on ne sera point étonné que ce Despote ait protégé & soutenu Cassim, Aliéan & Sombro, l'assassin de MM. Hay, Ellis, Chambers & d'autres.

Le Capitaine H . . . . à la fois au service de la Compagnie & à celui du Visir, avoit un bateau chargé de quelques marchandises qui furent arrêtées par les Officiers de la douane, faute d'une permission nécessaire. Le Capitaine, sans soupçonner de suites fâcheuses, fit mention du fait au Visir. Il n'en fut plus question; mais à minuit, le Capitaine fut réveillé par des Indiens qui lui apportèrent dans un panier la tête d'un Magistrat principal du district, qui auroit dû lui donner la permission pour ses marchandises. Cet exemple horrible de tyrannie choqua tellement l'Officier anglois, qu'à peine pût-il recouvrer sa tranquillité tout le tems qu'il resta dans l'Inde.

L'autre trait est encore plus effrayant. Le Co-

Jonel G. . . . étant un jour à la chasse à Rahilcund, quelques villageois dont les cochons avoient été tués par les chiens de chasse, jeterent naturellement par colere, un bâton après l'un de ces chiens. Le Colonel de retour au camp, entra dans la tente du Chevalier R. B-r, avec lequel le Visir étoit à déjeûner, & raconta par hasard cette circonstance peu importante : le Visir donna aussi-tôt un ordre secret à un de ses gens, & avant d'avoir fini le déjeûner, l'Indien revint faire son rapport, & annonça que le village étoit détruit, & tous ses habitans, hommes, femmes & enfans, passés au fil de l'épée.

Nous avons donné ci-devant un précis de la dernière Lettre écrite par M. Hastings à la Compagnie des Indes : cette dépêche vient d'être rendue publique par le Major Scott, le défenseur constitué du Gouverneur du Bengale dans ce Royaume. Comme probablement l'Inde sera un jour ou un autre, le théâtre d'événemens très importans pour l'Europe, comme l'Angleterre y a posé le siege d'un nouvel Empire, & l'un des fondemens de sa puissance, il est instructif de connoître l'esprit qui la gouverne, & sa véritable situation. On jugera aussi par cette lecture de l'étendue du pouvoir de M. Hastings dans ces contrées, & du caractère de cet homme extraordinaire, dont l'Europe n'a qu'une idée bien imparfaite. Courage personnel, élévation d'ame, fermeté, dextérité, génie, discernement solide, esprit de détail joint à celui des grandes combinaisons politiques; toutes les qua-

lités dispersées dans vingt Administrateurs différens , se réunissent pour former la capacité particulière & le talent de M. Hastings. On sent de reste combien un pareil homme a droit de se croire supérieur aux petites vues d'une Société Marchande , de lui dicter la conduite à tenir , & de se rendre indépendant de ses tracasseries & de ses conseils. Cette Compagnie , assez aveuglée un instant , pour penser à retirer le Gouvernement général des habiles mains où il est placé , sent aujourd'hui sa faute ; & la lettre dont nous allons rendre compte , a pu sur-tout lui en faire connoître toutes les conséquences : elle est datée de Lucknow , le 30 Avril 1784. Voici les termes de M. Hastings.

Messieurs, j'ai cru qu'un de mes principaux devoirs étoit de me prévaloir de toutes les occasions qui se présenteroient , pour vous annoncer mon arrivée dans le lieu d'où cette lettre est datée , ainsi que les premiers effets qu'a produits l'arrangement qui a eu lieu par la résolution du Gouverneur-Général & du Conseil , passée le 31 Décembre dernier , & qui vous a été notifiée par les dépêches successivement remises aux Navires de la Compagnie. Je commencerai donc à l'époque de mon arrivée dans cette ville , le rapport que j'ai à vous faire.

Je n'ai pas été long temps à m'appercevoir que les revenus de ce pays étoient dans un si grand désordre , & que l'administration , le crédit , & l'influence même du Nabab s'y trouvoient tellement ébranlés par les effets de la dernière usurpation de son autorité , & les querelles intestines qui s'étoient élevées dans ses Etats , qu'il avoit abso-

lument besoin d'un secours étranger pour recouvrer ses pouvoirs & rétablir la constitution de son Gouvernement : j'avois été en conséquence fortement pressé de me rendre ici en personne à cet effet.

Quoique l'on m'annoncât que ce projet étoit conforme aux intentions du Visir, de sa famille, & de ses Ministres; comme c'étoit des avis particuliers, je les communiquai tels qu'ils étoient, par mes lettres du 20 Janvier dernier, offrant en même temps mes services pour me rendre à Lucknow, quand le Visir le requéreroit en forme; ce que je savois devoir arriver. J'étois dès-lors instruit de sa réponse à la résolution du 31 Décembre.

J'avois plusieurs raisons pour anticiper sur les événemens, & prévenir la demande qui pouvoit m'être faite : l'état de dérangement des affaires dans l'Etat du Visir, que le délai d'un seul jour pouvoit aggraver; la circonstance que c'étoit le tems de la collecte des revenus, qui demandoit la plus vigoureuse énergie pour en assurer la rentrée; enfin le mauvais état de ma santé, qui ne m'eût pas permis d'entreprendre un voyage aussi long, si je l'avois remis jusqu'au tems où les vents du sud commencent à souffler.

Mes offres furent acceptées, avec une déclaration conditionnelle de la part de M. Wheeler; je me préparai dès ce moment à faire ce voyage.

Le 14 Février, l'invitation régulière du Nabab me parvint; je renouvelai mes offres au conseil, qui décida que je les accepterois: le 17, je pris congé des membres de l'Administration, & partis pour Calcutta avec une indisposition très grave, qui, depuis quelque tems, me tenoit dans un état de langueur des plus douloureux. Le changement d'air me soulagea heureusement, avec  
tant

tant de promptitude & d'efficacité, qu'en arrivant dans cette ville le 27 du mois dernier, ma santé se trouva rétablie au point de me permettre de vaquer aux objets importans de ma commission.

La perspective la plus allarmante se présenta à moi dans cette route, en voyant un sol entièrement desséché par le manque de pluies périodiques, qui, chaque année, viennent fertiliser ces plaines. Excepté dans quelques champs, qui paroissent avoir été extraordinairement soignés par les laboureurs, on ne pouvoit discerner la plus légère trace de végétation. Les ruisseaux & les rivières que je traversai étoient non-seulement taris, mais tellement desséchés, que des nuages de poussière s'en élevoient. Ces circonstances sont d'autant plus dignes de remarque, que cette calamité a été générale dans tout l'Indostan. Une autre année de sécheresse, qu'il n'est pas naturel de supposer ni de craindre, mettroit hors du pouvoir de la sagesse humaine, de prévenir les maux qui en seroient la suite.

Malgré cet accident, ma confiance au Nabab est telle, & je me repose si fermement sur sa reconnaissance & celle de ses Ministres, que j'ose promettre, même dans ce moment, qu'excepté l'affreuse extrémité d'une année semblable à celle-ci, le progrès des mesures que j'ai établies, en quoi j'ai réussi autant qu'il étoit possible d'espérer, amenera mes projets à une conclusion heureuse, pourvu toutefois que mes opérations ne soient pas interrompues par des ordres auxquels il me seroit impossible de résister, & pourvu que l'on me permette de demeurer ici le temps nécessaire pour amener les affaires que j'ai commencées, à l'état des perfections que j'ai eu en vue; ce ne seront pas de petits obstacles qui pourront m'arrêter: possédant des avantages aussi essentiels que ceux que

N<sup>o</sup>. 6, 5 Février 1785. h

J'ai en main , j'ose me flatter qu'ils seront supérieurs à toute espece d'opposition , à moins qu'elle ne fût extrême.

*La Suite à l'Ordinaire prochain.*

## F R A N C E.

*DE VERSAILLES, le 26 Janvier.*

Le 16 de ce mois, l'Académie royale des Sciences eut l'honneur de présenter au Roi , à la Reine & à la Famille Royale, le volume de ses Mémoires pour l'année 1781. A cette occasion, l'Abbé Tessier, les sieurs Quatremere, d'Isjonval & de Fourcroy, Directeur du Génie, reçus pendant le cours de l'année, furent présentés à Leurs Majestés & à la Famille Royale par le Directeur de la même Académie. Le même jour, le sieur Lavoisier, Directeur de l'Académie, eut l'honneur de présenter au Roi, en l'absence du Pere Pingré, la *Cométographie, ou Histoire des Cometes qui ont été observées jusqu'à présent*, en deux volumes in-4°. imprimés au Louvre.

Le 23, le Comte de Dénonville a prêté serment entre les mains du Roi, en qualité de Lieutenant-Général de l'Orléanois & du pays Chartrain.

Le même jour, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Comte d'Agénois, Capitaine-Lieutenant à la suite du Régiment Colonel-Général,

Infanterie, avec demoiselle d'Argouges ; & celui du Comte de Menou, Maréchal-de-Camp, avec demoiselle de Jouenne d'Esgrigny.

Ce jour, la Duchesse de Boutteville a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Princesse de Tingry, & de prendre le Tabouret.

La Marquise d'Aguesseau, la Comtesse de Chavagnac & la Comtesse de Walsh, ont eu aussi l'honneur de leur être présentées ; la première par la Duchesse d'Ayen, la seconde par la Marquise de Montéclair, & la troisième par la Comtesse de Sérant-Walsh.

*DE PARIS, le 4 Février.*

M. Pilatre de Rozier est retourné à Boulogne, la semaine dernière, dans le dessein d'y préparer sans doute son départ pour l'Angleterre : il est accompagné d'un de ses amis, nommé M. Romain.

On prétend aujourd'hui dans les cercles de cette Capitale, que M. Montgolfier est presque assuré d'avoir trouvé la direction des Aërostats. Voici ce qu'on débite en public à ce sujet.

Il a fait, dit-on, diverses expériences qui lui promettent le plus grand succès lorsqu'elles seront exécutées en grand. Son Aërostat une fois dans les airs, il en change la forme, ce n'est plus alors qu'une calote, ou si l'on veut un simple parasol, qui retardé dans sa chute par une voile & par le feu, est conduit par ces agens à l'endroit qu'on

desire. M. de Montgolfier se propose d'ouvrir une souscription d'environ 100000 livres pour faire les expériences nécessaires à cet effet. Il n'est pas douteux qu'elle sera bientôt remplie. En s'occupant de ces grandes recherches, ce Physicien a fait encore une autre découverte bien importante. Il peut, ainsi que le soleil, rassembler des nuages, des amas d'eau au-dessus de nos têtes : on croit qu'il lui sera facile de transporter, pour ainsi dire, la scène sur la petite coline de Meudon. Par exemple, & ce qu'il y a de beau dans cette découverte, c'est que plus la quantité d'eau qu'on voit enlever est considérable, plus l'expérience est sûre & facile.

Cela est en effet si beau, que nous ne doutons pas, qu'après avoir porté la Seine sur Meudon, on ne transporte bientôt la mer Baltique sur le Mont Blanc, & le Mont Blanc lui-même dans quelque jardin prétendu Anglois de nos environs : car enfin, tout est possible ; & il est bon de remarquer que ces grands esprits, qui ne cessent de vous dire, *tout est possible*, trouvoient tout impossible, il y a quelques années, lorsqu'on leur parloit des forciers, de la Magie, des farces de Saint-Médard, &c. L'ingénieur Sterne a bien raison de dire qu'il faut toujours à l'intelligence humaine une sottise favorite.

Les Etats de Bretagne ont arrêté dans leurs diverses séances du mois dernier divers points, dont voici la substance.

*Séance du Mardi 18 Janvier.*

Les Etats ont chargé les Députés en Cour de solliciter la liberté d'armer dans ses ports pour le commerce du Levant ;

De solliciter le retrait de l'Arrêt du Conseil au sujet de l'introduction des sardines étrangères dans le Royaume ;

De demander qu'il soit défendu aux Messageries d'exiger des droits pour les permis qu'elles donnent de louer des chevaux, quand elles ne peuvent en fournir.

La Commission des baux a été chargée de faire approuver, par Messieurs les Commissaires du Roi, les changemens faits au bail, &c. &c.

*Séance du Mercredi 19 Janvier.*

M. le Comte de Trémirat n'ayant pu se rendre à l'assemblée, M. le Vicomte de Champlavoy a été élu par acclamation, Président de l'ordre de la Noblesse.

Il a représenté que l'assemblée étant instruite que Madame la Comtesse de Trémirat venoit d'accoucher d'un garçon, il étoit persuadé que l'assemblée se porteroit à le faire nommer par les Etats, & à faire jouir les Présidens par élection des mêmes prérogatives que les Barons.

Les Etats, après avoir adopté cette proposition, ont arrêté de prier Madame la Comtesse de Montmorin de nommer cet enfant avec les Trois Présidens des Ordres, & qu'à cet effet il lui sera envoyé une députation.

D'après la lecture d'un Mémoire présenté par les Commissaires des contrôles, sur les abus & indue perception de ces droits, & tendant à être intégrés dans leur propriété & jouissance, les Etats ont arrêté de prier M. le Comte de Montmorin de le faire passer à la Cour, & de l'appuyer de ses puissantes sollicitations.

*Jeudi 20 Janvier.*

La députation envoyée hier chez Madame la Comtesse de Montmorin, a rapporté qu'elle étoit très-sensible à la politesse des Etats, & qu'elle les

prie de fixer le jour de la cérémonie du Baptême.

La lettre de M. le Contrôleur, contenant les réponses aux changemens proposés par les Etats à cinq articles de la Déclaration de Messieurs les Commissaires du Roi, au sujet de l'administration des grands chemins, & desquelles la majeure partie est satisfaisante, a été renvoyée à la Commission des ouvrages publics.

La cérémonie du Baptême du fils de M. le Président de la Noblesse a été fixée à demain, une heure après midi, laquelle sera célébrée par M. l'Evêque de Léon : Messieurs les Présidens des Ordres ont été chargés de l'annoncer à Madame la Comtesse de Montmorin. Les Etats ont ensuite fait présent de 15,000 liv. à Madame la Comtesse de Trémergat, de 11,000 liv. à l'enfant, & ont fait les fonds de 9000 liv. pour les frais par estime de la cérémonie.

Les Etats, après avoir délibéré aux Chambres, ont ordonné le fonds de 100,000 liv. pour la dépense du dépôt des mendians pendant 1785 & 1786.

*Vendredi 21 Janvier.*

La Commission des Impositions, qui avoit été chargée de porter à Messieurs les Commissaires du Roi le mémoire sur les octrois municipaux, a dit que M. le Comte de Montmorin s'étoit chargé de le faire passer en Cour.

Les Etats ont chargé leurs Députés en Cour de solliciter une Déclaration du Roi qui enjoigne aux Recteurs, Curés, &c. de référer dans les actes de Baptême des enfans l'âge des pere & mere, & le lieu de leur naissance, ou de déclarer qu'ils n'ont pas rempli cette formalité faute de connoissances suffisantes.

La Commission pour la cérémonie du Baptême

de l'enfant de M. le Président de la Noblesse, a distribué des dragées à l'assemblée, qui s'est séparée à une heure, & Messieurs les Présidens des Ordres sont allés chez Madame la Comtesse de Montmorin, pour se rendre ensuite à la cérémonie qui devoit se faire en la Paroisse Saint-Germain.

*Samedi 22.*

Aujourd'hui, lendemain de la cérémonie du Baptême, les Etats ont délibéré par acclamation, qu'on offriroit à Madame la Comtesse de Montmorin un diamant de 30,000 liv. Elle les a priés de vouloir bien permettre que cette somme fût destinée à fonder une place pour les jeunes demoiselles, une autre à l'école des cadets gentilshommes, & une bourse dans un College pour le tiers.

La générosité de Madame la Comtesse de Montmorin en faveur des enfans de la Province, ne pouvoit manquer d'exciter une vive sensation, aussi le nom de M. le Comte & de Madame la Comtesse de Montmorin n'est prononcé à Rennes & dans toute la Bretagne qu'avec attendrissement. Ce dernier trait auroit resserré, s'il eût été nécessaire, l'union qui regne entre les Etats & le Commandant de la Province; union qui ne s'est pas démentie un seul instant, dont on éprouve déjà les heureux effets, & qui promet à la Province une tranquillité durable, & des avantages encore plus considérables.

Quelques différends sérieux s'étant élevés au sujet de la fixation des Dividendes de la Caisse-d'Escompte, le Conseil d'Etat a rendu un Arrêt le 24 Janvier, qui déclare nuls les marchés faits sur ces Dividendes. Le préambule remarquable de cet Arrêt est de la teneur suivante.

Sur ce qui a été représenté au Roi par les Com-

b 4

missaires députés des Actionnaires de la Caisse  
 d'Escompte, que, depuis trois mois, & notam-  
 ment dans les derniers jours du mois de Décembre  
 Il s'étoit fait sur les Dividendes des Actions de cette  
 Caisse un trafic tellement déordonné, qu'il s'en  
 étoit vendu quatre fois plus qu'il n'en existe réel-  
 lement; que la preuve en étoit acquise & mise sous  
 les yeux de S. M., par l'exhibition d'une grande  
 quantité de marchés qui portent la réserve de leur  
 inexécution, moyennant des Primes payables  
 comptant en proportion du prix plus ou moins fort  
 que les Dividendes pourroient acquérir; qu'ils  
 croyoient de leur devoir de dénoncer à S. M. un  
 abus qui pourroit compromettre la fortune de ses  
 Sujets, & auquel seul devoient être attribuées les  
 discussions fâcheuses qui s'étoient élevées parmi  
 les Actionnaires, lesquelles cesseroient indubita-  
 blement, par la sévérité qu'ils supplioient S. M.  
 d'employer pour proscrire & annuller des conven-  
 tions également contraires à la bonne foi, au bon  
 ordre & au crédit public: S. M. ayant donné une  
 attention particulière à l'objet de cette requête,  
 & s'étant fait rendre compte en son Conseil, de  
 tous les faits qui y sont relatifs, a reconnu que  
 les marchés qui ont eu lieu par rapport aux Divi-  
 dendes des Actions de la Caisse d'Escompte du der-  
 nier semestre, sont d'autant plus intolérables, que,  
 soit de la part des vendeurs, soit de celle des ache-  
 teurs, on a voulu se prévaloir insidieusement de  
 connoissances qui, promettant aux uns ou aux  
 autres des avantages certains, rendoient les con-  
 ditions inégales, & ne pouvoient produire que  
 des gains illicites; que de pareils actes, enfantés  
 par un vil excès de cupidité, ont le caractère de  
 ces jeux infidèles que la sagesse des loix du Royau-  
 me a proscrius, & qui tiennent à un esprit d'a-  
 giotage, qui depuis quelque tems s'introduit & fait

des progrès aussi nuisibles à l'intérêt du commerce & aux spéculations honnêtes, qu'au maintien de l'ordre public; que c'est ainsi qu'à l'occasion du dernier emprunt, on a vu négociier jusqu'à l'espérance d'y être admis, & s'élever ensuite des discussions scandaleuses sur la prétendue valeur d'engagemens nécessairement illusoires; qu'aujourd'hui le même esprit & l'animosité qu'il a produite entre ceux que l'avidité de gagner, ou la crainte de perdre, ont échauffés les uns contre les autres, est l'unique principe de la fermentation qui existe relativement à la nature & à l'étendue des bénéfices partageables à la fin de chaque semestre pour la fixation des Dividendes; qu'au surplus quel que doive être le résultat de ces débats, il n'intéresse en rien ni la solidité de l'établissement de la Caisse-d'Escompte qui en est absolument indépendante, ni la valeur des Actions que la sage réserve d'une partie des bénéfices ne peut qu'améliorer: mais qu'il est très-important de réprimer un désordre dont la source excite la juste indignation de Sa Majesté, & de rétablir la tranquillité en réprochant les actes qui ont fait naître le trouble.

En rendant compte des prix de Dessin, on a nommé par erreur entre les Eleves couronnés, *M. Du Foit*; il faut lire *Du Toit*, âgé de 15 ans, né à Geneve, ainsi que son pere, Dessinateur de la Manufacture d'Indiennes à Arcueil.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 17 de ce mois, sont: 69, 22, 63, 37, & 27.

### PROVINCES-UNIES.

*DE LA HAYE*, le 30 Janvier.

Le Conseil d'Etat a présenté à Leurs Hautes Puissances le plan de levée de six

corps de troupes légères ; savoir, une légion de 3000 hommes du Prince Louis de Hesse-Darmstadt ; un de M. de Vresde, Major au service de Hesse, de 660 chasseurs à pied ; le troisième du Major de Rechteren-Limbourg, de deux bataillons d'infanterie, d'une compagnie d'artilleurs, d'une de Houllans & de deux escadrons de Dragons ; le quatrième du Colonel Bouwens ; de 8 compagnies de Dragons, quatre montées & quatre à pied ; le cinquième du Capitaine Meyern, de six compagnies ; enfin, le sixième & dernier du Lieutenant Glaaburg, de cinq compagnies d'Infanterie. L'entretien de ces divers corps réunis coûteroit 3,426,571 florins.

Ce qui fortifie chez l'étranger l'idée d'une conciliation future entre l'Empereur & notre République, c'est la lenteur de nos résolutions actives & de nos préparatifs militaires : mais cette indécision apparente résulte des formes de notre Gouvernement. D'ailleurs, les dépenses effrayent plusieurs Provinces ; toutes n'ont pas à la guerre un intérêt égal : voilà peut-être pourquoi les Etats de Gueldres se sont refusés par *interim* à armer les habitans de la Province : ils n'ont voulu prendre aucune résolution à ce sujet, malgré les requêtes d'un nombre de citoyens : M. de Capellen de Marsch, fameux par ses harangues, a protesté contre cette opinion des Etats. Ils ont consenti à accepter six mille Suédois, & les troupes légères

de Mecklenbourg-Strelitz & de la Lippe-Buckebourg, en n'accordant leur aveu pour prendre 25 mille François, à la solde de la République, que dans le cas seulement où la guerre seroit inévitable.

Cet enrôlement général ne se fait pas à coups de plume, comme l'assuroient les Nouvellistes : il a excité des plaintes vives & des tumultes dans la province de Groningue : plusieurs payfans, à ce qu'on dit, se sont portés à des excès, contre lesquels il a fallu employer la voie militaire & toute la prudence des Magistrats. Il est malheureux que l'esprit de faction fasse envisager cet armement national, comme destiné à servir des vues de parti, & qu'il nuise ainsi au bien public, en embarrassant une mesure jugée nécessaire à la défense de l'Etat.

C'est pour obvier sans doute à cette résistance, que le Conseil-Comité de la Province de Hollande a adressé aux Officiers civils un nouveau Plan de Conscription militaire, dont voici la substance.

Ayant examiné les Listes & autres dénombrements des Gens en état de porter les armes, nous avons trouvé bon de vous écrire & de vous enjoindre de choisir, par provision & au sort le troisième Homme de ceux qui sont en état de porter les Armes dans votre Village & District, avec permission à ceux sur qui le sort tomberoit de mettre un autre à leur place : Attendant que ceux qui seront dans le cas de servir comme Officiers & Bas-Officiers, ne feront aucune difficulté de servir leur Patrie en cette qualité. Seront exemptés de l'Ar.

mement & des Exercices , les Ministres , Maîtres d'Ecole , Lecteurs , Anciens & Diacres , tant des Eglises publiques que des autres Cultes Protestans ; les Prêtres Romains , les Chapelains ou Assistans ; les Receveurs des Impôts publics & leurs Employés ; les Officiers , Employés , & Ouvriers attachés aux Amirautés , aux Compagnies des Indes-Orientales & Occidentales & les Commis des Douanes ; les Ouvriers dans les Moulins à Poudre & autres Employés à préparer ce qui est nécessaire pour faire au plutôt la Guerre , ainsi que les Conducteurs de Bateaux & Voituriers publics & leurs Domestiques ; les Meuniers & leurs Garçons , dans le temps où ils doivent travailler ; les Pêcheurs , lorsqu'ils doivent aller en Mer , ou aller exposer leur Poisson ; toutes Personnes dont on paye l'argent de Seigneur & de Rédemption ; ainsi que les Mennonites ; à condition qu'ils mettent , comme dans les anciens temps , quelqu'un à leur place & qu'ils payent ; tous ceux qui ont quelque défaut corporel , qu'ils prouvent par le Certificat d'un Docteur ou d'un Chirurgien , & enfin tous ceux qui donneront des raisons valables pour être dispensés de l'Armement : Cependant disposés à voir avec plaisir que ceux des Classes dispensées , n'usant pas de ce Privilège & veulent bien s'exercer avec les autres Habitans à manier les Armes pour la défense de leur Patrie.

Le Comitté enjoint ensuite , pour le maintien de l'ordre , ce qui est requis pour la décoration des Officiers , l'égalité des Armes & les endroits où elles doivent être déposées. Il finit par prévenir les Gens crédules de la Campagne contre les bruits semés par les ennemis de cet Armement salutaire , comme s'il s'agissoit de n'armer les Habitans des Campagnes que pour les traîner au service Militaire loin de leurs demeures ; & ordon-

nant qu'il si quelqu'un étoit assez hardi pour troubler les Exercices , il en soit donné connoissance à l'Officier criminel du District , afin qu'il puisse procéder contre les Délinquans , sans aucune connivence , comme contre un Perturbateur du repos public.

Le Conseil d'Etat a ouvert , à la charge de la Généralité , un emprunt de deux millions 651 mille florins , par voie de Loterie : les Etats d'Overyffel empruntent aussi un million.

L. H. P. ont accordé à M. le Comte de Maillebois un traitement de 25 mille florins annuellement , en temps de paix , & de dix mille florins par mois en temps de guerre , outre une somme de 60 mille florins pour ses équipages.

M. le Marquis de Verac , Ambassadeur de S. M. T. C. , a remis le 21 ses lettres de créance au Président des Etats-Généraux , qui lui a rendu sa visite peu d'heures après. Le même jour , M. le Chevalier Harris , Envoyé extraordinaire de la Cour de Londres , a été en conférence avec le Président , & d'autres Membres du Gouvernement.

On a fait arriver ici dans le Public , un *Ultimatum* de l'Empereur , apporté par un courier de Paris. Si ces dernières volontés , supposées ou non , avoient d'autre fondement encore que des bruits du moment , elles ne laisseroient plus de doute sur les événemens futurs. L'Empereur , dit-on , consentiroit à la médiation des Cours de Versailles & de Petersbourg ; moyennant qu'avant tout , la République satisfaisant au Traité de 1674 , lui remit *Mastricht* & ses dépendances , & lui fit des excuses de l'affront qu'a reçu son Pavillon.

Dans les tristes circonstances où nous sommes, il est bien affligeant de voir revivre avec fureur cet esprit incendiaire de discorde, l'une des principales causes de nos adversités. Dans le temps que des Feuilles publiques représentoient tous les Membres de la République comme unis par les mêmes sentimens, le Baron de Cappellen de Marsch haranguoit en ces mots les Etats de Gueldres :

La honteuse direction du département auquel est confié le soin de veiller à la défense du pays, est montée à son comble. Sans faire attention à la juste indignation des citoyens, le Capitaine-Général & le Conseil d'Etat ou restent dans la négligence, ou soit par ignorance, soit par malice, ils se bornent à des mesures qui tendent à accroître la confusion & à épuiser les trésors de la République..... Il convient de mettre des bornes au pouvoir exécutif, & de rendre à ceux qui se sont rendus coupables d'excès si énormes, le salaire dû à leurs œuvres, &c. &c.

Ces invectives, jointes aux discours & à quelques résolutions du moment ont apparemment déterminé le Prince d'Orange, à remettre, le 19, aux Etats-Généraux, une Lettre à conserver, pour la rapprocher un jour des événemens infaillibles, auxquels on doit s'attendre.

Dans les délibérations qui doivent avoir lieu par MM. les députés de V. H. P. pour les affaires militaires, avec MM. les comités du Conseil d'Etat chargés de prendre nos avis, nous serons obligés d'exposer les preuves, qu'ayant déjà songé depuis quelques mois, aux moyens de

Satisfaire à l'intention de L. H. P. nous avons été mis hors d'état d'y pourvoir, à raison de la grande foiblesse de l'armée, & qu'il n'y a point de moyen de pouvoir soigner la défense de toutes les parties de la république exposées aux entreprises de l'ennemi. Nous avons en conséquence hésité longtems, si, étant devenus l'objet de toutes sortes de soupçons, imputations & reproches, nous nous contenterions du témoignage de notre propre conscience sur la pureté de nos vues & la sincérité de nos efforts, ou si nous exposerions de nouveau à V. H. P., que si nous eussions atteint notre but constant, la patrie n'auroit point été troublée par des guerres étrangères, ni par des divisions intérieures; qu'elle eût conservé la paix & la liberté; & que maintenue dans un état convenable de défense, elle auroit porté sa prospérité jusqu'au plus haut degré. Qu'en conséquence tous les maux survenus à la république, & ceux qu'elle a encore à craindre pour la suite, & qui nous paroissent inévitables, si elle n'est de nouveau sauvée comme par miracle, ne peuvent sans la plus haute injustice nous être attribués.

Nous sentons très-vivement combien il est désavantageux pour les intérêts de l'Etat, que la foiblesse & la division intérieure soient exposées non-seulement aux yeux de toute la nation, mais encore à ceux des Puissances dont les intentions sont hostiles envers la république. Tout ce que nous avons essuyé depuis quatre à cinq ans, le peu de succès des efforts que nous y avons opposés, les préparatifs que nous voyons faire journellement pour nous rendre aussi responsables des suites de l'état actuel du pays; tout cela réuni nous donne une juste crainte que nous ne fussions pas actuellement plus heureux à éteindre les préjugés, à ressourer la confiance altérée, & cet amour des ha-

bitans du pays dont nous avons joui sans interruption pendant les 14 premières années de notre administration. A quoi nous ajoutons, Hauts & Puissans Seigneurs, qu'exposés à de telles accusations que la plupart des maux de l'Etat nous seroient imputés, nous pourrions difficilement réussir à démontrer notre innocence, sans exposer en même tems la source d'où ces maux sont provenus; & que dans notre cas, cette démonstration ne pourroit avoir lieu sans que nous courrions risque d'être accusés d'avoir intention de faire servir notre défense à la charge des autres.

Nous avons peu de raisons, il est vrai, de nous flatter qu'une nouvelle défense de nos actions fasse plus d'effet que ce que nous avons été obligés de représenter ci-devant à V. H. P. Mais, convaincus que c'est moins à l'ignorance des faits, que nous devons attribuer les préjugés conçus contre nous, qu'au manque d'attention d'un grand nombre de nos concitoyens, sur une suite de circonstances qu'il faut rapprocher, Nous jugeons devoir, pour nous même pour notre maison, & surtout pour notre patrie, représenter à V. H. P. l'exact & véritable tableau de nos sentimens, de nos vûes, des suites que nous imaginons qu'elles auroient eues, & des conséquences qui ont résulté de ce que nos mesures n'ont point été adoptées.

La liberté de cette examen ne peut nous être disputée, surtout depuis que ces mêmes propositions ont été présentées, par toutes sortes de moyens, sous l'aspect le plus odieux, & ont formé un sujet continuel d'accusations, de railleries, d'insultes & de traits les plus offensans.

Dès le premier moment où nous avons formé nos idées sur les vrais intérêts de cette République, nous avons compris que pour la

conservation & prospérité, rien n'est plus désirable que la jouissance de la paix.

Nous avons appris par l'histoire, tant de ce pays que des autres nations, & l'état actuel des affaires le confirme pleinement, que pour maintenir la paix il ne suffit pas toujours d'être soi-même pacifique, & de ne donner aucune raison d'offense à personne, mais que l'on peut souvent malgré soi être entraîné dans une guerre. Il nous a toujours paru en conséquence que c'étoit une des maximes les plus fondées d'une saine politique, de se tenir en tout temps dans un tel état de défense que l'on puisse repousser une attaque injuste, ou venger une offense essuyée, lorsqu'elle est assez conséquente, ou plutôt prévenir l'un & l'autre, & ôter à ses voisins l'envie de nuire & d'attaquer.

Lorsque nous entrâmes dans l'administration des affaires en 1766, nous ne trouvâmes point la République dans cet heureux état, ni par mer, ni par terre : cela est trop connu de tous les Confédérés, & trop souvent avoué pour qu'il soit nécessaire d'en venir à la preuve. Les forces navales du pays étoient, pour ainsi dire, réduites à rien, & l'armée de terre n'étoit point à beaucoup près à l'état nécessaire pour que la république pût résister, même à l'attaque la plus faible de la part des puissances voisines.

Notre premier soin fut donc de relever insensiblement l'une & l'autre, autant que cela étoit compatible avec l'état des Finances : nous employâmes tous nos efforts pour porter les Confédérés à des sentimens unanimes à cet égard & à cette condescendance nécessaire & réciproque sans laquelle il n'est pas possible qu'un Corps composé de plusieurs membres puisse être uni, & prospérer. Il est connu à Vos Hautes Puissances,

à tous les Confédérés, & la plupart des habitans du pays, que nous n'avons épargné ni peines, ni soins, ni moyens pour atteindre ce but salutaire, mais que nous n'avons point été assez heureux pour y réussir; ses suites naturelles ont été, que les forces de terre & de mer sont restées beaucoup au dessous de l'état ou elles auroient dû être.

Combien de fois n'avons-nous pas averti d'avance du danger de se départir du système de neutralité? Combien de fois n'avons-nous pas prédit les suites du manque d'union & de concendance réciproque; combien de fois malheureusement nos avertissemens ont ils été confirmés par l'événement aux approches des troubles entre deux puissans voisins: ces troubles ne concernoient en aucune maniere la République; il auroit été de son intérêt de n'y point prendre part, de se garder soigneusement des démarches qui ont eu lieu, & qui ont causé une guerre, dans laquelle tous ses droits & ses possessions ont été exposés aux dangers d'une perte totale.

Ce danger nous parut assez grand & assez pressant, pour nous déterminer non-seulement à le représenter dans toute son étendue aux hauts Confédérés, mais encore à faire usage de tout ce qui étoit en notre pouvoir pour apporter du délai dans les mesures, jusqu'à ce que la république se fût mise en état, si non de subvenir à ce danger, au moins de le diminuer considérablement. Notre prévoyance & nos avis, qu'il résulteroit infailliblement de ces mesures une guerre fâcheuse, à laquelle le pays n'étoit point préparé, ne trouverent alors aucune croyance: cependant l'événement les a confirmés.

Il est arrivé de même à l'égard de l'accession de la république au traité de neutralité armée,

que nous regardions à la vérité comme bien avantageux pour ce pays, dans le mauvais état de défense où il se trouvoit, mais accession que nous comprenions en même tems devoir mécontenter la Puissance contre laquelle ce traité étoit formé, & hâter la déclaration de guerre : d'où nous conclûmes que ladite accession non-seulement ne pouvoit profiter à la république, mais au contraire augmenter ses périls. L'événement a encore justifié nos craintes à cet égard.

*La suite à l'ordinaire prochain.*

P A Y S - B A S.

*DE BRUXELLES, le 30 Janvier.*

Le Gouvernement a publié en ces termes une nouvelle Déclaration de l'Empereur, concernant l'état civil des individus des Maisons Religieuses supprimées.

Joseph, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, &c. &c. &c. Par la déclaration du 2 Septembre 1775, en rappelant le principe que les sécularisations des Religieux profes, ne les rétablissent pas dans la jouissance des effets civils, il a été accordé quelques modifications à ce principe en faveur des ci-devant Jésuites; voulant maintenant pourvoir à l'état civil des individus d'autres maisons supprimées en ce pays, nous avons, de l'avis de notre Conseil privé & à la délibération de notre très-chère & très-aimée sœur, Marie-Christine, Princesse Royale de Hongrie & de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, &c., & de notre très-aimé beau-frère & cousin, Albert-Casimir, Prince Royal de Pologne & de Lithuanie, Duc de Saxe-Teschén, &c., nos Lieutenans, Gouverneurs & Capitaines Généraux des Pays-Bas, déclaré & ordonné, déclarons & ordonnons les points & articles suivans :

Art. I. Les individus profès de l'un & de l'autre sexe des maisons Religieuses supprimées, pourront acquérir autrement que par succession *ab intestat*, des rentes viagères constituées sur leur tête, le simple usufruit des immeubles ou réputés tels, l'usufruit des rentes personnelles ou réelles, celui des obligations ou billets portant intérêt, sans pouvoir en manière quelconque, acquérir ou posséder la propriété de ces immeubles ou réputés tels; non plus que les capitaux des rentes, obligations ou billets, mais ils pourront acquérir & posséder la propriété des effets mobiliers, proprement dits, l'argent comptant y compris.

II. Nous déclarons que ce qui est statué par l'article précédent, opérera en faveur des individus de l'un & l'autre sexe des maisons Religieuses supprimées, depuis l'époque de la suppression de leurs couvens.

III. Les individus profès quelconques de ces maisons qui ont fait quelques acquisitions, de l'espece de celles dont il est fait mention dans l'article I de notre présente déclaration, à l'exception toutefois de celles des effets mobiliers y mentionnés, & dont il leur est permis d'acquérir la propriété, devront annoncer ces acquisitions aux Conseillers fiscaux de leur domicile dans le terme d'un mois de la date de la présente déclaration; ils devront annoncer de même, & dans un pareil terme d'un mois, les acquisitions qu'ils pourroient faire à l'avenir, le tout à peine de la confiscation de ce qu'ils auroient acquis, dont un tiers sera au profit de l'Officier exploitateur, un tiers au profit du dénonciateur, dont le nom sera tenu secret.

IV. Nous ordonnons aux Conseillers fiscaux qui auront reçu quelques déclarations des indivi-

des des maisons Religieuses supprimées ; relativement aux acquisitions ci-dessus mentionnées , ou des dénonciations portant sur le défaut dans lequel ces individus seroient restés de faire ces déclarations , d'en informer au plus tard dans le terme d'un mois , le Comité de la caisse de Religion.

V. Nous permettons aux individus des maisons supprimées de l'un & de l'autre sexe , de disposer , même par acte de dernière volonté , des effets mobiliers dont ils ont pu acquérir la propriété , sur le même pied que les coeursmes le permettent aux séculiers.

VI. Lorsque ces individus n'auront pas disposé des objets mentionnés en l'article précédent , leurs parens y succéderont , suivant l'ordre de la succession *ab intestat*.

Si donnons en mandement , &c.

Depuis quelques jours les présages favorables d'un accommodement prochain avec la Hollande semblent s'affoiblir dans l'opinion , balancée de la paix à la guerre par les plus légères circonstances. Les équipages de S. M. I. sont arrivés le 25 à Tervuren.

Le Régiment de Bender sera caserné au Couvent des Annonciades supprimées. Dans le vaste jardin de cet enclos , on a fait construire des écuries pour 700 chevaux.

S. M. I. a accordé à chaque Officier de l'armée des Pays-Bas un domestique pris dans la Compagnie , en quittant les armes & l'uniforme : ces domestiques recevront pour tous gages 20 florins d'Empire que leur assigne le Prince , outre leur paie de soldat.

Les Régimens de Cobourg, de Wurmsfer, & partie de celui d'Estherazy doivent être répartis à Louvain, Tournai, & autres places. Il n'y a qu'une voix sur le bel ordre & sur la beauté des soldats de ces Régimens. Cobourg, n'a perdu, dit on, qu'un seul homme en route, par la désertion, & Wurmsfer, trois auprès de Liege.

On mande ce qui suit de cette dernière ville.

Une lettre reçue ici par un Officier d'Alton; nous annonce l'arrivée de ce Régiment ici, le 9 du mois prochain; mais comme on assure qu'il conduit une nombreuse artillerie destinée pour Luxembourg, je doute fort qu'il vienne sur Liege. Je vous ai annoncé dans le tems, le passage par Brée des Régimens d'Orange, Nassau, Bade-Dourlach, Hesse-Darmstadt, qui alloient renforcer la Garnison de Mastricht; j'apprends que le premier y est seulement arrivé, les deux autres ayant retourné sur leurs pas, à la nouvelle que Cobourg & Wurmsfer alloient passer la Meuse; ils craignoient de se rencontrer; ce qui auroit pu arriver, si ces troupes avoient passé la Meuse à Massick. Les deux Régimens du Baden Dourlach & de Hesse-Darmstadt sont donc allés vers Casan, où ils forment une ligne pour couvrir ces districts.

On prépare à Dornick des écuries pour 1000 chevaux du Régiment de Toscane, Dragons, attendu vers la fin du mois.

Une Feuille publique raconte le trait suivant.

On apprend que trois soldats Autrichiens, d'un Régiment de Dragons, voulant guerroyer pour

leur compte, en attendant qu'ils pussent le faire pour celui de leur maître, sont allés, ces jours derniers, chez un païsan Hollandois, près de Maestricht, où ils se sont emparés des poules & poulets & mis tous les meubles en pieces; ensuite ils ont dit adieu au propriétaire, en lui prouvant, trop évidemment, que leur voyage d'Allemagne dans les Pays-Bas n'avoit rien diminué de la force & de la vigueur de leurs bras. Instruit de cette expédition, M. le Prince de Ligne a cru devoir modérer l'ardeur de ces trois Dragons, en les faisant passer sur le champ par les courroies. Son Altesse Sérénissime a envoyé demander au païsan Hollandois un état de la perte qu'il avoit faite, & l'a fait assurer en même temps qu'il seroit payé exactement de tous les objets qui lui avoient été volés ou brisés.

*Articles divers tirés des Papiers anglois & autres,*

Des lettres particulieres de Bruxelles, assurent que le Comte de Belgiojoso, Ministre de S. M. I. a notifié au Lord Torrington qu'une des premieres démarches de l'Empereur, à son arrivée dans les Pays-Bas, seroit de demander à S. S. une réponse définitive à la demande qui avoit été faite depuis long-temps, par ordre de S. M. I. au cabinet de S. James, « Si elle pouvoit, en cas de » guerre, compter sur l'assistance de l'Angle- » terre contre la Hollande, & en supposant que » la Grande-Bretagne refusât, si l'on pouvoit » espérer la neutralité la plus exacte de sa part. » Le Comte a prié de nouveau le Lord Torrington de le mettre à même de pouvoir donner à son Maître une réponse satisfaisante sur cet objet; S. S. l'a assuré qu'elle attendoit à tout moment des instructions de sa Cour sur cette affaire

Le Baron de Verschuer, Général - Major au service des Provinces-Unies, ne fut pas plutôt venu à Cassel, le 8 Décembre dernier, qu'on y vit arriver trois jours après M. Heathcote, Ministre-Plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne près de l'Electeur de Cologne ; & il ne retourna à Bonn que la veille du départ du Baron de Verschuer, qui nous quitta le 26 Décembre, se rendant à Francfort. L'on a remarqué que M. Heathcote a eu plusieurs audiences du Landgrave ; & l'on ne se trompe pas peut-être, en conjecturant qu'il est venu seconder les démarches que le Baron de Lehrbach, Ministre de la Cour de Vienne, arrivé peu auparavant, a faites pour détourner notre Landgrave du dessein de fournir un corps auxiliaire de ses troupes aux Etats-Généraux. Celles qui ont servi en Amérique sont encore à la solde de l'Angleterre jusqu'au mois de Juillet prochain.

Le 30 Décembre, M. de H. . . . François, arrivé l'été dernier à Pétersbourg avec des lettres de recommandation de plusieurs Seigneurs de la Cour de France, & qui en conséquence avoit été présenté & admis à la Cour, ainsi que deux autres de ses amis, ont été tous les trois sommés de se rendre chez le Ministre de la Police. Là ; il leur fut communiqué un ordre de Sa Majesté Impériale de se transporter d'abord au-delà des frontieres de cet Empire, & tout se trouvant près pour cet effet, ils furent obligés de monter aussi-tôt en voiture, sans avoir le moindre temps pour l'arrangement de leurs affaires, ni pour donner connoissance de leur sort à qui que ce fût. Les raisons qui ont donné lieu à ce traitement ne sont point connues ; on soupçonne qu'il est question de propos indiscrets, qu'ils ont eu l'imprudence de tenir.

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 12 FÉVRIER 1785.

---

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

---

LE SANSONNET ET LE ROSSIGNOL.

*Fable Allégorique.*

ÉCOUTEZ-MOI, disoit un Sansonnet,  
Ma voix est flexible & touchante ;  
On dit *bravo* chaque fois que je chante  
*Quand je bois du vin clair.*  
Il n'est oiseau de ce bocage,  
Quelque doux que soient ses accens,  
Sur qui je n'aye un sublime avantage ;  
Écoutez-moi, je charme tous les sens.  
Ce Rossignol, qui fait votre conquête,  
Dont le chant vous paroît tendre, mélodieux ;  
Le dirai-je ? n'est à mes yeux  
Rien qu'un brouillon, qu'un trouble-fête.  
N<sup>o</sup>. 7, 12 Février 1785. C

Il est tantôt haut, tantôt bas,  
 Sans goût, sans art & sans méthode;  
 Il fait du bruit & du fracas,  
 Et son chant n'est pas à la mode.

Il a le gosier dur. Moi, par exemple, moi!  
 C'est autre chose; &, mieux que mon émule,  
 Sans contredire j'exprime, j'articule.....

Allons, soyez de bonne-foi :

N'est-il pas vrai que je module  
 Des sons si tendres & si doux ?.....

Ah! Sanfonnet, ménagez-nous,

Reprit le Rossignol modeste;

Vous avez du talent de reste,

J'en dois convenir avec vous.

Moins intéressant, je l'avoue,

A faire bien, j'emploierai tous mes soins;

Peut-être ils seront vains; mais j'attendrai du moins,

Sans murmurer, que l'on me loue.

NE VANTEZ point tant vos succès,

Gens à talents que l'amour-propre excite;

Le moyen de flétrir le laurier le plus frais,

C'est de dire qu'on le mérite.

( Par M. le Chevalier de Limoges, Lieutenant  
 des Maréchaux de France. )



---

*A Madame DE C...**AIR: Ce Mouchoir, belle Raimonde.*

LORSQUE j'ai vû de ma vie  
Tes soins prôlonger le cours,  
J'ai dit: ma charmante amie  
S'oblige à m'aimer toujours.  
A sa tendresse fidelle  
Je dois de nouveaux momens;  
Et me les donneroit-elle  
Pour les vouer aux tourmens ?

( *Par M. le Marquis de Fulvy.* )

---

*IMPROMPTU à un Poëte qui me trouva  
occupé à faire des vers.*

O QU'HEUREUX est pour moi ce jour !  
Qu'à mon cœur il a droit de plaïre !  
Aux Neuf-Sœurs je faisois ma cour  
Quand je vois arriver leur Frère.



---

*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Folle-Journée*; celui de l'Énigme est *Chanoinesses*; celui du Logogryphe est *Soulier*, où l'on trouve *sou, sol, ré, lire, lie, rose, roulis.*

---

*C H A R A D E.*

**E**N divisant mon tout à ma manière,  
 Vous trouverez dans ma première  
 Ce que d'un air original  
 Un amant fait toujours mal ..  
 Quand il a trop de ma dernière ;  
 Mon tout se trouve encore dans une âme guerrière.  
 ( Par M. A. F. Delandoulde. )

---

*É N I G M E.*

**P**RÈS des Dieux & des Grands, d'un très-fréquent usage,  
 Sans avoir grand esprit j'éclaire tous les yeux ;  
 D'un animal léger, ouvrage industrieux,  
 Je suis Vierge, je brûle, & pourtant toujours sage.

LOGOGYPHE.

**J**E joins l'agréable à l'utile ;  
 Et pour te servir toujours prêt,  
 Lecteur , à la Cour , à la Ville ,  
 J'oblige sans nul intérêt. .

En me décomposant , tu vois un personnage  
 Aussi ridicule que vain ;

Ce que fait souvent le plus sage ;

Un lieu cher au repos , cher à l'enfant malin ;

Dieu de Sapho , de Tibulle & d'Ovide ;

Ce qui jadis servit de guide

Au Héros sous lequel Minotaure expira ;

Un élément qu'à Rome on adora ;

Puis un autre élément salutaire & perfide ,

Que dans la Perse on révéra ;

Deux tons de la musique ; un arbre , & cetera.

( Par M. Gratton de Saint-Gilles , Capitaine  
 de Canonniers. )



---

**NOUVELLES LITTÉRAIRES.**


---

**L O I X** *Municipales & Economiques du Languedoc, ou Recueil des Ordonnances, Déclarations, Lettres-Patentes, Arrêts du Conseil, du Parlement de Toulouse & de la Cour des Aides de Montpellier; Actes, Titres & Mémoires concernant la Constitution Politique de cette Province, son Administration Municipale & Économique, ses Privilèges & Usages particuliers, relativement à ses Impositions; ses Ouvrages publics, son Agriculture, son Commerce, ses Manufactures, ses Loix Civiles, &c. &c. &c. Avec Approbation & Privilège du Roi.*

*Meus omnibus una est. Virg.*

**L'**IMPORTANCE du sujet de cet Ouvrage, son étendue (il aura treize à quatorze Volumes *in 4<sup>o</sup>.*,) le mérite de l'exécution des premiers Volumes qui paroissent déjà, tout nous oblige à y donner une attention particulière.

Nous ne parlerons aujourd'hui que de l'Introduction, qui est elle même un morceau à part, où l'Auteur rend compte de son plan & de ses vûes.

Voici comment l'Auteur parle du Languedoc.

« Le Languedoc, considéré comme Pays  
 » d'États, est divisé en trois grandes Séné-  
 » chaussées, qui forment par leur union la  
 » grande Municipalité, la Municipalité  
 » Provinciale. Ces trois Sénéchaussées ren-  
 » ferment vingt-quatre Municipalités dio-  
 » céssaines, qui sont sous divisées en autant  
 » de Municipalités locales qu'il y a dans  
 » leur arrondissement de districts particu-  
 » liers, formant chacun une Communauté,  
 » un Corps Municipal.

« La Municipalité Provinciale a trois  
 » Syndics Généraux, & chaque Diocèse a  
 » son Syndic particulier. Ceux-ci corres-  
 » pondent pendant l'année avec le Syndic  
 » Général attaché à la Sénéchaussée dans  
 » laquelle leur Diocèse est placé, & les  
 » Administrateurs des Communautés, ainsi  
 » que les moindres particuliers, peuvent à  
 » leur choix & suivant les circonstances  
 » adresser leurs consultations ou leurs plain-  
 » tes au Syndic particulier du Diocèse, ou  
 » au Syndic Général du département. Il est  
 » aisé de sentir les avantages qui doivent  
 » résulter de cette correspondance conti-  
 » nue qui entretient la confiance, ré-  
 » pand l'instruction, maintient la règle,  
 » découvre les abus, & déconcerte les en-  
 » treprises. C'est au moyen de cette corres-  
 » pondance que l'Administration générale  
 » se trouve chaque année en état de per-

» fectionner les Réglemens intérieurs , de  
 » garantir les Privilèges du pays de toute  
 » atteinte, d'assurer le repos des Citoyens,  
 » d'ouvrir l'accès du Trône à la foiblesse  
 » opprimée , & d'obtenir au malheureux  
 » des secours & des consolations.

» Le Languedoc est une grande famille  
 » unie dans la participation solidaire des  
 » mêmes charges & des mêmes avantages,  
 » & qui a par conséquent le plus grand in-  
 » térêt à la prospérité de chacun de ses  
 » Membres. Cette solidité établie par sa  
 » constitution & par la forme de sa contri-  
 » bution aux besoins de l'État, forme de  
 » tous les intérêts particuliers un intérêt  
 » général, & rend les calamités particu-  
 » lières l'objet de la sollicitude commune;  
 » c'est de là que dérive le droit dont jouis-  
 » sent les États & les Syndics Généraux en  
 » leur nom, de surveiller la Régie des Dio-  
 » cèses & des Communautés, de prendre  
 » leur fait & cause toutes les fois qu'ils le  
 » jugent nécessaire, & d'intervenir même  
 » dans les procès des Particuliers lorsque  
 » les Privilèges du pays sont attaqués en  
 » leur personne, ou que l'intérêt des Com-  
 » munautés, des Diocèses ou de la Pro-  
 » vince l'exige. C'est à raison de cette soli-  
 » dité que les Communautés & les Diocèses  
 » qui seroient hors d'état de supporter les  
 » dépenses jugées nécessaires pour la faci-  
 » lité des communications, pour la conser-  
 » vation du terroir, pour la salubrité de

» l'air, sont assurés de trouver dans l'Admi-  
 » nistration générale des ressources toujours  
 » présentes, toujours proportionnées à leurs  
 » besoins.

» La prospérité de l'Agriculture & du  
 » Commerce de Languedoc est un des  
 » fruits de son administration. Les Procès-  
 » verbaux des Assemblées des États dépo-  
 » sent de la constance de leurs soins & de  
 » leur vigilance sur tout ce qui peut inté-  
 » resser l'une & l'autre ; & si des commu-  
 » nications multipliées ouvrent aux pro-  
 » ductions des débouchés sûrs & faciles ; si  
 » des ouvrages de toute espèce, favorisant  
 » le cours des eaux, mettent les campagnes  
 » voisines à l'abri de leurs ravages ; si des  
 » inventions utiles enrichissent & animent  
 » l'industrie ; si le Commerce & les Ma-  
 » nufactures secouent peu-à-peu le joug du  
 » préjugé, & se dégagent des entraves d'une  
 » police mal entendue ; c'est à son admi-  
 » nistration que le Languedoc en est rede-  
 » vable ; c'est à la persévérance de ses tra-  
 » vaux, à l'unité de ses vûes, au concours  
 » de ses lumières, à la patience de ses  
 » efforts, à la continuité de ses observa-  
 » tions, à son attention aux leçons de l'ex-  
 » périence. »

Que ce tableau fût tracé dans la Répub-  
 lique de Platon, dans le Télémaque ou  
 dans les Livres de l'Abbé de Saint-Pierre,  
 on l'admireroit, mais on diroit : ce sont les  
 rêves, les chimères d'un homme de bien ;

que des Voyageurs tels que Cook & M. Raymond l'eussent trouvé dans quelque canton reculé de la Suisse, & l'eussent décrit comme ils savent décrire, on en seroit touché comme on l'est du tableau charmant qu'ils ont tracé de l'Appensel; on diroit: ce n'est qu'au pied des Alpes que la Nature & la Société savent faire naître & cultiver le bonheur. Il semble qu'un bonheur placé loin de nous ou créé par l'imagination, ait plus de droit à notre admiration & à nos vœux; mais quoique le Languedoc soit une de nos Provinces, sa constitution nous étoit à-peu près aussi inconnue que celle des démocraties & des aristocraties de la Suisse; & quoique sa félicité soit très-réelle, elle est presque aussi merveilleuse que si elle avoit été imaginée.

Il est encore en France quelques Provinces qui jouissent à-peu près des mêmes privilèges, & qui ont assez de sagesse pour en tirer les mêmes avantages. Les constitutions libres dans les Provinces d'une Monarchie absolue, sont les monumens qui attestent avec le plus de gloire la modération & les vertus de nos Rois. Le même sceptre qui a abaissé la puissance des grands Vassaux, a respecté ces restes précieux, ces images augustes d'une puissance nationale.

En lisant ce tableau de la Constitution du Languedoc, on ne peut s'empêcher aussi de réfléchir combien sont vagues & peu instructifs ces tableaux généraux qu'on nous

trace des Constitutions des Empires. Pour bien connoître celle de la France, par exemple, il faudroit bien connoître celle de toutes ses Provinces, & c'est une peine que ne se donnent assurément ni les Historiens, ni les Voyageurs, ni les François. Tout le monde dit : *la France est une Monarchie*, & tout le monde ignore sous combien de formes douces & bienfaisantes la puissance monarchique de nos Rois se modifie dans nos Provinces.

Les États de Languedoc présentent encore une espèce de prodige historique ; ils subsistent aujourd'hui tels à-peu-près qu'ils furent institués par César & par Auguste ; ils se sont maintenus à travers tous ces siècles de barbarie où les révolutions succédoient avec tant de rapidité aux révolutions, où rien n'avoit de permanence & de durée, parce que les hommes se gouvernoient par leurs passions & non pas par leurs desseins. Mais on conçoit aussi qu'au milieu de tant de mouvemens il falloit agir beaucoup pour ne pas changer de situation ; il faut une grande force, il faut une action continuelle pour rester en repos lorsque tout se bouleverse autour de nous. Les Loix, les Ordonnances, les Réglemens de toute espèce se sont donc multipliés avec les siècles pour conserver les belles Constitutions du Languedoc. On concevra donc quelle étendue doit avoir nécessairement un Ouvrage qui rassemble, examine, compare,

apprécie les Ouvrages de tant de siècles. L'Auteur va nous apprendre lui même quel est son plan pour mettre de l'ordre & de la simplicité dans cette immensité de choses.

« Il sera divisé en cinq Parties, qui seront  
 » précédées d'un Livre préliminaire, où  
 » l'on distinguera deux Chapitres qui con-  
 » tiendront, le premier, toutes les Pièces  
 » qui ont rapport à l'étendue & aux limites  
 » du Languedoc, & le second, les Chartres  
 » générales des Privilèges de cette Province.

« La division *organique* du Languedoc  
 » fera la matière de la première Partie. On  
 » y rassemblera les Pièces relatives à la  
 » Constitution politique de la Municipalité  
 » provinciale, des Municipalités diocésaines  
 » & des Municipalités locales, à l'ordre &  
 » à la forme de leurs Assemblées respecti-  
 » ves, à leurs fonctions, à leurs pouvoirs,  
 » aux règles qu'elles doivent suivre dans  
 » leurs dépenses, leurs emprunts, leur libé-  
 » ration, leurs ouvrages publics, &c. &c.

« La seconde Partie traitera des imposi-  
 » tions de la Province, & de la forme en  
 » laquelle elle contribue aux besoins de  
 » l'état. On y trouvera, 1°. les Pièces con-  
 » cernant l'imposition de la Taille, sa réa-  
 » lité, sa répartition, qui embrasse tout ce  
 » qui est relatif à la formation, conserva-  
 » tion & renouvellement des tarifs & ca-  
 » dastres ou compoix; sa perception & les  
 » devoirs des Collecteurs tant volontaires  
 » que forcés, & des Receveurs des Dio-

» cèses ; les Réglemens concernant les biens  
 » abandonnés, & les Loix de la nobilité des  
 » fonds, matière particulière au Languedoc,  
 » & dont le principe fondamental  
 » subsiste dans cette Province depuis la  
 » domination des Romains. 2°. La collec-  
 » tion des pièces concernant l'imposition  
 » de l'équivalent, imposition municipale  
 » propre au Languedoc par sa dénominacion,  
 » sa nature, son objet & son emploi. 3°. Les  
 » Réglemens de la Capitation depuis l'établisse-  
 » ment de cet impôt dans la Province. 4°. Les  
 » pièces & instructions relatives à la fourniture  
 » de l'étape & aux autres fournitures pour le  
 » service des Troupes. 5°. Les Ordonnances,  
 » Édits & Arrêts du Conseil qui modifient  
 » pour le Languedoc les Réglemens généraux  
 » des Traités, Gabelles, &c. avec les tarifs  
 » particuliers des droits d'entrée & de sortie  
 » qui s'y perçoivent.

» Dans la troisième Partie, on rapportera  
 » les pièces sur lesquelles sont fondées les  
 » maximes particulières au Languedoc dans  
 » les matières domaniales par rapport au  
 » franc alevu noble & roturier, francs-fiefs,  
 » amortissemens & nouveaux acquêts, an-  
 » baïne, lods des biens nobles & des échanges,  
 » don de retrait féodal, illes, ilots, créances.

» Les ressources dans l'Agriculture, dans  
 » le Commerce, dans l'Industrie, & les  
 » établissemens obtenus ou formés par l'Ad-

- » ministration pour seconder les moyens
- » naturels de prospérité , feront la ma-
- » tière de la quatrième Partie. Cette Partie
- » sera terminée par un Chapitre consacré
- » aux Sciences & aux Arts, aux Académies,
- » Universités & Collèges de la Province.
- » La cinquième & dernière Partie aura
- » pour objet la Police & la Justice.
- » L'Ouvrage sera terminé par une Table
- » raisonnée des Matières, & par une Table
- » Chronologique des Pièces. »

Ce Plan soulage déjà l'esprit, effrayé du nombre des objets & des Volumes : tel est le pouvoir d'un Plan net & bien conçu, qu'il semble diminuer la quantité des matières qu'il ne fait qu'ordonner.

Tous les États, tous les Empires devroient avoir sans doute un tel Tableau de leur Administration ; c'est en y portant sans cesse les regards, qu'on découvreroit les moyens de la perfectionner. Suétone & Tacite nous apprennent que César & Auguste portoient toujours avec eux, écrit de leur propre main, un tableau des ressources, des besoins, des forces, des ressorts du gouvernement de leur vaste Empire. En y jetant sans cesse les yeux, il leur venoit sans cesse de nouvelles idées ; les vûes de César, rapportées sans faste & sans ostentation par Suétone, doivent nous étonner bien plus encore que les conquêtes de cet homme prodigieux. Le moyen que Richelieu employa pour écarter tous les concurrens au Ministère fut admirable ;

il étudia bien l'état de la France, en traça le tableau, & l'offrit à Louis XIII. Louis XIII étonné crut que Richelieu lui créoit son Royaume qu'il ne faisoit que lui montrer. Pour créer il faut connoître, & l'ignorance a beau, dire elle n'a jamais rien inventé.

Il est difficile de ne pas croire que l'Ouvrage que nous annonçons, en faisant connoître infiniment mieux l'Administration du Languedoc à ses propres Administrateurs, ne contribue beaucoup à conserver ce qu'elle a de meilleur, à perfectionner ce qu'elle a de bon, à corriger ce qu'elle peut avoir de défectueux.

L'Auteur a de la sagesse & de la philosophie dans l'esprit; il écrit correctement, & son style a de l'intérêt. Il ne faut pas croire que son Ouvrage ne sera qu'une compilation, ou si c'en est une, la manière de rassembler les choses est si nouvelle, qu'on peut la regarder comme une invention; les jugemens qu'il porte de ce qu'il compile sont toujours d'un homme fait pour écrire ses propres pensées. L'Auteur paroît souvent au-dessus de son Ouvrage; & quand on n'est qu'au niveau des sujets qu'on traite, on paroît trop souvent au-dessous.

Il lui arrive même quelquefois dans son Introduction de porter ses vûes sur des considérations très-générales, sur la nature des Sociétés, sur le mérite des législations anciennes; & si alors on n'est pas toujours de son avis, on voit du moins qu'il a bien tou-

jours le droit d'en avoir un qui lui appartienne.

L'Auteur a vécu dans une société heureuse, & il aime la société. Il la défend avec sensibilité contre Rousseau, qui n'y a pas été heureux, & qui l'a attaquée avec amertume, contre d'autres Écrivains qui ont demandé une égalité extrême, parce que peut être ils ont gémi souvent sous une extrême inégalité. Entre tous les Gouvernemens, le Monarchique lui paroît le plus heureux, & cette opinion est déjà un bonheur lorsqu'on vit sous un Monarque. L'Auteur donne un grand nombre de preuves de son sentiment, & les meilleures sont peut-être celles qu'il tire des vertus du Prince qui nous gouverne.

Mais une cause si belle pour un François, ne devrait être soutenue que par des raisons invincibles, & celles de l'Auteur ne sont pas toutes de la même force. Il dit, par exemple: *L'unité morale jointe à l'unité physique, y concentre dans un seul homme tous les intérêts de la Société. Heureux du bonheur de tous, malheureux de leurs malheurs, son intérêt personnel n'est autre que l'intérêt général, & l'homme s'évanouit pour faire place au Monarque.* C'est ce qui arriva en effet sous des Princes tels que Titus, tels que Louis IX, Louis XII, Henri IV, &c. &c. Mais ce seroit trop enlever à ces âmes sublimes le mérite de leurs vertus. que de croire que leurs vertus appartenoient à leur Trône,

& non pas à leur âme. On disoit aussi à Louis XI, lui-même disoit souvent que son intérêt particulier étoit dans l'intérêt général; mais il le disoit & il n'en croyoit rien, & ce n'étoit pas apparemment l'intérêt général qu'il cherchoit lorsque faisant périr des Princes malheureux sous la hache des bourreaux, il faisoit placer leurs enfans sous l'échafaud pour qu'ils fussent couverts du sang de leurs pères. Lorsque Tibère monta sur le Trône, il est bien vrai que *l'homme s'évanouit*, mais ce fut pour faire place au monstre.

L'Auteur dit ailleurs : *C'est peut être dans le Système de l'Univers qu'on trouve le modèle le plus parfait & le plus frappant du vrai système social. Là, c'est du point central que partent ces torrens de feu & de lumière qui pénètrent, fécondent & éclairent tous les corps qui l'entourent; c'est dans ce point que réside une force d'attraction qui retient dans leurs orbites ces grandes masses qui tendent perpétuellement à s'en éloigner par une force d'impulsion propre à chacune, & c'est de la combinaison de ces deux forces contraires que naît cette régularité admirable de mouvement, cet ordre, cette harmonie qui nous élève si naturellement à la connoissance d'un premier Moteur.*

Une comparaison où se trouve le soleil, paroît avoir toujours quelque éclat & quelque grandeur; mais elle peut manquer de justesse. Peut-être n'est-il pas aisé d'appercevoir quelque rapport immédiat & sensible

entre l'ordre que le *premier Moteur* a établi parmi les sphères célestes, & l'ordre que la Société doit établir parmi les hommes. Le système du monde, où toutes les planètes se balancent entre-elles, où toutes ensemble sont attirées par le soleil qu'elles attirent à leur tour, pourroit servir également d'objet de comparaison aux Républiques, aux Gouvernemens mixtes, où plusieurs pouvoirs se balancent & se contiennent mutuellement; & il ne faut pas comparer les Monarchies à ce qui ressemble peut-être davantage aux Républiques. En général, les images, les comparaisons excellentes pour embellir une idée, ne valent rien pour prouver une opinion. On a vû de nos jours des Écrivains soutenir sur les Loix & sur les Sociétés les plus étranges paradoxes, en ne donnant pour toute preuve que les images les plus usées, & beaucoup de gens ont pris cela pour du génie; les bons esprits n'ont pu y voir que l'impuissance d'avoir de la raison & de l'imagination.

L'Auteur de l'Ouvrage distingué que nous annonçons au Public, fait aussi un très grand éloge du *Corps du Droit Romain*. Il assure que c'est à l'avantage d'avoir été toujours régie par les Loix Romaines, que cette belle Province du Languedoc doit ses prospérités & son bonheur; il assure que les Loix Romaines sont adorées dans cette Province.

Il paroît certain en effet que ce sont elles qui y ont toujours maintenu le *franc-aleu*,

& c'est là un grand bien. Quant à l'amour que toute la Province a pour ces Loix, on peut douter que ces Loix soient connues de toute une Province; elle ne peut guères avoir là dessus que l'opinion de quelques Jurisconsultes, & très-souvent ce n'est pas dans les Loix Romaines que les Jurisconsultes eux mêmes prennent l'opinion qu'ils en ont.

Quoi qu'il en soit, l'Auteur, qui pense là-dessus comme toute la Province, veut justifier son estime & son admiration pour le Corps du Droit Romain; il en parcourt toutes les parties, & donne par tout les motifs qu'il croit avoir d'estimer & d'admirer.

C'est une grande question sans doute de savoir si des Loix qui depuis tant de siècles gouvernent une grande partie de l'Europe sont bonnes ou mauvaises. Le doute même peut-être est un malheur dans ce genre. Sans être Jurisconsulte j'ai examiné quelquefois le Corps du Droit Romain avec assez d'attention pour me croire en droit de présenter quelques objections à l'Auteur; quand elles ne produiroient d'autre effet que d'engager peut être M\*\* à les réfuter, à mieux motiver & établir son opinion, ce seroit toujours une chose utile au Public. Il ne faut pas confondre ces combats d'opinions sur des questions importantes, avec ces guerres Littéraires qui sont la honte de la Littérature. Un Homme de talent ne s'a-

baïssera point sans doute à défendre *ses expressions & ses phrases* contre des Critiques sans esprit, sans lumières, sans équité; qui jugent tout, & ne font rien; dévorés de jalousie sans avoir même le droit d'être jaloux, puisqu'ils ne s'élèvent jamais jusqu'au médiocre; condamnés par leur métier à annoncer toujours les triomphes des autres, & n'ayant pour se consoler de leur néant & de leur malheur, que la permission de s'avilir impunément par leurs injustices. Mais l'emploi le plus honorable du talent est de défendre des opinions qu'il juge utiles, est d'attaquer des opinions qu'il croit funestes aux hommes; dans ces cas, lorsqu'il croit avoir quelque chose de vrai à dire, il ne lui est pas même permis de se taire.

Nous rapporterons dans le Numéro prochain & le résultat de ce que M\*\*\*. pense des Loix Romaines, & quelques uns des motifs sur lesquels nous fondons une opinion à peu près opposée.

(Cet Article est de M. Garat.)



*ÉPÎTRE à la Raison, ou l'Éloge de la vraie Philosophie, par un Vieillard Désabusé.*  
A Dijon, chez L. N. Frantin, Imprimeur  
du Roi.

CETTE Épître est remarquable par un ton vraiment philosophique, & par une mollesse & un abandon de style, dont le charme se fait sentir à l'âme en parlant à la raison. Les puristes rigoureux y pourront relever quelques vers négligés; mais cette lecture reposera doucement l'âme des Lecteurs qui savent sentir ce gracieux mélange de philosophie & de sensibilité, dont Chaulieu a su parer sa poésie.

L'Auteur de cette Épître, après avoir invoqué la Raison, forme des regrets sur

Voltaire,

Qui, courbé sous de longs & pénibles travaux,  
Ne goûta jamais le repos,  
Et conseilla souvent ce qu'il ne pouvoit faire.

Ce qui amène la tirade suivante :

Un autre penseur nous a dit  
Qu'il est des hochets pour tout âge;  
Mais la prudence m'avertit  
De ne reconnoître pour sage  
Qu'un philosophe sans dépit,  
Retiré dans son hermitage,  
Où le calme commence & l'orage finit.

Là , sous le simple toit d'une cabane heureuse ,  
 Ses yeux si doucement verront naître le jour ,  
 Qui peut faire oublier la mine dédaigneuse  
 Des oisifs de la ville & des paons de la Cour.  
 Là , le tranquille oubli des peines de la vie  
 Est son profit de tous les jours ;  
 La petite maison de la philosophie  
 Vaut mieux pour le bonheur que celle des Amours.

Le Poète poursuit ses réflexions morales  
 par les vers suivans , dont les derniers ont  
 une teinte d'originalité.

Pour terminer enfin son pénible voyage ,  
 La Parque arrivera dans son humble manoir ;  
 Dis-lui, saine Raison , de s'armer de courage ,  
 En lui faisant sentir que si c'est un outrage ,  
 C'est le dernier à recevoir. \*

Au son d'une cloche effrayante ,

. . . . .  
 . . . . .

On voit que M. le Comte..... ( car nous  
 ne pouvons résister à l'envie de lui ôter son  
 voile anonyme ) fait *passer du grave au doux* ,  
 comme dit Boileau , & quitter la plaisanterie  
 pour prendre le ton du sentiment.

Vieillesse, quand tes lourdes chaînes

\* L'Auteur avertit que cette idée appartient à  
 Mme Deshoulières.

Viennent peser sur nos desirs  
 A la place de nos plaisirs ,  
 Nous ne trouvons plus que des peines.  
 Eh ! pourquoi m'avez-vous quitté,  
 Illusions qui me fûtes si chères ?  
 J'expire du poison de la réalité,  
 Et je vivois du bien de mes chimères.

Terminons nos citations par quatre vers  
 qui expriment bien le regret d'un Philo-  
 sophe sensible :

Voilà mon dernier déplaisir ,  
 D'abandonner la terre au trouble qui l'agite.  
 C'est un malade que l'on quitte ,  
 Qu'on aime & qu'on n'a pu guérir.

*DISCOURS sur cette Question : Si le siècle  
 d'Auguste doit être préféré à celui de  
 Louis XIV, relativement aux Lettres &  
 aux Sciences*, par M. le Comte d'Albon,  
 de la plupart des Académies de l'Europe :  
*Nullius in verba. in-8°. Prix, 1 liv. 4 sols.*  
 A Paris, chez Moutard, Imprimeur-  
 Libraire, rue des Mathurins.

CE n'est point ici une question neuve, ou  
 plutôt il y a long-temps qu'on a prononcé  
 sur ce parallèle. Qu'on ait bien éclairci la  
 question, qu'on n'ait pas suivi l'esprit de  
 parti dans le jugement qu'on a rendu, c'est  
 ce que nous ne dirons point. Il est bien vrai

qu'il est difficile d'apprécier avec justesse une Nation éloignée de la nôtre. Nous ne pouvons juger ses productions que d'après les beautés réelles, celles qui sont indépendantes de la langue, de la mode; de l'usage, & nous perdons le sel que leur donnoient l'à-propos, le ton du jour, enfin l'enluminure de l'esprit & les grâces fines du langage. Il est probable que le siècle de Louis XIV devoit être supérieur à celui d'Auguste, s'il est vrai qu'une Nation s'enrichisse des lumières de celles qui l'ont précédée. Il est certain que ce siècle a produit beaucoup de grands Hommes. Valoient-ils mieux que les Romains? C'est le motif qui a fait écrire tant de discours prononcés dans les collèges, tant de harangues, & soutenir tant de thèses. Mais tout ce qui a été dit peut quelquefois se répéter, sans craindre d'être accusé de ne venir qu'à la suite. Un Savant peut ajouter à ce qu'on a démontré, de nouvelles preuves; c'est précisément ce que M. le Comte d'Albon a fait. Il n'a point voulu prendre le ton d'un Déclamateur, il a pris celui d'un Historien. Après un hommage court, rendu à la Science, il développe son plan. Rendons, dit-il, justice aux anciens; mais ne la poussons point à l'excès, n'élevons pas leurs statues sur les débris de la Littérature la plus brillante que nous ayons eue. Examinons sans préjugé, louons sans flatterie, décidons sans partialité. M. le Comte d'Albon n'a pu cependant se défendre absolument de cette partialité.

## D E F R A N C E

partialité. Virgile ne reçoit pas tous . . . .  
 neurs qui lui sont dûs , dans l'églogue sui-  
 tout. Son Énéïde ne nous paroît pas assez  
 distinguée ; & il n'est pas douteux que M. le  
 Comte d'Albon a voulu le faire un peu de-  
 scendre pour le mettre de niveau avec les  
 François. Il ne s'est pas tenu en garde contre  
 le plaisir qu'on a de louer les siens. De  
 combien d'Auteurs médiocres il auroit dû  
 se débarrasser ! quels minces Historiens , par  
 exemple , sont accumulés pour être mis en  
 parallèle aux cinq Historiens célèbres de  
 Rome ! C'est opposer à cinq grands Généraux  
 un Régiment d'Infanterie. Mais , comme  
 nous l'avons dit , il est impossible , dans  
 un pareil discours , de n'être point partial.  
 M. le Comte d'Albon passe en revue tous  
 les genres de notre Littérature , tous nos Au-  
 teurs , & il faut convenir que la plupart  
 sont sagement appréciés. Nous aurions voulu  
 qu'il se fût arrêté sur quelques genres , qui ,  
 en France , sont restés au point où les Grecs  
 & les Romains les avoient laissés ; la fable ,  
 l'idylle , l'élegie & l'églogue , le madrigal ,  
 l'épigramme , la satire.

Le style de l'Auteur est sage , clair & con-  
 venable au sujet. Il a vû de ses yeux , il a  
 jugé d'après sa pensée. L'intimité dans la-  
 quelle il vit avec les bons Auteurs , les lui a  
 rendus propres , & il a écrit ce qu'ils lui  
 avoient fait desirer ou blâmer dans ses lec-  
 tures. Nous appuyons sur ce mérite , parce  
 qu'il est plus rare qu'on ne croit aujourd'hui.

N<sup>o</sup>. 7 , 12 Février 1785.

D

ou on copie servilement un Dictionnaire, ou on va follement, faisant des abattis dans les vieilles renommées, & créant des réputations à plaisir.

Il y a déjà quelques années que M. le Comte d'Albon donne des preuves publiques de son amour pour les Sciences: il vient de donner une preuve de son estime pour les Littérateurs. M. Court de Gébelin, Auteur du *Monde Primitif*, Ouvrage que la mort ne lui a point permis d'achever, & sur lequel on ne peut guères prononcer, étoit né Protestant, & conséquemment ne devoit recevoir qu'une sépulture de tolérance. M. le Comte d'Albon, qui l'avoit connu personnellement, a demandé & obtenu l'exhumation, Il lui a élevé un tombeau dans un de ses jardins, situé à Franconville, vallée de Montmorenci. Ce tombeau est fait pour honorer l'un & pour rendre l'autre cher à tous les Littérateurs.

*VUES sur l'Éducation d'un Prince, Ouvrage où l'Auteur donne une Méthode facile pour apprendre à un jeune Seigneur en peu de temps, sans peine & sans Livre, non-seulement à écrire & à lire, mais encore les Sciences & le Latin; par M. Wandelaincourt, ancien Préfet & Professeur du Collège Royal de Verdun. A Paris, chez L. Cellot, Imprimeur Libraire, rue des grands Augustins.*

APRÈS quelques réflexions générales sur

les qualités que les enfans apportent en naissant, sur la parfaite égalité avec laquelle la Nature traite les enfans des grands & des petits, & sur la nécessité de veiller à l'Éducation de ceux sur tout qui sont destinés à gouverner les autres, l'Auteur passe à ses diverses Méthodes, dans lesquelles nous avons reconnu beaucoup de justesse & d'esprit. Il commence par le Dessin & la Musique, delà passe à l'Art d'écrire, qu'il apprend à son Élève avant de lui enseigner à lire; la Logique & la Grammaire le suivent, & précèdent l'étude des Arts, de la Physique, de l'Astronomie, des Mathématiques & de la Géographie; l'Histoire, la Morale & la Religion viennent ensuite, & il finit par la Langue Latine, qui lui sert, pour ainsi dire, d'échelon pour parvenir à la connoissance des autres. On sent que cette marche de l'Auteur doit être sujette à beaucoup de variations; aussi avoue-t-il qu'il faut étudier le caractère de son Élève avant de régler l'ordre des instructions, & que c'est à ce caractère & aux goûts qu'on lui reconnoît, qu'il faut subordonner toute la marche de l'instruction.

Parmi les choses qui nous ont paru mériter quelque attention dans ce Traité, nous citerons la manière dont on apprend à l'Élève à former en même temps & à connoître les lettres. On lui fait tirer une petite ligne perpendiculaire sur laquelle on met un point, & cela forme un i; de

D ij

cet *i* dérivent quinze lettres de l'alphabet de la manière qui suit. On passe un petit trait sur la partie supérieure pour en former un *t*; on y fait un crochet en avant pour former une *r*; on y ajoute un second *i* à côté, cela fait une *n*, & une *m* avec un troisième. Si on allonge vers le haut le premier *i* de l'*n* cela fera une *h*; à côté de l'*i* ajouter-encore un *i*, cela fera un *u*, &c. Pour former le reste de l'alphabet, il faut suivre la même méthode; recourbez un peu le bout pour faire un *c*; faites y un anneau vous aurez un *e*; ajoutez-y un *i* ce sera un *a*, un *i* allongé, soit devant, soit après, soit en haut, soit en bas, & vous aurez un *q*, un *d*, un *p* ou un *b*, &c. &c. Il nous a paru qu'un enfant pouvoit, par cette méthode, apprendre à écrire en peu de temps. Les méthodes que l'Auteur propose pour enseigner les Sciences réunissent toutes la brièveté & la clarté. En général, cet Essai pourroit servir de base à un grand Ouvrage sur l'Éducation, & nous ne doutons point que ces principes bien développés ne fussent d'une grande utilité, non-seulement pour les Princes, à qui l'Auteur paroît les avoir spécialement consacrés, mais même pour toutes les classes des Citoyens,



---

**S P E C T A C L E S.**

---

**ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.**

ON continue les représentations de *Parurge dans l'Isle des Lanternes*. L'affluence & les applaudissemens du Public semblent assurer à cet Opéra un succès aussi durable que brillant. Il aura peut-être le sort de la *Caravane*, qui, après avoir éprouvé d'abord les plus amères censures, a fini par charmer ses Censeurs mêmes, & a eu plus de quarante représentations consécutives, toujours suivies & toujours applaudies.

Ces variations dans l'opinion publique sur les Ouvrages de ce genre, sont aisées à expliquer. Les défenseurs de la dignité du Théâtre Lyrique ont de la peine à se familiariser avec le mélange du comique & du tragique sur ce Théâtre; & c'est au moment où paroît une nouveauté du genre comique, que leur opposition se manifeste avec plus d'éclat. Le Public, plus exercé à juger les effets dramatiques que ceux de la musique, est d'abord plus vivement frappé des défauts du sujet ou de l'action, & se livre au plaisir facile de relever les fautes du Poète. L'exécution encore imparfaite concourt à diminuer les effets; mais bientôt on s'accoutume aux défauts de l'action; l'exécution acquiert plus de précision & d'ensemble; on

D iij

écoute la musique avec des oreilles plus attentives & moins prévenues; d'ailleurs si cette musique est pleine d'intentions fines, spirituelles & vraies, elle a besoin d'être entendue plusieurs fois pour qu'on en sente le mérite & les beautés.

Tout le monde convient qu'aucun Compositeur n'a mis plus de finesse & d'esprit dans la musique que M. Grétry, & nous croyons que dans aucune de ses compositions il n'en a mis plus que dans celle-ci. Par-tout il a cherché à rendre la couleur du sujet, le caractère des personnages, l'expression des paroles; nous ne disons pas qu'il ait toujours rempli cet objet avec un égal bonheur; nous ajouterons qu'il a poussé quelquefois la recherche de la vérité jusqu'à un degré de raffinement qui dégénère en subtilité; & dans les Arts, les effets qui demandent trop de finesse ou d'attention pour être sentis, sont de peu de valeur.

Avant de justifier ce que nous venons d'affirmer, commençons par rappeler le sujet de *Panurge*.

L'action se passe dans l'Isle des Lanternes, c'est-à-dire, chez un peuple joyeux, lent & indécis, où

L'on chante, on danse, & l'on ne finit rien.

M. Grétry semble n'avoir jamais perdu de vue ce caractère général; mais peut-être l'a-t-il marqué quelquefois par des traits trop deliés pour être bien sentis.

L'ouverture, préparant une fête religieuse, doit avoir un caractère de noblesse ; mais la gaieté y contraste heureusement : du sein de l'harmonie on entend sortir des basses chantantes d'un effet très-agréable. On y remarque une phrase de chant excessivement longue, mais adroitement filée, qui ne peut avoir d'intention que celle d'exprimer le caractère indécis & *lanternier* du peuple qu'on va voir en action. C'est une difficulté vaincue, dont peu d'Auditeurs tiendront compte au Compositeur.

Le chœur qui commence le premier Acte a un caractère grave, & dans le chant & dans l'harmonie ; & ce caractère y domine trop, quoique les phrases sautillantes de l'accompagnement y mêlent une teinte comique. Il nous semble qu'une hymne des Lanternois, adressée à la puissante *Lignolie*, doit avoir une couleur de comique plus fort & plus marqué.

Les chants & le récitatif qui composent ce chœur nous paroissent un peu négligés ; mais l'air de *Climène* : *Dans ma brillante jeunesse*, est très-agréable. L'accompagnement de flûte y a de la grâce & de la gaieté ; & à ces mots : *Bientôt de fleurs la tête couronnée*, il prend une expression brillante & pittoresque. Cet air ne peut que gagner à être entendu plusieurs fois.

Le petit *quinque* des quatre amans & de *Climène*, après l'Oracle, est d'un chant naturel & d'un effet agréable ; un mérite essen-

D iv

tiel à remarquer dans ces morceaux d'ensemble, c'est que chaque partie y est bien distincte; celle de *Climène* s'y détache toujours avec la nuance qui lui est propre.

La tempête est adroitement préparée & ménagée; le bruit des vents & des flots qui deviennent par degrés plus éclatans & plus animés, servant d'accompagnement à un chœur chanté & dansé d'un caractère très-gai, forment un contraste neuf & piquant. Le dernier chœur sur-tout : *De quel bruit majestueux*, est d'un bel effet. Peut-être que les cris de *Panurge* dans sa barque pouvoient se lier plus heureusement avec les autres parties de cet ensemble; mais il est plus aisé sans doute de le désirer que de dire comment cela pouvoit s'exécuter.

Le rôle de *Panurge*, dans cette Scène, n'a rien de remarquable que le grand air : *Les voyages sont à la mode*, air de la plus heureuse conception, dont le caractère exprime à merveille la gaité & l'insouciance du personnage, & dont le chant & l'accompagnement offrent, à ce qu'il nous semble, un modèle de rondeur & d'unité.

La finale qui vient ensuite est fort bien dialoguée, & termineroit cet Acte avec un plus grand effet, si le chant de *Panurge* : *Par les vents furieux*, répété par le dernier chœur, étoit moins négligé.

Le second Acte est un des plus brillans & des plus riches en musique qu'il y ait au Théâtre. Tous les genres s'y trouvent réunis.

Le premier air de *Climène*: *Jeunes femmes, que je vous plains!* est d'un chant très-agréable. Le second, dans la même Scène: *Epouses trop fidèles d'infidèles époux*, est un air de fureur du plus grand caractère: la fin surtout, *Non, non, forçons les volages*, est de l'expression la plus vigoureuse. Le Compositeur y a affecté quelques intonations difficiles, des passages violens de l'aigu au grave, qui paroîtroient un peu forcés, s'ils n'étoient adoucis par l'art avec lequel ils sont exécutés par Mlle Saint-Huberty. On pourroit reprocher à M. Getty que ce bel air est d'un ton trop relevé pour le sujet & pour le personnage; mais il répondroit que *Climène* peut n'être pas d'un rang commun, qu'elle n'est suivante que par circonstance, & que le Poète lui a donné en cet endroit un langage noble & sensible; d'ailleurs la nécessité de répandre de la variété dans les compositions en musique, est une loi impérieuse qui doit faire passer sur de légères disconvenances. L'air de la seconde Scène, chanté avec grâce par le sieur Rousseau, *De l'aimable objet qui nous aime*, est d'une tournure aimable & brillante, & feroit un aussi bon effet au Concert qu'au Théâtre.

L'air suivant du sieur Cheron, *Quand on connoît l'amour*, est également bien assorti au caractère du personnage & à la belle voix de l'Acteur.

Nous ne dirons rien de tout le récitatif qui remplit cet Acte, parce qu'à l'exception

de quelques endroits déclamés avec finesse & vérité, il nous paroît avoir été trop négligé par le Compositeur, & qu'il produit peu d'effet.

Le petit air de *Zénire*: *Chacun soupire dans ce séjour*, nous paroît avoir été conçu dans un moment de bonheur; la mélodie est élégante & pure, & l'expression naïve & sensible. Il est dans un ton mineur auquel les oreilles ne sont guères accoutumées. Nous pensons que les Compositeurs se renferment trop dans un certain nombre de tons, dont l'habitude; ou peut être la commodité des instrumens a rendu l'usage plus facile, & par-là ils se privent d'un moyen de variété qui pourroit avoir de bons effets.

L'air de *Panurge*: *Oui, sa beauté m'attire*, est d'un beau chant, plein de verve & de chaleur; l'expression en est noble, & quelquefois pathétique; mais l'accompagnement y jette une nuance comique, dont l'intention est ingénieuse. On entend par intervalles des accens de cor seul qui répondent comme en écho aux derniers sons de la voix, & semblent contrefaire le Chanteur.

Tout ce qui est de chant mesuré dans cet Acte est spirituel & de bon goût. Le petit duo d'*Agarène* & de *Panurge* est bien dialogué & d'un joli chant. Le *quinque*, qui suit, est un morceau de Maître, qui suffiroit pour faire la réputation d'un Compositeur. Il est plein de mouvement & de variété; la déclamation y est vraie; tous les

caractères marqués & soutenus; le chant agréable & naturel; l'harmonie simple & claire. Le trait de *Panurge* : *En voyant tant de charmes*, je me sens enflammer, a une expression de comique & de gaieté d'un effet si général & si puissant, que le Poète est obligé d'en abandonner le mérite à la musique, qui va bien au-delà des paroles. Ce *quinque* est applaudi avec transport, & le fera toujours tant qu'il sera bien exécuté.

Après un morceau d'un si grand effet, il étoit difficile de soutenir l'intérêt dans la Scène suivante; M. Grétry a vaincu cette difficulté, & a ravivé cette Scène par un joli rondeau, suivi d'un duo dialogué, où l'on reconnoît également les ressources de son esprit & celles de son talent; ce duo est du chant le plus simple, mais déclamé avec une vérité frappante, & l'accompagnement ne fait que soutenir le chant. Il n'y a guères que M. Grétry qui ait connu cet art d'attacher la déclamation à la mélodie, d'une manière aussi agréable que naturelle; il y a long-temps qu'il en a donné des modèles dans le duo des *deux Avars*, dans celui des *Vieillards de la fausse Magie*, dans celui des *Fvénemens imprévus*, *serviteur à M. Lafleur*, &c. Il en a offert d'autres exemples aussi heureux sur le Théâtre de l'Opera dans *Colinette* & dans l'*Embarras des Richesses*.

On ne trouve pas autant de choses à louer dans la Musique du troisième Acte, & cela tient principalement au progrès de

l'action, qui n'offroit pas au Compositeur des effets aussi intéressans à rendre. Le trio des deux amans & de *Panurge* dans la deuxième Scène mérite les applaudissemens qu'il a obtenus ; l'air de la pantomime des petits lutins a un caractère à la fois enfantin & bizarre, qui avoit de l'effet si la pantomime avoit un objet plus déterminé & un dessein plus piquant.

L'invocation de *Panurgé* est une espèce de déclamation mesurée, dont les derniers sons sont répétés en écho par Clémène & les amans. Ce morceau ne rend pas tout ce que l'intention faisoit espérer. La Scène de *Panurge* & de la Sybille étoit difficile à mettre en musique. M. Grétry en a coupé le récitatif par différentes petites cavatines bien placées, mais nécessairement de peu d'effet. Le duo qui termine la Scène est du plus grand genre ; il y règne un motif très-agréable, & il est terminé par un beau *tasto solo* sur ces paroles : *Ah ! fais qu'il soit toujours fidèle ; grand Dieu ! j'implore ton secours.* Le chœur final est d'une belle mélodie ; mais tous ces morceaux ont pris une teinte sérieuse, souvent pathétique, où la gaieté ne peut plus faire contraster les couleurs, parce que la situation de *Panurge*, le seul personnage comique de la Pièce, n'a plus rien de ridicule.

Le défaut d'espace nous force de renvoyer au Mercure prochain les détails de l'exécution de cet Opéra.

## VARIÉTÉS.

**L**es beaux jours des Sciences & des Lettres ne sont point passés; un Roi bienfaisant, un Ministère éclairé raniment le zèle & le travail par de puissans encouragemens dirigés vers l'utilité publique. Un nouvel Établissement procure à l'Observatoire des instrumens, des livres, une observation constante des Astres. Un nouvel Établissement va ranimer l'étude des Langues savantes & des monumens historiques, découvrir à la Nation des richesses qu'elle possède & qu'elle ignore, lui en montrer l'usage, faire connoître ce que peut fournir à l'Histoire & à la Littérature la Collection précieuse des manuscrits, tant de la Bibliothèque du Roi, que des autres Dépôts publics ou particuliers répandus dans la Capitale & dans les Provinces.

Le Roi choisit dans l'Académie des Belles-Lettres huit Membres distingués par leurs connoissances, par leurs Écrits, par leur amour pour le travail, leur assure un traitement annuel, & les charge d'examiner les nombreux manuscrits de sa Bibliothèque, & de répandre dans le Public ce que ces manuscrits peuvent contenir d'intéressant dans quelque genre que ce soit; ils en donneront des notices détaillées, des extraits raisonnés; les Pièces qui mériteront d'être imprimées en entier, seront ou traduites, ou même publiées dans leur langue originale, selon le besoin, & pour la plus grande utilité des Savans, pour la plus grande instruction des Lecteurs.

Deux de ces Académiciens s'occuperont des manuscrits Orientaux, trois des Manuscrits Grecs & Latins, les trois autres des Manuscrits qui concernent l'Histoire de France, & en général les Antiquités du moyen âge.

Ce travail n'a rien de commun avec celui qui a lieu à la Bibliothèque du Roi pour la confection du Catalogue. Le nouveau projet est d'une toute autre étendue. Un Catalogue ne fait connoître les Ouvrages que par leurs titres, leurs numéros, tout au plus par des notices sommaires; il ne fait proprement qu'assurer l'existence des Ouvrages, & laisse aux Savans qui sont obligés d'y avoir recours, le soin de les consulter & d'examiner s'ils peuvent leur être utiles; or, c'est ce soin qui sera rempli par le travail des Académiciens. Un Savant Étranger, sans communication avec Paris & avec la Bibliothèque du Roi, pourra, des extrémités de l'Europe, profiter de tous les trésors que renferme ce dépôt; il saura tout ce qu'ils contiennent, & d'essentiel en eux-mêmes, & d'applicable à ses travaux.

Nous disons que cet établissement ranimera l'étude des Langues & de l'Histoire; ce doit être l'effet naturel des nouvelles places consacrées aux manuscrits Orientaux, Grecs, &c.; places qui ne seront point, comme la pension de l'Académie, le fruit tardif des années, mais le prix du travail & de la connoissance des Langues, même dans la jeunesse. Les uns voyant que l'étude des Langues Orientales peut leur procurer presque en même temps une place honorable & une place utile, s'y appliqueront avec ardeur; d'autres se livreront avec la même ardeur & la même espérance à tout l'attrait qui les emportera vers les Langues Grecque & Latine; d'autres enfin feront une étude approfondie des monumens de notre Histoire.

Les huit Académiciens nommés par le Roi sont, MM. de Guignes, de Bréquigny, Gaillard, du Theil, de Villoison, de Kéralio, l'Abbé Brotier, de Vauvilliers. Les autres Académiciens sont invités au même travail, & appelés, d'après l'élection de l'Académie & avec l'agrément du Roi, à remplir ces places à mesure qu'elles viendront à vaquer. L'inten-

tion du Roi est même que ce travail ne soit point absolument concentré dans son Académie, ni borné aux manuscrits de sa Bibliothèque. Tous les Savans, tant de la Capitale que des Provinces, sont pareillement invités à faire connoître les manuscrits que renferment les différens dépôts dans lesquels ils pourront avoir accès. Le Ministre de Paris & des Académies, qui seconde avec tant de zèle & de lumières les vûes bienfaisantes du Roi, exhorte ces Savans à faire passer, sous son couvert, le résultat de leur travail à M. Dacier, Secrétaire Perpétuel de l'Académie. Ils auront aussi leur perspective & leurs espérances, d'après cette association, aux travaux de l'Académie & à des recherches protégées par le Gouvernement. Il pourroit même se former par-là insensiblement, entre tous les Savans du Royaume, un commerce Littéraire, dont l'effet seroit d'indiquer plus particulièrement à l'Académie les sujets sur lesquels elle doit jeter les yeux, soit pour les honorer de sa correspondance, soit pour les admettre dans son sein quand elle auroit quelque perte à réparer.

Les divers Mémoires ou Extraits seront lus dans un Comité composé, outre les huit Académiciens chargés du travail, de quatre Académiciens-Commissaires de la Compagnie, des Officiers de l'année, du Secrétaire-Perpétuel, qui doit y remplir les mêmes fonctions qu'à l'Académie, dont ce Comité ne sera qu'une émanation. Ces Mémoires seront imprimés comme suite de ceux de l'Académie, & avec le nom des Auteurs. On formera des volumes séparés de Mémoires des Savans étrangers à l'Académie, & chacun d'eux sera pareillement nommé à la tête de son Ouvrage.

Il suffit d'annoncer une pareille institution. Ajoutons cependant, parce que c'est une vérité certaine, & un grand éloge dû au Gouvernement, que la sollicitation n'a eu aucune influence sur le choix des

huit Académiciens nommés pour ce travail; que tel a été choisi qui n'avoit pas même paru aux regards du Ministre, & qui n'avoit rien demandé ni directement ni indirectement; & concluons qu'il est bien doux de cultiver les Lettres en paix, sans intrigue, sans cabale, sans esprit de parti, sous un Prince qui fait ainsi récompenser & encourager, & dont les établissemens Littéraires se distinguent par ce grand caractère d'utilité publique, si justement vanté dans ceux de Louis XIV.

## ANNONCES ET NOTICES.

**B**IBLIOTHÈQUE des meilleurs Poètes Italiens, en 36 Volumes in-8°. , proposée par souscription, par M. Couret de Villeneuve, Imprimeur du Roi à Orléans, & Éditeur de cette Collection.

Le goût de la Littérature Italienne est devenu presque universel en France, & il n'est point en Europe de Langue, après la Française. qui soit d'un usage plus général. Les grâces de l'idiôme, l'imagination riche & brillante de ses Poètes, & mieux encore peut être les facilités qu'offre l'étude de cette Langue par son analogie avec la Latine & la nôtre, doivent naturellement lui assurer la préférence sur toute autre Langue étrangère de la part des jeunes gens de l'un & de l'autre sexe qui cultivent les Belles-Lettres.

Son caractère est la finesse, la douceur & l'harmonie. Si les Historiens d'Italie sont redevables de leur gloire à la première de ces qualités, les deux autres assurent l'immortalité aux productions d'un grand nombre de ses Poètes. Dans leurs Ouvrages, trop de vers au lieu d'entraîner trop d'ennui, produisent un plaisir plus vif, qui souvent dégénère en

enthousiasme, en attrait si particulier, qu'il est plusieurs Poèmes qu'on ne peut commencer sans les finir avant d'entreprendre toute autre lecture.

Il s'en faut cependant beaucoup que l'on puisse ajouter à ces avantages ceux de l'abondance & de la multiplicité des sources. On se plaint avec raison que les bonnes Éditions des Livres Italiens, anciennes ou modernes, sont d'un prix trop haut pour le commun des Lecteurs, & que celles qui se vendent à un prix modéré fourmillent de fautes. Je me suis proposé de remédier à ces inconvéniens dans l'entreprise dont je fais part au Public; & le désintéressement m'a fait chercher les moyens d'économiser sur les frais d'impression, à dessein d'étendre, autant qu'il est en moi, cette branche de Littérature. Je remplacerai le luxe typographique, dont les Éditeurs ne manquent pas de faire ordinairement un objet de spéculation presque assuré, par une élégante propreté dans l'exécution, & mon attention pour la correction ira jusqu'au scrupule.

J'ai vu avec satisfaction que plusieurs Éditions sorties de mes Presses ont été accueillies favorablement : les Poésies d'Horace, les Fables de Phèdre, les Œuvres du C. de B..., de Gresset, &c. sont encore recherchées dans les cabinets des curieux. En me donnant les mêmes soins, en prenant les mêmes précautions, j'augure de mon entreprise des succès aussi heureux. Les caractères destinés pour cette Collection sont du célèbre Fournier, Artiste estimable, à qui l'Impimerie est redevable d'une partie de la célébrité dont elle jouit actuellement en France. Je lui dois, comme parent, ce tribut de ma reconnoissance : la taille nette, ronde, pleine & parfaitement bien proportionnée de ses caractères lui assureront toujours la préférence de la part de ceux qui ne jugent qu'en comparant les effets.

Chaque Volume sera composé de 500 pages in-

8<sup>v</sup>. caractère de cicéro neuf fondu exprès : le papier sur lequel cette Collection doit être exécutée sera du carré fin de Limoges, du prix de 12 livres la rame, & de couleur uniforme pour tous les Volumes. Mais pour que les Souscripteurs soient plus certains de ce qu'ils achèteront, je promets de fournir chaque feuille *in-8<sup>o</sup>*, suivant les conditions ci-dessus énoncées, franches de port, pour le prix de 2 sols de France. Les vingt-cinq feuilles formant le Volume *in-8<sup>o</sup>* broché, avec un titre au dos, seront de 2 liv. 10 sols : les Volumes qui contiendront moins de matière ne seront payés qu'en raison du nombre des feuilles dont ils seront composés.

Cette Collection pour les Souscripteurs sera du prix de 90 liv. payables en six payemens égaux, de chacun 15 livres ; savoir, 15 liv. en souscrivant, six mois après 15 livres, & ainsi de suite de six mois en six mois. On sera libre de remettre à la poste lesdites 15 livres, sans affranchir le port de la lettre & de l'argent.

MM. les Souscripteurs pourront payer en souscrivant un ou plusieurs des termes de six mois, c'est-à-dire, 15, 30, 45 livres, &c., ou même la totalité de la souscription s'ils le jugent à propos ; & alors après avoir payé en souscrivant, par exemple, 30 livres, ils compteront 15 liv. seulement un an après leur souscription ; & s'ils ont payé en souscrivant 45 livres, ils ne seront tenus à payer 15 livres que dix-huit mois après leur souscription, & ainsi du reste.

Cette entreprise n'éprouvera aucune interruption. Il sera délivré un Volume par mois, & l'on donnera dans le dernier un état du nombre des feuilles de la totalité de l'Ouvrage, afin que les Souscripteurs puissent se rendre compte. Aucun Volume ne sera vendu séparément, & il n'en sera tiré d'Exemplaires que suivant le nombre des souscriptions.

La souscription ne sera ouverte que jusqu'au premier Avril prochain : passé ce terme, on ne pourra plus souscrire, & alors elle sera du prix de 120 liv. Les Souscripteurs qui désireront des Exemplaires en papier de Hollande payeront chaque Volume 6 livres, & il n'en sera tiré que sur leur demande. Le premier Volume paroîtra le premier Mai 1785, & les autres se succéderont de mois en mois.

Nous aurons l'attention d'imprimer en tête de la première Livraison le nom des Souscripteurs.

On souscrit à Paris, chez M. Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinets; & chez M. Cuchet, Libraire, rue & hôtel Serpente, ainsi que chez les Libraires des principales Villes de l'Europe. Les Particuliers qui voudront s'adresser directement à M. Couret de Villeneuve, Imprimeur du Roi, & Éditeur de cette Collection, auront l'attention de joindre à la lettre d'avis le reçu du Directeur des Postes auquel on remet l'argent, parce que ce n'est que sur ce reçu & sur la lettre d'avis qu'on peut le recevoir au Bureau de la Poste d'Orléans.

Nous avons transcrit ce Prospectus presque entier pour laisser parler M. Couret de Villeneuve lui-même. Nous nous ferons un plaisir d'y joindre les éloges qui sont dûs à cet Imprimeur lettré, dont l'intelligence & le zèle sont connus & prouvés depuis long-temps. Le Public doit avoir, comme nous, une opinion très-avantageuse de la Collection que nous annonçons, & qui par son modique prix deviendra un objet très-économique.

*CHARLES PREMIER & sa Famille*, Estampe gravée par Jean Massard. Prix, 24 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue & Porte S. Jacques, n°. 122.

Cette Estampe est gravée d'après le magnifique Tableau de Vandick, connu depuis long-temps

dans la Collection du Palais Royal, représentant Charles Premier dans ses habits royaux; son Épouse, Fille de Henri IV; le Prince de Gallès, depuis Charles II, & le Duc d'Yorck, qui devint Jacques II. Les caractères de tête ont autant de noblesse que de vérité; l'on y admire aussi la richesse des étoffes. Dans le fond du Tableau on apperçoit la Tamise & la Tour de Londres.

L'Estampe que nous annonçons doit faire beaucoup d'honneur au burin de M. Massard. Quoique ce ne soit pas tout-à-fait le sujet de celle de M. Strange, elles se ressemblent assez pour inspirer aux Amateurs des belles Gravures le désir de les réunir dans leurs cabinets. Le même esprit d'équité qui a dicté nos éloges pour M. Strange nous engage à rendre justice à M. Massard. Leurs talens les mettent l'un & l'autre dans une telle position, que celui même qui ne sera point préféré par les Connoisseurs méritera encore assez d'éloges pour s'en consoler.

L'Estampe que nous annonçons est de même largeur & de même hauteur que celles de M. Strange.

*ŒUVRES de Voltaire*, imprimées à Lausanne en quarante Volumes in-12. Proposées au prix modique de 40 liv. en feuilles. A Paris, chez Bruner, Libraire, rue de Marivaux, Place du nouveau Théâtre Italien. La brochure de chaque Volume se payera séparément 1 sol, & la reliure en bazanne 10 sols par Volume.

L'Édition de cet Ouvrage est presque épuisée. Le Libraire ne peut faire jouir le Public de cet avantage que jusqu'au premier de Mars prochain, passé lequel temps le prix sera fixé à 80 liv. comme ci-devant.

*ALMANACH de la Ville & du Diocèse de*

*Meaux*, pour l'année 1785. Prix, 18 sols. A *Meaux*, chez Charles, Libraire, rue S. Remy; & iè trouve à Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques; Belin, Libraire, rue S. Jacques, & Royez, Libraire, quai des Augustins.

Cet Almanach, qui paroît tous les ans depuis 1773, renferme une exposition exacte de l'État Ecclésiastique & Civil de la Ville & du Diocèse.

*ALMANACH des Monnoies, année 1785*, un Volume in-12 de 450 pages, avec dix Planches gravées en taille-douce. Prix, 3 livres broché, & 3 liv. 12 sols relié. A Paris, chez Méquignon le jeune, Libraire, au Palais.

Cet Ouvrage, qui parut pour la première fois l'année dernière, a été presque entièrement refondu; on y a fait des additions très-considérables; c'est moins un Almanach qu'un petit Traité des Monnoies, dans lequel les Monétaires, les Orfèvres & en général tous les Artistes qui travaillent ou employent les matières d'or & d'argent, trouveront rassemblés beaucoup de renseignemens qu'il leur importe de connoître ou de ne pas perdre de vûe. Les nouvelles Planches que l'on y a jointes portant les empreintes des poinçons de contre-marque de toutes les Communautés d'Orfèvres, rendent cet Almanach également utile à ceux qui vendent ou achètent des ouvrages d'or & d'argent; on y trouve aussi la description, le poids, le titre & la valeur numéraire de presque toutes les espèces étrangères, leur évaluation en argent de France, & des détails historiques tant sur les espèces ayant cours, que sur les monnoies de compte dont on fait usage dans le Royaume.

*DICIONNAIRE raisonné du Droit de Chasse, ou nouveau Code des Chasses suivant le droit commun de la France, de la Lorraine & des Provinces*

*privilégiées, suivi d'une Notice des principes sur le Droit de Pêche*, par M. Jean Henriquez, Avocat en Parlement, Procureur Fiscal de la Maîtrise particulière des Eaux & Forêts de Dun, 2 Vol. in-12. A Paris, chez Delalain le jeune, Libraire, rue Saint Jacques à Verdun, de l'Imprimerie de Christophe.

Il est de la nature de la Chasse d'inspirer un goût des plus vifs; & plus cette passion devient ardente, plus elle prétend aux jouissances exclusives. C'est donc un véritable objet d'utilité que d'éclaircir sur cette matière des principes dont l'obscurité peut occasionner des procès sans nombre. L'Auteur avoit donné d'abord un Essai sous le titre de *Principes généraux de Jurisprudence sur le Droit de Chasse*. Il a refondu ce premier Ouvrage, & l'a rendu plus utile en lui donnant plus de développement.

On trouve chez le même les Ouvrages suivans du même Auteur: *Code Pénal des Eaux & Forêts*, 2 Vol. Prix, 5 liv. — *Manuel des Gardes des Eaux & Forêts*. Prix, 1 livre 10 sols. — *Et Observations sur l'Aménagement des Bois*, in 8°. Prix, 1 livre 16 sols.

NUMÉROS 8, 9, 10, 11, 12 & 13 des Feuilles de *Terpsychore*, ou nouvelle Etude de Harpe & de Clavecin; chaque Numéro composé de deux Feuilles pour l'un & l'autre Instrument. Prix, 1 livre 4 sols la Feuille. Il en paroît ainsi une double tous les Lundis. A Paris, chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies, & Salomon, Luthier, Place de l'Ecole.

LES sieurs Cousineau père & fils, avant de publier un Abonnement pour ces feuilles ont voulu montrer au Public de quelle manière cet Ouvrage seroit traité. Ces feuilles, dont l'une contient de la Musique de Clavecin, & l'autre de la Musique de

Harpe, paroissent chacune tous les Lundis. On recevra dans l'année, cinquante-deux feuilles de l'Instrument pour la Musique duquel on aura souscrit ; & dans le cas où les Personnes abonnées voudroient cesser leur abonnement avant la fin de l'année, il leur sera remboursé ce qui en resteroit à finir, à raison de 12 sols par feuille. On s'abonne pour 30 liv. par an chez les sieurs Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies, où l'on pourra aussi se procurer les feuilles sans s'abonner moyennant 1 livre 4 sols chacune. Les Souscripteurs les recevront franches de port dans tout le Royaume, ainsi que toute la Musique qu'ils pourroient desirer.

*JOURNAL de Harpe*, par les meilleurs Maîtres, cinquième année, N<sup>o</sup>. 1, contenant l'air : *Que le Sultan Saladin*. Le prix de l'abonnement de ce Journal est toujours de 15 liv. pour Paris & la Province pour cinquante-deux Numéros de deux & quelquefois trois pages de Musique. Ils paroîtront exactement tous les Dimanches. Chaque Numéro séparé est du prix de 12 sols. On souscrit pour ce Journal & celui de Clavecin, chez Leduc, successeur du sieur de la Chevardière, ci devant rue Traversière, actuellement rue du Roule, au Magasin de Musique & d'Instrumens, à la Croix d'or, n<sup>o</sup>. 6.

*NUMÉROS 1 & 2 du Journal de Violon*, dédié aux Amateurs, contenant les plus jolis Airs nouveaux pour deux Violons ou Violoncelles. Ce Journal, qui paroît exactement le premier de chaque mois, se vend séparément 2 liv. L'abonnement est de 15 liv. & 18 liv. A Paris, chez l'Auteur, M. Bornet l'aîné, Marchand de Musique, rue des Prouvaires, près Saint Eustache, au Bureau de Loterie.

*DEUX Symphonies concertantes ; la première.*

pour deux Violons principaux, deux Violons Ripieno, Alto & Basse; Cors & Haut-Bois *ad libitum*; la seconde, pour deux Violons principaux, une Flûte obligée, deux Violons Ripieno, Alto & Basse; Cors & Haut-Bois *ad libitum*, exécutées au Concert Spirituel par MM. Guérillot, Gervais & de Vienne, composées par M. Davaux. Prix, 7 livres 4 sols. A Paris, chez M. Bailleur, Marchand de Musique, rue Saint Honoré, près celle de la Lingerie.

Le grand succès de ces deux Symphonies au Concert Spirituel & ailleurs, & le nom très-distingué de leur Auteur doit les faire accueillir avec le plus grand empressement.

*PIÈCES intéressantes & peu connues pour servir à l'Histoire & à la Littérature*, 3 Vol in-12. A Paris, chez Pault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins.

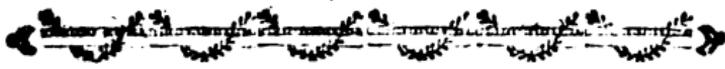
Cet Ouvrage est curieux, & présente un Recueil aussi piquant que varié.

## T A B L E .

<i>LE Sansonnet &amp; le Rossignol</i> ,		<i>Épître à la Raison</i> ,	69
<i>Fable Allégorique</i> ,	49	<i>Discours sur une Question</i> ,	71
<i>A Madame de C...</i> ,	51	<i>Vûes sur l'Education d'un</i>	
<i>Quatrain</i> ,	<i>ibid.</i>	<i>Prince;</i>	74
<i>Charade, Enigme &amp; Logo-</i>		<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	77
<i>gryphe</i> ,	52	<i>Variétés</i> ,	85
<i>Loix Municipales &amp; Econo-</i>		<i>Annonces &amp; Notices</i> ,	88
<i>miques du Languedoc</i> ,	54		

## A P P R O B A T I O N .

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 12 Février. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 11 Février 1785. GUIDL



*JOURNAL POLITIQUE*  
*DE BRUXELLES.*

---

---

*P O L O G N E.*

*DE VARSOVIE, le 19 Janvier.*

**L**ES trois Ordres de la Cité de Dantzick, ayant accepté la convention du 7 Septembre de l'année dernière, avec S. M. P., le Sénateur Gralath, Député de cette ville, a reçu les pleins pouvoirs, pour signer cette transaction. Le second Député, M. Weichmann, qui l'année dernière assista ici aux négociations, signera à Dantzick, sa santé ne lui ayant point permis de revenir en cette Capitale.

On mande de l'Ukraine, que l'automne dernière, les Russes ont fait sauter les rochers qui embarrassoient encore le Niéper, & qu'actuellement des vaisseaux de grandeur moyenne peuvent descendre ce fleuve en sûreté, pour entrer dans la Mer Noire. La Russie Blanche & la Lithuanie ont fourni beaucoup de denrées à ce commerce, pendant l'année passée.

On assure que les troupes Russes depuis  
N<sup>o</sup>. 7, 12 Février 1785. c

Smolensko jusqu'à Kiow sont aussi nombreuses que bien équipées, & toujours prêtes à entrer en marche. Les Turcs, à ce qu'on dit, ont l'œil attentif sur tous ces mouvemens.

Le Comte Mniszech, Grand-Maréchal de la Couronne, a rendu une ordonnance du 30 Décembre, qui enjoint à tous les habitans de cette Résidence, d'avoir une lanterne devant leur maison : cette illumination doit commencer le premier de Février.

Beaucoup d'étrangers, selon quelques avis des frontières, s'établissent dans les provinces Turques; où on leur accorde, dit-on, liberté de conscience & sûreté. Dernièrement, à ce qu'on ajoute, il est arrivé à Constantinople un Général étranger, qui s'est fait Musulman, & qu'on investira d'une importante dignité militaire. Si ce fait est vrai, pourquoi ne nomme-t-on pas ce Général ?

Dans l'année précédente, on a baptisé en cette ville 3783 enfans de la Religion dominante. Le nombre des morts a été de 3646, & celui des mariages de 837.

## ALLEMAGNE.

*DE VIENNE, le 20 Janvier.*

Horiah, chef des rebelles Walaques est pris certainement, ainsi que nous l'annonçâmes l'Ordinaire dernier; mais on varie sur les circonstances de cette capture; & jus-

qu'au bout le récit de cette affaire aura été mêlé de contes ridicules. Voici deux rapports différens au sujet de la prise d'Horiah.

On ne nomme point le jour de l'événement : mais ce sont, dit-on, les *Huffards Sicules* ou de *Seckler*, sous la conduite du Lieutenant-Colonel *Kray*, qui ont fait cet heureux coup de main. On s'est servi de deux Valaques rusés, instruits du lieu de retraite d'Horiah, & qui, en feignant de chasser, le découvrirent assis auprès du feu, avec son Lieutenant *Gloska*, *alias* *Klodhek*, *alias* *Soffrony*; car on ne s'accorde pas plus sur les noms que sur le reste. Les soldats vinrent à la suite des deux Valaques; les deux coupables ont été transférés à Carlsbourg. Leur dernier crime, dit-on sérieusement, fut d'attaquer une société de personnes qui dansoient, d'en tuer les hommes, d'en violer les femmes, & de les enterrer vivantes : trait tout au plus digne de figurer dans un supplément au roman de *Candide*.

Toujours dans ce même style fabuleux & exagérateur, on ajoute que ces rebelles n'ont laissé subsister que cent maisons dans les deux Comitats les plus ravagés : plusieurs familles nobles sont absolument éteintes, de sorte que le retour des fiefs au Suzerain vaudra plus de 600,000 florins au Fisc Impérial.

Voici une autre tradition plus vraisemblable. Après avoir fait des efforts inutiles pour s'échapper secrètement, *Horiah* persuada aux Valaques qu'il iroit lui-même à Vienne solliciter leur grâce de l'Empereur : ce projet accepté, il s'éloigna avec son compagnon *Gloska*, Ecclésiastique Grec, & chercha à se sauver dans le territoire

Ottoman : toutes les avenues en étoient gardées ; il fallut se jeter dans l'intérieur du pays, avec l'espoir de gagner la Pologne, sous un travestissement. Un piquet de troupes Impériales rencontra heureusement les fugitifs, & reconnut Horiah, dont le signalement avoit été donné avec la plus grande exactitude. L'Officier le fit dessiner sur le champ, & envoya son profil à Vienne. Un peintre va graver le portrait de ce Démagogue.

On avoit cru que le mariage de l'Archiduc François avec la Princesse Elisabeth, seroit déclaré le jour du nouvel an : actuellement l'on pense que cette cérémonie sera renvoyée de deux ans, jusqu'à ce que l'Archiduc ait été élu Roi des Romains.

L'Empereur ne pensant point avec des Sophistes accommodans, que les défordres du luxe soient nécessaires à une Monarchie, que des loix somptuaires sont des actes de tyrannie, & que la liberté consiste à laisser la folie & le dérèglement renverser toutes les barrières & toutes les bienséances ; l'Empereur, dis-je, qui ne prend point conseil de quelques poètes, qui appellent le bel esprit de la Philosophie, va publier un Règlement, pour restreindre le luxe des vêtemens, & sur-tout celui des femmes. L'industrie de nécessité étant encore très-loin de sa perfection dans les Etats héréditaires, il est inutile d'y encourager, & dangereux même d'y supporter l'industrie du superflu.

Dans peu de jours on substituera ici par ordre du Souverain, à toutes les Confrairies abolies,

une seule association de charité dans toutes les Paroisses : les membres de cette Confrairie feront vœu d'assister les pauvres de tout leur pouvoir, de chercher à fermer les sources de l'oïveté & de la mendicité, & de travailler à augmenter le nombre des associés. Point de pompe, ni de dépenses inutiles. Les dévotions se feront à Noël, à Pâques, à la fête du nom de Jesus, & à celle du nom de Marie : l'inscription des membres sur un Registre particulier se fera dans la Sacristie, & il sera libre aux Freres & Sœurs de la Confrairie, de faire dire des Messes pour leurs confreres morts ou vivans. Tous ces grands établissemens généraux de charité paroissent à beaucoup d'observateurs d'une mince utilité ; pour secourir efficacement les pauvres, il faut que les bienfaiteurs puissent les connoître, & que les institutions se bornent à un village, à une paroisse dans les villes.

Dans toutes les Eglises Catholiques, on ne souffrira dorénavant que 3 autels, ou 4 au plus, dans le cas d'une nécessité particulière. Plusieurs Eglises de cette ville vont être fermées, pour être décorées avec plus de simplicité : toutes les Chapelles collatérales seront démolies, ainsi que les autels superflus.

Depuis quelques jours, le bruit s'est répandu que le Prince de Kaunitz & le Comte Palfy, Vice-Chancelier de Hongrie, avoient demandé leur démission. On écrit aussi de Hongrie, que plusieurs Régimens doivent se mettre en marche pour les Pays-Bas. Le Régiment des Hussards de Warmser sera renforcé de 100 hommes, & de 199 che-

vauX. Ils partiront le premier de Février, pour rejoindre leurs corps dans le Brabant.

Le Régiment de Tillier étant encore en garnison à Linz, il y avoit parmi les Capitaines, un M. O-Relly, Irlandois de nation, qui, après avoir souffert long-tems, eut à la fin le malheur de perdre entièrement la vue. Lorsque son Régiment reçut ordre de partir pour les Pays-Bas, ce brave Capitaine se vit donc obligé de céder sa place à un autre. Une heure avant le départ, il fit assembler sa Compagnie, en prit congé de la maniere la plus touchante, & après avoir recommandé aux soldats la bravoure & l'obéissance, il donna de sa bourse à chacun d'eux un florin d'Empire.

La Maison de prieres des Calvinistes qui vient d'être inaugurée, peut recevoir mille personnes: l'Architecte impérial, M. Nigelli, en a dirigé la construction. L'Autel & la Chaire sont de marbre. Aux deux entrées, on lit l'Inscription suivante: *D. O. M. S. Imp. Josepho II. annuente, amor Fratrum F. C. M. DCC. LXXXIII.*

On apprend de Græz en Stirie, que le 1 de ce mois s'est fait l'installation solennelle des Dames Chanoinesses du Chapitre noble que S. M. vient d'y établir. Le Gouverneur, Comte François de Khevenhuller, décora les Dames au nombre de 19, de la marque Chapitrale qui est une Médaille d'or émaillée, représentant d'un côté l'Image de saint Joseph portant l'Enfant Jesus, & de l'autre, le chiffre de S. M., sous le dais Impérial. Cette marque se porte à un ruban rouge-ponceau.

On vient de voir ici un combat affligeant

des loix positives contre les vertus naturelles. Un Déserteur prisonnier s'étant évadé, se réfugia chez son frere : celui-ci craignant d'être impliqué dans le délit, dénonça le coupable, qui fut remis en prison. On l'accuse d'avoir deux femmes, l'une en cette ville, l'autre en Italie.

Le nombre des naissances dans cette Capitale pendant le cours de l'année dernière monte à 9,586 y compris 405 enfans morts-nés, celui des mariages à 2,372, & celui des morts à 12,371, dont 2,787 hommes, 2,595 femmes, 3,594 garçons & 3,391 filles au dessous de l'âge de 12 ans.

Les personnes mortes de la petite vérole étoient au nombre de 998 ; celles qui sont mortes à la suite d'une apoplexie étoient 383, & celles qui ont péri par quelque accident étoient au nombre de 61. — Les morts ont excédé les naissances de 2,785. — En comparant ces relevés avec ceux de l'année 1783, il résulte que le nombre des morts de l'année dernière a surpassé celui de 1783 de 1,278 personnes, qu'il y a eu 49 naissances de moins qu'en 1783 ; que les morts-nés de l'année dernière ont excédé ceux de 1783 de 65, & que la dernière année on a compté 40 mariages plus qu'en 1783.

On écrit d'Esseck en Esclavonie, que l'on y a découvert entre la ville basse & la forteresse, un monument sépulchral, sur lequel on lit l'inscription suivante :

*C. Æmilius C. F. Serg. Homalinus Dec. Col. Murs. ob honorem flaminatus ta'ernis, L. cum partibus duplicib. I. L. Quib. Mercatus ageretur pecunia sua fecit.*

Cette inscription se trouve sur une piece de marbre blanc de 3 pieds 7 pouces de long, sur

1 pied & huit pouces de large. — Ce monument ajoute aux preuves que l'on avoit déjà rassemblées, que l'ancienne ville romaine de Murfa avoit été bâtie dans cet emplacement.

Aux environs du vieux Gradisca, vers le rivage de la Saive, on a trouvé une pierre sépulcrale du moyen âge, sur laquelle on lit l'année MI. & au-dessous ces mots : *hic requiescit Frankrak.*

*DE FRANCFORT, le 30 Janvier.*

Historiens des bruits publics, qu'il est aussi imprudent de confirmer, que de contredire, nous nous contenterons de rapporter ce que la pénétration des Politiques croit avoir deviné, ou que l'impatience des curieux imagine pour expliquer l'énigme inquiétante des affaires actuelles de l'Europe. On suppose donc que l'affaire de l'Escaut sert aujourd'hui de voile à des négociations infiniment plus sérieuses. On parle de conventions entre le Roi de Prusse & le Duc de Deux-Ponts, relatives à la succession de la Maison Palatine, à des cessions d'une part, à des promesses de l'autre; d'un Traité entre les Cours de Berlin & de Dresde, qui entr'autres objets, embrasse une garantie réciproque de la Silésie & de la Lusace. On s'entretient fortement d'une négociation active & importante entre les Cours de Vienne & de Munich, & d'échanges éventuels qui donneroient aux affaires une tournure très-éloignée de celle qu'envisageoit l'opinion, & qui retarderont sans doute l'issue

dès négociations dont tant de Cabinets sont occupés.

Les Régimens de Tillier & de Latterman sont dans nos environs, & poursuivent leur marche vers les Pays-Bas, ainsi que le Régiment de Toscane, Dragons, de 2030 chevaux, qui a passé le 23 par cette ville, & qui fut suivi le lendemain de la quatrième Division d'artillerie, & d'un train considérable de chariots de munitions.

Le 17 de ce mois, le décret de commission de l'Empereur relatif à la convention faite entre l'Electeur Palatin & les Etats du Cercle de Souabe, concernant la cession de la ville de Donauwerth à la Maison Palatine, a été pris en délibération à la diete, & elle a arrêté unanimement que S. M. I. seroit suppliée de confirmer, en sa qualité de Chef de l'Empire, la susdite convention, & d'ordonner qu'elle seroit exécutée dans tous ses points.

Lorsqu'Horiah fut arrêté, disent les uns, on lui trouva 30000 florins tant en argent qu'en bijoux; le plus précieux de ces bijoux étoit le sceau du royaume de Dacie, dont l'écuillon portoit un cœur percé d'une épée & sur l'exergue, *Horæ Rex Daciæ*. C'est à peu près, comme si l'on eût dit dans le temps que Mandrin portoit les Sceaux de France, en qualité de Proconsul des Romains dans les Gaules.

D'autres donnent à ce dévastateur une fermeté & un sang-froid héroïque, & lui font jeter au feu, en présence des soldats, une liasse de papiers qu'on pé-

ne tre avoir dû renfermer la connoissance des ressorts secrets de la rébellion. Le graveur qui se proposoit de tirer patti de la tête du Rébelle, a reçu défense de s'occuper de ce travail.

Les deux Lieutenans du détachement qui a saisi *Horiah* ont reçu chacun 50 ducats de récompense ; le Lieutenant Colonel *Krai* a l'assurance d'une grace particulière. Le reste des rebelles encore armés se rendent successivement à l'amnistie, & ils ont remis aux Commissaires Impériaux tout le produit de leurs brigandages, en bestiaux, vaisselle, argent, bijoux ; tous ces effets seront restitués à leurs propriétaires. Le Régiment des Hussards sicules se replie sur *Kleusenbourg* & va reprendre ses quartiers ordinaires. L'Evêque d'Arad, du Rit Grec, a beaucoup contribué à désarmer ces rebelles forcenés.

On porte à 17000 le nombre des émigrans Allemands, principalement de la Bavière & de la Souabe, qui pendant l'année dernière se sont établis dans la Hongrie & la Gallicie.

La ville de Heidelberg renferme actuellement 6 grandes Manufactures, dont la plus ancienne est de 1763. Les Marchandises qu'on y fabrique sont des Tapisseries de laine, dans le genre de celles de Savone, des Camelots à la manière de Bruxelles, des taffetas, étoffes, bas & mouchoirs de soie & mi-soie, des bougies & marchandises de eire, du savon, des indiennes, des toiles de coton & des tapisseries de papier.

Les Manufactures établies à Frankenthal, autre ville très-jolie du Palatinat, sont au nombre de 12. La plus ancienne est de 1760. Les Marchandi-

Les y fabriquées, sont les suivantes : savoir, de la porcelaine, des draps & étoffes de laine, du tabac, des étoffes & autres marchandises de soie, des gazes, des tresses & galons d'or & d'argent, de l'amidon, de la poudre à poudrer, du savon, des bas & bonnets de laine, de la cire à cacheter, des épingles blanches & noires, des tapisseries de papier, des grosses étoffes de laine. On y fabrique aussi des limes à l'Angloise, du vinaigre de bled, des boucles & autres marchandises de métal. Depuis 1770 on y a établi deux ateliers de teinture, l'un pour les soiries & l'autre pour les draps. Dans l'Hôpital de sainte Elisabeth, se trouve une grande filature de laine.

Maitress, soldat du régiment de Bornstaedt, en garnison à Berlin, & tailleur de profession, perdit il y a quelques années les doigts de la main droite, le canon de son fusil ayant sauté pendant l'exercice. Dans la violence de la douleur, la première pensée du malheureux fut celle de sa pauvre mère qu'il avoit jusqu'ici entretenue de son travail. *Hélas !* s'écria-t-il, *qui la nourrira ?* A ces mots, il tomba évanoui, vaincu par la douleur ; ses Officiers & ses camarades, touchés de ses sentimens, ont assuré sa subsistance & celle de sa mère.

D'après les relevés des Paroisses de Leipshick, on a compté l'année dernière 809 naissances, dont 426 garçons & 413 filles, 1,125 morts, & 260 mariages. Parmi les naissances il y avoit 10 jumeaux & 145 enfans illégitimes. — L'excédent des morts sur les naissances a été de 316.

On lit dans un papier public les détails suivans sur le prix de la ferme des Eaux Minérales de Set-

ters , appartenantes à l'Electeur de Treves. Avant la guerre de 30 ans , ces Eaux avoient été affermées pour 2 florins & 30 creutzers ; quelque tems après le taux de la Ferme a monté à 5 florins. Cette même Ferme a été , il y a 25 ans , à 14,000 florins , & , il y a 6 ans à 60 000. En 1781 , la Chambre Electorale en a retiré 80,000 florins.

## I T A L I E.

*DE GENES , le 8 Janvier.*

Le Commandant de la frégate Hollandoise qui se trouvoit dans ce port, après avoir reçu des lettres par le courier de France , a remis à la voile , samedi soir , pour se rendre à Toulon , & non à Livourne , comme il se l'étoit d'abord proposé.

Par des lettres de Barcelone , on apprend que l'armement Espagnol qui s'est mis en course contre les corsaires Algériens , a déjà orcé un nombre d'entr'eux à se réfugier sur les côtes de Barbarie.

Il est entré dans le port de Malaga , pendant l'année 1784 , 934 navires , dont 129 Espagnols , 186 François , y compris 5 vaisseaux de guerre , 8 Napolitains , 206 Anglois , dont 8 de guerre , 7 Tosçans , 21 Impériaux , 90 Suédois , 85 Danois , 24 Portugais , 1 Russe , 71 Hollandois , dont 24 de guerre , 53 Vénitiens , 38 Raguzains , 5 Américains , 28 Génois , 1 bâtiment de Jérusalem , & 1 de Maroc.

*DE BOLOGNE , le 7 Janvier.*

On assure que les différends qui s'étoient

élevés entre la Cour de Turin, & le S. Siège, relativement au Tribunal de la Nonciature, se sont accommodés, à condition que dans le prochain Consistoire, le Pape conférera la pourpre à deux sujets de S. M. S., dont l'un sera l'Archevêque de Turin. Dans le même Consistoire on nommera le nouveau Nonce, qui devra résider auprès de la même Cour.

On apprend de Modène, que notre compatriote, le Marquis Davia, qui s'est évadé comme on l'a déjà dit, des prisons de l'Inquisition, est vu de bon œil, & fort accueilli par le Sérénissime Duc. Quoiqu'on ait cherché à tenir secrètes les conséquences de son évasion, en ce qui regarde la négligence des Ministres du S. Office, on assure que le concierge de la prison a été arrêté, & que l'on a jetté des soupçons sur le Chapelain.

*DE NAPLES, le 3 Janvier.*

Les irruptions du Vésuve ont été très-fortes depuis quelques jours; & à en juger par le bruit qu'il fait entendre, on craint qu'elles ne soient suivies de quelqu'autre encore plus violente.

Le Docteur Don Philippe Baldini, déjà connu dans la République des Lettres par divers ouvrages, voulant constater le vertu des lézards contre les maladies cancéreuses, scorbutiques & de poireaux, vertu déjà éprouvée au Mexi-

que ; & confirmée depuis dans différentes occasions en Espagne, en Piémont & en Sicile, l'a trouvée vraiment spécifique dans les maladies de cancer. Dans les différentes cures opérées par ce remède, on compte celle de la Sœur Eustache de Martino, religieuse du Couvent de S. Janvier de Cavalcanti.

Le Chevalier Gatti, Inoculateur de la Famille Royale, a obtenu de la Reine la grace de pouvoir tester du tiers de ses appointemens & de ses pensions, qui peut se monter à 600 ducats. S. M. a également donné aux deux Médecins Cotugno e Vairo cent onces d'or ( c'est la quadruple Esp. ), & un anneau de brillans à chacun, pour les récompenser des soins qu'ils ont donné à l'Infant D. Janvier, dans sa dernière maladie.

Un Capitaine de la Milice provinciale de l'Abruzze est venu ici pour solliciter de nouveaux secours contre les bandits qui infestent cette province, où ils continuent de commettre toutes sortes de brigandages. Les mesures du Gouvernement font espérer qu'elle sera bientôt délivrée de ce fléau.

*DE VENISE, le 8 Janvier.*

Les travaux de l' Arsenal ; ordonnés par le Décret du Sénat, du 27 Novembre dernier, & commencés le 30 du même mois, se continuent avec la même activité. Malgré le mauvais temps qui a fait suspendre les travaux pendant quelques jours, on a déjà lancé trois Vaisseaux, savoir, la *Victoria*, lancée le 19 Décembre, l'*Eolo*, le

23 & la *Costanza guerriera*, le 30. Ces trois Vaisseaux sont de 74 canons chacun. Si l'activité des ouvriers se soutient, l'Arseal sera en état de remplir les engagements qu'il a pris avec le Senat, même avant l'époque fixée. Ces nouvelles forces navales ont non-seulement pour objet l'augmentation de notre escadre destinée contre Tunis, mais aussi & en particulier l'équipement d'une nouvelle escadre, que nos démêlés avec la Hollande pourroit rendre nécessaires. Les Soldats & les agrêts du Vaisseau de ligne qui a échoué dans les parages de Trapain, sont arrivés ici sur un autre Vaisseau de ligne qui se trouvoit à Corfou, & à bord duquel le Chevalier Emo avoit fait passer l'Equipage du premier. On croit que ce Commandant ira sous peu de temps faire une nouvelle apparition devant Tunis, & il est très-probable que le Bey, dont la conduite a excité beaucoup de mécontentement & de fermentation parmi le peuple, se verra contraint d'en venir à un accommodement.

*DE ROME, le 12 Janvier.*

Le Duc de Grimaldi, Ambassadeur d'Espagne auprès du S. Siege, ayant donné sa démission, le Chevalier Niccola Azzara a été nommé Ministre Plénipotentiaire en sa place. Le dernier courier de Madrid lui a apporté ses lettres de créance.

Il se confirme que le S. Pere tiendra le Consistoire, le 17 de ce mois. Monseigneur Caprara, ci-devant Nonce en Suisse, sera nommé à la Nonciature de Vienne.

Des lettres authentiques de Naples por-

tent que le 21 de Décembre dernier, la Calabre a éprouvé une secousse de tremblement de terre, presque aussi forte que celle du 5 Février 1783.

## GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 29 Janvier.

Après de très-longues vacances, le Parlement vient enfin de se rassembler, & l'attention du public s'est tournée vers les objets dont il devoit être question dans le discours du Roi. Ces harangues sont une espece de *Prospectus*, si l'on peut employer ce terme, de la situation politique de l'Etat, de ses besoins, de ses dangers présens, & des principaux textes des délibérations à prendre dans la Session actuelle. S. M. s'étant rendue au Parlement le 25, à un concours innombrable de gens de tout état, y adressa aux deux Chambres le Discours suivant :

Milords & Messieurs,

J'ai éprouvé une vraie satisfaction, en voyant qu'après vous être livrés à de si pénibles travaux pendant la dernière session du Parlement, la situation des affaires publiques vous permettoit de jouir de si longues vacances.

Parmi les objets qui exigent actuellement votre attention, je dois vous recommander sur tout de vous occuper sérieusement à ajuster les points de commerce entre la Grande-Bretagne & l'Irlande, à l'égard desquels on n'a pas encore pris d'arran-

gement définitif. Un système qui , fondé sur des principes d'avantages réciproques, uniroit étroitement les deux Royaumes, me paroît le plus propre à assurer la prospérité générale de mes domaines.

J'ai la satisfaction de vous informer que malgré les apparences hostiles qui se sont manifestées sur le continent, je n'ai cessé de recevoir de toutes les Puissances étrangères, les plus fortes assurances de leurs bonnes dispositions envers ce pays.

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'ai ordonné qu'on mît sous vos yeux les estimations de l'année. Votre libéralité & votre zèle me font espérer avec confiance que vous accorderez les subsides nécessaires & proportionnés au maintien du crédit national, ainsi qu'aux besoins réels de l'administration, sans toutefois perdre de vue l'économie qui doit régner dans chaque département.

Milords & Messieurs,

Le succès des mesures prises dans la dernière session, pour réprimer la contrebande, & accroître les revenus de l'Etat, doivent vous exciter à vous occuper sans relâche de ces objets importants. Je me flatte aussi que vous ne tarderez pas à prendre en considération les objets indiqués dans les rapports des Commissaires des comptes publics, & que vous aviserez aux réglemens ultérieurs qu'il vous paroîtra nécessaire d'introduire dans les divers départemens.

Je suis intimement persuadé que vous continuerez de manifester votre fidélité & votre zèle dans l'exercice de chaque partie de vos fonctions publiques. Vous pouvez compter en tous tems que je seconderai avec vigueur les mesures qui pourroient tendre à alléger le poids de la dette natio-

nale, à consolider les vrais principes de la constitution, & à augmenter le bien-être général de mon peuple.

Ce discours ayant été pris en considération dans la Chambre des Pairs & dans celle des Communes, la motion d'une Adresse de remerciemens a passé dans les deux Chambres d'une voix unanime. Le Duc d'Hamilton porta cette motion dans la Chambre Haute, & fut secondé par Lord Walsingham. Ce dernier Pair annonça à l'assemblée que le succès des mesures prises à l'égard de la contrebande avoit été tel, que plus de 30000 personnes employées à ce commerce illicite, l'avoient abandonné, & étoient revenues à leurs premières occupations; que le revenu de l'Excise avoit augmenté de plus d'un million, & celui de la Douane, de 400,000 liv. sterl.; enfin, que la diminution du nombre de vaisseaux employés par l'Amirauté contre ce trafic interlope, lui fauvoit par année une économie de 200,000 liv. sterl. Ces assertions que Lord Walsingham se dit autorisé à publier, ne furent point contredites, & justifient les éloges que nous donnâmes l'année dernière au plan de M. Pitt. Nulle opération d'Administration publique n'a eu un effet si rapide & si étendu: les fonds publics ont haussé, & hausseront probablement encore. Au reste, cet immense bénéfice du revenu public sera constaté très-exactement au premier jour: la Chambre-Basse, sur la motion de M. Eden, ayant

demandé les comptes de la Douane & de l'Excise, depuis la S. Michel 1783, jusqu'à la S. Michel 1784.

L'Opposition paroît condamnée à la modestie ou à l'inutilité : ses éternelles controverses ont perdu toute faveur, & si le Ministère fait profiter de la confiance générale, cette session impètera singulièrement à divers arrangemens de bien public. Dans la séance relative à l'Adresse, Lord North, sans s'y opposer, plaisanta avec beaucoup de sang-froid ; MM. Burke & Fox, investiverent M. Hastings & le Bureau de l'Inde ; M. Pitt répondit à tous, avec force, sagesse & dignité.

La Réponse des deux Chambres au Discours de S. M. a été remise à S. James, dans les formes ordinaires, & contient les expressions de la confiance & du zèle les plus illimités. D'ici au mois de Février probablement, il se fera peu de motions importantes : les affaires de forme devant d'abord occuper l'assemblée.

La Compagnie des Indes fait des recrues considérables pour son armée, diminuée par différentes actions avec *Tippoo-Saïb*. Les vaisseaux qui doivent mettre dans peu à la voile pour l'Inde, sont pleins de ces recrues, & le bâtiment du Capitaine *Mauro* étoit si rempli de soldats & de matelots, qu'on a craint une révolte. Le Capitaine *Mauro* s'est vu en conséquence dans la nécessité de mettre à terre trois des mutins, & de les envoyer dans les fers à Portsmouth.

La navigation étant fréquemment interrompue dans la Méditerranée par les Puissances Barbaresques, il a été donné des ordres de renforcer l'escadre du

Chevalier Lindsay , d'une frégate & d'un cutter.

Les papiers de l'Opposition ont pénétré que la partie supérieure de l'Indostan est dans un état de révolte , que M. Hastings a machiné une nouvelle guerre , & que bientôt l'Angleterre en aura deux à soutenir; l'une contre le Trône de Delhi, l'autre contre Typpoo-Saïb. Heureusement ces guerres & ces révoltes sortent en droiture de l'Imprimerie du Gazetteer , du Général Advertiser , &c. &c. &c. & ne s'étendront pas plus loin.

Le Parlement d'Irlande s'est rassemblé à Dublin , le 20 de ce mois , & le Duc de Rutland , Viceroy , y a prononcé le Discours suivant :

Milords & Messieurs ,

S. M. m'ordonne de vous convoquer en Parlement , & de vous demander votre avis & votre concours dans les affaires importantes qui exigent la plus sérieuse attention de votre part , vu la situation actuelle de ce Royaume.

En même-tems que je déplorais les excès qui ont eu lieu depuis votre dernière prorogation , excès qui bleissoient à la fois la constitution & les loix. Je reconnoissois avec plaisir qu'ils étoient restreints à un petit nombre d'endroits. Aujourd'hui je remarque avec joie que la tranquillité générale a été rétablie par la salutaire interposition des loix.

Messieurs de la Chambre des Communes ,

J'ai ordonné qu'on mît sous vos yeux les comptes publics. Votre loyauté envers le Roi , & votre attachement pour la patrie , me font espérer avec la plus ferme confiance , qu'après avoir pris en considération les besoins de l'Etat , vous adopterez les mesures convenables à l'effet de pourvoir

aux dépenses publiques, & au soutien du Gouvernement.

Milords & Messieurs,

Le Roi m'a chargé de vous recommander d'approfondir les objets relatifs au commerce entre la Grande-Bretagne & l'Irlande & à l'égard desquels il n'a pas encore été pris d'arrangement définitif. En formant un plan à cet égard, vous reconnaîtrez que les intérêts de la Grande-Bretagne & de l'Irlande doivent être à jamais unis & inséparables. S. M. attend de votre sagesse que vous adopterez un système fondé sur la justice, & sur l'avantage réciproque des deux pays, & propre conséquemment à mériter le suffrage de l'un & de l'autre.

Je ne doute point que l'encouragement & l'extension de l'Agriculture & des Manufactures, particulièrement de celle de toiles, ne soient constamment l'objet de vos soins. Permettez-moi aussi de diriger en particulier votre attention sur les pêcheries de vos côtes; elles vous offrent la perspective d'une somme de richesses & d'industrie pour ce Royaume, & de force pour l'Empire.

La libéralité que vous avez toujours montrée pour le soutien de vos Ecoles protestantes établies en vertu d'une Chartre, & pour celui d'autres établissemens publics, me dispense de les recommander à vos soins. Pour retirer les plus grands fruits de ce noble zèle, vous devez vous appliquer à perfectionner l'éducation & à en répandre les avantages dans toute l'étendue de ce Royaume. Etant convaincue plus que personne de l'influence qu'une bonne éducation a sur les mœurs & la félicité d'un peuple; je m'estime heureux de pouvoir vous promettre la protection de S. M. à cet égard. Je m'empresserai de seconder

de tout mon pouvoir les mesures que votre sagesse adoptera relativement à cet objet important.

Il est de votre prudence d'aviser aux meilleurs Réglemens pour garantir les sujets de toute violence & insulte, pour régler la Police & assurer l'exécution des Loix, ainsi que pour répandre l'empire du bon ordre & de la subordination, & encourager une honnête industrie. Je me félicite d'être à portée de seconder vos efforts pour maintenir la tranquillité du Royaume, l'autorité de la Législature & les vrais principes de notre heureuse constitution.

L'uniformité de Loix & de Religion & un intérêt commun dans les traités avec les Puissances étrangères forment un gage assuré de liaisons & d'attachement entre la Grande-Bretagne & l'Irlande. C'est à vous, Messieurs, à cultiver ces avantages inappréciables avec ce zèle & cette sagesse d'où dépendent la force & la prospérité de l'Empire.

L'Adresse de remerciement votée dans les deux Chambres, a donné lieu à un déluge de plaisanteries, sur le pauvre Congrès, actuellement en crysalide, sur ses résolutions, arrêtés & partisans. Son assemblée est, dit-on, convoquée au 20, & il s'y est joint quelques Députés nouveaux.

Voici la fin de la Lettre de M. Hastings.

En effet, si les sources communes de l'opinion populaire eussent pu influencer sur ma conduite, j'en ai déjà fait l'épreuve dans deux circonstances; une desquelles a eu pour objet de nuire au service essentiel dans lequel je me trouve engagé; & l'autre, la ruine entière de mon autorité.

Je fais allusion, premierement, à un rapport

fabriqué au fort St. George, peu de jours après mon départ pour cette ville, « qu'il étoit arrivé à Bombay un vaisseau de guerre, avec l'information authentique de mon expulsion du service de la Compagnie. Je reçus cet avis au moment où je mettois pied à terre à Nuddeah, au commencement de mon voyage ». En second lieu, à des nouvelles authentiques qui me furent adressées de Calcutta par une autorité respectée. Le paquet renfermoit des observations sur ma députation, que l'on m'assura faire partie du rapport de la Chambre des Communes, qui malheureusement sembloit confirmer la première intelligence, & qui déclare dans ces résolutions, ( je le répète avec horreur ) « que le Commandant en chef de » l'armée a le droit de s'opposer au pouvoir délè- » gué par le Gouvernement lui-même, au pre- » mier Membre du pouvoir exécutif, & d'assurer » ce droit par un appel au Conseil tenu par l'ar- » mée : » les propres termes dans lesquels est exprimé ce rapport des Communes ( si en effet c'en est un ), sont de la teneur suivante :

« Par ces instructions ( c'est-à-dire les instructions envoyées par la Cour des Directeurs au Bengale, dans l'année 1774 & 1778 ), il paroît que le Gouverneur-Général a précisément été restreint dans le pouvoir militaire au-delà des limites de la garnison & forteresse du fort William : de sorte que la délégation & l'exercice du pouvoir militaire au-delà de ces limites a été une désobéissance funeste & positive aux ordres de la Cour des Directeurs ».

« La désobéissance aux ordres reçus dans une circonstance aussi délicate & aussi importante que celle d'enlever le commandement militaire à un Officier supérieur qui en a été revêtu, & qui a reçu son autorité des Directeurs, ne peut man-

quer de produire des conséquences très-préjudiciables au bien du service : si le Commandant en chef avoit jugé à propos de maintenir ses droits , une contestation pour le pouvoir exécutif auroit pu en être la conséquence ; l'armée de l'Inde étant si singulièrement constituée , qu'elle requiert non-seulement une discipline exacte , mais la plus parfaite subordination pour assurer l'obéissance , & décider positivement où elle est due ».

« Je ne me permettrai pas d'examiner une doctrine avancée par une autorité aussi sacrée : néanmoins je crois devoir humblement vous rappeler qu'on n'a peut-être jamais voulu , ni même pu appliquer cette doctrine au pouvoir du *Commandant en chef* , dont l'autorité originellement émane du Gouverneur-Général & du Conseil , & ne peut pas être supérieure à , ni indépendante de celle accordée au Gouverneur-Général & au Conseil par un acte du Parlement , antérieur de beaucoup à l'existence de cette charge , dont il n'est fait aucune mention dans les statuts de la Cour des Directeurs , quoiqu'établis à une époque beaucoup plus ancienne , ni même à une époque postérieure. L'intérêt du bien public , supérieur à des considérations personnelles , me force à annoncer & à dater la chute de l'Empire Britannique dans l'Inde , du moment qu'il aura été décidé & reçu que le Commandant en chef de l'armée ( de quelque rang qu'il soit , & de quelque titre qu'il puisse être décoré ) est indépendant du Gouvernement sous lequel la sagesse du Parlement a placé le contrôle des troupes destinées à servir dans l'Inde , & soumet implicitement tous les Officiers de l'armée à son autorité.

Fasse le Ciel , que les fastes de l'Empire Britannique ne soient jamais souillés du récit des faits de Pizarres & d'Amagres modernes , & que  
les

les traces du déclin de votre pouvoir ne soient pas marquées par le sang de vos serviteurs & de vos soldats ! Mais s'il s'éleve jamais une contestation sur votre pouvoir, elle ne sera pas de longue durée ; il est sans doute de l'intérêt de l'humanité que cette période soit courte, quand elle arrivera ; mais elle sera bien funeste pour les nôtres, quel que soit le moment où elle arrive !

Permettez que j'ajoute, & que mes paroles ne soient pas prononcées en vain, que dans l'instant où le coup fatal vous sera porté, quelque soit la main qui le dirige, le résultat ne sera pas une chute graduelle, mais une ruine soudaine. Votre existence dans l'Inde est suspendue au fil de l'opinion ; le hasard peut le rompre dans un moment ; & la source de votre pouvoir, qui ne peut couler que tant que cette opinion durera, si elle est interrompue dans sa marche par les obstacles destructeurs qui, depuis quelque temps, en ont arrêté le cours, aura bientôt opéré votre ruine.

Je n'ai aucunes raisons moi-même de craindre les conséquences qui peuvent résulter des bornes que l'on a mises à mes pouvoirs & à mon autorité sur vos troupes, en ce qui pourroit créer une *compétition* dangereuse, étant résolu, en premier lieu, de ne pas en faire l'essai ; dans le second cas, si le Conseil permettoit au Commandant en chef de se rendre dans la partie de l'Inde où je me trouve, ce qui n'est pas probable, j'ai l'espoir qu'avant son arrivée, cette province seroit réglée de manière à n'avoir besoin d'aucune aide étrangère pour sa protection intérieure, ni conséquemment de l'exercice d'aucun des pouvoirs que j'ai en main, auquel il croiroit avoir le droit de résister.

Je vais vous rendre compte des effets qu'ont produits jusqu'à présent les arrangemens que j'ai

N<sup>o</sup>. 7, 12 Février 1785.

d

pris , & vous faire part en même-tems des objets que j'ai en vue pour terminer ce que j'ai commencé.

Avant mon départ pour Calcutta , je m'adressai par une voie particulière au Ministre du Visir, que je priai d'avancer un secours immédiat en argent au Colonel-Général de Luucknow , pour la subsistance des troupes qui sont dans cette Province ; il leur étoit dû alors leur paie de plusieurs mois : en outre de quoi ils avoient beaucoup souffert par la disette & la cherté des grains. Dans l'instant ce Ministre leva une somme de dix lacs de roupies , qui fut pour nous une ressource d'autant plus efficace qu'elle étoit plus nécessaire.

Depuis mon arrivée , il a fait d'autres paiemens , montant à des sommes assez fortes ; je vous en envoie les détails particuliers dans le compte ci-joint, cote I [1]. J'ai ajouté à ces détails , pour votre information , une liste de tous les paiemens qui ont été faits pour liquider les dettes de l'honorable Compagnie pendant le dernier semestre , c'est-à-dire , depuis Septembre jusqu'à l'époque actuelle , période ordinaire des arrangemens des comptes & des revenus dans ce pays-ci. J'ai joint à ces détails un autre compte, N<sup>o</sup>. 2, dans lequel j'ai établi les réclamations de la Compagnie sur le Visir , jusqu'à la fin de la prochaine période, c'est-à-dire, Septembre 1784. Je ferai quelques remarques sur les comptes renfermés sous les susdites cotes 1 & 2. La première somme de 16 lacs de roupies qui s'y trouve donnée comme le montant de ce qu'a reçu M. Bristow , est tirée des comptes qui sont en la possession de M. Wombwell , Contrôleur de ce district ; mais il diffère matériellement de ceux fournis par les Officiers du Nabab.

[1] Le total de ces sommes est de . . . 635,787 l. st.

J'ai envoyé ces différens comptes au Bureau, pour que M. Bristow pût résoudre cette difficulté ; lui seul pouvant expliquer la cause & l'origine des différences qui peuvent se trouver dans ces comptes.

Le second article est le produit régulier du revenu courant. J'ai eu soin de bonne heure d'empêcher que le Ministre n'eût recours à des mesures violentes pour la perception, ni qu'il fit anticiper sur les périodes des paiemens futurs, à l'effet de donner un crédit ostensible au système actuel, en augmentant le montant des paiemens qui auroient été faits en conséquence. Quoique les besoins de vos possessions m'engageassent à le presser de contribuer en ce qu'il pourroit pour les secourir, j'ai cru devoir empêcher qu'il ne le fit aux dépens de son pays, qui n'est pas en état de supporter de pareils efforts.

Le troisieme article a été obtenu sur la demande que j'en ai faite à Almass Aly Cawn, qui s'est prêté loyalement & sans hésiter à faire ce qui lui a été demandé ; sa conduite à cet égard paroît être une réutation des accusations de perfidie & de déloyauté qui n'ont été que trop industrieusement répandues contre lui ; elles ont été portées dans un tems à un excès qui faillit le forcer à abandonner son pays, pour conserver son honneur & sa vie ; c'est par-là qu'il a donné une couleur de vérité aux accusations dont il étoit l'objet.

Après avoir présenté à la Compagnie le détail des sommes reçues du Nabab, & des arrangemens d'ordre pris pour l'avenir, M. Hastings ajoute :

Ma dernière espérance est que, quand je serai parvenu à assurer ces objets, votre sagesse mettra un période final au système ruineux & déshonorant que nous avons adopté de nous mé-

ser, soit publiquement, soit secrètement, des affaires du Nabab d'Inde, & que nous détruirons efficacement l'influence qui le maintenoit. Ce pays-ci n'a pas les rentrées de commerce nécessaires pour subvenir à ce que l'on en tire ; excepté la factorerie de Tonda, qui subsiste par le produit de l'opium & du sa pêtre, qui n'est pas considérable, je ne connois aucun autre article de commerce dans le pays dont on put faire des retours. C'est pourquoi chaque roupie arrachée à la circulation, & qui entre dans votre trésor, doit accélérer la période à laquelle il lui sera impossible de payer le subside stipulé : par la continuation de ce subside, vous maintiendrez sur les lieux plus de la moitié de l'établissement militaire requis pour la défense de vos propres possessions, sans aucune charge sur vos revenus, & vous opposerez une vaste & puissante barrière aux ennemis qui pourroient se déclarer occasionnellement contre vous.

Ces forces continueront d'être une sauve-garde efficace pour ce pays, qui ne souffrira pas de son entretien, parce que les sommes qui y seront employées, seront naturellement rendues à la circulation ; c'est un tribut que le pays doit payer volontiers : toutes ses richesses ne seroient pas capable de lui procurer, d'aucune autre manière, une protection équivalente.

L'intérêt national a peu de défenseurs, & leur voix aura peine à se faire entendre à travers les cris tumultueux & multipliés des fauteurs de rapines & de concussionnaires ; mais j'ose me permettre d'affirmer, que j'ai le droit de me ranger dans la première classe, & de vous assurer que si vous avez en vue un système de liaison permanent & profitable avec ce pays, vous devez renfermer vos réclamations dans les limites que je recommande.

Si vous allez au delà, vous pouvez augmenter le nombre des places à donner; vous pouvez ajouter aux fortunes des particuliers & aux richesses nominales de l'Angleterre; mais vos intérêts en souffriront; & la ruine d'une grande nation, qui étoit autrefois florissante, sera regardée comme l'ouvrage de votre Administration: elle sera un reproche éternel pour la nation Britannique.

J'ajouterai à ce raisonnement les obligations de justice & de bonne foi, qui vous ôtent tout prétexte d'exercer aucun pouvoir, & de vous arroger aucune autorité dans le pays, tant que le Souverain remplira les engagements qu'il a contractés avec vous.

Dans un Post-scriptum, M. Hastings rend compte de la fuite du Prince Mogol, fils de Shah-Allum, de la réception qu'on lui a faite à Lucknow, des motifs de son évasion, & du plan de conduite que se propose le Gouverneur à son égard. Nous avons déjà présenté ces détails dans l'un des Numéros précédens.

## F R A N C E.

*DE VERSAILLES, le 11 Février.*

Le Comte de Valon d'Ambrugeac, le Comte de Nonant & le Comte de Capellis, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le premier le 27 du mois dernier, & les deux autres le 29, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté, & de la suivre à la chasse.

Le 30, Leurs Majestés & la Famille Royale

ont signé le contrat de mariage du Marquis Desmoutiers de Mérimville, Guidon des Gendarmes de la Garde du Roi, avec demoiselle de la Brisse d'Amilly.

Le même jour, le Marquis de Pimodan, Brigadier des Armées du Roi, a prêté serment entre les mains de Sa Majesté, en qualité de Lieutenant Général du pays Toulois.

Ce jour, la Marquise de Clermont-Mont-Saint-Jean, la Marquise de Courtomer & la Comtesse de Bérenger, ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première par la Comtesse de Clermont-Tonnerre, Dame pour accompagner Madame Elisabeth de France; la seconde par la Marquise d'Estourmel; & la troisième par la Vicomtesse de Bérenger.

#### DE PARIS, le 11 Février.

Jusqu'ici l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres n'avoit eu que des Associés étrangers: le Roi a jugé convenable de créer huit nouvelles places d'Associés résidans. L'Académie y nommera par la suite; S. M. s'étant réservée le droit des huit premiers Titulaires, qui sont MM. *Bailly, Camus, Sylvestre, Hennin, Barthès, Mongez, don Clément & don Poirier*. Ces deux derniers, comme l'on sait, sont les utiles & savans Rédacteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Depuis la mort de M. *Court de Gebelin*, M. *Mongez l'aîné*, est chargé du Dictionnaire d'Antiquités, Mythologie, Diplomatique & Chronologie, pour l'Encyclopédie par ordre de Matières.

Les nouvelles de Madrid ont annoncé la mort de M. *Musquez*, Ministre des Finances d'Espagne, après une maladie de trois jours seulement,

Les Bas-Officiers & Soldats du régiment de Strasbourg, artillerie, en garnison à Douay, touchés des fatigues qu'ont éprouvé pour rejoindre, dans la plus mauvaise saison, ceux de leurs camarades qui étoient en semestres, & des dépenses que ce contre-tems a dû leur causer, sensibles sur-tout à l'exactitude avec laquelle ils se sont rendus aux Drapeaux, viennent de présenter une Requête à M. de Bonnafoux, Lieutenant-Colonel, Commandant ledit Régiment, pour le prier d'agréer la remise qu'ils faisoient en faveur de leurs camarades de la moitié de la solde qui devoit leur être retenue comme semestriers, en le priant de vouloir bien appuyer auprès du Ministre ce désirément qu'ils sollicitent comme une grace.

On écrit de Boulogne, en date du 29, que les tems orageux ont non seulement arrêté le départ de M. Pilatre de Rozier, mais encore ont dérangé son appareil, & failli briser son Ballon. Voilà donc partie renvoyée, & pour long-temps, si ce voyage n'est pas consommé avant les approches de l'équinoxe. La violence des vents a occasionné plusieurs naufrages.

On débite, & nous ne l'affirmons pas, que M. Blanchard se rend en Irlande où il est atten-

du par une souscription de 12,000 liv., les frais du voyage & de l'expérience payés : Des calculateurs scrupuleux que nous ne disons point bien informés, veulent que tant en souscriptions qu'en présens du Prince de Galles & d'autres personnes telles que le Duc de Northumberland, la Duchesse de Devonshire, &c. M. Blanchard ait retiré 30,000 liv. de l'amour des Anglois pour l'*Aérostatique*.

Les succès frappans de la Dame Vicairé, dans le traitement des enfans mal conformés, traitement annoncé l'année dernière dans quelques feuilles publiques, est aujourd'hui avéré par des témoignages irrécusables. MM. Bacher, Philippe, Louis & Brun. Médecins & Chirurgiens de l'Hôpital Général, constaterent, par un rapport, signé le 6 Décembre 1783, l'état de Jacques-Joseph Barbet, âgé de neuf ans & onze mois, haut de trois pieds six lignes, & confié aux soins de la dame Vicairé. Par deux Rapports subséquens, les mêmes gens de l'Art ont attesté le changement physique opéré dans cet enfant ; le premier Rapport dit :

Les personnes ci-dessus étant venues plusieurs fois séparément pour observer le cours du traitement, se sont assemblées cejourd'hui Samedi 27 Mars 1774, & ont reconnu, 1°. que l'enfant est long d'un pouce, 2°. que l'épine a sensiblement perdu de sa courbure contre nature ; 3°. que les autres vices de conformation désignés dans le procès-verbal ci-dessus sont moindres ; 4°. que les parties qui souffroient de l'émuciation, ont commencé de reprendre une plus forte nourriture.

Le second Rapport est complètement satisfaisant.

Nous soussignés, nous étant assemblés aujourd'hui Dimanche 6 Juin 1784, pour examiner de nouveau l'enfant dont les vices de conformation ont été constatés par nous dans les procès-verbaux ci-joints, avons reconnu que les difformités de la colonne épinière & du tronc n'existent plus. Mais que pour consolider la cure, il est convenable de continuer encore, suivant le vœu même de la dame Vicairé, l'usage de ces corps qu'elle fabrique, & qui sont un de ses moyens de traitement. *Bacher, Philip, Louis, Brun.*

Depuis le 8 du courant, il est parti du Port de Cette, pour diverses destinations, 52 Bâtimens & 6 Vaisseaux, dont 4 Danois ou Suédois, & deux François; ces premiers, destinés pour l'Etranger, & les derniers pour les côtes de France, tous chargés de vins, eaux-de-vie, & autres marchandises. Depuis la même époque, il en est arrivé, en deux ou trois petits convois, 34 & 18 Vaisseaux Danois, Suédois ou François. Dans ce nombre est compris un Vaisseau Espagnol, chargé de vin d'Espagne en pipes, destiné pour Bordeaux; lesdits vins ont suivi leur destination par le Canal.

Le nombre des Vaisseaux de diverses Nations, qui se trouvent actuellement mouillés dans ce Port, se porte de 49 à 50; la plus grande partie sont de la portée de 3, 4 à 500 tonneaux: on en attend d'autres au premier beau temps; s'ils arrivent avant les départs, l'aggrandissement du Port, qu'on nous fait espérer, devient très-urgent. Plusieurs coups de vent d'ouest sud-ouest, qui ont régné ici du 6 au 8 du courant, n'ont rien occasionné de fâcheux. Ils ont été beaucoup plus violens sur les côtes d'Italie & de Provence, où il est échoué plusieurs Vaisseaux; l'un d'eux a péri.

ainsi que tout son équipage , à la pointe du cap  
*Couronne*.

La semaine dernière , deux jeunes Matelots d'Agde , dont l'un âgé de 14 ans , & l'autre de 22 , se rendirent d'ici chez eux avec un petit canot ; à leur retour , les vents du nord & le froid étant très-violens , comme ils étoient ici unies à leur Bâtiment , ils voulurent se presser à s'y rendre , & ne pouvant plus tenir contre le froid & les vagues , ils échouèrent à une lieue , près la chauffée du Canal des nouveaux salins , croyant pouvoir aller à terre & s'y mettre à l'abri ; mais obligés pour s'y rendre de couper , comme on le présume , la glace des bords de l'étang qui étoient pris , & de se mettre dans l'eau glacée jusqu'à mi-jambe , ils furent si saisis , que ces malheureux s'étant mis à l'abri de la chauffée du Canal , sans pouvoir passer outre , on les y trouva le lendemain morts de froid , embrassés & ferrés l'un contre l'autre. On trouva le canot avec son mât , voile & agrès , échoué à terre , fort près d'eux , sans être chaviré.

Dans le nombre des entreprises bizarres auxquelles donnent naissance l'infatigable activité de l'Imprimerie , l'envie de tout connaître , & l'extrême crédulité qui accompagne toujours les siècles de scepticisme , il est à remarquer un *Dictionnaire Alchimique* en deux vol. grand 8°. proposé par son inscription. Cet Ouvrage est le résumé de plus de cent-cinquante Traités d'Alchymie que l'Auteur a eu la patience de dévorer , le courage de vouloir pénétrer , l'intention de mettre en harmonie. Ce qui n'est pas moins surprenant , c'est que ce Dictionnaire doit sortir des Presses d'un Artiste illustré par des cheis-

d'œuvre de typographie. M. *Didot* l'aîné s'est chargé de l'impression de ce Recueil, dont le Prospectus est de la magnificence commune à tout ce qui sort des mains de M. *Didot*. Ainsi *Albert-le-Grand* jouira des mêmes honneurs que *Bossuet*, & le *Frère de Rose-Croix* paroîtra aussi brillant que le *Télémaque*. Cette monstruosité typographique constatera deux choses déjà bien connues, le talent de M. *Didot*, & le goût de nos contemporains pour des inepties que la saine philosophie avoit cru proscrire à jamais (1). M. *Didot* vient encore d'enrichir les bibliothèques d'une imitation de deux charmans Poèmes de *Goldsmith*, exécutée avec autant de goût que toutes les Editions du même Artiste.

Le 14 du mois dernier, on a fait à Dô'e l'anniversaire de l'inauguration de la Statue de Louis XVI, érigée sur la Place royale. Les Officiers municipaux ont montré le même zèle & le même amour pour le Roi, qu'ils firent éclater l'année précédente. On a célébré une Messe solennelle dans l'Eglise paroissiale, pendant laquelle on a exécuté un Motet fait & destiné pour cette cérémonie, dont la musique est du sieur Escot, Organiste de ladite Eglise; ensuite on a chanté le *Te Deum*, où le jeune Abbé Escot son fils, âgé de treize ans, connu par des talens précoces pour le clavecin, a fait entendre sur l'orgue, de très-beaux effets analogues à la majesté & au caractère de cette solemnité, qui font desirer que ses rares

---

(1) On souscrit pour cet Ouvrage, chez M. *Didot* l'aîné rue Pavée Saint-André-des-Arts.

talens soient cultivés, ainsi que ses heureuses dispositions pour les Sciences. Tous les Corps ont assisté à cette cérémonie.

## PROVINCES UNIES.

LA HAYE, le 6 Février.

Les Cantons Suisses de Zurich & de Schaffouse ont consenti à l'addition de 50 hommes par compagnie de leur Régimens au service de la République, cependant sous des réserves & conditions.

On voit circuler ici une médaille qui est l'ouvrage du sieur *Holbeij*, Graveur renommé & zélé patriote. Elle représente la *Hollande* sous la forme d'une femme qui renverse une urne remplie d'eau, sur laquelle est gravé le mot *Scaldis* (l'Escaut). L'eau sort avec impétuosité de cette urne & inonde les environs, la femme elle-même se trouve avoir les pieds dans l'eau. L'on voit dans l'air, au milieu d'un nuage épais, un double aigle qui tient la foudre dans ses serres; au bas se trouve un ancre, uni aux armes de deux puissans Monarques, au haut l'oeil de la Providence entouré de rayons, avec cette inscription : *vivit Deus, patriæ pater optimus.*

On a abbatu dernièrement à *Bergen op-Zoom* le pont de la ligne. On a fermé les ouvertures du rempart & arraché les arbres; toutes les nuits, un Officier de garde veille dans les fortifications à la tête d'un détachement.

La Missive du Stathouder aux Etats-Généraux, dont nous avons donné le commencement, jettant une grande lumière sur

l'état intérieur de la République nous allons continuer à en présenter la substance.

Le désarmement où on laissoit la république, l'accord de convois non limités avant que l'Etat se trouvât à même de les protéger complètement, l'accession à la neutralité armée, sans sûreté suffisante que la république en retireroit des avantages salutaires, toutes ces circonstances réunies ont plongé la république dans une guerre à laquelle elle n'étoit en aucune manière préparée, étant dénuée de tout ce qui est nécessaire pour la soutenir avec quelque apparence de succès.

Quant à ce qui est arrivé après l'éclat & durant le cours de cette guerre, dont les suites ont été si humiliantes & si ruineuses pour l'Etat, nous n'en ferons maintenant aucune mention : mais nous nous référons au rapport détaillé que nous en avons fait à V. H. P., quoique dans l'un ou l'autre des départemens chargés de la direction des affaires maritimes, il ait pu se commettre des fautes d'inexpérience, par le manque d'usage de ce genre de travail, par manque de moyens nécessaires, par découragement, suite de la défiance inspirée aussi cruellement qu'injustement à la nation, il n'a été néanmoins rien négligé d'essentiel par nous de tout ce qui pouvoit servir à accroître les moyens de défense, & en faire le meilleur usage possible : d'où il résulte que toutes les plaintes sur l'inactivité & la négligence par lesquelles on s'est efforcé de nous rendre odieux, doivent être attribuées ou à l'inimitié, ou à un desir de changer la constitution, ou à l'ignorance de ce qui concerne une guerre par mer.

Nous ne rappellons cette époque que pour mettre sous les yeux de V. H. P. le danger que nous prévoyons, qu'on ne mette encore à notre charge l'issue de la guerre dont la République est

menacée , si elle est défavantageuse ; ou les préjudices de la paix , à laquelle l'Etat , vu sa foiblesse , se trouvera peut-être forcé d'accéder. Tous les efforts que nous voyons journellement , employer pour préparer de plus en plus les esprits de nos compatriotes à recevoir ces impressions , joints à l'expérience que nous avons du passé , & notre prévoyance fondée que la guerre , si elle a lieu , ne pourra se faire sans que plus d'un d'entre les Confédérés , par la crainte d'un danger imminent , donne des marques publiques de mécontentement sur le défaut des moyens de défense , auxquels chacun des Confédérés qui contribue aux charges de l'union , a incontestablement droit : tout cela nous oblige à représenter ouvertement à V. H. P. l'état des affaires , & à leur faire connoître que la foiblesse de nos forces de terre rend absolument impossible de garnir tous les postes , que même en se bornant à garnir ceux qui vraisemblablement seront les premiers exposés , aucun ne pourra encore être mis en état de sûreté , à moins qu'il n'y ait moyen de porter l'armée de la République très-promptement à un nombre convenable par l'engagement de troupes étrangères , ou de s'assurer au plus vite de l'assistance de quelques Puissances respectables.

Par toutes ces raisons , nous ne pouvons cacher à V. H. P. que nous aurons exécuté avec une satisfaction extrême les ordres des Hauts Confédérés , pour , aussi-tôt que par le rappel du Ministre Imperial , que la guerre paroït inévitable , profiter de la supériorité que les forces de l'état avoient encore sur les troupes impériales des Pays-Bas , & éloigner ainsi le théâtre de la guerre des frontieres du pays , & le fixer à une place quelconque ; si nous avons effectivement reçu de tels ordres , & que les Confédérés n'eussent point

été retenu de les donner par la juste crainte que les hostilités commencées de ce côté ne rendissent tout accommodement impossible ; & le secours de la Cour de France moins vraisemblable : nous sommes fort éloignés de blâmer ces soins prudents, mais dont la suite sera que les ordres de l'Etat, si la guerre a lieu, ne pourront point être employés ailleurs que sur le territoire de la République, & d'une manière défensive ; & que, vu l'incertitude où se fera la première attaque, & si les possessions du Pays ne seront peut-être point attaquées de plusieurs côtés à la fois, il ne sera point possible de pourvoir à toutes : dans de telles circonstances, nous nous croirions encore heureux que tous les habitans rendissent justice à l'amour de la patrie dont nous sommes pénétrés : quelque grands que soient les désagrémens de tout genre dont nous sommes opprimés, il n'est point refroidi ni diminué. Alors nous ne perdions point courage ; nous emploierions tous nos efforts avec fidélité & zèle pour la défense du pays, à la conservation duquel nos intérêts les plus chers, & ceux de notre Maison ; sont liés d'une manière indissoluble ; mais devenu l'objet d'une défiance non méritée, méprisé, accusé, insulté, peint comme un traître aux intérêts de la patrie, Vos Hautes Puissances ne doivent point être étonnées que nous craignions de nous exposer de nouveau au danger de ne pouvoir contenter aucun des Confédérés, & d'être rendu responsable de tous les malheurs qu'il ne nous sera pas possible de prévenir.

S'il n'y a point de possibilité d'obtenir des troupes chez les Puissances étrangères, ou du secours de Puissans Voisins, la République ne se trouvera certainement point en état de résister seule à un Prince aussi formidable que celui avec

qui elle est maintenant en inimitié; elle devra succomber peut-être sous la première attaque, être forcée par-là de céder aux prétentions de l'Empereur, si énormes & si ruineuses pour la République, tant par la diminution dans ses forces, que par la destruction des principales branches de sa prospérité, & par où elle perdrait une partie de son indépendance, & deviendrait aussi inutile à ses amis qu'impuissante pour elle-même, ou de consentir à des cessions qui reculeraient peut-être ce malheur pour un tems, mais l'y laisseront toujours exposée : tandis que nous, sans autre vue, depuis le commencement de notre administration, que de faire tendre nos soins à mettre la patrie en tel état que, ne donnant à personne des raisons de mécontentement, elle pût assurer son bonheur sur elle même, ne dépendre de qui que ce soit, & obtenir par des alliances réciproquement avantageuses, le droit d'exiger des secours en cas d'attaque, n'aurons absolument rien à nous reprocher à cet égard.

Heureux si cet exposé pouvoit faire revenir la Nation de ses préjugés, faire cesser les dissensions, en arrêter les sources, & effectuer enfin que dans le danger commun, chacun des Confédérés perdant de vue tout intérêt particulier, se joigne de cœur & d'intention pour prendre ensemble toutes les mesures dont on pourra, avec la protection du Tout-Puissant, espérer un remède aux périls présents.

C'est avec ce souhait bien intentionné, & dans la confiance que tel pourra être le fruit de nos efforts, que nous offrons de nouveau, autant que le danger l'exigera, d'employer tout ce qui est en notre pouvoir, biens & sang, à la défense de la patrie, & de les y sacrifier en cas de besoin, si telle est la volonté du Tout-Puissant.

Mais comme, malgré notre bonne volonté à tout mettre en œuvre pour ce but salutaire, il nous seroit impossible de l'atteindre tant qu'il nous manquera le nécessaire, nous ne pouvons regarder comme indifférent si la république est ou non en état de résister au moins à la première attaque. Nous avons donc jugé indispensable de songer sans retard aux moyens propres pour rassembler quelques troupes qui pourroient faire le service de troupes légères & défendre le pays du pillage; comme aussi d'aviser aux moyens de mettre les forteresses de la république, autant que le permet le petit nombre de ses troupes, à couvert d'une attaque subite; & pour cet effet mettre en campagne un corps d'armée, afin de l'employer, suivant l'occurrence.

C'est à nos réflexions sur ces importants objets, que doivent leur origine les deux propositions que nous avons l'honneur de faire ici à V. H. P. les priant de vouloir bien les porter au plutôt à la connoissance & délibération des Hauts. Considérés. Notre première proposition est de nous autoriser à former, des différens régimens de cavalerie, dragons & nationaux, infanterie Hollandoise & Wallonne, un corps de 2 compagnies de cavalerie légère, chacune d'au-delà de cent hommes, avec les officiers, bas-officiers & soldats, & en tout faisant ensemble un nombre d'environ mille hommes; d'en nommer le Chef-commandant & autres officiers, & de le faire rassembler au lieu où il sera jugé de la plus grande utilité, afin de pouvoir être envoyé & employé par-tout où il pourra rendre le plus grand service; ce corps pourra être successivement augmenté & soutenu par des hommes, pour les autres corps déjà ac-

espès , à mesure qu'ils arriveront dans ce pays ;  
& pourront être formés en compagnies.

*La fin à l'Ordinaire prochain.*

P A Y S - B A S .

*DE BRUXELLES, le 5 Février.*

Les Régimens de *Preiss* & de *Teutchmeister* ont défilé par Cologne le 27 Janvier & jours suivans. L'artillerie arrivant avec le commencement de la colonne, on en forma un parc près de la ville, jusqu'à ce que la moitié des troupes fut passée. On parloit alors d'un corps qui occuperoit la ville, & du siège de Mastricht.

Il n'est encore arrivé que 12 mille hommes ou environ; mais on présume par la continuation des magasins de toute espèce, qu'on doit attendre de nouvelles troupes.

Plusieurs lettres de Vienne adressées à différens Officiers supérieurs assurent que l'Empereur a rejeté les premières conditions proposées: de leur côté les Hollandois ne paroissent pas trop contents des premières ouvertures. Le moment du voyage de S. M. I. dans nos contrées est encore indéterminé.

Le 23 Janvier, on amena à Anvers quatre Hollandois travestis en matelots, & arrêtés la veille sur le territoire autrichien, près de Lillo. Le Prince de Ligne a fait renfermer ces prisonniers à la Citadelle pour y être interrogés.

Tous les esprits sont actuellement occupés des nouvelles qui viennent d'éclater en Allemagne; de toutes parts on écrit que le

Comte de Romanzow, Ministre de Russie près la Diète de l'Empire, a communiqué officiellement au Duc de Deux-Ponts, qu'il avoit été arrêté & signé, le 3 de ce mois, de concert avec l'Impératrice de Russie, une convention entre l'Empereur & l'Electeur de Baviere, par laquelle S. M. I. cede à l'Electeur les Pays-Bas Autrichiens, avec toutes ses prétentions sur les Provinces-Unies, en échange de la Baviere & des deux Palatinats. Les Pays-Bas, ajoute-t-on, seront érigés en royaume d'Autriche. Le Duc de Deux-Ponts a fait partir sur le champ un courrier pour Berlin, où, non plus qu'ailleurs, on ne s'attendoit gueres à une scene de cette importance. Peu de jours suffiront pour éclaircir la vérité de ces rapports du premier moment, peut-être exagérés, ou mal rendus.

*Cause extraite du Journal des causes célèbres.* <sup>3</sup>

*Cause du sieur Jourdain.*

Les capitales sont l'asyle ordinaire de ces intrigans que l'on nomme *chevaliers d'industrie*. C'est-à qu'ils viennent vivre & briller aux dépens des citoyens laborieux & confians. Ces fléaux de la société font leur patrimoine & l'aliment de leurs crimes, les fruits que les vertus du pere de famille lui ont fait moissonner. Ils trouvent une ressource abondante dans la candeur toujours crédule & foible qui ignore l'art de tromper, & n'est point en garde contre des pieges qu'elle ne connoit pas, & qu'elle n'imagine même pas. Par leur impudence soutenue de leur adresse, ils usurpent une confiance & même une célébrité qui fait le succès

de leurs projets & de leurs friponneries. Mais cette célébrité même, à laquelle ils doivent leurs principaux succès, les trahit enfin, dissipe l'illusion qu'ils avoient su faire naître, & les force de quitter un théâtre où l'éclat dont ils sont environnés leur deviendroit funeste. Ils vont ailleurs exercer leurs talens, & parcourent ainsi l'Europe, jusqu'à ce qu'une réputation trop généralement répandue les arrête dans leurs courses.

Il n'y a pas vingt ans qu'il existoit à Paris une société de gens de cette espèce. Elle avoit pour chef un Italien obscur, qui se disoit issu de la plus haute naissance, qui voyageoit *incognito* Il rouloit dans sa tête les plus vastes projets; il avoit des droits brillans, & les espérances les mieux fondées de les voir réaliser. Mais quoique les Royaumes auxquels il aspiroit fussent de ce monde, les moyens qu'il employoit pour s'en mettre en possession étoient célestes. La religion & le ciel étoient les instrumens qu'il mettoit en usage. Il avoit, avec le ciel, un commerce ouvert : on peut pris pour un disciple de ce fameux Suédois, Swedemborg, dont on traduit, dont on imprime les écrits. Il avoit l'avantage de commercer avec les anges : il nous raconte ce qu'ils lui ont dit, & nous décrit, avec candeur, leurs logemens, leurs mœurs, leur langage, leur style, & jusqu'au caractère de leur écriture.

Le Prince, appelé déjà, par sa naissance, à la possession d'une vaste principauté, l'étoit encore, par le vœu des Corfes, à l'empire de leur isle, que Théodore venoit d'abandonner. Il dispofoit tout pour aller en Italie, se concerter avec le Pape, en recevoir l'investiture de ses deux Etats, & obtenir en même-tems des bulles pour une croisade.

„ L'impïété la plus téméraire & la plus absurde

étoit le ressort qui donnoit le mouvement à toutes les spéculations & à toutes les démarches. La sainte Vierge, avoit promis de mettre, par sa protection, le Prince en possession de ses deux États, & faire réussir la croisade. Elle avoit même permis qu'à cet effet son image, parfaitement ressemblante, parvint miraculeusement dans ses mains. Cette image devoit être déposée dans un riche tabernacle, orné des plus précieuses reliques, & ce tabernacle devoit être porté, comme celui que Moÿse avoit fait construire par ordre de Dieu, à la tête de son cortège ou de ses troupes, & devoit opérer les mêmes prodiges. En étendant la foi, ce Prince apôtre ne pouvoit manquer d'étendre sa domination, & de multiplier ainsi les moyens de récompenser magnifiquement ses amis. Tous ceux qui contribueroient de leur personne, ou de leur argent, au prompt succès de cette glorieuse entreprise, devoient s'attendre à la plus vive reconnaissance, & à la générosité la plus étendue.

Le sieur Jourdain étoit bien éloigné de songer à prendre part à de si hautes destinées. Heureux & paisible au milieu de sa nombreuse famille, il tenoit l'un des hôtels garnis les plus achalandés de Paris, l'hôtel de Tours, rue du Paon, près celle des Cordeliers. Le hasard lui fit faire connoissance avec un Comte qui devoit partager la fortune & la gloire du Prince fameux qui l'avoit associé à ses entreprises. Bientôt l'infortuné Jourdain s'empressa de se dépouiller, & de dépouiller sa famille, pour fournir aux dépenses nécessaires pour l'exécution des vastes projets de la troupe favorisée du ciel. Le crédule Aubergiste ruiné fut obligé d'aller cacher sa misère dans une petite terre dont le Comte lui confia la régie. Pour entretenir ce malheureux pere de famille dans l'illu-

tion, le Comte lui écrivoit les lettres les plus bisarres: Nous nous bornerons à en transcrire une.

« Madame, écrivoit le Comte à Jourdain, est  
 » tombée malade . . . . Sans un miracle du Sei-  
 » gneur, par l'intercession de la très-sainte Vier-  
 » ge, à qui nous avons tous eu recours dans un  
 » même cœur, elle n'auroit plus été comptée au  
 » nombre des vivans. C'est un miracle que le Sei-  
 » gneur ne nous a pas laissé ignorer. — J'irai  
 » moi-même vous prendre par la main, pour  
 » vous faire entrer dans le bercail. Je vous en  
 » envoie le gage dans cette sainte image de la  
 » très-sainte Vierge, qui a plus opéré de mira-  
 » cles que l'on ne pourroit en compter. Je vous  
 » l'envoie pour être votre sauve-garde, votre con-  
 » solation, & la gardienne de la Motte; c'est  
 » l'image du portrait miraculeux & ressemblant  
 » de la très-sainte Vierge, telle qu'elle étoit sur  
 » la terre, & que Monsieur a entre les mains par  
 » miracle, & que nul peintre ne peut peindre res-  
 » semblante par la finesse des traits & l'air de di-  
 » vinité que le fils répand sur la mere. C'est par  
 » ce tableau de tout miracle, apporté du ciel en  
 » l'air, que vous verrez tant de merveilles s'opé-  
 » rer; car la nature soumise est attentive à lui  
 » obéir. Morts, malades, boiteux, aveugles re-  
 » couvrent la santé en la regardant. Faites vos  
 » prieres, & portez vos vœux à celle que je vous  
 » envoie, qui, toute éloignée qu'elle est de la  
 » ressemblance, porte la consolation & les graces  
 » chez ceux qui l'invoquent . . . Il faut dire trois  
 » *Ave Maria* & un *Gloria Patri*, en l'honneur de  
 » son sacré cœur, en faisant la priere que j'ai tra-  
 » duite derriere. Madame est accouchée d'un gar-  
 » çon beau à ravir, & annoncé long-tems avant  
 » qu'il vint. Il s'est passé des merveilles à sa nais-

» sance, que la sainte Vierge a reçu comme son  
 » enfant; & , dans les douleurs, si-tôt que l'on a  
 » eu mis sur le ventre de Madame le saint por-  
 » trait, l'enfant est arrivé vêtu de la tête aux  
 » pieds, . . . C'est un enfant sur lequel le Seigneur  
 » a de grands desseins pour sa gloire. — Le ta-  
 » bleau miraculeux & ressemblant de la très-sainte  
 » Vierge, qu'elle a mis dans nos mains pour servir  
 » à des décrets dont nous savons une partie, dont  
 » vous savez quelque chose, a fait connoître  
 » qu'elle vouloit être mise dans un tabernacle.  
 » Aussi-tôt nous avons travaillé à renfermer notre  
 » trésor, où l'on n'a rien épargné pour le rendre  
 » le plus riche & le plus respectable qu'il a été  
 » possible; & elle y a été renfermée avec toute la  
 » cérémonie qu'elle a exigé. On travaille encore  
 » à présent à rendre parfait l'ouvrage, par les  
 » bas-reliefs & les anges qu'on continue de faire  
 » en toute diligence. Il seroit trop long de vous  
 » raconter tous les miracles qui ont été faits pour  
 » cela, & la dévotion des témoins d'un spectacle  
 » si nouveau. Mais la très-sainte Vierge, après  
 » s'être fait voir quelques jours, a témoigné  
 » qu'elle ne vouloit plus se faire voir jusqu'à nou-  
 » vel ordre, excepté quelque jour de la semaine  
 » qu'elle a permis que nous la vissions, mais seu-  
 » lement nous. *Si vous l'aviez vue, mon cher Jour-*  
 » *dain, vous seriez enchanté; & si vous saviez tout*  
 » ce qu'elle doit faire, vous en seriez dans une  
 » grande allégresse des choses merveilleuses qu'elle  
 » a opérées, & de plus grandes encore & sans nom-  
 » bre qu'elle doit faire. J'oubliois de vous dire que  
 » le tabernacle dans lequel elle est renfermée, n'est  
 » que pour un tems. On travaille à présent à faire  
 » les desseins d'une machine pour la renfermer; où  
 » les richesses de l'art ne seront pas épargnées, &  
 » qui doit faire, par sa nouveauté & sa magnifi-

cence, l'étonnement des Nations. Je vous recom-  
 mande de vous y recommander tous les  
 jours, & de dire exactement la prière que je  
 vous ai envoyée; elle contient peu de paroles,  
 mais pesantes; & elle plaît d'autant à la très-  
 sainte Vierge, que c'est elle-même qui l'a ins-  
 pirée; &, en la disant, si vous lui demandez,  
 devant la petite image que je vous ai en-  
 voyée, son bon conseil pour agir sûrement en  
 toutes vos actions, vous verrez merveilles. Vous  
 ne sauriez croire combien la très-sainte Vierge  
 a fait de miracles avec ces petites images de pa-  
 pier, dont on a déjà envoyé dans les quatre  
 parties du monde plus de trois millions, qui  
 ont opéré des miracles sans nombre, sans plus  
 de deux mille copies peintes envoyées à tous les  
 Souverains du monde, dont plusieurs lui ont fait  
 bâtir des Eglises, & qui sont toutes copiées de  
 l'image sacrée que nous avons, qui a fait l'ob-  
 jet des desirs de tous les rois de la terre, & du  
 Pape même, qui n'en ont que des copies. Et  
 le Seigneur nous l'a donnée! Jugez ce qu'elle  
 doit faire, par tout ce que vous savez.

On peut juger par cette lettre du caractère du  
 Comte qui a séduit le pauvre Jourdain, & de  
 celui de ce dernier. Ce malheureux pere de fa-  
 mille ouvrit enfin les yeux; mais il étoit trop  
 tard. La douleur d'avoir ruiné sa femme & ses  
 enfans le conduisit bientôt dans le tombeau;  
 mais avant de mourir, il fit une déclaration des  
 manœuvres qu'on avoit employées pour le plon-  
 ger dans la misère. Ses enfans ont poursuivi le  
 Comte, & lui ont demandé les sommes qu'il  
 avoit reçues de leur pere. Par Arrêt du 4 Septem-  
 bre dernier, le Parlement de Paris a accueilli les  
 demandes des enfans de Jourdain, & a condam-  
 né le Comte en 12,000 liv. de dommages & inté-  
 rêts envers eux.

---

---

MERCURE  
DE FRANCE.

SAMEDI 19 FÉVRIER 1785.

---

---

PIÈCES FUGITIVES  
EN VERS ET EN PROSE.

---

---

*A Mademoiselle DE SAINT-LÉGER,  
sur sa Comédie des Deux Sœurs.*

Ainsi tu ravis le suffrage  
De ce Public très-peu galant,  
Sans égard pour le sexe & l'âge,  
Qui ne bat des mains qu'au talent.  
Suivre l'Art Dramatique est un état de guerre,  
Et dans un genre qui t'es neuf,  
Tu viens de prouver au parterre  
Qu'en peignant les Deux Sœurs tu connois bien les  
neuf.

( Par M. Lemierre. )

N<sup>o</sup>. 8, 19 Février 1785.

E

*Les quatre Saisons de la Vie.*

**L**E vrai bonheur  
Est de tout âge ;  
De notre cœur  
Il est l'ouvrage.  
Dans le printems ,  
De la folie  
Les agrémens  
Nous font envie ;  
Et chaque jour  
Raison moins forte  
Ne peut d'amour  
Chasser l'escorte.  
Un tendre amant  
Nous peint sa flamme ;  
Ce sentiment  
Passe en notre âme.  
Nous jouissons  
De cette image ,  
Nous chérissons  
Notre esclavage.  
Dans notre été ,  
Un peu plus sages ,  
De la Beauté  
Les avantages  
Séduisent moins,

Notre visage,  
De tous nos soins  
N'a plus l'hommage.  
Nous cultivons,  
D'une main sûre,  
Les heureux dons  
De la Nature.  
Très-prudemment,  
Quand l'heure sonne,  
Pour le moment  
De notre automne,  
Nous choisissons  
La douce chaîne  
Que nous voulions  
Former à peine,  
Cette amitié  
Qui fit pitié  
Dans le bel âge.  
L'hiver devient  
Notre partage ;  
L'esprit soutient  
Notre courage.  
Ce souvenir  
De notre enfance  
Vient nous offrir  
La jouissance  
D'un vrai plaisir.  
Lors, sans mystère,

Nous discourons  
 Sur l'art de plaire ;  
 Nous racontons  
 L'historiette  
 De nos amours ;  
 De nos vieux jours  
 Si la fillette  
 Rit en cachette  
 Et sans détour,  
 Las ! la pauvrete  
 Aura son tour.

( Par Mme Dufrenoy. )

*SOUHAIT de bonne Année à tous mes  
bons Amis de la Capitale.*

**A**UJOURD'HUI je change de ton,  
 Pour vous dire en cérémonie  
 Ce que je vous dis sans façon  
 Tous les autres jours de ma vie.  
 Mon cœur, qui ne sauroit changer,  
 Fâché de l'air de mon visage,  
 Pour se conformer à l'usage  
 Adopte un langage étranger.  
 Pendant ces temps de mascarades,  
 Les compliments, sots & maussades,  
 Remplacent les vrais sentimens.  
 Que je plaindrois ma destinée,

S'il me falloit être en tout temps

L'ami de la Nouvelle Année!

( *Par le Cousin Jacques.* )

*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Courage*; celui de l'Énigme est *Cire*; celui du Logogryphe est *Fauteuil*, où l'on trouve *fat*, *faute*, *lit*, *fil*, *feu*, *eau*, *ut*, *fa*, *if*.

### C H A R A D E.

**S**I du premier tu sens la douloureuse atteinte,  
 Tu ne peux être le second ;  
 Du tout on verra l'empreinte  
 Dans tes yeux & sur ton front.

( *Par M. Courtat.* )

### É N I G M E.

**S**EUL on n'est bon à rien, & chacun vous oublie ;  
 Si l'on parle de moi, ce n'est qu'avec mépris ;  
 Mais que je me rencontre en bonne compagnie,  
 De mon mérite alors on connoît tout le prix.  
 A la Société je dois mon existence,  
 Elle est toujours pour moi ce que l'âme est au corps ;

E 11j

Je ne suis point ingrat ; & , par reconnoissance ,  
 Tous mes associés partagent ma puissance ,  
 Et je les rends dix fois plus forts .  
 De mon nom quel Lecteur n'auroit pas connoissance ?  
 ( *Par M. de la Sablonnière. C. R.* )

---

## L O G O G R Y P H E .

**R**ARE au village & commune à la ville ,  
 A bien des gens je suis utile ;  
 Je viens , sur mes neuf pieds , me vouer tour-à-tour  
 A l'Intérêt , à la Haine , à l'Amour .  
 Neuf enfans de mon sein tirent leur existence :  
 Au premier , nulle autre que moi  
 Ne pourroit donner la naissance ,  
 Il te sauve , Lecteur , de la mauvaise foi .  
 J'offre ensuite le Chef d'un État Monarchique ;  
 Le mot qu'à son amant une tendre Beauté  
 Ne prononce jamais qu'il ne soit enchanté ;  
 Une herbe qu'on évite ; un morceau de musique ;  
 L'effet subit de la gaité ;  
 Ce que produit la peur ; d'un insecte l'ouvrage ;  
 Et cet écueil enfin si redouté  
 Où plus d'un vaisseau fait naufrage .  
 ( *Par M. G..... E. A. B. D. F. M.* )



---



---

**NOUVELLES LITTÉRAIRES.**


---

*SUITE de l'Extrait des Loix Municipales  
de Languedoc, &c.*

**J**E rapporterai en entier le morceau où l'Auteur des Loix Municipales de Languedoc énonce son opinion sur les Loix Romaines.

« Un des principaux avantages dont le  
 » Languedoc est redevable aux États de cette  
 » Province, est la conservation de l'usage  
 » du Droit Romain, qui, depuis plus de  
 » quinze siècles, est la Loi territoriale du  
 » pays. La compilation de Justinien, *plus*  
 » *vaste & mieux ordonnée que celle de Théodo-*  
 » *dose*, y a acquis, par la force des mœurs,  
 » l'autorité que le Code Théodosien y avoit  
 » eue d'abord à raison de l'Empire. Cette  
 » compilation a sans doute des défauts. On  
 » y trouve des contradictions, & quelque-  
 » fois du désordre. Le Digeste, qui ne con-  
 » tient que des extraits ou des fragmens  
 » des Ouvrages des Jurisconsultes Romains,  
 » présente plutôt une collection de théo-  
 » rémes & de dissertations de Jurisprudence,  
 » qu'une suite de Loix conçues en termes  
 » *directs & impératifs*. Le doute y est à côté  
 » de la science; mais c'est le doute de la

E iv

» science, & presque toujours la décision  
 » de la raison. Le Code est formé en grande  
 » partie de réponses faites par les Empe-  
 » reurs à des questions qui leur étoient pro-  
 » posées par les Magistrats & les Juges, &  
 » même par de simples particuliers. On a  
 » reproché à ces rescriptions l'incapacité de  
 » quelques-uns des Princes dont ils portent  
 » le nom, & le vague d'une décision hypo-  
 » thétique, arrachée peut-être par un faux  
 » exposé. Mais on fait que les Empereurs  
 » ne répondoient guère aux consultations  
 » qui leur étoient faites, que de l'avis de leur  
 » Conseil, composé des plus célèbres Juris-  
 » consultes; & comme le cas proposé est  
 » presque toujours énoncé; que la décision  
 » est presque toujours subordonnée à la  
 » vérité de l'exposé, *si ut dicis, si ut pro-*  
 » *ponis*, & que très souvent elle est accom-  
 » pagnée du principe qui l'a dictée, l'appli-  
 » cation n'en est pas aussi difficile qu'on  
 » pourroit le penser. On trouve dans le  
 » *Lexicon* de Suidas, & dans l'Histoire se-  
 » ciette de Procope, des imputations plus  
 » graves contre les Loix particulières de  
 » Justinien. Son Chancelier Tribonien y est  
 » accusé d'en avoir fait un commerce in-  
 » fâme. Mais il seroit peut-être injuste de  
 » regarder ce reproche comme avéré, d'après  
 » une compilation grossie par des mains étran-  
 » gères, & sur la foi d'un Historien, qui,  
 » après avoir prodigué à Justinien, dans sa  
 » grande Histoire, les éloges les plus ou-

» très, semble avoir pris à tâche de le cou-  
 » vrir d'opprobre dans son Histoire secrète.  
 » Quoi qu'il en soit, le Code de Justinien a  
 » sans doute ses imperfections, comme le  
 » Digeste a les siennes. Les Loix qu'il ajouta à  
 » la seconde Édition de son Code, & les  
 » Constitutions qui portent le nom de *No-*  
 » *velles*, firent des changemens inutiles  
 » & même préjudiciables dans le systême  
 » des Loix anciennes. Leur style, comme  
 » celui de toutes les Loix du bas-Empire, a  
 » plus d'enflure que de majesté; la plupart  
 » de leurs préambules ont moins de dignité  
 » que de faste; le Législateur paroît dans  
 » quelques-uns s'occuper trop de lui-même;  
 » & on désireroit souvent plus de concision  
 » & de clarté dans les dispositions. Mais  
 » malgré tout cela, ce Recueil de Juris-  
 » prudence n'en est pas moins *le monument*  
 » *le plus précieux de la sagesse humaine*, le  
 » corps le plus complet de Législation ci-  
 » vile, & le guide le plus savant & le plus  
 » sûr que les Législateurs puissent consulter.  
 » C'est ainsi qu'en ont pensé les Dumoulin,  
 » les d'Aguesseau, les Bouhier, les Oracles  
 » de la Jurisprudence Française. »

Ce morceau n'est pas d'un enthousiaste :  
 de grandes vérités y échappent de temps en  
 temps, qui ne sont pas propres à commu-  
 niquer l'admiration de l'Auteur pour les  
 Loix Romaines.

Comment l'Auteur peut-il approuver que  
 dans une Loi le doute soit à côté de la déci-

sion, lors même que c'est le doute de la science? Qu'est ce que c'est qu'une Loi qui doute? Qu'est-ce que c'est que cette science qui met des problèmes de Jurisprudence à la place des volontés du Législateur?

*Les Empereurs ne répondoient guère que de l'avis de leur Conseil, composé des plus célèbres Jurisconsultes.*

On fait au contraire, & les noms même de ces Empereurs suffiroient pour le prouver, qu'ils ne consultoient souvent que leurs fantaisies bizarres & leurs caprices tyranniques. On fait que très-souvent ces Jurisconsultes qui formoient leur conseil, n'étoient que des esclaves autour d'un despote.

*Les décisions étoient subordonnées aux cas proposés.*

Mais c'est pour cela même que ces décisions particulières doivent être de très-mauvaises Loix générales. Au fond, ces décisions n'étoient pas des Loix, c'étoient des Arrêts; c'étoient les Arrêts du plus violent despotisme, puisqu'on faisoit une Loi pour juger un procès; & ce sont ces actes de tyrannie qui forment une grande partie des Loix du Code. Considérez, je vous prie, cette marche; on étoit accablé sous la multitude des Loix générales, & presque à chaque occasion il falloit des décisions particulières du Législateur; avec des Loix générales, on ne savoit pas faire des Arrêts;

mais avec des Arrêts on savoit faire des Loix générales.

L'Auteur paroît croire que le *Lexicon* de Suidas & l'Histoire secrète de Procope, très-récusables en effet, sont les seuls monumens historiques qui accusent Justinien & Tribonien. Mais la rage avec laquelle Justinien persécuta les Samaritains & désola la Palestine, l'indécence avec laquelle il se mêla aux factions des verds & des bleus, sont des faits certains avoués par toute l'Histoire. Ses propres Loix, ces témoins que sa mémoire ne peut récuser, l'accusent plus fortement encore que l'Histoire secrète de Procope. Là, on le voit s'attribuer sans pudeur les victoires de Narsès & de Bélisaire; là, on voit tous ses vices, & ceux de Tribonien, son Chancelier. Dans l'Histoire secrète, Procope dit que ces deux hommes faisoient des Loix un commerce infâme; dans les Nouvelles, on voit des Loix qui changent tous les jours. Ce ne peut être que pour en faire un commerce infâme que chaque jour on change ainsi les Loix. J'ai été prêt à accuser Procope de calomnie avec M. Marmontel, avec l'Auteur des Loix de Languedoc; mais je trouve une Législation entière qui sert de témoignage à Procope; & cette Législation est précisément celle qui a été donnée par les hommes qu'il accuse.

Les noms des d'Aguesseau, des Bouhier, des Dunaoulin, sont des autorités imposan-

E vj

tes ; mais les grandes autorités n'ont jamais manqué aux plus grandes erreurs.

J'ai écrit autrefois sur le corps du Droit Romain un morceau où , peut-être , j'ai suivi de plus près & avec plus d'exactitude l'Histoire de la formation des Loix Romaines & du Code qui les rassemble. J'en entendois parler très-diversément ; les uns y voyoient , comme M. \*\*\* , le plus beau monument de l'esprit humain , *la raison écrite* ; les autres n'y vouloient voir qu'une compilation monstrueuse ; je voulus en juger par moi-même : j'étois jeune , & dans cet âge où tout devient passion , jusqu'au goût des études les plus abstraites ; je ne voulus souffrir ni Traducteur ni Commentateur entre moi & les Loix Romaines. Je pris d'une main le texte pur de cette Législation ; de l'autre , l'Histoire qui m'apprenoit comment elle s'étoit formée ; & voici ce que j'écrivis au moment où j'étois tout plein encore de ce que je venois de voir , de ce que je venois de sentir.

Je remonte à l'origine de ces Loix , & , l'Histoire à la main , je les suis dans leurs progrès. Le Peuple Romain , las d'être gouverné par les volontés arbitraires du Sénat , demande des loix fixes & précises : le Sénat les lui refuse. Après de longues contestations , des Commissaires sont nommés pour aller faire un choix des meilleures loix dans toutes les Républiques de la Grèce les plus célèbres par leur législation. Ils rapportent une collection de loix ; ils les unissent à quelques ordonnances

des anciens Rois de Rome (qu'on a nommées *Loix Royales*,) & ils en forment ce Code qu'on appelle indifféremment *Code Decemviral*, ou *Loix des douze Tables*. Je demande d'abord si, à cette époque où tous les Arts & toutes les Sciences étoient ignorés à Rome, où l'on faisoit même gloire de les mépriser, les Commissaires envoyés dans la Grèce ont pu avoir assez de lumières pour faire un choix raisonnable dans les loix de Lycurgue & de Solon, pour bien concilier ensemble des loix prises dans des législations si diverses, pour les accorder ensuite avec ce qu'on vouloit conserver des *Loix Royales*, pour les accommoder enfin au caractère déjà formé de la République Romaine? Je demande encore si ces Commissaires, choisis dans le Sénat qui avoit refusé si long-tems un Code au Peuple, ne devoient pas être trop disposés à se servir de ce Code même pour opprimer le Peuple auquel on étoit forcé de l'accorder? Il ne reste dans la compilation du Droit Romain que des débris des *Loix des douze Tables*; & ce qui frappe le plus dans ces fragmens mutilés, c'est la loi qui livre le débiteur insolvable à la fureur des créanciers, qui leur permet de le mettre en pièces, & d'en partager entre-eux les morceaux; c'est la loi qui donne au mari le pouvoir de tuer sa femme lorsque son haleine peut faire soupçonner qu'elle a bu du vin; c'est la loi qui proscriit comme un sacrilège toute union entre le Plébéien & le Pa-

tricien; c'est la loi qui fait précipiter dans le Tibre, du haut de la roche Tarpeïenne, tous les enfans qui naissent avec des organes foibles ou mal conformés : à ces loix, on est tenté de croire qu'on lit la législation d'un Peuple d'antropophages. Je suis loin de vouloir exagérer l'horreur qu'elles m'inspirent; mais il est difficile de concevoir, par exemple, comment la loi qui donnoit à chaque créancier un morceau de la chair du débiteur insolvable, auroit pu être conçue par un Peuple qui n'auroit pas connu l'usage de se nourrir de chair humaine.

Voilà l'origine & le premier esprit de la Législation Romaine.

Lorsque les Législateurs des douze Tables ont été punis de leur usurpation & de leurs crimes, le pouvoir législatif se partage de nouveau entre le Peuple & le Sénat. Toujours opposés dans leurs prétentions, dans leurs intérêts & dans leurs vûes, le Sénat & le Peuple forment dans la même République deux puissances législatives, tantôt réunies, tantôt séparées, mais toujours rivales & ennemies : les Plébiscites combattent les Senatus-Consultes, les Senatus-Consultes combattent les Plébiscites; toutes les Assemblées législatives se terminent par des querelles, souvent par des combats, & les loix toujours en fureur, suivant l'expression d'un ancien, sont, comme les haches des Licteurs, les instrumens de la haine & de la vengeance.

Chez tous les Peuples qui ont fait quel-

qués pas vers la civilisation, un Juge n'est jamais que l'organe du Législateur. A Rome, après qu'on est allé avec tant de pompe & d'appareil chercher des loix dans toutes les Républiques de la Grèce; à Rome, où deux puissances législatives, le Peuple & le Sénat, sont occupées chaque jour à faire de nouvelles loix; chaque Préteur juge la République entière par ses fantaisies: en montant sur le Tribunal, il y suspend sur des tables blanches un Code qu'il a gravé lui-même; & les Loix des douze Tables, gravées au nom de la République sur l'airain, restent muettes au Capitole comme l'airain qui les conserve. Ces législations annuelles, ainsi que les appelle Cicéron (*Lex annua*), changent tous les ans comme les Préteurs: tous les ans de nouveaux Codes sont suspendus sur les murs des Tribunaux, & la réunion de ces loix nécessairement si diverses dans leurs vûes, si contradictoires dans leurs principes & dans leurs dispositions, forment cette partie du Droit Romain estimée, admirée sous le nom de *Droit Prétorien*.

Dans cette Ville dévorée de l'ambition de donner des loix au monde, tout semble être dévoré de l'ambition d'être Législateur.

Les Préteurs ont usurpé le pouvoir législatif sur le Législateur; bientôt on voit paroître des hommes qui l'usurpent sur le Législateur & sur les Préteurs. Ces hommes, qui paroissent au déclin de la République, & se multiplient singulièrement sous les Em-

pereurs, sont une espèce de phénomène politique : ils ne sont point Juges, & ils jugent les procès ; ils ne sont point Législateurs, & ils font des loix. Ce sont les Jurisconsultes appelés *sages*, (*prudentes*), comme si toute la sagesse humaine avoit été renfermée dans leur esprit. Sous ces hommes orgueilleux qui trouvoient la législation trop claire, trop facile pour leur subtilité merveilleuse, la connoissance simple & positive des loix devient une science compliquée & contentieuse ; les uns sont nés avec le génie vague & éloquent de Platon ; les autres sont amoureux de ce que la dialectique d'Aristote a de plus fin & de plus mystérieux ; ils transportent dans la jurisprudence les sectes, les cris, les disputes interminables de l'Académie, du Lycée & du Portique : on diroit que la nature d'un contrat & d'un testament est aussi difficile à connoître que la nature de l'Univers ; que les loix sur les successions sont aussi obscures que les loix de la création ; & , grâce à leur génie, grâce à leurs travaux pendant plusieurs siècles, cela ne devient que trop vrai.

La Constitution Romaine change : la République n'a conquis le monde que pour le remettre au pouvoir d'un seul homme, que pour tomber elle-même, avec toutes les Nations vaincues, dans les fers d'un Despotisme ; & ce nouvel ordre de choses, si funeste à l'Univers, devient une nouvelle source de

confusion & de désordres pour le Droit Romain. Les Empereurs mal établis sur un Trône élevé par les guerres civiles, toujours occupés à étendre leur puissance, & à en cacher l'étendue, mettent dans toutes les loix qui émanent de leur pouvoir, l'obscurité & l'incertitude qu'ils laissent sur leur pouvoir même; & leurs loix toujours dictées par l'esprit du despotisme, mais toujours revêtues des formes de la liberté, s'enveloppent incessamment de mystères impénétrables. Je remarque quels sont les Princes qui pendant six ou sept cent ans, depuis César jusqu'à Justinien, se succèdent sur ce Trône qui donne des loix au monde; & pour un Trajan & un Marc Aurèle, je vois vingt Néron & vingt Commode. Je découvre que le plus grand nombre des loix Romaines ont été faites par les tyrans qui ont le plus déshonoré & affligé la nature humaine. L'Empire déjà divisé entre quatre Césars par Dioclétien, se divise en deux Empires sous Constantin: les Césars de Rome & les Césars de Bizance, en se partageant le monde, ne se donnent pas même la peine de marquer l'étendue & les limites de leur puissance législative: les Loix de chaque empire étendent leur pouvoir sur les deux empires: des bords du Tibre & des bords du Bosphore partent tous les jours de nouvelles Constitutions qui soumettent l'Europe à des loix faites pour les besoins & les passions de l'Asie, & l'Asie a des loix deman-

dées par les passions & les besoins de l'Europe. Une religion descendue du Ciel vient disputer les autels de tous les Peuples à cette religion du Capitole qui avoit conquis l'Univers avec les Romains. Des Législateurs Chrétiens succèdent à des Législateurs Payens : chacun d'eux fait dominer tour-à-tour son culte dans ses loix, & l'on voit bientôt dans la même législation les maximes du Christianisme & les principes du Paganisme. A côté des loix faites pour encourager les mariages, pour les multiplier, on rencontre des loix qui honorent & récompensent le célibat, qui parlent des secondes noces avec horreur. Des Législateurs touchés du malheur des bâtards, les traitent comme les enfans de la patrie; d'autres Législateurs ne voient en eux que les enfans du vice, & daignent à peine leur accorder des alimens. Constantin assure que les bâtards adultérins ne sont pas des enfans naturels, & conclut de là que la Nature même ne leur doit rien. Au milieu de cette instabilité de choses, où tout change à chaque instant, la fureur de faire des loix est devenue une espèce de délire. Tout est loi, les Constitutions, les Mandats, les Édits, les Rescripts, les Lettres, les BILLETS, les Paroles même échappées aux Empereurs; ils ne peuvent plus ni parler ni écrire sans donner des loix au monde. Le monde gémit accablé sous ce fardeau de tant de loix, que, suivant l'expression d'Eumalpius,

cent chameaux n'auroient pas pu porter. Tous les Peuples réunis de nouveau sous le même Empire par les conquêtes de Narsès & de Bélisaire, demandent une législation plus simple & des loix qu'ils puissent comprendre; & c'est à Justinien que s'adresse cette prière des Peuples de l'Afrique, de l'Asie & de l'Europe; à Justinien, qui ayant choisi une femme publiquement prostituée, & laissant choisir ses Ministres par la femme, fait lui-même ou laisse faire de sa Cour une espèce de banque de législation, où l'on va acheter une loi comme une lettre-de-change; à Justinien, qui ne rougit pas de mettre, dans le préambule même de ses loix, qu'il les a rédigées de l'*avis & du conseil de son illustre Épouse*; & cette illustre Épouse est Théodora, cette même femme qu'on avoit vû se prostituer publiquement sur les Théâtres de Constantinople. Ce Justinien donc veut rédiger en un seul volume & simplifier ces loix qui auroient fait la charge de plus de cent chameaux. Pour ce grand ouvrage il choisit dix-sept hommes parmi tous les hommes de son vaste Empire. Il en est seize dont les noms même sont inconnus à l'histoire; il en est un, *Tribonien*, qui est très connu, mais par sa lâcheté & par son infamie. Ces dix-sept hommes si bien choisis, au lieu d'une rédaction profondément réfléchie, font une compilation à la hâte, comme des manœuvres qui se pressent d'arriver au moment où ils doivent toucher leur salaire;

ils achèvent en moins de cinq ans ce corps du Droit Romain qui régit tant de Nations différentes depuis plus de dix-sept siècles; ils croient simplifier ce qu'ils abrègent au hasard, & rédiger ce qu'ils confondent ensemble dans le même volume : de là ce corps du Droit Romain, divisé non pas en quatre parties, mais en quatre Ouvrages, sans qu'il soit possible de découvrir à cette division aucun motif, aucune intention raisonnable : de là ces *Institutes*, où de simples élémens de jurisprudence, destinés à instruire la jeunesse, sont érigés en loix; ces *Pandectes* ou *Digeste*, où l'on a rassemblé sous les mêmes titres les maximes vagues & générales des anciens Jurisconsultes, qui souvent n'ont pas plus de rapport entre-elles qu'avec le titre sous lequel elles sont rassemblées; qui répètent quelquefois le même principe de vingt façons différentes sans lui donner jamais plus de clarté & plus de développement; qui décident d'autres fois les mêmes questions d'une manière absolument opposée sans que rien vous détermine à préférer l'avis d'Ulpian à celui de Paul; ou l'avis de Paul à celui d'Ulpian. Voulez-vous vous en faire une idée juste? Représentez-vous une législation formée de la réunion des consultations données pendant deux ou trois siècles par les Avocats des douze Parlemens du Royaume. De-là ce *Code* ou assemblage de Constitutions Impériales, dans lequel un billet d'Arcadius & une réponse verbale

d'Honorius sont mis au rang des loix comme un Édit long-temps médité par Adrien ou par Marc Aurèle ; ces *Novelles* où l'on voit, pour ainsi dire, des Législateurs en démence changer chaque jour toutes les loix, en parlant sans cesse de la *perpétuité des loix*, des *volontés immuables* du Législateur : de là enfin cette compilation où l'on a rassemblé dans un seul volume les vices de tous les siècles de la législation Romaine ; les vûes opposées des Plébiscites & des Senatus Consultes ; les vûes mobiles & changeantes des Édits des Préteurs ; les sectes & les opinions opposées des Jurisconsultes ; le contraste de la sagesse d'un petit nombre de Princes qui ont été l'honneur de la nature humaine, & du despotisme atroce ou imbécille de la foule des Empereurs ; le caractère des Républiques & le caractère de la servitude ; le génie de l'Europe & le génie de l'Asie, l'esprit du Paganisme & l'esprit du Christianisme : de là cette compilation redoutée dans plusieurs Provinces de la France, comme trop favorable à l'égalité Républicaine & chassée par les Anglois de leurs Tribunaux, comme favorisant trop le génie du despotisme.

C'est ainsi que je me rendois compte à moi-même de ce qui m'avoit le plus frappé en parcourant les diverses parties du Droit Romain. J'aurois pu sans doute, j'aurois dû peut-être rendre plus de justice aux belles vûes de quelques Constitutions Impériales, aux grandes idées, aux expres-

sions sublimes de quelques Jurisconsultes qui pensoient & s'exprimoient comme Platon. Il se peut que j'aie trop obéi à ce penchant si naturel à la jeunesse, d'outrer ce qu'elle sent & de prendre l'exagération pour la force. Mais il est possible qu'il y ait beaucoup de belles Loix dans le Droit Romain, & que le Droit Romain soit un Code détestable; & c'étoit comme un Corps de Législation, comme un Code que je le considérois. Les Jurisconsultes Romains avoient de très-belles pensées; mais ils ne savøient pas analyser leurs pensées; leurs expressions sont souvent sublimes, rarement elles sont précises; ils avoient du génie, mais ce génie étoit un mélange du talent des Orateurs & de la Philosophie vague & abstraite du Platonisme; & je ne sache rien de plus propre qu'un pareil génie à porter l'obscurité, la confusion & le désordre dans une Législation.

Depuis j'ai souvent jeté les yeux sur le Corps du Droit Romain avec un esprit d'examen & de doute, & je me suis toujours confirmé dans la même opinion. Et le dirai-je? j'ai pensé qu'aujourd'hui, où l'esprit d'analyse & de méthode a fait tant de progrès, il n'y auroit plus qu'une opinion là-dessus, si tous ceux qui veulent en avoir une vouloient prendre la peine de lire les Loix Romaines; mais on les juge & on ne les lit point; on dispute, on se bat pour les attaquer ou pour les défendre, & on ne les lit

point. Presque toutes les disputes de ce genre rappellent l'histoire de ce noble Vénitien, grand admirateur de l'Arioste, & qui passoit sa vie à prouver la prééminence de l'*Orlando* sur la *Gerusalemme*. Un jour il s'échauffe plus que de coutume, il devient furieux comme son Roland; & le Champion du Tasse, qui ne recule point, lui donne un grand coup d'épée. On le portoit mourant chez lui, & il disoit dans toute la route: *Encore si j'avois jamais lu l'Orlando & la Gerusalemme.*

Il faudroit donc lire les Loix Romaines, dans le Corps même du Droit Romain, non dans Gravina, dans Cujas, dans Domat & dans Pothier. Au seizième siècle, on n'osoit les lire en Italie qu'à la lueur des bougies qui avoient brûlé sur nos autels; aujourd'hui on veut être éclairé par d'habiles Commentateurs; mais Cujas & Gravina vous feront lire leurs Ouvrages, & non pas celui de Tribonien.\*

---

\* Au moment où j'écris, les Lettres reçoivent de nouveaux encouragemens; des Ministres pleins d'esprit & de goût sentent qu'elle en est l'influence, & paroissent vouloir s'en servir pour exécuter de grands desseins. Une doctrine & des pratiques nouvelles se répandoient dans le Public, excitoient une fermentation qui pouvoit devenir dangereuse. Le Gouvernement, trop éclairé pour s'y opposer par une autre autorité que celle des lumières, les a soumises à l'examen de plusieurs Savans & de plusieurs Philosophes; & le compte qu'ils ont rendu de leur examen, est un morceau de la plus grande distinction, un modèle de

- J'ai lu quelque part, peut-être dans la Bibliothèque Orientale de d'Herbelot, une petite histoire bien propre à nous faire sentir combien en tout genre, pour nous garantir des erreurs anciennes, il est nécessaire d'aller aux sources mêmes. Voici cette histoire.

Le sage *Tenellefon* cultivoit les Sciences Naturelles dans la ville de l'Arabie où les enfans de la foi vont adorer le tombeau du Prophète. Il avoit connu toute la philosophie Grecque dans ces Traductions de Platon & d'Aristote, faites par ordre des premiers Califes. Mais comme il n'avoit pas lu sans réfléchir, il avoit appris à mépriser égale-

---

cette analyse philosophique qui découvrira, avec le temps, tout ce qu'il est possible de découvrir; qui dévoile toujours les erreurs lors même qu'elle ne peut pas atteindre aux vérités. Peut-être seroit-ce le moment de soumettre aussi le Corps du Droit Romain à l'examen d'un comité de Jurisconsultes qui auroient de la philosophie, & de Philosophes qui auroient réfléchi sur les Loix. La Nation en compte aujourd'hui, & le Gouvernement les connoît sans doute; la Nation les nommeroit avec moi si je les nommois. Aurois-je même besoin d'indiquer M. Target, pour fixer sur lui les regards du Public? L'Académie, en l'adoptant, semble avoir acquis le droit de l'enlever aux triomphes du Barreau pour l'acquiescer tout entier aux Lettres & à la Philosophie. Qu'il se souvienne que l'Orateur Romain, après avoir consacré une partie de sa vie aux combats du Forum, en consacra le reste à des Ouvrages de goût & de philosophie.

ment

ment & le culte des Califes & la philosophie des Grecs. Ténellefon ne cachoit pas ce qu'il pensoit, mais il ne le disoit qu'à demi; sa pensée, enveloppée de voiles transparents, en devenoit plus piquante, comme un rayon du soleil devient plus brillant dans le nuage léger qui l'intercepte. Il étoit exact à se rendre à la Mosquée, & regardoit souvent le tombeau de Mahomet suspendu à la voûte par des liens invisibles : les fidèles croyoient qu'il admiroit comme eux le miracle du Prophète, & le sage Ténellefon n'admiroit que le prodige de l'aimant. Il rencontroit souvent dans le temple le jeune Orb, Orb dont l'imagination enflammée par les Discours des Pontifes, tournoit vers les choses célestes toute la sensibilité de son âge. Ce jeune enfant du Prophète erroit jour & nuit autour de la Mosquée, les yeux tantôt humides des larmes si douces de la foi & de l'espérance, tantôt l'œil inquiet & incertain, l'air rêveur, le front pensif. Il aborde un jour Ténellefon, & lui parle en ces mots : O Ténellefon, ta sagesse est célèbre dans l'Orient; tu ne lis pas, il est vrai, comme Ziaphar, les décrets éternels sur la poitrine du Divin Prophète; mais tu nous fait voir la puissance & la sagesse de l'Être Suprême dans l'harmonie des mondes semés autour des soleils, dans l'architecture merveilleuse de ces corps organisés un moment, pour recevoir le souffle éternel du sentiment & de la pensée. O Ténellefon ! viens

au secours de ma foi ébranlée : j'ai quelquefois des doutes , & j'en suis trop puni : je perds alors ces douces & puissantes émotions d'espérance & d'amour qui semblent me ravir au milieu des chœurs des Séraphins. Les Prêtres du Temple me parlent ; mais ils sont trop sublimes pour ma foible intelligence. Parle-moi , toi , dont la raison fait traduire les choses les plus divines dans la langue de l'homme. Ténellefon répond à Oreb : O bon jeune homme , ne renonce pas à ta raison pour écouter celle d'un homme : c'est le flambeau que Dieu ta donné ; ne viens pas l'éteindre aux pieds d'un foible mortel qui n'a pas à t'offrir une autre lumière. Si tous les hommes se servoient de leur raison , il y auroit sur la terre autant de flambeaux que d'hommes , & la terre seroit éclairée. Mais personne n'ose consulter sa propre raison ; chacun se fait un devoir ou une habitude d'écouter celle des autres ; & alors personne n'en a ; tous les flambeaux sont éteints à-la-fois ; la terre est dans les ténèbres. Aimable Oreb , ton âme est pure , ton esprit doit être sain ; lis bien l'Alcoran & tes doutes se dissiperont. Oreb prend l'Alcoran , il le lit avec toutes les forces de son attention fixées sur le texte mystérieux ; & les doutes semblent sortir en plus grand nombre encore de chaque verset qu'il a lu. Il frémit , il se croit coupable , il croit voir déjà le glaive exterminateur sur sa tête. O Ténellefon , tu m'as trompé : j'ai lû l'Alcoran , & j'ai plus de dou-

tes que jamais : jamais je ne fus plus malheureux. — Que ferai je? — Lisez l'Alcoran, lui répond Ténellefon avec tranquillité. Oreb reprend l'Alcoran, il le lit, il le relit encore; & bientôt les orages de son esprit se taisent; tranquille, il va retrouver Ténellefon. C'en est fait, lui dit il, je n'ai plus de doutes, ils sont tous dissipés; je ne crois plus du tout à l'Alcoran: je vous disois bien, lui répond Ténellefon, de lire l'Alcoran, & que vous n'auriez plus de doutes.

Il semble qu'il y ait bien loin des Loix Romaines à une Histoire Orientale, & que c'est là un terrible écart. Mais toutes les erreurs de l'esprit humain se ressembent assez; il n'y a pas si loin du respect superstitieux de l'Alcoran, au respect superstitieux pour les Loix Romaines; & je dirois volontiers à ceux qui ont des doutes sur la sagesse de ces Loix: Lisez les Loix Romaines.

( Cet Article est de M. Garat. )

---

## S P E C T A C L E S.

---

### C O N C E R T S P I R I T U E L.

LE Concert du 2 Février a été très-brillant en nouveautés. C'en étoit une déjà très-intéressante que l'espèce de luxe qu'il a offerte

F ij

entre deux Violons, tous deux habiles, & qui tous deux se faisoient entendre à Paris pour la première fois. *M. Giuliani* a commencé. Sa qualité de son est charmante & pleine d'intérêt, son exécution nette, facile & très sage; il ne se permet que les traits qu'il est sûr de rendre parfaitement. Il emploie souvent la double corde, & toujours avec justesse. Il a été extrêmement applaudi. *M. Danner* s'est fait entendre ensuite. Son jeu a paru plus fini, plus précieux, par conséquent moins large. Son exécution est plus rapide, elle est aussi plus hasardée. Ses tournures plus gracieuses ont peut-être moins d'intérêt. Il touche moins, il séduit davantage. Enfin s'il a eu plus de suffrages du côté du Public, *M. Giuliani* en a eu plus du côté des Musiciens. Tous les deux au surplus ont un talent très-remarquable, & ont bien mérité tout l'éclat de leur succès. *MM. Romberg* frères & fils, en réunissant leurs talens, ont présenté un tableau plus intéressant encore, en exécutant une fort jolie symphonie concertante de *M. Cambini*, à quatre instrumens obligés. Le violon sur-tout, le violoncelle & le basson, par la plus charmante qualité de son, par l'exécution la plus flatteuse, ont excité l'enthousiasme du plaisir. Nous voudrions avoir aussi des éloges à donner à *M. Giuliani*, ténore Italien; mais ni sa voix ni sa manière n'ont réussi auprès du Public; & nous observons avec bien du regret que l'indécence des parterres, commence à se

glisser dans des lieux réservés jusqu'ici à la bonne compagnie, & qui sembloient devoir en conserver toujours le ton. Nous remarquerons encore que la manière de chanter des ténors Italiens est si éloignée de la nôtre, qu'il seroit bien difficile qu'ils obtinssent du succès parmi nous. En France on ne permet aux hommes qu'un chant simple, & pour ainsi dire déclamatoire; notre oreille est offensée de ce luxe d'agrémens dont les Italiens surchargent le leur. Si c'est un préjugé, le talent de M. *Giuliano* ne paroïsoit pas propre à nous en faire revenir. Les autres Artistes qui remplissoient le Concert, ont obtenu leurs succès accoutumés.

#### ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

JAMAIS aucun Ouvrage n'a attiré à ce Théâtre une si grande affluence que *Panurge*; & l'empressement du Public, ainsi que les applaudissemens, semble augmenter à chaque représentation. Il est vrai qu'à chaque représentation l'exécution devient plus parfaite, & que les finesse de la musique sont mieux apperçues & mieux senties.

Le rôle de *Panurge* est joué par le sieur Laïs avec beaucoup d'intelligence, & chanté avec tout l'art & le goût qu'on lui connoît. Quelques personnes ont trouvé qu'il y mettoit une teinte trop forte de bouffonnerie;

mais si l'on y fait attention, on verra que, sans un peu de charge, ce rôle deviendrait froid, & perdrait la plus grande partie de son effet. Nous observerons seulement que *Panurge*, s'annonçant comme un homme insouciant qui ne cherche que le plaisir & la joie, on pourroit désirer dans la physionomie, comme dans le chant de l'Acteur, une expression de gaieté plus vive & plus franche; mais le sieur Laïs, qui, dans la *Caravane*, ainsi que dans l'Opéra nouveau, a développé son talent pour le comique, a peut-être reçu de la nature un caractère de physionomie plus propre au Comique sérieux, comme celui du rôle d'*Husca*, qu'au comique gai que comportoit celui de *Panurge*. D'ailleurs nous ferons une observation qui nous paroît mériter quelque attention. L'expression de gaieté dans le chant, tient principalement à la manière de faire sortir la voix en donnant des sons plus ronds & plus ouverts, & à une manière de chanter plus simple, plus franche & plus abandonnée; mais ces qualités ne peuvent se concilier avec ces modifications de la voix, ces inflexions adoucies & retenues, qu'exige un chant fini & fondu avec art; ainsi le sieur Laïs ne pourroit mettre plus de gaieté dans son chant, qu'en sacrifiant des agrémens & des finesses qui flattent l'oreille, & qu'on applaudit constamment.

Mlle Saint Huberti a montré un nouveau talent dans le rôle de *Climène*, qu'elle a rendu avec toutes les nuances de finesse & de

gaité dont il est susceptible. Elle a mis surtout dans sa scène avec *Panurge*, au second Acte, une vérité aussi spirituelle que piquante. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'elle a chanté avec l'aisance & la sûreté qui caractérisent un talent supérieur à son rôle. Un rhume l'ayant obligée de quitter ce rôle, Mlle Maillard l'a pris à la huitième représentation : cette jeune Actrice l'a joué avec beaucoup d'intelligence, & a été fort applaudie.

Mlle Gavandan a été aussi très vivement applaudie dans le rôle d'*Agarène*. Sa voix brillante & étendue n'a besoin que des leçons d'un bon Maître pour être heureusement appliquée aux plus grands rôles ; & le zèle qu'elle montre depuis quelque temps, semble garantir des succès qu'elle a droit d'espérer.

Les sieurs Chéron & Rousseau n'ont rien dans leurs rôles d'assez saillant pour ajouter à l'idée très-avantageuse qu'on a de leurs talens.

Le divertissement du premier Acte, représentant une fête en l'honneur de la Déesse des Lanternois, n'a rien d'assez marqué par l'intention, ni rien d'assez piquant par l'exécution, pour produire beaucoup d'effet. Ce genre de fête pouvoit être caractérisé par des tableaux plus neufs, & sur-tout plus variés.

Celui du second Acte est plus heureusement composé ; l'entrée des jeunes danseuses

Indiennes ( nommées dans le Programme *Bayadaires* ), présente des figures de danse très-agréables ; & le pas de Mlle Langlois , qui y danse en coriphée , est aussi bien conçu que supérieurement exécuté. Le pas de cinq exécuté par Mlles Guimard , Saulnier & Langlois , & les sieurs Gardel & Vestris , est aussi d'un bel effet , & d'une parfaite exécution.

: La grande fête qui termine la Pièce , présente des tableaux piquans & nouveaux , & un effet de danse dont il seroit difficile de donner une idée à ceux qui n'en ont pas joui.

L'Auteur du Poëme a voulu nous offrir une imitation de la Fête célèbre , connue à la Chine sous le nom de *Fête des Lanternes* ; & pour les détails de l'exécution , on voit qu'il a consulté les Voyageurs , & sur-tout le P. du Halde. On y voit des lanternes de toutes les couleurs & de toutes les formes ; & quelques-unes assez grandes pour qu'on y exécute un petit ballet. Un immense tambour Chinois , placé au fond du Théâtre , & frappé par deux hommes à chacune de ses extrémités , accompagne les airs de danse.

Le Compositeur a voulu animer encore ce singulier Spectacle par quelque emploi nouveau de la musique. Les *finales* que les Italiens ont imaginées pour leurs Opéras bouffons , & que nos Compositeurs ont appliquées ensuite à la Tragédie-Lyrique , ont été introduites depuis dans les ballets.

& nous croyons que M. Gardel en a fait le premier essai dans celui de la *Rosière*. M. Grétry voulant donner au Maître des Ballets un nouveau moyen d'étendre & de perfectionner cette nouveauté, a imaginé de reprendre l'ouverture entière de l'Opéra, pour y adapter différentes entrées. M. Gardel a saisi cette idée neuve & piquante, & en a tiré le plus grand parti. Tous les premiers Sujets de la danse se sont empressés de seconder ses vues; tous y ont développé leurs talens à l'envi, & tous y brillent sans se nuire & sans s'effacer. Il est résulté de cette lutte de talens & de zèle, un des effets les plus extraordinaires & les plus brillans que la danse ait jamais offert sur ce Théâtre; lorsque les premiers sons de la tymbale annoncent le pas de quatre, dansé par Mlle Saulnier & Mlle Guimard (remplacée par Mlle Langlois) & les sieurs Gardel & Vestris, un silence universel prépare le grand intérêt qu'excite l'espèce d'affaut qui se fait entre ces deux excellens Danseurs. Jamais l'un & l'autre n'a montré plus d'à-plomb, de force & de légèreté; le sieur Gardel, en conservant la noblesse des mouvemens qui convient à son genre, & qui ajoute une nouvelle difficulté à celle des pas hardis qu'il exécute; le sieur Vestris, avec ce feu, cette aisance naturelle, & cet abandon dont le charme est irrésistible. Ils sont l'un & l'autre applaudis avec transport, & il semble que les Spectateurs craignent d'accorder à l'un plus

qu'à l'autre : espèce de justice fort rare, surtout à nos Spectacles, où les préventions dominent d'ordinaire le sentiment, & ne permettent guères de couronner un talent qu'aux dépens d'un autre.

Nous devons ajouter ici que Milles Sautier & Langlois font chaque jour des progrès qui confirment de plus en plus les espérances qu'on a conçues de leurs talens. Milles Élisberg & Zacharie ont obtenu aussi des applaudissemens très-mérités ; les sieurs Laurent & Lefèvre ont dansé, avec beaucoup de légèreté & de feu, un pas de Chinois au second & au troisième Actes.

La partie de l'Orchestre, pleine d'intentions fines dans les accompagnemens des airs, est exécutée avec la supériorité & le goût qu'on est accoutumé d'y trouver.

L'Opéra est mis en général avec beaucoup de soin & de magnificence, & les décorations, composées d'après les idées qu'on a du costume Chinois, adopté par l'Auteur, ajoutent à l'effet du Spectacle.

### COMÉDIE FRANÇOISE.

L'Auteur d'*Abdir* a réduit son *Drame Tragique* à trois Actes. Les suppressions qu'il a faites, ont ôté à l'action quelque chose de sa longueur, mais ne lui ont point, comme on le desiroit, donné de rapidité. La situation d'*Abdir* est moins prolongée, mais elle n'en

est pas plus intéressante. Pouvoit elle l'être au Théâtre ? Nous en doutons. Jetons un coup-d'œil sur la marche de ce Drame Tragique, & soumettons ensuite nos observations à la sagacité des Connoisseurs.

Les *Nangès* ont accablé d'exactions insupportables une de leurs plus grandes Provinces. Les Citoyens de cette Province ont pris les armes dans l'intention de secouer le joug. Timurkin, un Capitaine *Nangès*, a fait subir le dernier supplice à un Chef des Insurgens pris les armes à la main. On a demandé raison, mais en vain, de cet acte de barbarie. Par droit de représailles on veut dévouer à la mort un des Officiers *Nangès* qu'on a faits prisonniers : on s'en rapporte au hasard, & le nom d'Abdir sort de l'urne fatale. Les vertus, le courage, les qualités éminentes de ce jeune infortuné, ont inspiré à Vazir-kan, Général des Insurgens, une grande estime. Ce n'est qu'en gémissant que ce Général se prépare à donner l'ordre de la mort d'Abdir ; mais le père du jeune homme sacrifié par Timurkin, ne respire que la vengeance, & demande le supplice d'Abdir. Alors la mère de ce brave Officier, qui, sur la nouvelle du sort réservé à son fils, a traversé les mers, vient implorer pour lui la protection de Vazir-kan. Chef des soldats, mais soumis à la loi, celui-ci ne peut rien pour Abdir. Le vieillard, père de Nouddy (c'est le nom du Capitaine sacrifié), peut seul accorder la grâce du jeune *Nangès*. Il est ému par les larmes de la mère de cet infor-

tuné, & propose un moyen d'accorder sa vengeance & celle de son pays. Il propose à Abdir de quitter les drapeaux des Nangès, & de porter les armes contre eux. Le vertueux jeune homme rejette la proposition, & sa mère retombe dans le désespoir. Une ressource lui reste pourtant encore. Les Officiers Nangès faits prisonniers avec Abdir, révoltés du refus qu'on fait de livrer Timurkin, marchent vers leur camp, dans le dessein d'y trouver la mort, ou d'enlever le perfide. Ils ne reparoissent point. On conduit Abdir au supplice. On a dressé l'échafaud; il s'arrache avec courage des bras de sa mère pour aller subir son sort, lorsqu'on annonce l'arrivée d'un Ambassadeur Persan, qui, au nom de son Maître, vient demander & obtient la grâce d'Abdir.

Nous ne faisons point mention d'une certaine *Mirzane*, amante d'*Abdir*, parce que ce personnage a été supprimé à la seconde représentation.

Tout l'intérêt de ce Drame devoit porter sur Abdir, & cependant ce jeune Capitaine intéresse peu, parce que sa situation n'est point dramatique. Ceux de nos Lecteurs qui se rappellent l'anecdote qui a formé le sujet de ce Drame, ceux qui ont lu le Roman de M. de Mayer, savent que cette victime dévouée à la loi cruelle, mais trop souvent nécessaire des représailles, fut conduite plusieurs fois aux pieds de son échafaud, & reconduite dans sa prison. Toutes les ames sen-

sibles se pénétreront facilement de la position douloureuse où dût se trouver un innocent, dont on augmentoit le supplice en lui en montrant plusieurs fois l'instrument, & en prolongeant son existence, pour le laisser en proie aux tourmens de la honte, de l'attente & de l'incertitude, plus horrible encore que le trépas. Les détails de cette situation peuvent intéresser dans un Roman; au Théâtre, ils peuvent attendre un moment, mais ils doivent finir par devenir froids, parce que la répétition des mêmes tableaux, des mêmes incidens est proscrire par les règles de l'Art Dramatique, & qu'elles tendent toutes, ces règles, à produire les effets après lesquels on court aujourd'hui sans les attraper jamais, par la raison même qu'on s'est accoutumé depuis quelque temps à négliger les causes.

Pour porter le sujet d'Abdir au Théâtre, il falloit ajouter au fonds de la situation de ce personnage, des incidens raisonnables, les bien motiver & les rendre susceptibles de soutenir, d'échauffer & de porter l'intérêt jusqu'au dénouement. Il falloit approfondir sa manière, ne la point travailler à la hâte, & préférer au frivole honneur de l'avoir portée le premier sur la Scène, l'honneur plus digne d'un homme de Lettres, de faire un bon ouvrage, un ouvrage qui ne dût point son succès au concours de quelques circonstances, & qui fût fait pour plaire en tous les temps comme à tous les esprits.

Pour se convaincre que le Drame d'*Abdir*

a été fait d'une manière très-hâtive, il ne faut que jeter un coup d'œil sur la Scène du second Acte, entre la mère d'Abdir & le vieillard Nouddy. L'idée de cette Scène est très-heureuse. La position d'une mère qui vient demander la grâce de son fils, à un père qui poursuit la vengeance de la mort du sien, & de sa mort infâme, est véritablement Dramatique. Eh bien ! cette Scène faite pour déchirer tous les cœurs, pour faire couler les larmes de tous les yeux, laisse le Spectateur froid & tranquille. Pourquoi ? parce que l'Auteur l'a plutôt apperçue que sentie, & qu'il ne s'est pas donné le temps de chercher tous ces développemens heureux que l'amour maternel peut opposer à la fureur, & les combats intéressans de la sensibilité fortement émue contre la soif de la vengeance. On a applaudi dans ce Drame de beaux vers, quelques idées fortes, qui font regretter que l'Auteur ne soit pas plus vivement pénétré d'un sujet qu'il paroît avoir senti quelquefois, & qui ne demandoit pas à être médiocrement traité.

---

Le Samedi 29 Janvier, on a représenté, pour la première fois, *les Épreuves*, Comédie en un Acte & en vers.

Florival & Damis aiment deux sœurs. L'amante de celui-ci a formé le projet de l'éprouver. En conséquence elle feint de s'attacher à Florival. De son côté, Damis se

propose de faire sentir à sa maîtresse toutes les inquiétudes, toutes les angoisses, tous les mouvemens jaloux qui ont fait son tourment, & feint à son tour d'aimer la jeune sœur. On croira aisément qu'il n'est pas difficile de rapprocher deux amans de ce caractère. On les rapproche en effet; chacun avoue ses torts, & un double hymen termine la Pièce.

Ce petit Ouvrage a eu beaucoup de succès. Le fonds ressemble un peu à celui de quelques Comédies connues; mais le sujet est traité d'une manière neuve, facile & pleine de grâces. Le dialogue est vif, serré & rempli d'esprit. On pourroit même reprocher à l'Auteur de trop dialoguer. Ce reproche est d'une espèce rare: peu d'Auteurs se le voient faire aujourd'hui. Nous croyons pourtant que l'Auteur *des Épreuves* le mérite. Il a donné à la Comédie Italienne quelques Ouvrages qui ont annoncé le germe du talent. Sa Comédie des *Rivaux Amis*, représentée sur le Théâtre François, lui a fait honneur. Celle dont nous rendons compte ajoute à l'opinion avantageuse qu'on a conçue de ses talens. Néanmoins, dans toutes ces productions on n'apperçoit presque jamais, pour ne rien dire de plus, aucun de ces développemens qui sont l'âme de la Scène, qui servent à éclairer les physionomies, à mettre dans leur jour le caractère des personnages, & qui annoncent une tête dramatique. Son style, décomposé par hémistiches, fatigue quel-

quelques fois tant il est serré : il est même rare d'y appercevoir dix vers écrits de suite, & placés dans la bouche du même personnage. On aime à voir dans les essais d'un Auteur l'espoir de ses progrès à venir ; & nos jeunes Écrivains devroient , quoiqu'en travaillant à des bagatelles , se rappeler qu'un vieillard de bon sens devina le grand talent de Molière à une représentation des *Précieuses Ridicules*.

## ANNONCES ET NOTICES.

**LUNDI** prochain, 21 du courant, on mettra en vente, hôtel de Thou, rue des Poitevins, N<sup>o</sup>. 17., la deuxième Livraison de l'*Encyclopédie*, composée d'un volume de Planches & d'un volume de Discours. Prix, 35 liv. en feuilles, & 36 liv. 10 s. broché.

*Les trois premiers volumes du troisième Voyage de Cook*, in-4<sup>o</sup>. — *Les mêmes*, en 3 vol. in-8<sup>o</sup>. — *Les mêmes*, en 6 vol. in-8<sup>o</sup>. gros caractère. — *Les Tomes 17 & 18 de l'Histoire Naturelle des Oiseaux*, in-12. Prix, 6 liv. bl. ou br., 7 liv. 4 sols reliés. Ces deux volumes complètent cette grande partie de l'Histoire Naturelle. — *Le vingt-cinquième Cahier des Quadrupèdes enluminés*. Prix, 7 liv. 4 sols.

**RÉPERTOIRE** universel & raisonné de Jurisprudence civile, criminelle, canonique & bénéficiale ; Ouvrage de plusieurs jurisconsultes, mis en ordre & publié par M. Guyot, écuyer, ancien Magistrat. Nouvelle édition corrigée, & augmentée tant des lois nouvelles que des arrêts rendus en matière importante par les parlemens & les autres cours du

royaume , depuis l'édition précédente. A Paris , chez Vasse , rue de la Harpe , près de la rue Serpente ; & chez les principaux Libraires des provinces de France.

Il ne seroit guères possible de proposer aux hommes un objet plus intéressant & plus digne de leur attention que l'étude des lois , puisqu'elles sont les sources d'où ont toujours découlé le bonheur des peuples & la tranquillité des empires. Il est vrai que cette étude n'est point exempte de difficultés , sur-tout en France , à cause des variétés infinies qui résultent de ce que nos Rois ont permis que chaque province se gouvernât selon son droit & ses usages particuliers. C'est pour rendre ce chemin plus facile , que plus de quarante Jurisconsultes , dont les noms sont imprimés au frontispice de cet ouvrage , ont réuni & combiné leurs travaux.

Le plan d'après lequel le répertoire de jurisprudence a été entrepris , est sans doute le plus vaste qu'on ait pu concevoir sur cette science , puisqu'il en embrasse toutes les parties indistinctement. On y traite avec l'étendue qui a paru convenable , 1°. du Droit naturel considéré dans ses rapports avec la morale , avec les lois civiles & avec les facultés individuelles de chaque particulier. 2°. On y développe les principes du droit des gens. 3°. On y discute avec soin les divers objets qui sont du ressort du droit public du Royaume. 4°. On y considère le droit civil dans les différentes acceptions dont il est susceptible. 5°. On y examine les différentes sortes de crimes & de délits , & les peines que les lois criminelles ont établies pour punir les coupables. 6°. On y entre dans tous les détails relatifs aux lois canoniques & bénéficiales. 7°. Les moyens qu'emploie la police pour faire régner l'ordre & l'harmonie dans la société. 8°. Les matières dont connoissent les juridictions consulaires. 9°. On s'est pareillement occupé des matières qui sont de la

compétence des autres juridictions extraordinaires ; telles que le grand - conseil , les chambres des comptes , les cours des aides , la cour des monnoies : 10°. Enfin , on a non - seulement expliqué les règles à suivre dans la rédaction des différens actes , tant du ministère des juges , que de celui des notaires & des autres ministres de la justice ; mais on a aussi donné des formules ou modèles de tous ces actes , afin que chacun pût connoître les armes avec lesquelles on doit attaquer , & celles dont on peut faire usage pour repousser l'attaque.

Par ce léger aperçu des objets traités dans le Répertoire de jurisprudence , on peut juger de l'utilité dont cet ouvrage peut être pour les magistrats , les avocats , les notaires , les procureurs , & en général pour toutes les personnes qui ont des intérêts à discuter & des possessions à conserver.

*Conditions de la souscription ou de la vente.*

L'ouvrage contiendra dix-sept volumes in-4°. en caractère petit romain , tel que celui du prospectus. On continuera d'en publier un chaque mois : ainsi le douzième paroîtra au mois de juin de la présente année 1785 ; les cinq autres suivront de près , & paroîtront ensemble avant la fin de l'été prochain. Les personnes qui se seront fait inscrire avant la publication des cinq derniers volumes , ne payeront l'ouvrage que sur le pied de 168 livres distribuées en treize payemens , dont le premier de 24 livres , aura lieu quand on se fera inscrire , & les douze autres de 12 livres l'un , se feront en retirant chacun des douze premiers volumes ; les cinq derniers seront livrés *gratis* , aux personnes qui se seront fait inscrire avant qu'ils paroissent. Quand on les publiera , on fixera le quatorzième payement qu'auront à faire pour ces cinq volumes les personnes qui n'auront pas

souscrit précédemment. Afin que l'acquisition de l'ouvrage ne puisse jamais paroître onéreuse, on aura la liberté de retirer les volumes l'un après l'autre, quand on le jugera à propos, sans aucune obligation d'en retirer plusieurs à la fois.

Il résultera de cette facilité, qui subsistera même quand la souscription sera fermée, que les personnes auxquelles l'ouvrage ne conviendra pas, pourront, après l'examen qu'elles auront fait du premier volume, renoncer à l'acquisition des autres, & s'éviter le regret d'une dépense involontaire.

*La reliure & la brochure ne sont point comprises dans le prix dont on a parlé.*

*LES Dangers d'un premier Choix, ou Lettres de Laure à Emilie, par M. de la Dixmerie. 3 Parties in 12. A la Haye, & se trouve à Paris, chez Delalain le jeune, Libraire, rue S. Jacques.*

Nous rendrons compte de cet Ouvrage, dont l'Auteur est connu par d'autres productions estimables.

*LES Folies du Cousin Jacques, annoncées dans le Mercure du 22 Janvier dernier, se trouvent, brochées & reliées, chez l'Auteur, rue Buffaut, Fauxbourg Montmartre, même maison que Madame la Comtesse de Pardieu, depuis six heures du matin jusqu'à deux; chez Royez, quai des Augustins, & Lesclapart, pont Notre-Dame.*

Le même Auteur se propose de donner des Leçons d'Histoire, de Géographie, de Langues Latine, Françoisise & Grecque. S'adresser aux adresses ci-dessus.

*LE Quart-d'Heure des Jolies Françoisises, Etrennes aux Dames, mêlées de Couplets sur les Aïrs les plus agréables, avec Tablettes, Perte & Gain. A Paris; chez Desnos, Ingénieur-Géographe & Li-*

braire de Sa Majesté Danoise, rue S. Jacques, au Globe.

*FABIUS & Caton, Fragment de l'Histoire Romaine*, par M. Albert de Haller, traduit de l'Allemand par F. L. Koenig; Ministre du Saint Évangile à Berthoud. A Lausanne, chez Jules-Henri Pott & Compagnie. Prix, 1 liv. 4 sols.

Nous avons trois Romans politiques du célèbre Haller sur trois différentes formes de Gouvernement; *Ufong*, dont le sujet étoit le Gouvernement Monarchique; *Alfred*, qui traite du Gouvernement mixte, & *Fabius & Caton* sur le Gouvernement Républicain. Les deux premiers Ouvrages ont été traduits en François, & on lira avec plaisir celui-ci, qui en fait comme la troisième Partie, & complete un Traité des formes des Gouvernemens.

Nous ne dirons rien des beautés de détail qu'on y trouve; on doit sentir qu'un homme de talent comme M. Haller, écrivant d'après les plus fameux Historiens de Rome, un des plus beaux morceaux de l'Histoire Romaine, qui est la guerre d'Annibal, il n'en pouvoit résulter qu'un Ouvrage de mérite. Nous aurions désiré seulement que le Traducteur eût évité quelques fautes contre la Langue Française, dont les finesses paroissent lui être peu familières.

*EXHORTATIONS prononcées dans l'Eglise d'Yvetot, Diocèse de Rouen*, par M. l'Abbé Desjardin, Curé de cette Paroisse. A Paris, chez Lesclapart, Libraire de MONSIEUR, Frère du Roi, Pont Notre Dame, à la Sainte Famille.

La première de ces Exhortations roule sur le respect qu'on doit aux Prêtres à cause du caractère dont ils sont revêtus, & des fonctions augustes de leur Ministère. Elle est écrite d'un style noble &

soutenu. La seconde est remplie d'onction, & toutes les deux sont dignes de la réputation de M. l'Abbé Desjardin, déjà connu par des succès dans l'éloquence de la Chaire.

*COLLECTION de douze Cahiers composés de six Planches chaque, représentant des Plantes étrangères en Fleurs, Fruits, Corail & Coquillage, destinée par Jacques Charton, Officier du Point d'Honneur, proposée par souscription.*

En souscrivant on paye 12 livres pour le premier Cahier, & 6 liv. de mois en mois, à la distribution de chacun des autres Cahiers; le dernier sera livré *gratis*. Chaque Cahier coûtera 9 livres à ceux qui n'auront pas souscrit. Le second Cahier paroît actuellement; l'on y trouvera la Plante de l'Hipécucuanha telle que la Nature l'a produite. La Collection de ces Plantes est particulièrement destinée aux Manufactures d'étoffes de soie, indiennes, porcelaines & papiers. On souscrit chez l'Auteur, rue Saint Honoré, en face des Piliers des Halles, à côté de la rue Tirechape, maison de l'Épicier.

*L'AMI de la Nature, ou manière de traiter les maladies par le prétendu Magnétisme Animal, par M. Souffelier de la Tour, Écuyer, &c. A Dijon, chez Capel; & se trouve à Paris, rue & hôtel Serpente. Prix, 3 liv. broché.*

L'Auteur de cet Ouvrage prétend que le Magnétisme Animal n'est autre chose que l'électricité; & à propos d'électricité, il parle du tonnerre, des vents, du flux & reflux, de tremblemens de terre, des volcans, &c. On trouvera dans cet Ouvrage des choses assez curieuses sur toutes les parties de la Physique; ce qu'on y lira sur M. Mesmer & quelques-uns de ses Élèves qui ont passé à Dijon, & qui y ont opéré, mérite aussi d'être lû. En général le

ton de cet Ouvrage est fait pour plaire. L'Auteur s'y explique toujours avec modestie, & il paroît qu'il n'a eu, en prenant la plume, d'autre motif que le desir d'être utile.

*CONSEILS de l'Amitié, ou Étude nécessaire au bonheur de l'Homme & à celui de la Société.* A Paris, chez J. F. Baltien.

Ce petit Livre se fait lire avec plaisir ; il est écrit d'un style assez rapide ; mais il y a peu de choses saillantes & faites pour être citées.

*Six Duos dialogués pour deux Violons*, par M. de Beauclair, de la Musique de S. M., Œuvre III. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez Leroy, Marchand de Musique, Place du Palais Royal, Café de la Régence.

*ETRENNES d'Euterpe, ou premier Recueil de Romances, Rondes, Vaudevilles*, Paroles & Musique par M. Ducray, avec Accompagnement de Guitare du même Auteur. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Robin, quai de Gèvres, aux deux Anges.

Ce sont des Chansons assez gaies pour la plupart, & des Airs d'une tournure naïve & agréable.

*La Muse Lyrique, ou Journal de Guitare*, dédié à la Reine. Ce Journal, qui en est à sa quinzième année, n'a jamais été fait avec plus de soin. Il est composé des plus jolis Airs du Théâtre ou de Société, à mesure qu'ils paroissent ; il y en a beaucoup d'autres, tous neufs, d'un style agréable & d'un choix de paroles toujours très-bien fait. On y rencontre avec plaisir beaucoup de Musique de M. Porro, principalement chargé de la composition du Journal de Guitare, & qui connoît très-bien cet

Instrument. Ou trouve l'année complète 1784, & l'on souscrit pour les suivantes chez la Veuve Bail-  
lon, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de  
celle de Richelieu. Prix, 12 liv. & 21 liv.

NUMÉROS 1 & 2 de la seconde année du Jour-  
nal de Violon, ou Recueil d'Airs nouveaux arran-  
gés pour le Violon, l'Alto, la Flûte & la Basse.  
Prix, 18 liv. & 21 liv. Séparément 2 liv. 8 sols. A  
Paris, même Adresse que ci dessus. Ce Journal, qui  
paroît exactement à la fin de chaque mois, a été  
trop bien reçu des Amateurs pour n'être pas conti-  
nué.

SONATE pour le Clavecin, Violon obligé,  
par M. Hullmandell, formant le Numéro 13 du  
Journal de Pièces de Clavecin par différens Auteurs.  
Séparément 2 liv. 8 sols. Abonnement 24 livres &  
30 liv. A Paris, chez M. Boyer, à la Clef d'or,  
passage de l'ancien Café de Foy, rue de Richelieu,  
& Mme Lemenu, rue du Roule.

NUMÉRO 14 du même Journal, contenant un  
Concerto pour le Clavecin à petit ou grand orches-  
tre, *ad libitum*, par Amédée Mozart. Prix, 6 livres.  
Abonnement & Adresse comme ci-dessus.

NUMÉROS 2 à 6 du Journal de Harpe, par les  
meilleurs Maîtres, cinquième année. Abonnement  
15 liv. franc de port pour cinquante-deux Livrai-  
sons, composées de deux & quelquefois trois feuilles  
de Musique qui paroissent exactement tous les Di-  
manches. Chaque Numéro séparé 12 sols. A Paris,  
chez Leduc, successeur de M. de la Chevardière,  
ci-devant rue Traversière, actuellement rue du  
Roule, à la Croix d'or. On y trouve aussi le Jour-  
nal de Clavecin.

NEUVIÈME Recueil d'Airs d'Opéras comiques & autres pour deux Flûtes ou deux Violons, par M. Muffard, Maître de Flûte. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Aubry-le-Boucher, maison du Marchand de Vin; à côté du Pâtissier.

Six Quatuors concertans, à deux Violons, Alto & Basse, par M. F. Hoffmeister, Œuvre Septième. Prix, 9 liv. A Paris, chez Imbault, rue & vis-à-vis le Cloître S. Honoré, maison du Chandelier.

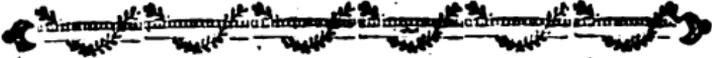
Pour les Annonces des Titres de la Gravure; de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.

## T A B L E.

<i>A Mlle de Saint Léger</i> , 97	<i>Municipales du Languedoc,</i>	
<i>Les Quatre Saisons de la Vie</i> ,	<i>Ec.</i>	103
		98
<i>Souhait de Bonne Année</i> , 100	<i>Concert Spirituel</i> ,	123
<i>Charade, Enigme &amp; Logogry-</i>	<i>Acad. Roy. de Musique</i> ,	125
<i>phe</i> ,	<i>Comédie Françoisé</i> ,	130
	<i>Annonces &amp; Notices</i> ,	136
<i>Suite de l'Extrait des Loix</i>		

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercuré de France*, pour le Samedi 19 Février 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 18 Février 1785. GUIDI.



# JOURNAL POLITIQUE

## DE BRUXELLES.

---

S U È D E.

*DE STOCKOLM, le 15 Janvier.*

**L**E sieur Henri Gustowsky, Capitaine dans le Régiment de Nylande, est mort le 5 Novembre dernier, âgé de 99 ans. Il naquit le 22 Août 1685, dans la ville de Grodno en Pologne. Il entra au service de Suede en 1706, sous le regne de Charles XII, & il accompagna ce Monarque en Saxe & en Ukraine. Il se trouva à la bataille de Holoftzin, au siege de Wipfleck en Ukraine & à la bataille de Pultava, où il fut fait prisonnier, & conduit d'abord à Moscou, ensuite à Casan. Il retourna avec le Général Muhl en Suede, où il arriva en 1716. En 1721 il parvint au grade de Lieutenant, & à celui de Capitaine en 1759. Cet Officier a joui jusqu'à sa mort de la santé la plus robuste, & il a conservé une vigueur peu commune à son âge.

N°. 8, 19 Février 1785.

e

L'Amirauté, pour éterniser la mémoire de l'Amiral de Trolle, Grand-Croix de l'Ordre de l'Épée, a fait frapper une médaille dans le goût antique, qui représente d'un côté, l'Amiral regardant la grande Croix de l'Ordre dont il est décoré, & au-dessus est écrit son nom. On voit sur l'exergue un gouvernail antique, deux Dauphins & l'année 1780, qui est l'époque à laquelle le sieur de Trolle eut le commandement général des armées navales de Suède; on lit au-dessous, *Gifven 1784, af Amiralitelet*; ( donnée en 1784 par l'Amirauté. )

On a fait frapper en cuivre, un grand nombre d'exemplaires de cette médaille, & on en a distribué plusieurs milliers parmi les marins & le peuple.

## A L L E M A G N E.

*DE HAMBOURG, le 17 Janvier.*

Le nombre de vaisseaux sortis du port d'Archangel en 1784, a été de 126; savoir, 34 pour Hambourg; 27 pour Amsterdam; 13 pour Londres; 8 pour Brême; 6 pour Bergeu; 6 pour Hull; 3 pour Drontheim; 3 pour Dordrecht; 3 pour Dublin; 3 pour Liverpool; 3 pour Lisbonne; 3 pour Newcastle; 3 pour Leith; 2 pour Greenock; 2 pour Copenhague; 1 pour Onéga; 1 pour S. Ubès; 1 pour Rochester; 1 pour Barcelone; 1 pour Bordeaux; 1 pour Rotterdam; 1 de Port-à-Port; 1 pour Belfast; 1 pour Ostende.

10,940 navires ont passé le Sund pendant la même année: on en a compté;

1691. Danois , 3172 Anglois , 2170 Suédois , 1366 Hollandois , 1429 Prussiens , 167 Impériaux , 38 Portugais , 25 François , 19 Espagnols , 13 Américains , 5 Vénitiens , 168 de Riga , 16 de Curland , 190 Dantzikois , 259 de Brême , 75 d'Hambourg , 68 de Dubeck , 68 de Rostock & 8 d'Oldenbourg.

Suivant un Journal Allemand , la population de la Livonie en 1783 s'élevoit à 525,310 habitans de tout âge & de tout sexe : le dénombrement des mâles dans l'Estonie en a donné 99,642 , dont 91,144 sont dans la servitude.

S'il faut ajouter foi à des lettres de Constantinople , le Capitan Bacha , pendant sa croisière dans l'Archipel , découvrit que la maison du Consul Russe à *Miconi* étoit entourée d'une forte muraille. Ayant fait rapport de cette construction au ministère , l'ordre de la démolir a été envoyé à ce Consul , qui a réclamé l'intervention de l'Envoyé Russe à Constantinople.

On rapporte un nouveau trait d'activité de ce même Capitan Pacha.

Depuis quelques jours , il étoit obligé de garder le lit , à cause d'une blessure à la jambe. Dans cette situation , il apprend qu'il s'étoit élevé une rixe au Fauxbourg de *Galata* entre les *Janissaires* de la ville & ceux d'*Asie* , parmi lesquels il y en avoit déjà plusieurs de blessés , & même de tués : Il quitte sur le champ le lit ; & , malgré l'appareil douloureux de sa blessure , ils s'arme , & se faisant accompagner de ses gens , il s'avance vers *Galata* : La porte en étoit fermée ; & les mutins refusoient de l'ouvrir : Il ordonne alors de l'enfoncer ; & , paroissant tout-à-coup au milieu des furieux , il les intimide

tellement par sa voix, ses regards & sa présence, qu'ils se dispersent à l'instant. On en a arrêté huit, qui, le lendemain, ont été mis dans des sacs & jetés à la mer.

Les registres de l'année dernière portent le nombre des mariages à Königsberg, à 636, celui des naissances à 2108, & celui des morts à 1918. Les naissances ont surpassé les morts de 190.

Le nombre des bâtimens arrivés la même année dans le port de cette ville, monte à 1964, & celui des bâtimens qui en sont partis, à 1986.

Un Journal Allemand offre les détails suivans sur le commerce des cuirs de Russie & de Pologne.

Les Cuirs de Russie sont de 6 especes; savoir :  
1°. Les Cuirs superfins, le ballot de 7, 3 quarts à 8 quintaux ou de 20 rouleaux, chaque rouleau de 6 peaux, & chaque peau du poids de 7 à 7 1 quart de livre.

2°. Cuirs fins ordinaires, même poids & même nombre de rouleaux & de peaux.

3°. Cuirs fins moyens; la paire est du poids de 14 à 15 livres & demie.

4°. Cuirs moyens ordinaires; la paire est du poids de 15 à 16 livres.

5°. Cuirs de rebut, &c.

6°. Rosswall. Ces deux especes sont de la moindre qualité: les Cuirs de la meilleure qualité, sont ceux de Kostrom & de Jaroslaw; viennent ensuite ceux de Wologda, de Novogisod, de Moscou, de Plescow, de Casan & de Lugolsk.

Dans le commerce de ces cuirs, il faut faire attention au poids des ballots & sur-tout aussi à la

circonstance, pour qu'on reçoive les ballots sans qu'ils aient été déballés. Un ballot de 20 rouleaux pèse communément 30 pouds ou 1,000; & chaque rouleau en contient 3, ou si les Cuirs sont des *Poluwallé* ou Cuirs légers, 5 paires de peaux. On envoie ordinairement des ballots de ce poids à Hambourg & à Lubek. — Les ballots envoyés en Italie, renferment 22 rouleaux; la plupart des Cuirs qui y passent, sont superfins ou des *Poluwallé*. — La ville de Petersbourg est le principal endroit pour ce commerce, & le tems le plus favorable pour acheter des Cuirs de Russie est le mois de Novembre immédiatement après l'arrivée de la flotte d'Archangel. Le prix de ces Cuirs ne peut point être déterminé avec exactitude; ceux que la Hollande & les villes de Hambourg & de Lubek fournissent à l'Allemagne, coûtent la livre de 10 à 12 schellings de banque, & on accorde 8 & deux tiers pour cent de rabais.

Les Cuirs de Pologne sont de cinq especes; savoir :

1°. Cuirs de Mohilow; dont la paire pèse 14 jusqu'à 15 liv. & demie.

2°. Cuirs de Sluezkou Cuirs moyens de Pologne; la paire pèse 16 jusqu'à 16 liv. & demie; le rouleau de 6 pieces pèse un demi quintal moins de 5 livres & demie, & le ballot ou 20 rouleaux 9 quintaux au plus.

3°. Cuirs de Poloezk ou Cuirs ordinaires de Pologne; la paire pèse 17 jusqu'à 17 livres & demie; le rouleau un demi quintal moins 2 livres & demie; le ballot ou 20 rouleaux, 9 quintaux & demi & 5 livres.

4°. Cuirs Rosswall ou rebut.

5°. Cuirs des frontieres de Pologne,

La ville de Dantzick est le principal endroit pour le commerce de ces Cuirs.

DE BERLIN, le 4 Février.

Le Comte de Luchesi, Envoyé de Naples, est parti pour Londres, où il va résider. Le Comte de Ségur, Ministre de la Cour de France en Russie, est arrivé dans cette Capitale, d'où il est parti pour Potsdam, le 29 du mois dernier.

Dans l'Assemblée publique de l'Académie, le 27, pour célébrer l'anniversaire du Roi, M. Formey, Secrétaire perpétuel ouvrit la séance par des Réflexions sur les Tusculanes, terminées, selon l'usage, par l'éloge de S. M. Mr. le Baron de Herzberg, Ministre du Cabinet, lut une Dissertation sur la population en général, & sur celle des Etats Prussiens en particulier. M. Formey présenta ensuite à l'Académie une édition des Œuvres du Comte Algarotti, augmentée d'un dixième volume, & dédiée à S. M. par l'Editeur, le Libraire Manini de Crémone. M. Gerhardsi lut un Mémoire sur une pierre flexible, trouvée par M. le Conseiller Dantz, & M. d'Anieres termina la séance par des remarques sur les jeux de hasard.

L'usage du charbon de terre est actuellement bien établi dans la Silésie & dans le Comté de Glatz. 2480 ateliers, 1990 poêles, 445 chaudières ou fours, 11 savonneries, 5 moulins de papeteries ont employé ce combustible l'année dernière avec le plus grand succès. En 1784, on a exporté de ces deux provinces 488,074 mesures de charbon de terre.

Le nombre de Vaisseaux entrés à Dantzick

l'année dernière a été de 839 , & il en est sorti 831. Des premiers , il s'est trouvé 192 Navires Anglois ; 181 Danois ; 153 Suédois ; 63 Hollandois ; 112 Dantzickois. Le reste de Prussiens & d'autres Ports de la Balrique. En général , le Commerce , spécialement celui du bois , a été assez animé. Il est entré 42,495 last de bled , & il en a été exporté 34,862.

Durant son séjour à Geneve le Prince *Henri* visitant les fabriques d'Horlogerie , s'arrêta long-temps dans l'atelier d'un artiste en rouages. En sortant le Prince lut sur la porte cette inscription : *le loisir des gens oisifs fait le tourment des gens occupés.* Cela pourroit me regarder en ce moment-ci , dit le Prince ; *oui , Monseigneur* , répondit l'Artiste , *c'est à cause de vous que cette inscription est là depuis 25 ans. Je recevois alors d'exactes nouvelles d'Allemagne ; tout le quartier accouroit chez moi pour entendre le récit de vos victoires , & je fus obligé d'employer cet avertissement pour écarter les importuns.*

Ce compliment , bien plus ingénieux que tant de plates rimaileries , étoit d'autant plus flatteur , que l'Artiste disoit vrai.

Quoiqu'on répande dans l'étranger la nouvelle de deux armées Prussiennes , prêtes à s'ébranler au printems , nous pouvons affirmer de la maniere la plus positive , qu'il ne se fait encore ici aucun mouvement quelconque , d'où l'on puisse induire une pareille assertion.

DE VIENNE, le 27 Janvier.

Toujours le même partage d'opinions, & la même diversité de conjectures. Chacun les appuie sur de petites circonstances du moment, contradictoires en apparence, & que l'ignorance du véritable but des divers mouvemens fait paroître telles. D'un côté, ce sont 3000 quintaux de poudre, commis à Cologne & contrémandés; une livraison de bombes achetées dans le pays de Treves, suspendue; les Croates arrêtés dans leur marche par de nouveaux ordres; enfin, l'Empereur lui-même dont les équipages arrivent à Bruxelles, tandis que les Nouvellistes, ses Maréchaux de logis, lui tracent la route de la Transylvanie. En même tems, on écrit de Bohême, que de nouveaux Régimens vont défilér vers les Pays-Bas, qu'on a prévenu de leur marche les fournisseurs sur les frontieres de la Baviere, & que les préparatifs de guerre se continuent sans interruption. Le Public peut choisir entre ces bruits opposés ceux qui lui paroissent les plus conformes aux conjonctures.

Tous les jours l'Empereur se leve à cinq heures du matin, & à huit le paquet des dépêches est fini, & ordinairement envoyé chez le Feldt-Maréchal Laschi. Beaucoup de gens envisagent dans le renvoi du voyage de la Czarine à Cherson un présage de sce-

nes importantes au printems prochain.

Voici ce qu'on mande d'Agram en Hongrie le 14 Janvier.

La premiere division du corps franc, composé de 500 hommes d'infanterie, rassemblés dans les environs de *Carlostadt*. est arrivée ici le 4 de ce mois, & a continué sa route pour *Waratin*, qui est le point de réunion, & d'où elle partira avec les deux autres pour les *Pays-Bas*. Nous attendons à tout moment la seconde division de ce corps franc; elle sera composée de 500 hougards, qui ont été pourvus de chevaux à *Bellovar*. La dernière division n'arrivera qu'à la fin de cette semaine; elle ne sera formée que de sujets turcs, nés Mahométans, qui ont embrassé la Religion catholique. Un (*Harambascha*) chef de 16 voleurs, qui se présenta pour être enrôlé, fut reçu lui & ses adjoints; comme ils vantoient beaucoup leur adresse à viser juste, on les mit à l'épreuve, &, en effet, il n'y en eut pas un qui n'atteignit le but, & leur chef donna précisément dans le milieu; une seconde épreuve eut le même succès.

Le Lieutenant Colonel Kray, qui a eu le bonheur de saisir Horiah, a été fait Colonel & Chevalier de l'Ordre de Marie Thérèse. Les paysans qui ont aidé à cette capture, ont reçu 600 ducats, & ont été affranchis de tout impôt jusqu'à la troisième génération. Horiah a déjà subi le premier Interrogatoire, d'où il résulte, à ce qu'on prétend, que la révolte avoit dû commencer dès le premier de Mai dernier, & qu'il s'agissoit d'assassiner toute la Noblesse: des divisions entre les conjurés retarderent l'exécution de ce complot.

On donne encore en ces termes une troisième relation de la catastrophe du chef de ces conspirateurs.

Horiah, se voyant abandonné de ses partisans, se retira dans le bois de Radak où l'on n'auroit rien pu entreprendre contre lui sans un grand danger & sans des pertes considérables. On imagina un stratagème, qui réussit. Un Colonel-Lieutenant, nommé *Tilk*, se choisit 40 Wallaques affidés. Avec ce cortège, il alla chez Horiah; ils se donnerent pour déserteurs, & surent si bien le persuader, qu'il leur donna à chacun 6 ducats pour les engager à son service. Ils vécutent avec lui, & se conduisirent comme il l'exigeoit. Cependant le Colonel-Lieutenant fit donner des avis & faire des rapports par un de ses affidés à M. de *Krzy*, Lieutenant-Colonel du deuxième Régiment de *Sekler*, qui commandoit le Corps. Horiah & *Gloska* étoient placés avec quatre paysans dans le bois autour d'un feu, quand ceux-ci d'intelligence avec M. *Tielk*, donnerent leur signal; chacun des paysans prit en même temps son homme, (il y avoit donc encore deux autres que Horiah & *Gloska*) & le désarma, & la milice survint. Horiah assura que, s'il s'étoit appercu un moment plutôt de leur dessein, ils ne les auroient pas eu vivans.

On espere que cet événement appaisera entièrement les troubles. Les étincelles de l'incendie s'étoient communiquées à d'autres Comitats. 18 Popes, ou Prêtres Grecs avoient tenu un synode de conspiration: l'un d'eux écrivit à Horiah, pour lui demander si l'on devoit l'attendre, ou commencer sans lui. Cette lettre a été interceptée; &

le Prêtre faisi : il sera empalé, après sa dégradation de la Prêtrise. La conduite de ces Popes est une étrange marque de leur gratitude envers l'Empereur qui a fait jouir les Grecs schismatiques de la tolérance ! On ne pense point qu'Horiah soit transféré à Vienne : son supplice aura lieu à Hermanstadt. Nous n'avions pas tort, dans le tems que l'on faisoit de si belles histoires de ce brigand, de ses armées & de ses succès, de prédire, qu'ayant commencé comme Pughatchew, il finiroit de même.

Les Calvinistes de Raab en Hongrie ont achevé leur Maison de prières, inaugurée le 12 Décembre. Ils ont adopté, pour l'usage de leurs Ecoles, l'excellent Catéchisme de M. *Vernes*, ancien Pasteur de l'Eglise de Genève. A *Eperis*, les Luthériens, avec la permission de l'Empereur, ont acheté le College & l'Eglise des Jésuites, pour la somme de 6000 florins ; ils ne tarderont pas à y célébrer leur culte.

On annonce encore des changemens dans le Ministère, mais différens de ceux dont nous avons parlé précédemment. Selon les dernières conjectures, le Comte de Collovrath quittera la Chancellerie, pour être adjoint au Comte de Hatzfeldt, en qualité de second Ministre d'Etat & des Finances ; le Comte de Zinzendorf remplacera le Comte de Kollowrath à la Chancellerie, & sera lui-même remplacé par le Comte Joseph de Kaunitz, actuellement en Espagne. Journallement il se leve des plaintes contre le nouvel Institut des pauvres & contre l'Hôpital

Général ; ce qui fait attendre de grands changemens dans ces deux Etabliffemens.

On a trouvé à Liska en Hongrie une Prophétie du quinzieme siecle, dans le tombeau de Jean Regiomontanus, faite, dit-on, avant sa mort. La voici :

*Post mille expletos à partu virginis annos  
Septingenos rursus abinde datos,  
Cetsagesimus octavus mirabilis annus  
Ingruet, & secum tristia fata feret.  
Si non hoc anno totus malus occidet orbis,  
Si non in nihilum terra fretumque ruet ;  
Cuncta tamen mundi rursus ibunt atque deorsum  
Imperia, & luctus undique grandis erit.*

On conjecture que la constitution de la Hongrie subira bientôt de grands changemens, & qu'on la réduira à la même forme que le reste de la Monarchie Autrichienne : la Hongrie sera, dit-on, partagée en 8 Gouvernemens auxquels les Comitats seront subordonnés.

Les préjugés des habitans de cette ville l'ont emporté sur le sage Règlement de l'Empereur, au sujet des sépultures. Ce Monarque ne voulant point forcer les volontés, avant qu'on fût parvenu à persuader la raison, vient d'écrire le billet suivant au Comte de Collovrath, Grand-Chancelier de Bohême & d'Autriche.

« Comme un grand nombre de Viennois  
» est assez peu éclairé pour ne pas sentir les  
» raisons qui m'ont fait prescrire les sacs d'en-  
» terremens, raison qui se rapporte à une  
» putréfaction plus prompte, & qui s'équiem-  
» ment, intéressoit la santé des vivans ; puis-

» qu'ils font un si grand cas de leurs corps ;  
 » même après leur mort , ne songeant pas qu'ils  
 » ne sont plus alors que des cadavres fœtides ,  
 » Je ne m'embarasse plus de quelle maniere ils  
 » veulent être enterrés , & ils peuvent se faire  
 » mettre à leur aise dans des cercueils , s'ils  
 » ne veulent pas être cousus dans des sacs ».

Ce fanatisme étoit au point , qu'un pay-  
 san de la Bohême , dont la fille unique ve-  
 noit de mourir , voyant le fossoyeur se pré-  
 parer à mettre le petit cadavre dans un sac ,  
 l'étendit roide mort d'un coup de couteau.  
 D'autres paysans se sont enfuis en Saxe &  
 en Silésie , uniquement pour y être enter-  
 rés à la façon de leurs peres. Un riche Juif,  
 mort dans cette Capitale , ordonna par son  
 testament de transporter son corps à Pres-  
 bourg , où la pratique salutaire des sacs n'é-  
 toit pas encore introduite.

L'Empereur a fondé à l'Université de cette  
 Capitale une Chaire d'Arithmétique politi-  
 que , à laquelle il a nommé le sieur Brand ,  
 Instituteur de l'Ecole de commerce.

*DE FRANCFORT , le 7 Fevrier.*

Le secret des affaires est impénétrable à  
 Vienne. Les préparatifs se font , la seconde  
 division de troupes va s'ébranler , & l'on ne  
 fait rien , l'on ne dit même rien sur le tems  
 de leur marche , ni sur le lieu de leur desti-  
 nation. Aucune lettre de Vienne ne s'expli-  
 que sur la convention entre l'Empereur &

la Maison de Baviere, qui n'est encore communiquée à aucune des Puissances voisines. L'on assuroit qu'il y avoit eu dans le Conseil de Munich quelques déplacemens occasionnés par des indiscretions ; mais l'on a de fortes raisons de croire que ces déplacemens étoient peu nécessaires.

Le Prince de *Linange*, qui réside à *Durkeim*, (pas loin de *Manheim*) y a établi un Théâtre depuis quelques années. Le 2 Janvier, il y eut une représentation pour les pauvres de toutes les Religions. Les Prédicateurs des trois Religions chrétiennes & le Rabbin des Juifs se trouverent à l'entrée de la salle de Spectacle, & reçurent les contributions. Un Catholique avu des Protestans, trois Prêtres Chrétiens, à côté d'un Juif, tous devant une maison, contre l'usage de laquelle encore beaucoup d'Ecclésiastiques déclament. Le Prédicateur réformé étoit un vieillard respectable, en cheveux blancs. La recette fut considérable, & elle fut répartie également entre les quatre Religions.

Le Prince-Archevêque de *Saltzbourg* a ordonné aux Capucins de porter dorénavant des bas & des souliers pendant l'hiver.

Le nouveau régiment, qui vient de se lever dans le *Wirtemberg* pour le service de l'Empereur, est presque complet ; il se nommera la Légion impériale. Il est composé de 200 Dragons, de 800 Fantassins & 50 Canoniers. L'on dit qu'il a été donné au Prince *Ferdinand de Wirtemberg*, & qu'il doit sous peu partir pour les Pays-Bas. Le Colonel Autrichien, qui conduisoit le Régiment de *Miguzzi* au travers du pays de *Wirtemberg*, est de retour ici ; il doit repartir, le 6 Février, à la tête de la Légion impériale.

Une lettre de Munich rend en ces termes le récit d'un suicide, exécuté récemment dans cette Capitale.

« Une jeune Demoiselle, du plus rare mérite, demande à sa mere la permission de sortir le matin pour se rendre avec sa Femme-de-Chambre chez un Marchand de Modes. La permission est accordée. En sortant de chez le Marchand, la jeune personne propose sans affectation à sa conductrice de monter sur la tour de l'Eglise de Notre-Dame pour y jouir de la vue. La journée étoit des plus belles. La Femme-de-Chambre y consent. Arrivées au haut de la tour, la Demoiselle laisse tomber le couvercle de sa tabatiere; tandis que sa suivante & le sonneur, qui les avoient accompagnées, s'empresrent de le ramasser, la jeune infortunée saisit le moment de se précipiter en bas de la tour.

On attribue cet événement à la crainte de la jeune personne, d'être obligée d'épouser un vieillard riche, à son amour, pour un Lieutenant du Régiment de *Charles-Lorraine*, & à une lecture assidue des ouvrages modernes des Prédicateurs de suicide.

L'anecdote suivante peut adoucir l'affligeante impression de celle qu'on vient de raconter.

Le Prince P., qui possède des biens considérables dans la Bohême & dans le Royaume de Naples, se trouvant à Vienne, prenoit un plaisir extrême à courir les rues de cette ville dans un Phaéton; attelé de quatre chevaux, qu'il conduisoit lui même. Un jour qu'il passoit devant un Corps de Garde, l'Officier mit sa troupe sous les armes pour le saluer; mais le Prince, qui alloit

grand train , éclaboussa en passant l'Officier qui justement avoit un uniforme blanc tout neuf. Celui-ci , de mauvaise humeur , cria au Prince de ne pas mener sa voiture si rapidement. A ce cri , le Prince s'arrêta , & en voulant contenir ses chevaux , il éclabouffoit de plus en plus le Militaire. Alors celui-ci , perdant toute patience , monta sur le Phaéton , en fit descendre le Prince , & lui donna une volée de coups de canne : mais réfléchissant ensuite sur cette action , il craignit la colère de l'Empereur , alla le trouver , & lui exposant l'affaire , le supplia de considérer que son habit étoit neuf , sa paie très-mince , & la provocation du Prince très-gratuite. « Mon ami , lui dit l'Empereur , vous » vous trompez , ce n'est point le Prince que » vous avez battu , mais son Cocher ». Et il le renvoya très-gracieusement.

Des lettres de Berlin portent que le sieur de Gaffron , ancien Résident du Roi de Prusse à Constantinople , a été arrêté à son retour , par ordre de S. M. , & conduit sur le champ à Spandau.

Le 21 de ce mois , la Comtesse regnante de la Lippe , née Princesse de Hesse-Philippstadt , est morte à Lipstadt , dans sa cinquantième année.

## I T A L I E.

*DE MILAN , le 26 Janvier.*

Il est entré dans le port de Gènes , pendant le cours de l'année dernière , 2056 bâtimens de diverses nations , au nombre desquels étoit un bâtiment Américain.

L'heureuse végétation des grains, préparés suivant les procédés du chevalier Marco Barbaro, est constatée par les témoignages les plus authentiques. On en a fait l'essai dans plusieurs parties de l'Italie, & particulièrement en Toscane, & par-tout avec le plus grand succès. Les expériences avec le Tourneïol ont aussi réussi au-delà des espérances. La tige de cette plante portoit plus de quarante fleurs, dont la plupart étoient d'une grosseur extraordinaire, & cependant le terrain sur lequel la semence avoit été répandue, étoit argilleux, & n'avoit reçu aucunes préparations. Le Chevalier Marco Barbaro, ayant imaginé d'extraire l'huile de la semence, il la trouva agréable au goût & très-bonne à brûler. Cette huile étant épurée suivant un procédé particulier, ne ternit point les verres ni les réverbères. Le Tournesol n'exige aucune culture; il suffit de tenir les plantes à quelques pieds l'une de l'autre. Les terrains, qui ne sont propres à d'autres productions, sont susceptibles de cet assolement. Lorsque la semence a été mise en fermentation, elle procure une récolte quatre fois plus abondante.

Sur la fin du mois de Février, M. Joseph Visconti, Homme d'Affaires de M. Barbaro, distribuera les graines préparées d'après les procédés de l'Auteur avec un avis imprimé, où l'on indique la méthode à suivre pour les semer.

Tous les Régimens tant d'infanterie que de cavalerie, qui composent les troupes du Roi de Sardaigne viennent d'être complétés par ordre du Gouvernement. On fait aussi la revue de l'artillerie & des arsenaux, & il est entré dernièrement à Nice un bâti-

ment chargé de salpêtre pour le compte de la Cour.

## ESPAGNE.

*DE MADRID, le 30 Janvier.*

S. M. a arrêté de rétablir les Galeres dans sa Marine, afin d'animer de plus en plus la course contre les Algériens. Cette résolution Royale a été communiquée à tous les Tribunaux & à toutes les Justices du Royaume, afin qu'ils remettent en vigueur la peine des Galeres prescrite par les Loix.

Le nombre des Navires qui sont entrés dans la baye de Barcelone, pendant le cours de l'année dernière a été de 874: savoir, 47 Vaisseaux de guerre Espagnols, & 413 Bâtimens marchands de la même nation; 91 François; 81 Anglois; dont un de guerre; 62 Hollandois, dont 2 de guerre; 27 Napolitains; 11 Portugais; 54 Suédois; 15 Danois; 16 Maltois, dont 15 de guerre; 11 Impériaux; 20 Ragusois; 2 Toscans; 16 Vénitiens; 7 Génois & 1 Modenois.

## GRANDE-BRETAGNE.

*DE LONDRES, le 5 Février.*

Les discussions relatives aux Elections contestées, ont occupé le Parlement depuis sa rentrée jusqu'au premier de ce mois; jour auquel M. Pitt fixa l'attention de la Chambre sur trois objets importans, dont elle devoit s'occuper sans délai; savoir, la réforme

Parlementaire, l'établissement d'un système de commerce entre l'Irlande & l'Angleterre, & les mesures à adopter dans les divers départemens de la Finance. Afin de donner plus de poids aux résolutions à prendre sur ces trois points, M. Pitt proposa un appel général de la Chambre pour le 14 de ce mois; enforte que les membres qui ce jour-là s'absenteroient, sous des prétextes frivoles; fussent mis sous la garde du Sergent d'armes.

M. Fox se déclara partisan zélé de la réforme parlementaire; il exprima son desir que le plan relatif à cet objet fût présenté à la Chambre, sous la forme d'une proposition générale.

Lord North dit qu'il persistoit à regarder toute réforme dans la représentation comme une mesure dangereuse. Il parut étonné de ce que M. Pitt se pressoit tellement d'établir un système de commerce entre l'Angleterre & l'Irlande. Il représenta que pour donner de la consistance à ce système, il étoit préalablement nécessaire qu'on mit sous les yeux de la Chambre diverses notions dont l'examen prendroit du tems. Il pria en conséquence M. Pitt de proposer en premier lieu son Bill de réforme.

M. Pitt répondit à l'un & à l'autre de ses amers Antagonistes; dans un discours où il mêla à propos le raisonnement, l'éloquence, la plaisanterie, & qui fut reçu avec de grands applaudissemens.

Le 2, M. Pitt fit une motion tendante à ce qu'il lui fût permis de présenter un Bill ayant pour objet de permettre à la Colonie de Terre-

Neuve, d'importer des États-Unis de l'Amérique septentrionale du pain, de la farine & du bétail, sur des Bâtimens Anglois dont les équipages seroient composés de la maniere prescrite par l'acte de navigation. La Chambre agréa cette motion.

La Chambre ordonna ensuite qu'on mît sous ses yeux un état des dépenses de la Milice, depuis l'année 1775 jusques & compris 1777.

M. Fitzpatrick proposa qu'on fit lecture d'une pétition de certains Electeurs de la Cité de Westminster. Cette pétition portoit en substance que les habitans de Westminster se trouvoient sans représentans, qu'ils étoient privés de fait de leurs franchises quoiqu'on n'eût rien avancé à leur charge. Que nonobstant leur manque de représentans, ils avoient été taxés de la maniere la plus oppressive, ce qui étoit absolument contraire aux principes de la Constitution. La nouveauté & l'illégalité du scrutin, de la vérification des voix y étoient discutées avec force & abstraction faite du mérite des différens Candidats. Les requérans concluoient à ce que la Chambre redressât leurs griefs en contraignant le grand Bailli de produire enfin le procès-verbal des suffrages.

Il paroît que les Ministres sont décidés à abandonner le scrutin, & que les deux Candidats qui ont eu la pluralité apparente des suffrages seront nommés.

La Chambre s'étant formée en Comité de subsides, vota 18000 matelots, y compris 3620 soldats de marine pour le service de cette année, & elle accorde 4 liv. st. par mois pour l'entretien & la nourriture de cha-

eun d'eux. Cette réduction amena un débat hors de saison sur les affaires de l'Inde entre le Major Scot & MM. Francis & Burke.

Les lettres de Dublin portent, que lorsque les Adresses des deux Chambres du Parlement d'Irlande eurent été présentées au Lord-Lieutenant ; les Pairs & les Communes s'ajournerent au 8 Février. M. Orde, Secrétaire de la Vice-Royauté, & M. Foister, Chancelier de l'Echiquier, firent savoir que l'on mettroit le même jour sous les yeux des deux Chambres un plan pour régler le commerce entre l'Angleterre & l'Irlande. On assure que dans ce plan l'Irlande est mise sur le même pied que l'Angleterre, relativement au commerce des Isles, mais particulièrement pour les sucres & les cotons, articles qui sont actuellement sujets à des restrictions très-désavantageuses aux marchés Irlandois. Le commerce avec l'Espagne & le Portugal doit également être ouvert à l'Irlande, avec toute liberté pour l'exportation des draps, des toiles & des vivres.

Le Comité de la Compagnie des Indes a fait passer, aux Membres des deux Chambres du Parlement, des Copies du dernier rapport de la vente des Thés de la Compagnie. Selon ce rapport, il a été vendu plus de 8 millions 700,000 liv. pesant de Thés de différentes qualités dans les ventes de Septembre & de Décembre derniers ; & le Public, vû la modicité du prix, a fait un bénéfice qui surpasse 1,100,000 liv. florins. Il faut se souvenir que ci devant, par une suite de la contrebande, la compagnie ne vendoit annuellement que six millions de livres de Thé, c'est-à-dire, près de trois

millions de moins qu'elle n'en a vendu dans l'espace de six mois.

Les gens instruits présumant que l'emprunt ne sera que de deux ou trois millions, levés par tontine ou par courtes annuités. D'autres prêtent à M. Pitt différens plans relatifs aux BILLETS de la marine & des vivres; plans dont personne n'a encore de connoissance juste.

Les travaux des chantiers de S. M. sont tous achevés, excepté à Woolwich, où l'on vient d'agrandir le chantier d'une grande portion de terrain. Le Gouvernement s'est particulièrement occupé de ce port, qui, selon les plans qu'on exécute, deviendra un des plus importans de ce Royaume. On va occuper les galériens à creuser le port & à enlever un banc de sable qui depuis nombre d'années s'est accumulé vis-à-vis le nouveau chantier. Le sable qu'ils en retireront servira à combier le nouveau terrain qui, dans quelques endroits, est de 12 ou 14 pieds trop bas. On les emploiera à creuser la darse & le bassin des mats. La situation de ce port qui est sous l'inspection immédiate de l'Amirauté & de la Marine, est très favorable. La profondeur de ses eaux le rend propre à recevoir des Vaisseaux de tous rangs, la sûreté dont ils est contre toute insulte de la part des ennemis, & enfin l'avantage qu'il a sur la rivière *Medway* & d'autre lieux de ne point nourrir de vers, tout doit faire à très-peu de frais du chantier de Woolwich ( qui est déjà le plus ancien du Royaume ) le port le plus utile de la Grande Bretagne.

M. Orde remplace le Colonel Carleton dans le Gouvernement de New-Brunswick;

ce dernier Officier étant nommé Gouverneur du Canada , à la place du Général Haldimand.

On apprend par le Capitaine d'un Vaisseau marchand , arrivé depuis peu d'Amérique , qu'il a été arraisonné dans son voyage pour l'Angleterre par quatre différens Vaisseaux Algériens , le dernier desquels lui avoit dit que s'il eût appartenu aux Etats-Unis , il l'auroit emmené dans le port d'Alger , d'où plusieurs Bâtimens armés avoient appareillé tout récemment , avec ordre d'attaquer tous les Bâtimens marchands d'Amérique qu'ils rencontreroient. Cette résolution des Algériens doit causer le tort le plus considérable au commerce des Américains , qui ne sont pas pour le présent en état de se défendre contre ces Pirates.

La différence de l'assurance entre les Vaisseaux Anglois & ceux qui appartiennent aux Etats-Unis , faisant le commerce d'Amérique , est de 3 pour cent. Cette hausse sur les Bâtimens Américains est une suite des entraves mises à leur commerce par les Algériens.

Ce récit exige d'autres preuves que l'autorité d'un Capitaine anonyme.

Le 50e. Régiment passe à Gibraltar , le 51e. & le 44e. au Canada , le 35e. aux Isles du Vent , & le 17e. à la Nouvelle-Ecosse. Ces différens Corps sont aujourd'hui en Irlande.

On arme à Deptford deux bâtimens , de ceux dont on se sert pour la pêche de la baleine , qui appareilleront vers le milieu de Mars , pour les mers du Nord où ils vont

tenter de chercher un passage par le Pôle à la mer du Sud.

*ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.*

DE NEW-YORCK, le 25 Novembre.

La paix entre les six Nations Indiennes de la Partie septentrionale & les Etats-Unis de l'Amérique, fut conclue, le 24 Octobre, au Fort Stanwix. Le Général Washington, M. le Marquis de la Fayette, M. de Marbois & le Chevalier de Caraman assisterent aux Conférences qui eurent lieu entre les Chefs des Sauvages & les Commissaires du Congrès. M. le Marquis de la Fayette a harangué les sauvages en François, & il a contribué infiniment au succès de la Négociation.

Les conditions de la paix sont, que les six Nations Sauvages ne feront plus d'irruption sur le territoire des Etats-Unis, qu'ils relâcheront tous les prisonniers Américains qui sont entre leurs mains, & qu'il sera tiré une ligne servant de limite entre le territoire des Etats-Unis & celui des six Nations. Par cette ligne, il est alloué aux Etats-Unis un territoire très-considérable, pour les indemniser du tort que les six Nations leur ont fait pendant la durée de la guerre. Les affaires avec les nations Sauvages de la partie occidentale, sont toujours dans la même position. Ces Nations sont très-mécontentes des procédés de quelques-uns des Planteurs de la Caroline septentrionale, qui ont fait des empietemens sur leurs territoires, & elles se disposent à faire la guerre

guerre aux Etats-Unis. Il y a déjà plusieurs détachemens de ces Sauvages en campagne, & ils ont fait un tort considérable dans plusieurs plantations.

Des personnes mal intentionnées leur ont fait entendre que tout leur territoire devoit leur être enlevé, que le Congrès en avoit déjà fait la répartition, & qu'il alloit en former de nouveaux Etats. Les Espagnols ont fait des propositions à plusieurs Nations & cherchent à les animer contre les Américains. Une armée nombreuse de Sauvages a marché contre les habitans de P'Ohio.

Un parti de Sauvages attaqua, vers le 10 de ce mois, plusieurs personnes qui traversoient les deserts pour se rendre à Kentucky; ils tuèrent neuf hommes & une femme, en blessèrent quelques autres, & prirent cinquante chevaux & une grande quantité d'effets. Dix jours avant cet événement, six personnes avoient été tuées dans les deserts; en se rendant pareillement à Kentucky. On a mis, à la poursuite de ces Sauvages, 159 hommes bien montés. On s'attend chaque jour à apprendre que les Sauvages ont fait une irruption sur nos frontieres.

Le 15 de ce mois, le Marquis de la Fayette arriva à Boston. Lorsqu'on eut reçu la nouvelle de son approche, un grand nombre des principaux Officiers de l'ancienne armée Américaine allèrent à sa rencontre jusqu'à *Water-Town*. On leur servit un diner élégant, pendant lequel on porta plusieurs *roasts*. La joie de tous les convives étoit peinte sur leur visage. Le repas fini, ces compagnons d'armes se mirent en route pour Boston;

N<sup>o</sup>. 8, 19 Février 1785. f

la Compagnie d'Artillerie alla au devant d'eux ; & ils furent salués par une décharge de canons.

Un spectacle si intéressant avoit attiré un concours prodigieux de monde. Lorsque la procession arriva à *Liberty-pole*, le Marquis de la Fayette fut accueilli par de vives acclamations ; & à son arrivée dans le *State-Street*, la Compagnie d'Artillerie se mit sous les armes & le salua à son passage ; il descendit à la Taverne de *Whig-hall*, & témoigna aux habitans combien il étoit sensible à ces marques de leur attachement. L'affabilité du Marquis en cette occasion ajouta , s'il est possible , à la haute opinion qu'on avoit de lui.

Le 29 Novembre, le Congrès des Etats-Unis s'est assemblé à Trenton, & , le 30, M. Richard - Henry Lée fut Elu Président. C'est M. Lée qui le premier proposa au Congrès , en 1776, de déclarer les Etats de l'Amérique indépendans.

Le Congrès , après avoir procédé à cette Election , s'est , dit-on , ajourné à Philadelphie.

## F R A N C E.

*DE VERSAILLES , le 9 Février.*

Le Comte de Viomenil , Maréchal-de-camp ; Inspecteur général de Cavalerie , qui avoit eu précédemment l'honneur d'être présenté au Roi , a eu , le 17 du mois dernier, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le 1<sup>er</sup>. de ce mois, l'Université de Paris, ayant à sa tête le sieur Delneuf, Recteur, eut l'honneur de présenter au Roi, suivant l'usage, le *cierge de la Chandeleur*,

( 175 )  
Le 2 , jour de la Purification de la Marine & des  
les Chevaliers , Commandeurs de l'Ordre du Saint-Esprit , s'étant retirés en  
les onze heures & demie du matin , s'en furent retirés  
grand Cabinet du Roi , Sa Majesté sortit & dans  
appartement pour se rendre à la Chapelle , précédée  
dée de Monsieur , de Monseigneur Comte d'Ar-  
tois , du Duc de Chartres , du Prince de Condé ,  
du Duc de Bourbon , du Prince de Conti , du Duc  
de Penthièvre , & des Chevaliers , Commandeurs  
& Officiers de l'Ordre , entre lesquels marchoit en  
habit de Novice , le Duc d'Harcourt ; deux Huif-  
fiers de la Chambre du Roi , portant leurs masses ,  
marchoient devant Sa Majesté. Le Roi , après la  
grand'Messe chantée par sa Musique & célébrée  
par l'Archevêque de Narbonne , Prélat - Com-  
mandeur de l'Ordre du Saint-Esprit ; à laquelle la  
Marquise de Laval fit la quête , monta sur son  
trône , & reçut le Duc d'Harcourt , Chevalier de  
l'Ordre du Saint-Esprit. Sa Majesté fut ensuite  
reconduite à son appartement dans le même or-  
dre qu'Elle en étoit sortie. L'après midi , le Roi  
& la Famille Royale , après avoir entendu le Ser-  
mon prononcé par l'Abbé Maury , l'un des Qua-  
rante de l'Académie Française & Prédicateur du  
Carême , assistèrent aux Vêpres chantées par la  
Musique de Sa Majesté , auxquelles l'Abbé de  
Ganderatz , Chapelain de la grande Chapelle ,  
officia.

Le lendemain , les Chevaliers , Commandeurs  
& Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit , ont assisté  
au Service anniversaire qui se célèbre dans la  
Chapelle du Château , pour les Chevaliers dé-  
funts.

Le 23 du mois dernier , la Société royale de  
Médecine eut l'honneur de présenter au Roi , à la  
Reine & à la Famille Royale , le volume de ses

la Compagnie d'Artillerie alla au devant d'eux , & ils furent salués par une décharge de canons.

Un spectacle si intéressant avoit attiré un concours prodigieux de monde. Lorsque la procession arriva à *Liberty-pole*, le Marquis de la Fayette fut accueilli par de vives acclamations ; & à son arrivée dans le *State-Street*, la Compagnie d'Artillerie se mit sous les armes & le salua à son passage ; il descendit à la Taverne de *Whig-hall*, & témoigna aux habitans combien il étoit sensible à ces marques de leur attachement. L'affabilité du Marquis en cette occasion ajouta, s'il est possible, à la haute opinion qu'on avoit de lui.

Le 29 Novembre, le Congrès des Etats-Unis s'est assemblé à Trenton, &, le 30, M. Richard -Henry Lée fut Elu Président. C'est M. Lée qui le premier proposa au Congrès, en 1776, de déclarer les Etats de l'Amérique indépendans.

Le Congrès, après avoir procédé à cette Election, s'est, dit-on, ajourné à Philadelphie.

## F R A N C E.

*DE VERSAILLES, le 9 Février.*

Le Comte de Viomenil, Maréchal-de-camp ; Inspecteur général de Cavalerie, qui avoit eu précédemment l'honneur d'être présenté au Roi, a eu, le 17 du mois dernier, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le 1<sup>er</sup>. de ce mois, l'Université de Paris, ayant à sa tête le sieur Delneuf, Recteur, eut l'honneur de présenter au Roi, suivant l'usage, le cierge de la Chandeleur,

Le 2, jour de la Purification de la Vierge, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, s'étant assemblés vers les onze heures & demie du matin, dans le grand Cabinet du Roi, Sa Majesté sortit de son appartement pour se rendre à la Chapelle, précédée de Monsieur, de Monseigneur Comte d'Artois, du Duc de Chartres, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon, du Prince de Conti, du Duc de Penthièvre, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre, entre lesquels marchoit en habit de Novice, le Duc d'Harcourt; deux Huissiers de la Chambre du Roi, portant leurs massés, marchaient devant Sa Majesté. Le Roi, après la grand'Messe chantée par sa Musique & célébrée par l'Archevêque de Narbonne, Prélat-Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit; à laquelle la Marquise de Laval fit la quête, monta sur son trône, & reçut le Duc d'Harcourt, Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit. Sa Majesté fut ensuite reconduite à son appartement dans le même ordre qu'Elle en étoit sortie. L'après midi, le Roi & la Famille Royale, après avoir entendu le Sermon prononcé par l'Abbé Maury, l'un des Quarante de l'Académie Française & Prédicateur du Carême, assistèrent aux Vêpres chantées par la Musique de Sa Majesté, auxquelles l'Abbé de Ganderatz, Chapelain de la grande Chapelle, officia.

Le lendemain, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, ont assisté au Service anniversaire qui se célèbre dans la Chapelle du Château, pour les Chevaliers défunts.

Le 23 du mois dernier, la Société royale de Médecine eut l'honneur de présenter au Roi, à la Reine & à la Famille Royale, le volume de ses

( 124 )  
Mémoires pour l'année 1783. A cette occasion,  
le sieur Peissonnier, Conseiller d'Etat, Président  
de cette Compagnie, remit au Roi, comme Fon-  
dateur & Protecteur de cet Etablissement utile,  
le jeton en or que la Société royale est dans l'usa-  
ge de présenter à Sa Majesté en même temps que  
ses volumes. Les Mémoires dont il s'agit, conte-  
nant des observations intéressantes, & que l'on  
ne sauroit trop faire connoître, sur le traitement  
de la rage & sur celui de la morsure de vipere, le  
Roi avoit ordonné qu'ils fussent publiés avant  
ceux de 1781 & 1782 qui n'ont point encore pa-  
ru. Le sieur Lenoir, Conseiller d'Etat, Lieute-  
nant général de Police, ayant remis à la Société  
royale une somme que le sieur de Calonne, Con-  
trôleur-général des Finances, a destinée pour di-  
minuer les frais de cette impression, ce volume  
*in-4°* sera vendu 4 liv. 4 s. en feuilles, au lieu  
de 11 liv. prix auquel il auroit été taxé sans la  
bienfaisance du Gouvernement.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé,  
le 6 de ce mois, le contrat de mariage du Com-  
te de Arthur-Dillon, avec Dame de la Touche-  
Longpré.

Le même jour, la Comtesse de Valence, la  
Comtesse de Saint-Pierre & la Marquise de Mons-  
tiers, ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs  
Majestés & à la Famille Royale; la première par  
la Marquise de Fontenille; la seconde par la Du-  
chesse de Charost; & la troisième par la Vicom-  
tesse de Merinville.

*DE PARIS, le 18 Février.*

Par une Ordonnance, en date du 10 Jan-  
vier, S. M. vient d'accorder une Amnistie  
générale aux soldats, déserteurs des troupes

employées au service de la Marine & des Colonies ; soit que ces soldats aient passé en d'autres corps, soit qu'ils se soient retirés dans les provinces du Royaume, & dans les Colonies Françaises, soit qu'ils se trouvent détenus dans les dépôts ou galeres affectés aux déserteurs, ou dans les prisons, ou qu'ils aient passé dans les pays étrangers.

Il a été rendu un Arrêt du Conseil d'Etat, le 8 Janvier, concernant la Congrégation de S. Maur.

S. M. voulant prévenir le trouble, la division, l'insubordination, & donner en même temps une nouvelle marque de sa protection à une Congrégation distinguée par les services qu'elle a rendus à l'Eglise, à l'Etat & aux Lettres, & dont elle veut assurer la durée par le maintien de ses Constitutions.

A ordonné & ordonne que les constitutions de la Congrégation de Saint-Maur, autorisées par les Lettres patentes du 21 Juillet 1769, seront exécutées dans toutes les Maisons de ladite Congrégation, selon leur forme & teneur, tant par les Supérieurs majeurs & locaux, que par les Officiers & simples Religieux, sans que, sous aucun prétexte, il puisse y être dérogé : Enjoint Sa Majesté à tous les Religieux de ladite Congrégation, de rendre aux Supérieurs majeurs & locaux, Visiteurs & autres Officiers nommés par le Chapitre de Saint-Denys, & à ceux qui l'ont été depuis, ou le seroient à l'avenir, l'obéissance qu'ils devoient à leurs Supérieurs légitimes, sous les peines portées par lesdites constitutions. Enjoint à tous les Religieux, d'observer exacte-

ment la résidence dans leurs Monasteres respectifs ; ordonne à tous ceux qui seroient absens sans permissions , de se rendre dans leurs maisons de résidence dans le mois de la signification du présent arrêt , à peine d'y être contraints : Fait défenses à tous Religieux d'apporter aucuns troubles ni empêchemens aux Visiteurs des Provinces dans l'exercice de leurs fonctions , & leur enjoint de se conformer à ce qui est prescrit à cet égard par les constitutions.

Voici la suite des principales délibérations des Etats de Bretagne , depuis le 23 au 28 Janvier.

La réponse de Mde. la Comtesse de Montmorin a occasionné les plus vifs applaudissemens , & les Etats , pour se conformer à ses desirs & à ses vues bienfaisantes , ont donné le fonds de 10000 livres pour chacun des hôtels des Gentilshommes & des hôtels des Demoiselles , & 10000 l. à la disposition de MM. de l'ordre du Tiers ; & Mde. la Comtesse de Montmorin aura la nomination des deux premieres places dans ces hôtels.

La Commission des Baux a dit , que Mrs. les Commissaires du Roi avoient approuvé les changemens au bail proposé par les Etats , qui ont en conséquence ordonné la signature des conditions des baux.

N. B. Ce qui fut décidé dans cette séance , prouve combien les Etats ont respecté la décision de Mde. la Comtesse de Montmorin , qui par ses graces , sa bonté & ses vertus , s'étoit concilié les cœurs des Bretons , avant de se les attacher par la bienfaisance. Du reste , le filleul des Etats & de Mde. la Comtesse de Montmorin reçut au Baptême les noms de *François , Bretagne , Urbain , Marie , Nicolas , Maurice.*

*Séance du Lundi 24.*

La Commission pour l'examen de la Commission des Canaux commençoit son rapport, lorsque M. le Marquis de la Fayette est entré en l'Assemblée. Il y a été reçu avec un applaudissement général, & on l'a fait placer sur le banc des Barons, auprès de M. le Président de la Noblesse. M. l'Abbé de Boisbily a continué le rapport qui rappelloit les opérations de la Commission des canaux, l'utilité qu'ils auroient pendant la guerre & le fruit qu'on en retireroit en temps de paix. A ce mot, il a ajouté : « Combien n'est-il pas flat-  
» teur d'avoir sous les yeux un de ceux qui ont  
» contribué à nous procurer cette paix desi-  
» rable ! »

Quelques temps après, M. le Marquis de la Fayette, avant de se retirer, a témoigné aux Etats sa sensibilité sur la distinction flatteuse dont ils venoient de l'honorer, a dit qu'il espéroit bientôt devenir un des Membres de cette auguste Assemblée, & qu'il conserveroit toujours un cœur Breton.

*Séance du Mardi 25.*

Il a été donné lecture de plusieurs Requêtes qui ont été renvoyées à différentes Commissions.

Sur le rapport de la Commission des Finances les Etats ont consenti à l'emprunt de six millions, demandé au nom du Roi, sans retenue de vingtièmes.

Sur des représentations faites de quelques Membres de la Noblesse relatives au Livre de M. Necker pour ce qui concerne la Province de Bretagne, les Etats ont chargé M. de la Bourdonnaye P. G. S. d'examiner ce Livre & de leur en rendre compte incessamment.

*Mercredi 26.*

Les Etats ont ordonné le fonds de 500000 liv.

f 4

pour la dépense des grands chemins.

Les Etats ont ordonné un fonds de 12000 liv. pour le besoin de l'hôtel des Gentilshommes & un autre de 6000 liv. pour seconder les efforts du Tiers, à l'effet de fonder des bourses dans les Colleges.

Ils ont accordé une pension de 200 liv. par an au sieur Maneq, Lieutenant des Frégates du Roi, pour le récompenser de la bravoure qu'il a montrée pendant la guerre, en différentes occasions, & sur-tout au combat de la *Surveillante*, où il soutint à bout de bras, quoique blessé, le pavillon François renversé par un boulet de canon. Mrs. les Députés ont été chargés de solliciter en sa faveur le grade de Capitaine de Brûlot.

*Jeu*di 27.

Les Etats ont ordonné les fonds de 200000 liv. pour le soulagement des Corvoyeurs.

Mrs. les P. G. S. ont été chargés de prendre des instructions relatives à un droit de cinquieme par barriques d'eau-de-vie, qui se perçoit dans le Royaume.

Sur le rapport de M. de la Bourdonnaye, P. G. S. les Etats l'ont chargé de dénoncer au Parlement le Livre ayant pour titre : *De l'Administration des Finances de France*, d'en demander la suppression, comme attaquant les franchises de la Province, & tendant à répandre l'allarme dans l'esprit d'un peuple fidele ; de conclure à ce que l'Arrêt qui interviendra soit imprimé & affiché, pour calmer les inquiétudes que ce Livre a répandues trop généralement.

*Vend*redi 28.

Les Etats ont ordonné que les boissons qui, à l'instant de leur entrée dans les lieux sujets aux droits d'Inspecteurs, auront été déclarées au Bureau des Devoirs être destinées pour le com-

merce maritime, continueront de jouir de l'exemption des droits, conformément aux anciens Réglemens.

L'expérience de M. Pilatre de Rozier, ainsi que nous l'avions présumé, est remise au Printems. Par mégarde, l'un des ouvriers a ouvert la soupape du Ballon, d'où le gaz s'est évaporé : il faudra le recharger à nouveaux frais, & tirer tout de Paris, & puis l'équinoxe.

Nous avons reçu une lettre de Calais, destinée à relever les absurdités qu'on a imprimées dans diverses Feuilles publiques, sur la réception de M. Blanchard. Cette lettre étant signée, & écrite d'ailleurs de manière à ne pas laisser de doutes, nous ne ferons pas difficulté de la produire. Elle est conçue en ces termes :

Lorsque les Voyageurs sont arrivés à Calais chez M. Desandrouin qui les avoit reçus dans son château, & non de chez un M. d'Honinclam, dont il n'est pas question, ces Voyageurs trouverent effectivement les portes de la ville ouvertes. M. de Bienassise, Maréchal-de-Camp, & Commandant en chef à Calais, avoit permis qu'elles le fussent, & c'est à cet Officier-Général que M. Blanchard est redevable des facilités qu'il a trouvées. Les Officiers-Municipaux de Calais connoissent trop toutes les bornes de leur district, pour s'être permis d'avoir donné des ordres à cet égard. Il est également faux que les habitans aient été errans dans la ville jusqu'à deux heures du matin, moment auquel sont entrés les Voyageurs, & que le peuple ait bordé leur passage. De jour il l'eût sans doute fait. Il est naturel d'admirer des hom-

mes courageux ; mais de nuit & à deux heures où rarement on peut voir & admirer , il étoit plus raisonnable de dormir , & c'est ce que faisoient alors tous les habitans. Aucuns cris , aucune rumeur , aucun tumulte n'ont troublé le repos profond , dans lequel toute la ville étoit plongée ; & la parfaite tranquillité du peuple n'a exigé aucune des précautions qu'auroit prises dans ce cas la prévoyance ordinaire de *M. de Bienassise*. Chacun a attendu au lendemain pour visiter les Aëronautes dans la maison où ils avoient couché , & chacun s'y est transporté particulièrement , ainsi que les Officiers de la garnison , & non en corps ; mais chacun à la vérité s'y succédoit en nombre. Il n'est pas plus vrai que ce lendemain il y ait eu des décharges de canon. Un seul coup , le jour de l'arrivée du Ballon , devoit annoncer son approche des côtes , & il fut tiré. Rien de déplacé n'a été fait de la part du Commandant , mais rien non plus de ce que la bienséance a pu permettre n'a été refusé par lui. C'est encore une mal-adroite invention , que d'ajouter que les cloches de toutes les Paroisses ont été sonnées en carillon. Il n'y a qu'une seule Eglise Paroissiale à Calais , & ce n'est point de cette Eglise que les cloches se sont faites entendre. Les petits carillons d'une des deux tours de la Maison-de-Ville , qui annoncent ordinairement les mariages & cent petits événemens , se sont à la vérité évertués , & avec raison pour celui-ci qui n'est pas commun ; mais aucune grosse sonnerie n'y a mêlé son bruit imposant. Il est vrai que le pavillon a été hissé sur une de ces tours ; il est vrai qu'on a porté à *M. Blanchard* le vin de ville réservé exclusivement aux grands personnages du Royaume ou Etrangers. Mais si l'habitant ne l'a pas approuvé , malgré son estime pour les Voyageurs aériens , cependant cet écart de l'usage reçu

peut, peut-être se pardonner à un premier mouvement d'enthousiasme. Il est encore vrai qu'on a fait à M. Blanchard présent d'une boîte qui s'est rencontrée être à la mode ou au Ballon, & par conséquent analogue à la circonstance; qu'il n'y manquoit pour les desirs des habitans envers le compagnon, que d'être appareillée; qu'elle contenoit des lettres de citoyen de Calais, auxquelles la vanité n'avoit besoin, ni d'inventer, ni d'ajouter, pour être précieuses au Voyageur François; on a été privé de cette satisfaction à l'égard du Docteur Gefferies; sa qualité d'Etranger ne le permettoit pas, & on lui en a témoigé le regret. Le Ballon a été demandé. Il a été mis un moment, non dans la Cathédrale, il n'y en a point, mais dans la seule Paroisse de la Ville, pour l'offrir plus aisément à la curiosité du peuple, qui d'ordinaire paie les fêtes, & qui doit au moins les partager quelquefois par les yeux. Le reste des détails, M., ne mérite pas la peine d'être relevé; mais des motifs plausibles m'engagent à vous prier de publier la vérité de ceux-ci.

J'ai l'honneur, &c. *Signé*, DE GRANDPRÉ.

La notice suivante étant publiée par autorité, doit être distinguée des annonces du même genre.

Il résulte du relevé des dépositions signées des malades & leurs déclarations reçues par MM. les Médecins de la Faculté de Paris, nommés Commissaires par le Roi, pour suivre les traitemens administrés par les sieurs *Le Dru*, & dont M. le Baron de Breteuil a rendu compte à S. M., que de

89 personnes attaquées d'épilepsie,	42 sont guéries.
9 d'hystéricie.	. . . . . 4
22 affections nerveuses.	. . . . . 10
8 d'asthmes & spasmes de poitrine	5

3 du tetanos & maladie de ce genre.	3
1 douleur vers la rate. . . . .	1
7 sciariques & gouttes vagues. . . . .	3
7 de folie. . . . .	3
9 de consommation & étysie. . . . .	3
3 d'apoplexie fréquente. . . . .	1
14 de paralysie. . . . .	4
8 de fièvres tierces & quartes. . . . .	5
16 supressions sexuelles anciennes.	12

Deux personnes attaquées de maladies nerveuses, qui dans le cours du traitement sont devenues enceintes, ont été électrisées par les commotions jusqu'à huit mois & demi, & ont eu des couches plus heureuses que celles qu'elles avoient eues précédemment. Leurs enfans étoient très-forts, & jouissent d'une parfaite santé.

Quatre personnes sont mortes sur cette quantité pendant deux ans qu'a duré ce traitement.

La Société Royale de Physique d'Orléans a tenu son Assemblée publique, le 4 de ce mois.

M. DE CYPRIERRE DE CHEVILLY, *Président de la Société*, a ouvert la Séance par un Discours.

M. D'AUTEROCHE DE TALSY, *Directeur*, a lu un Discours sur l'influence que peut avoir la Société Royale de Physique, &c. dans la Province de l'Orléanois. L'Orateur considère sur-tout les avantages qui peuvent résulter pour la Province, des Sciences qu'elle cultive, & cette idée développée par des exemples choisis dans les trois Regnes de la Nature, envisagés sous leurs différens points de vue, forment autant de divisions heureusement caractérisées de ce Discours.

M. BARBOT, après avoir exposé dans un Mémoire sur l'avantage qu'il y auroit à faire des semis de Pins dans les terres maigres & peu propres à la

*production des grains*, que la cherté progressive des bois étoit moins l'effet de la diminution des forêts, que des consommations multipliées par le luxe, propose, pour y remédier, la culture du Pin dans les terrains sablonneux. La préférence que M. Barbot lui accorde sur le chêne, est fondée sur l'accélération très-sensible de son accroissement, d'après des expériences décisives dont il a mis les résultats sous les yeux de l'assemblée.

M. BEAUVAIS DE PRÉAU, *Secrétaire perpétuel*, à lu, pour M. l'Abbé DESCHAMPS, un *Mémoire sur les Animaux Microscopiques*. M. l'Abbé Deschamps passe en revue les systèmes les plus accrédités sur la nature des Animalcules que l'on découvre dans les effusions à l'aide de cet instrument, Il examine séparément leur formation, leur développement, leur propagation & leur fin; en s'appuyant des expériences de M. l'Abbé Spallanzani & des siennes propres, pour établir que la matière des infusions est le seul dépôt & la matrice de leurs germes, & pour réfuter les Auteurs qui contestent l'animalité à ces petits êtres.

M. l'Abbé PATAUD, a lu un *Plan analytique & raisonné de l'Histoire Naturelle, Civile; Politique & Littéraire du Corps de la Loire*, qu'il se propose d'écrire. Elle sera précédée d'un *Abrégé de l'Histoire des Fleuves connus*. Il prendra ensuite la Loire dès son origine, & soumettra à ses discussions, les principales Rivieres qu'elle reçoit dans son cours, les Pays qu'elle arrose, ses inondations, les digues qu'on leur a opposées, ainsi que les monumens dont elle s'enorgueillit, les diverses branches de commerce qu'elle favorise, la nature de ses eaux, les mœurs des habitans de ses rives, ceux qu'elle nourrit dans son sein, avec les substances minérales & végétales qui composent son lit; enfin il rappellera les faits remar-

quables dans l'Histoire, dont elle aura été le théâtre, & n'oubliera point les grands Hommes dans les Arts ou les Sciences, des différentes Provinces qu'elle parcourt.

Une piece de monnoie d'argent, ancienne, trouvée en quantité aux environs d'Alaine, entre Chartres & Orléans, a fait la matiere d'une *Dissertation* de M. GRIGNON-VANDEBERGUE. Il prouve, par l'Histoire & par les lettres initiales de la légende de cette piece, que le monogramme de CAROLUS, qui en occupe le champ, doit être rapporté à Charles III, dit le Simple. Des indices analogues lui ont fait soupçonner qu'elle pouvoit avoir été frappée à Chaalons-sur-Saône. M. Grignon, après avoir fixé le titre de l'argent de cette monnoie, compare sa valeur ancienne avec celle de nos jours, & fait quelques remarques sur les changemens apportés dans le monnoyage sous Henri II, a terminé cette *Dissertation* par des Réflexions sur les motifs qui purent engager les particuliers à enfouir leurs richesses pendant le trouble des guerres dont Richard, Duc de Normandie, affligea la France sous le regne de Lothaire.

M. BEAUVAIS DE PRÉAU a lu les *Eloges* de MM. PAJON, DE MONCETS & DESSAIN; le premier, *Associé-Correspondant*, & le second, *Adjoint de la Société Royale de Physique*, &c.

M. HUET DE FROBERVILLE, *Co-Secrétaire*, après avoir fait la lecture du Précis des travaux de la Société, depuis le 23 Avril jusqu'au 3 Septembre de l'année 1784, a rendu compte des divers Ouvrages envoyés au Concours pour les places d'Expectans. La Société n'a cru devoir admettre que le n°. 7, renfermant deux Observations, dont l'une concerne un *Ver*, du genre appelé *Gordius*, & l'autre un *Lichen*, de l'espèce de ceux

que Linné nomme *Leprosi & Scutellari*, avec cette devise : *Meta laboris honos*. Ces deux Pièces qui annoncent des connoissances & le talent de la discussion, sont de M. VANDEBERGUE DE VILLEBOURÉ.

Marie-Anne de Montesquiou, veuve d'Antoine, Baron de Montigny, est morte le mois dernier à Vic-Fézensac, âgée de 55 ans.

Louis-Marie, Marquis de Lescure, Maréchal des Camps & Armées du Roi, est mort au château d'Ermenonville le 8 Décembre 1784,

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont : 69, 4, 82, 60, & 47.

## PROVINCES UNIES.

DE LA HAYE, le 13 Février.

Les nouvelles de cette République, qui a le malheur d'attirer les regards de l'Europe, se réduisent à des soulevemens contre l'enrôlement militaire. Ils se sont manifestés avec éclat dans le voisinage de Leyde, de Rotterdam, de Gorcum, & d'autres districts de la Rhinlande, dont les habitans répugnent à ce tirage au sort du troisième homme pour la milice. L'esprit de parti étant toujours ici un prétexte ou d'accusations ou de mouvemens, on n'a pas manqué d'attribuer cette résistance aux suggestions des amis du Stathouderat. La Lettre du Prince

aux Etats Généraux a échauffé, dit-on, la multitude. Dans les districts mentionnés, elle a du moins donné des marques non équivoques de son affection pour la Maison d'Orange, en prenant les cocardes & un drapeau de la couleur favorite. Les Etats de Hollande, inquiets de ces tumultes toujours renaissans, suite nécessaire de l'échauffement universel, qu'on a pris à tâche de répandre depuis quelques années dans la République, ont chargé un Avocat fiscal de procéder à la recherche & à la punition des Insurgens : quelques-uns sont en prison, & ce qu'il y a d'extraordinaire, mais de très-conséquent à la logique des factions, c'est que le parti même qui prétend défendre la liberté, se félicite déjà de la punition exemplaire de ces paysans. Le Prince d'Orange a assisté à la séance des Etats où ces résolutions ont été prises.

Dans cette Assemblée des Etats de Hollande, le Stathouder présenta le projet d'une publication en son nom, pour mettre fin à ces tumultes, ou du moins pour empêcher les partisans d'y prendre aucune part, sans dissimuler les témoignages de dévouement qu'il reçoit du peuple ; & le Prince, dans cet Ecrit, informe tous les habitans qu'il ne desire aucun autre pouvoir que celui de ses prédécesseurs ; qu'il verroit avec douleur la moindre atteinte à la souveraineté & à la liberté du Pays, dont l'indépendance fut le plus beau titre d'honneur de ses ancêtres : il finit par prier les habitans, d'après cette connoissance de ses sentimens, de s'abstenir de tous discours, écrits,

procédés licencieux , & de tous mouvemens capables de troubler la tranquillité publique.

La Compagnie des Indes Orientales vient de témoigner sa reconnoissance à M. Suffren, par une lettre très-flatteuse , en priant cet Amiral d'agréer une boîte d'or , renfermant une médaille de la même matiere , relative aux grandes choses opérées par M. de Suffren, pour l'avantage de la Compagnie. A ce tribut d'hommages sera joint un envoi annuel du meilleur vin du Cap, dont elle doit la conservation à l'Amiral François.

Les recrues pour la Légion Liégeoise du Baron de *Matha* , ont le plus grand succès. Ce ne sont pas les Bas-Officiers qui vont chercher les recrues, ce sont nos Liégeois qui s'empresseent d'aller trouver les premiers. Avant l'arrivée de Mr. de *Matha* , on en voyoit de petites troupes s'enrôler pour la Hollande , & partir pour *Mastricht*. Ce zele pour le service Hollandois devoit assurer d'avance les espérances du nouveau Colonel , lorsqu'il opéreroit sa levée ; il n'est donc pas douteux qu'il ne gagne la prime de 2500 florins que lui accordent les Etats-Généraux, s'il a complété son corps pour la mi-Mai.

Le Général-Major , Baron de *Verfchuur* , est de retour de *Cassel* , où sa négociation a été absolument infructueuse : on a de fortes raisons de croire, non que le Ministre d'Angleterre à *Cologne* a détourné le Landgrave de se rendre au vœu des Hollandois , mais qu'il a renouvelé le traité de subsides entre ce Prince & la Grande-Bretagne.

*Fin de la Lettre du Stathouder.*

Nous sentons très-bien , qu'un corps d'environ mille hommes de troupes légères sera à peine suffisant , pour le service dont on pourra avoir besoin , & c'est pour cette raison , que nous aurions volontiers proposé à Vos H. P. de le rendre plus considérable , si nous n'avions été arrêté dans notre dessein , par la conviction intime , que la levée d'un plus grand nombre d'hommes des autres régimens au service de l'Etat , soit tellement préjudiciable à ces régimens , que la plupart d'entr'eux , si non tous , seroient mis par-là entièrement hors d'état d'être employés efficacement au printemps prochain ; puisqu'il est facile à concevoir , qu'on ne devoit placer dans ce corps que des hommes exercés , si on en espere quelque utilité. Pour cette raison nous avons pensé devoir nous borner à employer seulement pour ce corps deux hommes par compagnie.

Notre seconde proposition a pour objet un Plan d'une plus grande étendue & d'une utilité plus générale.

Il nous a paru qu'on fourniroit occasion dans chaque Province aux Citoyens , tant dans les Villes , que sur le Plat-Pays , d'être d'une vraie utilité à leur Patrie , d'une manière volontaire , par l'érection des Compagnies dans chaque Ville ou District , sous le commandement des Magistrats respectifs ou de la manière que les Etats des Provinces respectives jugeront la plus convenable.

Suivant notre avis , ces Bourgeois volontaires devoient être rangés en Compagnies de cent hommes & dans chaque Compagnie un Capitaine , un Lieutenant , un Enseigne , quatre Sergens , huit Caporaux & deux Tambours ; les Officiers seroient choisis par les Magistrats & les Bas Offi-

ciers & Tambours par le Capitaine de chaque Compagnie.

Ces Compagnies formées ne partiroient point de leurs Provinces, sans consentement exprès des Seigneurs Etats de chaque Province ; mais seroient mises en Garnison sur les Frontieres de leurs propres Provinces, pour les défendre & les garder de concert avec les troupes de l'Etat qui y sont en Garnison & sous les ordres du Gouverneur-Commandant, ou Officier-Commandant, pour nous procurer par là l'occasion de diminuer le plus possible, les Garnisons de ces Villes & Forts, & nous pourrions en former un Corps d'Armée plus ou moins considérable, pour pouvoir attendre en pleine campagne les attaques hostiles de l'ennemi, & mettre en sûreté les parties les moins fortes de la République.

Les Officiers, Bas-Officiers & les Bourgeois communs devoient jouir pendant leur engagement, au moins de la même solde que les Troupes de l'Etat, étant employés hors de leurs Province, & d'une telle récompense encore qui seroit jugée convenable par les Seigneurs Etats des Provinces respectives, pour les encourager ; mais puisque leur engagement seroit seulement pour le temps que dureront les différens avec S. M. Imp. & R. il finiroit aussitôt qu'il se fera fait un accommodement ou la Paix ; & chacun de ces Volontaires iroit où bon lui semblera, étant *ipso facto* libre de tout service Militaire.

Après ce Congé, on pourroit permettre aux Officiers, Bas Officiers ou communs qui se seroient bien comportés, de porter tant qu'ils vivront, l'uniforme de leur Compagnie, comme une preuve de leur Patriotisme & bravoure reconnue, & leur donner outre cela, à chacun des communs qui voudroit l'accepter, une gratification de f. 25 -:- par année, leur vie durant.

Nous croyons devoir laisser aux délibérations des hauts Confédérés, si la solde pour ces Volontaires, durant le temps de leur service, & les gratifications après leur congé, à leur accorder par les Confédérés, seront payés sur la pétition du Conseil d'Etat : ou bien si chaque Province prendra pour son compte la paye qui devra être faite dans ces Provinces de cette manière, aux Volontaires engagés susdits.

Aussi long tems que l'Armée de l'Etat ne sera fortifiée par ce moyen, par de tels, ou par autres, & portée à un degré convenable ; ou aussi longtemps qu'aucune des Puissances étrangères ne se fera déclarée en faveur de la République, & ne lui aura envoyé un secours prompt & suffisant, il sera trouvé impossible de mettre en sûreté la Flandre Hollandoise & le Brabant, en même temps que les Frontières de l'Etat du côté de l'Issel.

Dans tous les cas, Nous nous tenons assurés que même, si nous ne pouvions nous flatter d'aucun secours étranger, cet état armé de la Rép. auroit de nouveau une influence heureuse dans les conditions qui pourroient être exigées, lorsque les Négociations pour un accommodement seroient entamées.

Sur quoi, Hauts & Puissans Seigneurs, nous recommandons vos Hautes Puissances à la Sainte Protection de Dieu ; à la Haye ce 17 Janvier 1785.

## P A Y S - B A S.

*DE BRUXELLES, le 16 Février.*

Le régiment de Latterman est entré à Luxembourg en trois colonnes, chacune de quatre Compagnies, les 27, 28 & 29 Jan-

vier. On ne s'apperçoit point à la bonne contenance & à la mine des soldats, des fatigues de leur longue route. Ce Régiment doit rester en garnison à Luxembourg, où est aussi arrivé le 24, le Corps franc du Baron de Stein, levé à Francfort. Il est actuellement de 750 hommes, & sera porté à 1200; le supplément de recrues est attendu incessamment.

Aux dernières nouvelles, les Régimens de Preiss & de Tillier avoient dépassé Aix-la-Chapelle, où l'on dit que le Régiment de *Teutchnmeister* séjournera jusqu'au 15 Mars, avec la grosse artillerie & 1600 chevaux de trait. Le Régiment de *Toscane*, d'après les mêmes présomptions, prendra également quartier aux environs d'Aix, où l'on rassemble des approvisionnemens de toute espece.

C'est du 28 Janvier au 2 Février que sont passés à Cologne 68 pieces de grosse artillerie, & un grand nombre de chariots, de munitions de guerre, sous l'escorte de 400 hommes. Les Commissaires de la ville se sont empressés de procurer à ce convoi militaire toutes les commodités nécessaires.

Par l'arrivée de tous ces différens Corps, en y comprenant celui de Toscane, Dragons, très-près de sa destination, le total des troupes actuellement dans les Pays-Bas est de 35 à 40 mille hommes.

Celles de ces troupes qui ont traversé Aix-la-Chapelle, ont rendu tous les honneurs militaires au Duc de Brunswick, & ont fait la parade devant la porte de son Hô-

tel. Ce Prince a reçu la cour de tous les Officiers Impériaux : ces égards naturels sont l'effet des liens qui attachent le Duc de Brunswick à la Maison d'Autriche.

**GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1)°**  
*Parlement de Paris, Grand'Chambre. Cause entre*  
*le sieur le Moine de Serigny, Chevalier de Saint-*  
*Louis, ancien Lieutenant des Vaisseaux du Roi*  
*— Et Jean-Baptiste François, Negre de Congo.*  
*Negre qui reclame, en France, sa liberté.*

Un Officier de Marine, avoit acheté à St-Domingue, un Negre du Congo, pour son service ; repassé en France, il s'y est fixé, & y demeure depuis 16 ans, sans avoir aucune possession dans les Colonies ; peut-il, pour retenir son Negre dans l'esclavage, invoquer dans les Tribunaux François, des Loix qui n'ont été faites que pour le bien & l'utilité des Colons, qui, pour la culture de leurs terres, ont besoin de l'esclavage constant & forcé des Negres, dont ils ne pourroient remplacer les services par aucune espece d'hommes ? Tel est le véritable point-de-vue sous lequel cette Cause doit être considérée. — Le sieur de Serigny se trouvant à St-Domingue en 1758, acheta le nommé François, Negre de Congo, âgé de 18 à 19 ans. Repassé en France avec cet Esclave, il a rempli les formalités d'usage pour en conserver la propriété. Ayant fixé sa demeure à Rochefort, il a fait instruire François dans la religion Catholique, & lui a fait apprendre le métier de Cuisinier ; mais suivant le récit du sieur de Serigny, François ne tarda pas à montrer un caractère intraitable que l'âge n'a fait que fortifier. Le sieur de Serigny étoit le seul pour lequel il conservoit en-

(1) On souscrit pour l'Ouvrage entier, dont l'abonnement est de 15 liv. par an, chez M. Mars, Avocat, rue & Hôtel de Serpente.

core une ombre de respect, du reste il avoit tous les vices de ses pareils , sans avoir une seule de leurs bonnes qualités. L'exces de son insolence ayant un jour obligé son maître de lever le bâton sur lui, l'Éclave s'arma d'une broche pour en percer le sieur de *Serigny*, qui fut assez heureux pour échapper à sa fureur. Le sieur de *Serigny* envoya sur le champ chercher la Garde & fit conduire son Negre en prison , où il vouloit pour le punir , le retenir pendant quelques jours. — Le Negre alors craignant de retourner chez un maître qu'il avoit si grièvement offensé , imagina de réclamer sa liberté , & le 25 Mai il présenta sa Requête au Siège Royal de Rochefort , où la Cause plaidée , il fut rendu une Sentence qui déclara *François* non recevable dans sa demande , & cependant ordonné que dans trois jours , il seroit élargi des prisons & remis à la disposition du sieur de *Serigny*. — *François* a interjetté appel en la Cour & a demandé par provision sa liberté. La Cause , sur le point d'être plaidée , a été revendiquée par Substitut de M. le Procureur-Général , en l'Amirauté de France. Dans ces circonstances , la Cause a été remise avec MM. les Gens du Roi , pour être statuéé tant sur la revendication que sur la demande afin de liberté provisoire. — Arrêt du 8 Août 1784 , qui , faisant droit sur l'appel interjetté par le Procureur du Roi en l'Amirauté de France , a déclaré la Procédure nulle & incompétente ; a renvoyé les parties devant les Juges de l'Amirauté de France , & cependant , a ordonné que *François* seroit élargi & jouiroit par provision de sa liberté , a condamné le sieur de *Serigny* à lui remettre ses effets & à lui payer une somme de 300 liv. par provision , & en tous les dépens de la procédure faite tant à Rochefort qu'en la Cour ,

*Parlement de Douay, Arrêt qui ordonne , par forme de Règlement , que dans un cas , & pour*

*aucunes circonstances, les premiers Juges ne pourront à l'avenir, déclarer fou & insensé un accusé, à la charge duquel il aura été rendu plainte & informé.*

La Cour, les Chambres assemblées, persistant dans son arrêté du 20 Mars 1783, ordonne, en forme de Règlement, que dans aucun cas & aucunes circonstances, les premiers Juges ne pourront à l'avenir déclarer fou & insensé, un accusé, à la charge duquel il aura été rendu plainte & informé; qu'ils seront tenus de les juger selon la rigueur des Ordonnances; que lorsque la folie ou la démente des accusés, seront constatées par l'information faite sur le crime qui sera l'objet de la plainte, les Substituts du Procureur-Général du Roi, ès Bailliages, ès Sièges Royaux & les parties publiques des Justices Seigneuriales, après l'exécution des jugemens qui auront ordonné les décrets, donneront avis audit Procureur du Roi desdites informations, pour, sur les réquisitions, être par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne que le présent Arrêt sera lu, publié, l'Audience tenant, & enregistré au Greffe de la Cour, imprimé & envoyé aux Bailliages Royaux & autres Sièges du Ressort, pour y être lu, publié & enregistré; enjoint aux Substituts dudit Procureur-Général du Roi èsdits Sièges, d'en certifier la Cour dans le mois, de tenir la main à l'exécution dudit Arrêt, & d'en donner connoissance à toutes les Justices Seigneuriales de leurs ressorts respectifs. Fait à Douay, en Parlement, le 10 Août 1784.

---

ERRATA pour l'avant-dernier N<sup>o</sup>. Art. *Versailles*, lisez, le Comte d'Aginois, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Légers de la Garde, en survivance, avec Demoiselle de Navailles.

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 26 FÉVRIER 1785.

---

## PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

---

### LE SCEPTRE ET LA HOULETTE, *Fable.*

UN Sceptre , je ne fais par quel événement,  
Se trouva nez à nez avec une Houlette ;  
Sans doute le hasard fit ce rapprochement ;  
Car rarement ensemble on les voit tête-à-tête.  
La Houlette s'avance avec empressement ;  
Mais le Sceptre la trouve un peu trop familière :  
Savez-vous , lui dit-il , que dans toute la terre  
De l'un à l'autre pôle on tremble sous mes loix ?  
— Hélas ! je sais aussi que vous êtes mon frère,  
Et qu'on nous a cueillis peut-être au même bois.

( Par M. Salaville. )

N°. 9, 26 Février 1785.

G

---

 L'AMOUR ET L'AMITIÉ.

— **B**ON JOUR, ma sœur; — bon jour, mon frère.

— J'ai voyagé beaucoup; — j'ai vu bien du pays:

— Où sont donc les Amans? — Où sont donc les Amis?

Leurs sermens sont légers. — Leurs feux ne durent guère.

— C'en est trop; ici-bas l'*Amitié* se déplaît.

— L'*Amour*, de même; en vain l'homme me déifie;  
Au *Désir*, sous mon nom, le traître sacrifie.

— Et, sous le mien, à l'*Intérêt*.

( Par M. Guichard. )

---

*IMPROMPTU* à Mlle S.... A...., qui demandoit à l'Auteur comment il traitoit le mal d'amour.

**C**ONTRE le mal d'amour que tu fais tant souffrir,

Tu demandes, Églé, quel remède j'ordonne?

J'ignore si quelqu'un a l'art de le guérir,

Pour moi j'aimerois mieux savoir comme on le donne.

( Par M. C. Rouch, Médecin à Ax. )

---

*Explication de la Charade , de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Malaise* ; celui de l'Énigme est *Zéro* ; celui du Logogryphe est *Écritoire* , où l'on trouve écrit , *Roi , toi , ortie , trio , rire , cri , cire , roc.*

---

### C H A R A D E .

**D**ANS les forêts mon premier vit debout ;  
On entend mon second , on avale mon tout.

( *Par Mlle Castan , de Narbonne.* )

---

### É N I G M E .

**I**MAGE naïve du temps,  
Que rien n'arrête & ne devance,  
Bien différent des Courtisans,  
C'est en reculant que j'avance.

( *Par M. Bucquet , Musicien du Roi.* )



---

 LOGOGYPHE.

ELEVÉ sur un trône au-dessus des mortels ,  
 Je partage l'encens qu'on dispense aux autels.  
 Ambitieux d'honneurs, de rang, de préséance,  
 Jamais on ne me voit au sein de l'indigence.  
 Intraitable , arrogant , bruyant , capricieux ,  
 Mon goût, ma volonté, voilà quels sont mes Dieux.  
 Si tu veux être au fait de ma métamorphose,  
 Combine mes cinq pieds ajuste, décompose ;  
 Dans mon sein, cher Lecteur, tu trouveras d'abord  
 Ce qui fit inventer le premier coffre-fort ;  
 Pour quelque chose aussi j'entre dans la musique ;  
 Je fus d'un grand secours au peuple famélique,  
 Quand un affreux hiver, dévastant les guérets,  
 Ne lui laissoit pour pain que le gland des forêts ;  
 Je suis ce que tu vois toujours devant ta porte ;  
 Ce qui sert à lever la masse la plus forte ;  
 D'un trépas mérité l'instrument douloureux ;  
 Ce qu'au soleil couchant le ciel est à nos yeux.  
 Ajoutons à ces traits, pour me faire connoître,  
 Qu'un des quatre éléments me prend toujours en  
 traître.

( Par le même. )



## RÉPONSES A LA QUESTION :

*La Bergère Life , placée entre deux Amans rivaux , Hilas & Coridon , prend un bouquet qu'elle avoit sur son sein , & le met au chapeau de Coridon ; ensuite elle prend un bouquet qu'Hilas avoit à son chapeau , pour le placer sur son propre sein ; lequel des deux Amans est en droit de se croire plus favorisé ?*

## I.

**P**AR-TOUÛ où réside l'Amour ,  
 On doit peu s'étonner de trouver des coquettes ;  
 Au Village , ainsi qu'à la Cour ,  
 Il enseigne l'art des fleurettes.  
 Le manège adroit de Lison ,  
 Pour de simples Pasteurs , peut bien être un problème ;  
 Mais il est clair que Coridon  
 Est le Berger qu'on joue , Hilas celui qu'on aime.  
 ( Par M. le Vicomte de Malignan. )

## I I.

DE Life le bouquet est un présent bien doux ;  
 Mais de l'autre faveur je serois plus jaloux ;  
 Elle offriroit à mon âme ravie  
 L'espoir d'un plus tendre retour.

G iij

Souvent l'on doit un don à la coquetterie,  
Et le moindre larcin ne se doit qu'à l'Amour.

## I I I.

*HILAS à son Rival.*

Du don de son bouquet je ne redoute rien ;  
Ma Lise s'en priva pour faire place au mien.

## I V.

LISE semble flatter l'espoir des deux Amans ;  
Mais Hilas , à mon gré , mérite la couronne ;  
Celle qui reçoit des présens  
S'oblige plus que celle qui les donne.

( Par M.....I, à Nismes. )

## V.

SI pour Hilas la Bergère Isabeau ,  
De son bouquet se débarrasse ;  
Si la coquette le remplace  
Par celui que Silvandre avoit à son chapeau :  
Cela dit à qui veut l'entendre ,  
Que, la Belle dans l'embarras ,  
Tout en se méageant Silvandre ,  
Veut encor retenir Hilas.

( Par un Membre de la Société Littéraire  
de Rennes. )

## V I.

VOTRE Bergère un peu coquette ,  
 Pour Coridon & pour Hilas ,  
 Feint une égalité parfaite ,  
 Et jouit de leur embarras.  
 Mais sa poliüque profonde  
 Ne doit abuser qu'un moment :  
 On peut donner à tout le monde ;  
 Mais on ne prend qu'à son amant.

## V I I.

Le bouquet qui para le sein d'une coquette ,  
 Pour Coridon est un foible présent.  
 Life montre en ornant sa tête ,  
 Un amour satisfait , mais déjà languissant ;  
 En cachant dans son sein cette rose brillante  
 Qu'elle dérobe à son nouvel amant ,  
 Life montre un desir naissant ,  
 Un feu secret qui déjà la tourmente.  
 Console-toi , change à ton tour ;  
 L'Amour languit quand il sommeille ,  
 Coridon , l'amant de la veille ,  
 Doit céder à l'amant du jour.  
 ( Par M. de la Croix. )

---

 NOUVELLE QUESTION A RÉSOUDRE.

*Si la beauté est un avantage pour les Femmes , ou si elle est un obstacle à leur bonheur.*

---

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.
 

---

*DISCOURS prononcés dans l'Académie Française , le Jeudi 27 Janvier 1785 , à la Réception de M. l'Abbé Maury , Abbé Commendataire de la Frenade , Vicaire-Général de Lombez , & Prédicateur ordinaire du Roi. A Paris , chez Demonville , Imprimeur de l'Académie Française , rue Christine.*

DEPUIS que les éloquens Discours de M. Thomas ont donné un si grand éclat aux Prix de l'Académie Française , les Séances publiques de cette Compagnie sont devenues des spectacles intéressans , où se rassemblent tous les jeunes Écrivains qui cultivent les Lettres , & tous les gens du monde qui les aiment. Cette Assemblée forme, sans contredit, un Public des plus éclairés, & il est flatteur d'en recevoir , comme M. l'Abbé Maury , les applaudissemens les plus universels, les plus sou-

tenus & les mieux mérités. Le Public avoit droit d'attendre un très-beau Discours d'un Écrivain célèbre dans le genre de l'éloquence, & son attente ne pouvoit pas être plus dignement remplie. Voici le début du nouvel Académicien, qui s'est d'abord concilié tous les suffrages par sa modestie & par sa reconnaissance. « S'il se trouve dans cette As-  
 » semblée un jeune homme, né avec l'amour  
 » des Lettres & la passion du travail, mais  
 » isolé, sans appui, livré dans cette Capitale  
 » au découragement de la solitude; & si  
 » l'incertitude de ses destinées affoiblit le  
 » ressort de l'émulation dans son âme abat-  
 » tue; qu'il jette sur moi les yeux dans ce  
 » moment, & qu'il ouvre son cœur à l'es-  
 » perance, en se disant à lui-même : Celui  
 » qu'on reçoit aujourd'hui dans le sanctuaire  
 » des Lettres, a subi toutes ces épreuves. Du  
 » fond de son obscurité, il porta ses regards  
 » sur cette Compagnie; il y apperçut les  
 » premiers Hommes de la Littérature, &  
 » les plus vertueux, les plus dignes amis des  
 » Lettres & leurs plus zélés protecteurs; &  
 » il se persuada que si, par un heureux ef-  
 » fort, il parvenoit à s'en faire connoître, il  
 » devroit bientôt à leur indulgence les plus  
 » précieux encouragemens. Ses espérances  
 » ne furent point trompées. *Profondément*  
 » *saisi*, comme on l'est dans le premier âge,  
 » d'amour pour les vertus touchantes de  
 » l'Archevêque de Cambrai, & d'admira-  
 » tion pour les vertus héroïques de Saint-

» Louis, il s'annonça par leur éloge. Dès-  
 » lors il vit l'Académie Françoisè l'accueillir  
 » & l'encourager. La distinction dont elle  
 » honora son premier essai, lui concilia la  
 » bienveillance d'un Prelat digne, par les  
 » qualités de son âme, du nom chéri de Fe-  
 » nelon. L'Académie fit plus encore; ayant  
 » daigné porter ses sollicitations aux pieds  
 » du Trône en faveur du jeune Panégyriste  
 » de Saint-Louis, elle obtint pour lui, de la  
 » bonté si naturelle au feu Roi, une grâce  
 » marquée; & si depuis, avec plus de ca-  
 » me, de courage & d'émulation; le Dis-  
 » ciple qu'elle avoit en quelque sorte adopté  
 » par ses bienfaits, a pu se livrer aux pén-  
 » bles travaux du ministère Évangélique,  
 » c'est uniquement à ce Corps illustre qu'il  
 » en est redevable, & c'est son propre Ou-  
 » vrage que l'Académie achève aujourd'hui,  
 » en lui accordant la plus glorieuse des ré-  
 » compenses Littéraires. »

Voilà certainement de la véritable élo-  
 quence. Nous ne voyons à reprendre dans  
 ce beau morceau qu'une seule expression qui  
 ne nous paroît pas le mot propre : *Profon-*  
*dément saisi d'amour pour les vertus, &c.* Le  
 saisissement nous paroît un sentiment trop  
 fugitif par sa nature, pour caractériser un  
 amour & une admiration qui doivent être  
 durables. Nous croyons qu'il falloit dire :  
*profondément pénétré*; mais du reste on ne  
 peut ni parler de soi avec une modestie plus  
 noble, ni remercier d'un bienfait public

avec une sensibilité plus touchante. L'Académie n'a jamais été louée d'une manière plus ingénieuse ; elle a dû se féliciter d'avoir procuré une Abbaye à M. l'Abbé Maury , quand elle a reçu ce bel hommage qui la présente au Public sous un point de vûe si respectable. Après avoir développé tous les titres de gloire de la Compagnie qui vient de l'adopter , le Récipiendaire fait un retour éloquent sur lui-même , & il ajoute : “ Pour  
 „ moi, Messieurs , ma reconnoissance élève  
 „ encore plus haut mes pensées. Je me trou-  
 „ ve ici au milieu de mes bienfaiteurs. Je  
 „ considère l'Académie Française comme le  
 „ foyer de l'émulation , le patrimoine du  
 „ génie , l'asyle & le centre commun de  
 „ toutes les espérances des Gens de Lettres ,  
 „ le conseil de l'opinion publique pour les  
 „ encouragemens dûs aux jeunes Littéra-  
 „ teurs , & les Écrivains illustres qui la com-  
 „ posent, comme les protecteurs naturels des  
 „ talens naissans. ”

Le nouvel Académicien peint ensuite à grands traits nos Orateurs François , auxquels il donne , avec raison , sous le rapport même de la morale , une préférence décidée sur les Moralistes de l'antiquité ; & après un beau tableau du mérite Littéraire de M. de Pompignan , il fait un éloge plein de justesse & de goût de la Tragédie de *Didon* , le plus beau titre de gloire de son prédécesseur ; mais ce qu'il ajoute en l'honneur de l'an-  
 quité , & que nous regrettons de ne pouvoir

mettre sous les yeux de nos Lecteurs, a été interrompu presque à chaque phrase par les applaudissemens réitérés de toute l'Assemblée. Le Public a témoigné hautement combien il se plaisoit à entendre professer une si excellente doctrine en pleine Académie. Voici comment M. l'Abbé Maury termine ses réflexions sur les Anciens : « Aussi » voyons-nous que jamais les Anciens n'ont » été plus honorés que par les plus illustres » des Écrivains modernes. Jamais Homère n'a » été mieux loué que par Fenélon, Euripide » que par Racine, Pindare que par Rouf- » feau, Phèdre que par La Fontaine, Horace » que par Boileau., Aristote & Pline enfin, » que par ce grand Homme, leur Émule, » que je vois placé au milieu de vous com- » me une des principales colonnes de ce » temple. »

Ce dernier trait, consacré à la gloire de M. le Comte de Buffon, est bien ingénieux. C'est ainsi qu'il convient de louer les grands Hommes. Les deux comparaisons des *oiseaux* & des *vétéran*s sont vraiment admirables ; mais nous ne saurions adopter l'explication que nous donne M. l'Abbé Maury, d'une excellente maxime de goût du célèbre Arnaud. Ce n'est point par le besoin qu'on éprouve de traduire sa pensée en latin pour parvenir à l'exprimer en françois, (quoique ce besoin soit en effet fréquent & très-finement apperçu) que l'on est averti des secours qu'on puise dans Ci-

céron pour bien écrire en françois ; car cette observation du nouvel Académicien prouve seulement la supériorité de la langue latine sur la nôtre. Le grand art qu'on apprend dans Cicéron , c'est le secret d'écrire avec méthode , avec nombre , & avec une abondance d'idées qui ne nuit point à la précision. Il nous semble que cette magie de style , dont Cicéron est un si parfait modèle , est beaucoup plus précieuse que ce talent mécanique de choisir dans le latin l'expression de sa pensée , pour trouver ensuite dans le françois l'équivalent d'un mot qui ne s'est pas présenté d'abord à l'esprit avec assez d'énergie. A cette légère tache près , ce superbe éloge de l'antiquité mérite les acclamations qu'il a excitées dans la Séance publique de l'Académie.

Nous ne suivrons pas M. l'Abbé Maury dans les jugemens qu'il porte des Ouvrages de M. de Pompignan. Il loue son prédécesseur avec zèle , mais avec mesure ; & les restrictions qu'il mêle habilement à ses éloges , honorent son goût & ses principes Littéraires. Nous nous hâtons de passer à l'article si difficile à traiter , de l'entrée de M. de Pompignan à l'Académie. On savoit combien il étoit dangereux de condamner ouvertement cette insurrection mémorable , ou d'absoudre M. de Pompignan d'une diatribe si déplacée qui a fait le malheur de sa vie. M. l'Abbé Maury étoit attendu par tout le Public à ce moment qui intéressoit deux

partis également inexorables ; il a enlevé tous les suffrages par une franchise noble , adroite , imposante ; & en respectant toutes les décences de son état & du lieu où il parloit , il a fait de la faute même de son prédécesseur le triomphe de son propre talent. Voici le mouvement touchant qui a satisfait tous les esprits & attendri tous les cœurs. “ Je ne saurois penser ici , Messieurs ,  
” sans un regret amer , à la perspective de  
” bonheur qui sembloit s’offrir aux regards  
” de M. de Pompignan , lorsqu’invité par  
” vos suffrages à venir s’asseoir parmi vous ,  
” il n’avoit plus qu’à jouir du repos dans le  
” sein même de la gloire. Un moment , &  
” en apparence le plus heureux moment , a  
” tout empoisonné. Je ne vois plus mon  
” prédécesseur qu’à travers un nuage sombre.... Mais c’est sans doute , Messieurs ,  
” rendre hommage à votre délicatesse & à  
” votre justice , que de séparer à vos yeux  
” les talens qui ont illustré une vie toute  
” entière d’une erreur inexcusable qui en a  
” obscurci le plus beau jour. Le zèle pour  
” la Religion n’attend point ici de moi un  
” éloge superflu ; je me défendrai donc , par  
” les mêmes convenances , la censure des  
” écarts auxquels il peut conduire. Consolons plutôt l’ombre affligée de M. de Pompignan , que je me représente dans ce moment à mes côtés , rapprochant par ses regrets les deux Séances qui composent toute la vie Académique : celle de son

» adoption , celle de son éloge funèbre , &  
 » attendant aujourd'hui de mes mains les  
 » dernières palmes qui doivent le couron-  
 » ner. Non , Messieurs , vous n'avez point  
 » oublié que les liens qui l'attachoient aux  
 » Lettres , l'unissoient toujours à vous. S'il a  
 » pu se croire étranger à cette Compagnie ,  
 » l'erreur a été à lui-seul ; mais dans le cours  
 » de ce long & déplorable divorce , ses tra-  
 » vaux Littéraires vous appartiennent , &  
 » je porte aujourd'hui avec confiance tous  
 » ses succès en tribut à votre gloire. »

Il y a bien de l'art & du talent à environner ainsi M. de Pompignan de tous les titres qui peuvent intéresser , au moment où on veut obtenir grâce en sa faveur. Le ton de modération & d'intérêt qu'a su prendre M. l'Abbé Maury , a paru très-noble & très-éloquent , & a fait honneur à l'Académie elle-même. L'Orateur a profité de l'attendrissement qu'il verroit d'exciter pour tracer le tableau des vertus de M. de Pompignan dans sa Terre, & il a lié au dernier de ses Écrits l'éloge du Roi , qui est neuf , vrai , moral & éloquent. A la fin de son Discours , M. l'Abbé Maury s'est surpassé lui-même en louant Louis XIV. Jamais ce Monarque , pour lequel la louange sembloit épuisée , n'a été célébré d'une manière si simple & si sublime. Voici cette péroraison que le Public a applaudi avec transport. « Pour moi , Messieurs , qui viens à  
 » votre suite , & à une si grande distance de  
 » vos talens , apporter aux pieds de Louis

» XIV le foible tribut de mon admiration ,  
 » dans ce temple où il régnera toujours par  
 » ses bienfaits & par votre reconnoiffance ,  
 » ne pouvant plus rien ajouter à vos éloges ,  
 » je rassemblerai du moins sous vos yeux  
 » les traits épars de fa gloire , & je dirai  
 » simplement & fans art : il eut à la tête de  
 » ses Armées Turenne , Condé , Luxem-  
 » bourg , Catinat , Créqui , Boufflers , Mon-  
 » telquion , Vendôme & Villais ; Duquesne ,  
 » Tourville , du Guay-Trouin comman-  
 » doient les Escadres ; Colbert , Louvois ,  
 » Torcy étoient appelés à ses Confeils ; Bos-  
 » suet , Bourdaloue , Massillon lui annon-  
 » çoient les devoirs. Son premier Sénat avoit  
 » Molé & Lamoignon pour Chefs ; Talon  
 » & d'Aguesseau pour organes ; Vauban for-  
 » tifioit les citadelles ; Riquet creusoit les  
 » canaux ; Perrault & Mansard construi-  
 » soient les palais ; Puget , Girardon , le  
 » Pouffin , le Sueur & le Brun les embel-  
 » lifoient ; le Nôtre desfinoit les jardins ;  
 » Corneille , Racine , Molière , Quinault ,  
 » La Fontaine , La Bruyère , Boileau éclair-  
 » roient la raifon & amusoient les loifirs ;  
 » Montausier , Bossuet , Beauvilliers , Fené-  
 » lon , Huet , Fléchier , l'Abbé de Fleury  
 » élevoient les enfans. C'est avec cet auguste  
 » cortége de génies immortels , dont la  
 » plupart appartiennent à cette Compagnie ,  
 » que le premier Roi , protecteur de l'Acadé-  
 » mie Françoisé , appuyé sur tous ces  
 » grands Hommes qu'il fut mettre & con-

» server à leur place, se présente aux regards  
 » de la posterité. »

Ce Discours avoit été vivement applaudi à l'Académie, & il a eu le même succès à la lecture. C'est un des meilleurs Ouvrages de ce genre; il suppose les connoissances d'un véritable Homme de Lettres, le mérite d'un grand Écrivain, & les talens d'un Orateur justement célèbre. L'art des transitions y est porté au plus haut degré. On y trouve de très-belles expressions, une marche oratoire, & nulle espèce de mauvais goût.

Passons à la Réponse de M. le Duc de Nivernois.

De tous les Académiciens François, M. le Duc de Nivernois est celui qui a rempli le plus souvent les fonctions de Directeur. Il a déjà reçu huit ou dix de ses Confrères; & le Public, qui l'entend toujours avec le plus grand plaisir, s'est constamment félicité d'avoir été si bien servi par le hasard. Les Lettres ne peuvent pas être plus dignement représentées que par un homme qui jouit justement de la plus haute considération & d'une très-grande réputation Littéraire. On croiroit que la nature l'a fait exprès pour chacune des places qu'il a occupées tout-à-tour avec une supériorité qui ne s'est jamais démentie.

M. le Duc de Nivernois avoue d'abord les torts de M. de Pompignan envers l'Académie. qui eut à se plaindre, & de son absence, & des motifs qui en furent la cause; il par-

court ensuite rapidement ses Écrits , qui lui assurèrent une place au second rang parmi nos Écrivains , & il le présente ensuite comme Avocat-Général de la Cour des Aides de Montauban. « Il s'acquittoit de ces nobles  
 « fonctions dans l'une des contrées qui ja-  
 « dis avoient vû Agricola présider à leur admi-  
 « nistration avec tant de sagesse; il y montra  
 « les mêmes vertus , mais il ne fut peut-  
 « être pas , aussi bien que lui , en tempérer  
 « l'usage par une prudente économie. Il  
 « ne fut peut-être pas assez que leur pra-  
 « tique demande de la mesure , sur-tout la  
 « pratique du zèle , vertu dangereuse , même  
 « pour celui qu'elle anime , quand elle n'est  
 « pas circonscrite dans de justes bornes. Un  
 « Discours-éloquent , où il s'abandonnoit à  
 « tout son enthousiasme pour la réforma-  
 « tion des abus , fut regardé comme l'efferve-  
 « scence inquiétante d'un esprit qu'il fal-  
 « loit réprimer. M. de Pompignan fut exilé,  
 « & cette disgrâce le dégoûta d'un état où  
 « il se voyoit entre le danger de paroître  
 « s'exagérer ses devoirs , & celui de ne pas  
 « les remplir à son gré dans toute leur plé-  
 « nitude. La Charge de premier Président ,  
 « dont il fut pourvu ensuite , ne put le *rat-*  
 « *tacher* à la Magistrature ; & il y renonça  
 « au bout de quelques années pour se don-  
 « ner tout entier à la République des Let-  
 « tres. Il auroit pu y trouver la gloire & le  
 « repos ensemble, il n'y trouva que la gloire.  
 « Le repos sembloit le fuir , les querelles

„ sembloient le suivre. Il eut des admira-  
 „ teurs , & il les mérita; mais il n'eut guère  
 „ moins d'ennemis , & on lui reprocha de  
 „ se les être attirés. Quoi qu'il en soit , il les  
 „ auroit aisément regagnés s'il leur avoit  
 „ laissé le temps , s'il les avoit mis à portée  
 „ de reconnoître , en le pratiquant , que la  
 „ bonté du cœur & l'amour du vrai fai-  
 „ soient le fond de son caractère; si un na-  
 „ turel ardent & peu flexible ne lui avoit  
 „ fait préférer le parti du schisme à celui de  
 „ la tolérance & des ménagemens. On n'en  
 „ doit point aux vices ; mais on en doit aux  
 „ opinions , & même aux erreurs , sur-tout  
 „ lorsqu'on est sans mission pour les com-  
 „ battre. „

Le Public a témoigné , par ses applaudis-  
 femens redoublés , combien ces principes,  
 d'une morale aussi douce que philosophi-  
 que , lui sont chers & précieux. Il est impos-  
 sible d'écrire avec plus d'agrément , & de  
 développer des idées plus fines & plus lu-  
 mineuses dans un style simple & naturel ,  
 qui n'annonce ni efforts ni prétentions ; mais  
 on sait combien cette simplicité est difficile  
 à allier avec autant d'esprit qu'en a M. le Duc  
 de Nivernois , sans qu'aucune de ses saillies  
 nuise jamais ni à son goût ni à son talent.

Le Directeur de l'Académie passe ensuite  
 à l'éloge du Récipiendaire , auquel il montre  
 l'estime la plus flatteuse ; mais sous sa plume  
 la louange , loin d'être une suite fatigante  
 de complimens insipides , devient une très-

belle instruction pour les Orateurs sacrés qui n'ont pas toujours su, comme M. l'Abbé Maury, concilier la liberté du ministère Évangélique avec les égards dûs à l'Auditoire de la Cour. « Organe, lui dit-il, organe après » Fenélon & Bossuet, après Bourdaloue & » Massillon, de la parole sacrée, vous ne » lui avez rien laissé perdre de ses droits. » Vous nous avez fait voir Élysée portant » dignement le marteau de son maître. Ex- » citer les riches à la charité, les pauvres au » travail; humilier l'orgueil des Grands sans » les exposer à la haine des petits, & con- » soler ceux-ci de leur infériorité sans les » affranchir des liens utiles de la subordina- » tion; montrer la vérité sans voile, ensei- » gner la religion sans fanatisme, & mêler » à ses saints préceptes les leçons de la mo- » rale & de la philosophie, pour la faire » pénétrer dans tous les esprits; telles sont, » Monsieur, les sublimes fonctions que vous » avez eu à remplir dans les Temples de » la Capitale; tel est le noble genre des suc- » cès qui vous ont fait appeler à ceux de la » Cour. C'est à la Cour, Monsieur, que » l'exercice de votre auguste ministère est » souverainement important, délicat & dif- » ficile. On doit la vérité aux Rois: c'est le » seul bien qui peut leur manquer. On la » doit sur-tout à un jeune Roi qui l'aime, » & qui la cherche pour la faire servir au » bonheur de ses peuples. Mais autant une » crainte pusillanime qui arrêteroit la vé-

» rité sur les lèvres d'un Ministre des Autels,  
 » seroit une prévarication vile & coupable,  
 » autant seroit reprehensible une audace té-  
 » méraire qui violeroit le respect qu'on doit  
 » toujours à son Roi, même en l'enseignant,  
 » même en lui présentant le miroir où il  
 » doit reconnoître ses foiblesses. Ces deux  
 » écueils placés sur la route de vos pareils,  
 » sont fameux par plus d'un naufrage, &  
 » ce n'est pas un petit mérite à vous de les  
 » avoir évités. »

Ce beau morceau est également bien pensé  
 & bien écrit. Rien n'y marque l'effort, & la  
 profondeur des idées y est cachée en quelque  
 sorte sous l'aménité des grâces. Nous ne con-  
 noissons aucun Livre où les devoirs & les  
 droits des Orateurs sacrés soient développés  
 avec une mesure aussi parfaite, & l'on sent  
 combien ce tableau est heureusement placé  
 dans l'éloge du Récipiendaire, qui a obtenu  
 tant de fois les plus grands succès dans la  
 chaire de la Cour, où il prêche actuellement  
 le Carême pour la troisième fois. L'empres-  
 sement qu'on a de l'y entendre, justifie toutes  
 les louanges que lui donne M. le Duc de  
 Nivernois. Aussi lorsqu'à la suite de ce qu'on  
 vient de lire, & qui fut vivement applaudi,  
 le Directeur ajouta : « Il me seroit aisé de  
 » m'étendre davantage sur ce qui vous con-  
 » cerne, Monsieur, & je serois écouté avec  
 » plaisir : » les applaudissemens redoublè-  
 rent, & le Public témoigna hautement à M.  
 le Duc de Nivernois qu'il étoit de son avis.

On fait que M. l'Abbé Maury a fait un Panegyrique de S. Vincent-de-Paul, qui est regardé généralement comme un chef-d'œuvre; il a créé la réputation de son Héros, qui est devenu sous sa plume celui de l'humanité, & il a obtenu pour lui une statue au Louvre. M. le Duc de Nivernois a rappelé dans son Discours ce singulier triomphe, qui fait tant d'honneur au nouvel Académicien.

Ce nouveau Discours de M. le Duc de Nivernois, est digne de la réputation de son illustre Auteur, qui sait prendre tous les tons, traiter tous les genres, & réunir l'esprit le plus fin aux grâces les plus naturelles & les plus piquantes. Quelle haute idée ne devons-nous pas avoir des richesses de son porte-feuille, si nous jugeons des trésors Littéraires que sa modestie y tient renfermés, par les Discours qu'il est obligé de publier quand il remplit les fonctions de Directeur, par les Fables charmantes que le Public a déjà consacrées tant de fois par son admiration, & par la Traduction en vers de l'*Essai sur l'Homme*, qu'il a lûe dernièrement dans une Séance particulière de l'Académie, où elle a enlevé tous les suffrages!



*BERGERIES & Opuscules de Mlle Dormois l'aînée.* De l'Imprimerie de Didot, & se trouve à Paris, chez Lami, Libraire, quai des Augustins.

CET Ouvrage, composé dans l'extrême jeunesse de Mlle Dormois, aujourd'hui Mme de Saint - Just, renferme plusieurs Pastorales, qui ont le mérite des Ouvrages de ce genre, c'est-à-dire, de la délicatesse, de la sensibilité & du naturel; mais l'élogue qui est intitulé *Daphnis & Silvie*, offre des traits de vérité qui frapperont tous nos Lecteurs. Daphnis & Silvie s'approchent du temple de l'Amour pour s'y jurer un amour éternel; Silvie, occupée du sentiment de sa reconnoissance pour la Reine, qui a répandu sur elle le bonheur, engage son Berger à ne former avec elle des vœux que pour sa bienfaitrice.

Vénus, touchée de l'ardeur de leur prière, paroît disposée à leur accorder ce qu'ils lui demanderont.

« Belle Déesse, dit Daphnis, soyez-nous  
 » propice. Ce sont des étrennes que nous  
 » venons chercher pour notre Reine; nous  
 » ne savons que lui offrir, il ne reste rien à  
 » des Bergers qui ont donné leurs cœurs.

V É N U S.

» A-t'elle besoin de la beauté ?

SILVIE.

» Non , de toutes les beautés elle a l'heu-  
 » reux assemblage.

VÉNUS.

» Quelle est votre aimable Souveraine?  
 » Comment l'appellez-vous?

SILVIE.

» Je vais vous la peindre , ce sera la nom-  
 » mer. Assise sur le trône , son regard fait  
 » le bonheur du monde ; sur son auguste  
 » front brillent la candeur & toutes les ver-  
 » tus royales ; ses yeux , où la douceur s'allie  
 » avec la majesté , sont beaux comme les  
 » vôtres ; sa taille est comme celle de la  
 » plus jeune des Grâces.

VÉNUS.

» A ces traits seuls je la reconnois ; c'est  
 » la Reine des Cœurs : qu'elle partage mon  
 » empire ; Berger , il doit être aussi doux de  
 » suivre ses loix que les miennes. »

Toutes les Déeses rassemblées dans le  
 même temple , s'empresstent de rendre la  
 même justice à cette Souveraine. « Elle réunit,  
 » dit Pallas , à ma sagesse , l'art de l'inspirer  
 » & de la faire trouver aimable.

» Elle possède , reprend Hébé , ma jeu-  
 » nesse & ma fraîcheur.

» Quand on la voit , s'écrie l'Amour , aussi-  
 » tôt

„ tôt l'indifférence expire, & moi-même  
 „ je perds mes ailes.

„ Allez, couple fortuné, disent tous les  
 „ Dieux ensemble, qui savez si bien aimer  
 „ votre Reine, nous aurions bien voulu  
 „ répondre à vos desirs, en lui faisant quel-  
 „ ques nouveaux dons; mais nous n'en  
 „ avons aucun qu'on ne lui reconnoisse.

Nous voudrions pouvoir faire connoître plusieurs Contes très-agréables, tels que *l'Amant Volage sans être inconstant, l'Indifférence punie & pardonnée*, qui offre une morale douce & touchante. *La Bergère Coquette par amour*, présente un contraste piquant avec une Bergère fidelle, qui trouve le bonheur dans la pureté de son cœur, tandis que la première est sévèrement punie de l'abus qu'elle a fait du pouvoir de ses charmes. Pour donner une juste idée de cette production, il suffiroit de dire que M. Colardeau n'a pas dédaigné de tirer d'un des Contes de Mlle Dormois le sujet d'une de nos plus agréables chansons: *Lise, entends-tu l'orage*.

L'Auteur a terminé ce joli Recueil par une petite Pièce intitulée *la Nuit tous Chats sont gris*, qu'elle n'a composé que depuis son mariage. Elle y a donné plus d'effort à son esprit & à sa gaieté.



---

 SPECTACLES.
 

---

## COMÉDIE ITALIENNE.

LE Jeudi 3 Février, on a donné à ce Théâtre, pour la première fois, *Colombine & Cassandre le Pleureur*, Parade en deux actes, & en vers mêlés d'Ariettes & de Vaudevilles.

C'est en vain que les bons esprits ont le courage de s'élever contre le misérable genre de la Parade : tant qu'une portion du Public accordera son suffrage à quelques productions de cette espèce, on verra les jeunes Auteurs du Théâtre Italien, s'empressez de coudre de mauvaises pointes, des calembourgs usés, à une intrigue brochée à la hâte; & les Comédiens de ce Spectacle continueront de recevoir, protéger & représenter ces petits Ouvrages honteux, où le goût, la langue, l'art & les mœurs sont également violés, dans l'espoir d'amener l'affluence pendant un certain nombre de représentations. On peut espérer pourtant que l'opiniâtreté de quelques jeunes Écrivains, comme celle de quelques Acteurs, qui semblent avoir pris pour devise ce vers connu,

Aura tort qui voudra, pourvu que l'argent vienne,

sera enfin obligée de céder à la légèreté très-ordinaire au Public-Parisien. On sait que son idole de la veille est presque toujours sa victime du lendemain ; & quand la Comédie-Parade , à laquelle il accorde très-bénignement ses suffrages , viendrait à éprouver sa rigueur , on ne pourroit que le féliciter d'un tel retour. La manière dont il a reçu *Cassandre le Pleureur* , motive l'espoir que nous avons conçu. Cette mauvaise farce , écoutée avec indulgence pendant le premier acte , a été très-maltraitée dans le cours du second , qui n'a pas même été achevé. Nous nous sommes réjouis en voyant le Parterre d'abord attentif , ensuite patient , enfin sévère avec raison. Quelque respectable que soit cette hydre à huit cent têtes , nous avons osé parfois lui reprocher son excessive complaisance ou son extrême sévérité ; ainsi il nous paroît , à sa place de la féliciter d'avoir été juste , & de l'inviter à continuer de l'être. C'est elle qui , le plus souvent , fait des succès & fixe l'opinion générale ; il est donc fort intéressant qu'elle ne prodigue pas son admiration & ses applaudissemens aux productions qui en sont indignes , & qu'elle n'encourage les Auteurs de celles qui laissent échapper quelques lueurs de talent. Voici une courte analyse de *Cassandre le Pleureur* , pour ceux qui aiment à tout connoître.

M. Cassandre pleure sans cesse une épouse qu'il a perdue , & néanmoins il songe à se remarier. Isabelle est la personne

Hij

qu'il veut épouser ; mais il a un rival redoutable , *M. le beau Léandre*. Cet amant plaît beaucoup à Isabelle , parce qu'il est d'un caractère très-opposé à celui du Vieillard. L'un paroît être le *Jean qui rit* , & l'autre le *Jean qui pleure*. *M. Cassandre* a fait autrefois une promesse de mariage à une certaine *Colombine* , qui depuis est devenue amoureuse de Léandre , mais qui ensuite a eu le courage & la générosité de céder son jeune amant à la jeune Isabelle. Celle-ci , pleine de reconnoissance , veut lui rendre son vieil amoureux ; en conséquence elle feint de devenir sensible aux soins de *Cassandre* , qui , dans le transport de sa joie , veut serrer sa future entre ses bras : Isabelle se retire à l'écart , & *Colombine* qui se trouve-là tout-à-point , reçoit le Vieillard dans les siens ; tout s'arrange , &c.

A ce canevas usé , qu'on ajoute un style plus que foible , des plaisanteries rebattues ; & l'on aura une idée de *Cassandre le Pleureur*. Les Ouvrages de ce genre qui ont eu du succès depuis quelques mois , n'ont pas une intrigue plus raisonnable. Ils n'ont obtenu des applaudissemens qu'à l'aide d'un amas d'équivoques & de jeux de mots placés avec esprit , il est vrai , mais plus faits pour effaroucher la décence que pour exciter le rire des gens honnêtes. On parloit de l'affluence qu'avoit amenée un de ces Drames devant un homme qui joint à beaucoup d'esprit & de connoissances une mi-

antropie quelquefois un peu cynique. Il n'en parloit qu'avec indignation. « Que répondrez-vous, Monsieur, lui dit quelqu'un, à vingt-six chambrées complètes? » Eh, que direz-vous, vous-même, reprit-il avec chaleur, quand je vous rappellerai que pendant six mois, la Capitale a vu les gens les plus délicats se disputer l'honneur de s'empoisonner à la Guinguette avec le vin de Ramponeau? » Personne ne répondit à cette boutade, qui peint à merveille, aux yeux de ceux qui voient clair, l'extravagance avec laquelle Paris se passionne de temps en temps pour les objets les plus susceptibles d'inspirer un juste dégoût.

La Musique de Cassandre est de M. Champain, déjà connu par des Ouvrages qu'on voit exécuter trop rarement. On a regretté qu'il eût employé ses talens sur un Drame qui en est si peu digne. On y a remarqué de la gaieté, de l'esprit, des effets heureux; & quelques Écrivains se sont empressés à lui offrir de remettre la nouvelle composition sous les yeux du Public, en en adaptant les morceaux à un nouveau sujet. Ainsi de tous côtés justice sera faite.

---

Le Mardi 15, on a donné la première représentation de *la Femme Jalouse*, Comédie en cinq Actes & en vers, par M. Desforges.

En 1726, Jolly, avantaagement connu

par son agréable Comédie intitulée , l'*École des Amans* , fit représenter au Théâtre Italien , la *Femme Jalouse* , Pièce en trois Actes & en vers. Cet Ouvrage , imité d'un canevas Italien de Riccoboni le Père , eut du succès , & n'étoit pas indigne d'en avoir. Il est à présumer qu'il en auroit peu aujourd'hui , parce qu'on est revenu , avec raison , du goût des intrigues ultramontaines , & des balourdises très-peu piquantes des Arlequins ; mais on ne sauroit lui refuser de l'estime. Le style a de la facilité ; le Dialogue est naturel ; les caractères , hors celui de l'ami , que l'on cache pendant toute la Pièce , pour l'empêcher de se battre avec un Rival , sont tracés avec esprit , & soutenus avec intelligence ; les situations en sont quelquefois très-comiques , & sortent du fonds du sujet : ce qu'il y a de fâcheux , c'est que l'intérêt en est très-foible , & , pour ainsi dire , nul. Comme cette Comédie n'a d'autre ressemblance que le titre avec celle de M. Desforges , nous nous dispenserons de l'analyser ici.

En 1763 , M. George Colman , Ecuyer , fit représenter sur le Théâtre de Drury-lane ; *The Jealous Wife* , ou la *femme Jalouse* , Comédie en cinq Actes. Ce Drame , dont Mme Riccoboni a fait une très-bonne Traduction Française , a fourni à M. Desforges l'idée de la Comédie dont nous voulons rendre compte. Ce n'est point en imitateur servile que cet Écrivain a suivi son modèle ;

il s'est au contraire rendu maître de son sujet ; il a rejeté tous les caractères qui ne pouvoient point s'accommoder à nos mœurs ; il a réformé ce qu'il y avoit de trop tranchant dans ceux qui pouvoient s'en rapprocher ; enfin , il a imaginé une intrigue neuve , & qui est totalement étrangère à celle de George Colman. Peut-être seroit-il à désirer qu'il n'eut pas donné à son principal Personnage d'autres motifs de jalousie que ceux qui font mouvoir l'héroïne de la Pièce Angloise ; c'est ce que nous examinerons , après avoir fait connoître la marche de la Comédie.

Acte Ier. Mme d'Orsan , mariée , & jalouse depuis seize ans , s'occupe sans cesse des moyens de trouver une preuve capable de justifier les soupçons qui la tourmentent. Assise à côté du Secrétaire de son mari , elle s'apperçoit qu'il est ouvert , se propose de voir si elle n'y rencontrera pas les traces de quelque intrigue ; y remarque un double fond , y cherche , y trouve une boîte d'or , qui a elle-même un double fond , & se félicite de sa découverte. Interrompue par l'arrivée de Justine , sa femme-de-chambre , & de Gervais , père de cette jeune personne , ancien domestique de M. d'Orsan , elle se plaint d'être sans cesse épiée , & se retire avec humeur. La femme-de-chambre trace à son père le portrait de sa maîtresse , & se plaint avec amertume d'être elle même en bute aux traits de la jalouse fureur. M. d'Orsan , qui a envoyé chercher Gervais , vient ensuite , & dans une conversation particulière avec son vieux serviteur , le prie de faire préparer dans une maison qu'il habite & qu'il tient de la générosité de son ancien maître , un appartement simplement , mais proprement

meublé : il lui dit que cet appartement est destiné à une jeune Demoiselle qui doit incessamment arriver de Tours, à laquelle il prend l'intérêt le plus tendre, & qui mérite tous les égards du respect. Resté seul, M. d'Orsan pense avec douleur à la malheureuse frénésie qui fait le tourment de sa femme & le sien ; mais l'aspect de sa fille Eugénie lui fait oublier tous ses chagrins. Cette aimable enfant, franche, sensible, ingénue, avoue tout bonnement à son père qu'elle aime le jeune Ferval, neveu de M. d'Aranville ; ( ce M. d'Aranville a été le tuteur de Mme d'Orsan, & est l'ami intime de M. d'Orsan, ) qu'elle lui en a fait l'aveu, & que cet aveu a causé tant de plaisir à son amant, qu'elle se repent de ne le lui avoir pas fait plutôt. M. d'Orsan sourit des naïvetés de sa fille, parce qu'il aime Ferval, & qu'il approuve sa recherche. Comme Justine a blâmé la légèreté de cet aveu, Eugénie fait sa paix avec la Bonne, l'embrasse, & prie son père de l'embrasser aussi. M. d'Orsan y consent d'autant plus volontiers, qu'il est très-reconnoissant des soins que Justine a pris pour l'éducation d'Eugénie ; mais à l'instant qu'il l'embrasse, Mme d'Orsan paroît, devient furieuse, éclate en reproches contre son mari, se refuse à rien entendre, & chasse Justine de sa maison. M. d'Aranville entre au milieu de ce tumulte ; il n'en est pas surpris, il est accoutumé aux emportemens de son ancienne pupille. Sa probité brusque, sévère & même dure, le porte à lâcher à Madame d'Orsan quelques mots très-mortifians, auxquels celle-ci répond avec ironie, après quoi elle sort en menaçant son mari de le confondre bientôt. D'Aranville ne manque pas de reprocher à d'Orsan sa foiblesse pour une femme qui tourmente lui & tout ce qui l'approche ; mais d'Orsan se hâte de profiter des momens pendant lesquels il est libre, pour

prier son ami de lui rendre le service le plus important. Avant de donner la main à Mme d'Orfan, il avoit épousé clandestinement une jeune personne, qui est morte en donnant le jour à une fille qu'il a nommée Clémence ; cette fille, élevée à Tours sous les yeux d'une femme respectable qui vient de mourir, va revenir à Paris, il l'attend. Au lit de mort, sa première femme lui a fait jurer que, s'il se remarieroit jamais, il ne feroit pas connoître à sa nouvelle épouse une fille qui pourroit ne rencontrer en elle qu'une marâtre. Il a jusqu'ici tenu son serment ; la jalousie de sa femme lui fait une loi de ne point le trahir, à moins d'y être absolument forcé : il engage d'Aranville à le servir, à se rendre au Bureau des Messageries, à y prendre Clémence, & à la conduire dans l'appartement qu'il lui a fait préparer chez Gervais. D'Aranville ne se prête qu'avec répugnance à ces démarches ; enfin il se détermine à les faire, & sort en conséquence.

Acte II. *Dans l'Acte que nous allons extraire, comme dans les suivans, nous ne ferons connoître que les scènes qui mettent en jeu le caractère principal, ou qui motivent absolument la marche de l'action.* Scène d'amour entre Ferval & Eugénie, suivie d'une autre entre ces deux amans & M. d'Orfan. Entrée de Mme d'Orfan. En vain elle a cherché & fait chercher le secret de la boîte d'or, on ne l'a point trouvé. D'Orfan le connoît seul ; il le lui déclare : elle le prie de le lui faire connoître. Pour prix de ce secret, il demande à sa femme de consentir au mariage des jeunes gens ; elle refuse son consentement : d'Orfan se retire avec son secret. La jalouse se propose de faire servir à ses desseins le jeune Ferval ; elle lui promet sa fille, s'il veut observer les démarches de d'Orfan, & lui en rendre compte. Cette condition paroît honteuse à Ferval,

H v

qui, malgré les supplications de l'indiscrette Eugénie, répugne à s'y soumettre. Ce débat est coupé par l'arrivée du vieux Gervais, qui pense qu'il est de son honneur de connoître la cause pour laquelle on a chassé la fille. Mme d'Orfan, toute entière à sa jalousie, la déclare coupable; mais M. d'Orfan qui rentre, la disculpe, & tranquillise le vieillard; il profite même de cette circonstance pour faire à sa femme le tableau des chagrins dont elle accable tout ce qui l'entoure. Ce tableau attendrit Mme d'Orfan, elle reconnoît ses torts. Pour prix de ce retour, son mari lui fait connoître le secret de la boîte. A la vue d'un portrait de femme, ( c'est celui de la première épouse de d'Orfan ) la jalouse pâlit, & son mari, pour la tranquilliser, lui dit :

Né de l'idée & de la fantaisie ,

Ce portrait ne sauroit armer ta jalousie :

Enfin , je me sou mets au sort le plus fatal

Si l'Univers entier a son original.

Cette assurance tranquillise de nouveau Mme d'Orfan, elle embrasse son mari, à la grande surprise de d'Aranville qui entre. Elle se retire en assurant que si l'on ne s'obstine plus à bannir la paix de sa maison, *on l'y verra long-temps*. D'Aranville vient pour apprendre à d'Orfan que le carrosse de Tours est arrivé plutôt qu'on ne l'attendoit, qu'il s'est rendu trop tard au Bureau, qu'il n'y a point trouvé Clémence; & que pour empêcher quelque événement funeste, il faut la chercher & sur-tout faire en sorte que Mme d'Orfan ne la voie point. Le malheureux époux sort pour cet effet avec d'Aranville & Ferval.

Acte III. L'intérêt de cet Acte commence à la Scène où Mme d'Orfan, toujours en proie à ses mouvemens jaloux, cherche à mettre dans ses intérêts le

Domestique de son mari, & l'engage à épier ses actions. \* Ce Valet feint d'y consentir, à condition que tandis qu'il observera son Maître, Mme d'Orsan observera de son côté Justine, qu'il doit épouser. Elle rougit de s'être compromise, & trouve un prétexte pour faire sortir le Valet. A peine est-elle seule qu'un Cocher des Messageries vient pour parler à M. d'Orsan. Chargé de remettre entre ses mains une jeune personne qui arrive de Tours, il vient le prévenir qu'elle l'attend. Toute la fureur de Mme d'Orsan se réveille, elle va elle-même au devant de Clémence. Heureusement l'impatience a forcé la jeune personne à venir chez M. d'Orsan, & Mme d'Orsan ne la rencontre point. Clémence arrive chez celui qu'elle croit n'être que son bienfaiteur, voit d'abord Eugénie, ensuite d'Orsan. D'Aranville & Ferval annoncent le retour de Mme d'Orsan; on fait sortir Clémence par le jardin. La Jalouse rentre, traite son mari avec autant de fureur que de mépris; enfin celui-ci s'indigne, parle en maître, & sort en annonçant qu'il veut être obéi. Mais ne voilà-t'il pas que l'indiscrette Eugénie, qui s'est tout-à-coup attachée à Clémence, & qui est fâchée qu'elle ne reste point avec elle, vient raconter à sa mère qu'il est venu une jeune personne toute aimable que M. d'Aranville conduit chez lui. Le hasard fait que d'Orsan entend cette confidence. La Jalouse ne perd point de temps, arrête Ferval; & sous peine de ne jamais devenir son gendre, elle l'oblige à la conduire chez son oncle.

Acte IV. La Scène est chez Gervais. Par différentes raisons Eugénie, Justine & le Valet de d'Or-

---

\* La Femme Jalouse de Jolly cherche aussi, Acte second, Scène première, à gagner le Domestique de son époux; mais la Scène de Jolly n'est qu'une mauvaise farce; celle de M. De forges est très-comique, & présente un but moral très-digne d'éloges.

fan s'y trouvent rassemblés. D'Orsan & d'Aranville y amènent Clémence. Tandis que, sous prétexte d'examiner la maison, Gervais emmène tout le monde, d'Aranville tente les derniers efforts pour engager son ami à être homme, & à ne point continuer d'être la victime d'une furie. D'Orsan balance, il adore sa femme, & tremble d'ajouter à ses chagrins. Le sévère d'Aranville reproche à d'Orsan sa foiblesse avec encore plus d'énergie, il le laisse le maître de sa conduite, & lui déclare que s'il avoit voulu consentir à devenir heureux, lui, d'Aranville, ne demandoit pour prix de ses soins que le spectacle de son bonheur & la main de Clémence. Tout invite d'Orsan à prendre le parti de la fermeté; il s'y détermine. Ferval accourt, apprend à son oncle qu'il quitte Mme d'Orsan, qu'elle a tout culbuté chez lui en y cherchant Clémence. D'Aranville rit de cette extravagance, & croit qu'il est plus sûr de ne point laisser la jeune personne chez Gervais. Il veut la conduire chez lui; tout le monde se prépare à partir. La porte s'ouvre, on apperçoit, qui? Mme d'Orsan. Elle a marché sur les pas de Ferval. On peut s'imaginer son emportement, ses éclats, sa fureur, quand elle croit reconnoître dans les traits de Clémence, qui ressemble parfaitement à sa mère, le portrait caché dans la fatale boîte d'or. Elle ne menace de rien moins que de faire enfermer la jeune infortunée, de se séparer de son mari; en un mot, elle se livre aux plus grands excès. D'Orsan, révolté, déclare à son tour qu'il rompt tous les liens qui l'attachoient à elle, parle avec l'indignation d'un homme trop long temps victime d'une horrible frénésie, emmène Clémence, Ferval, d'Aranville, Eugénie même, & laisse sa femme seule en proie à la confusion & au désespoir.

Acte V. Le Théâtre représente l'appartement de

d'Aranville. On voit d'un côté Clémence, Eugénie & Ferval qui forment un groupe ; au milieu d'Orsan assis & accablé ; de l'autre côté, d'Aranville devant une table & prêt à écrire. Ce dernier veut profiter de la circonstance pour porter les derniers coups à Mme d'Orsan. Il engage son mari à feindre de se séparer d'elle pour jamais ; il attend de cette feinte la plus heureuse issue. D'Orsan balance, puis finit par se rendre. D'Aranville écrit ; & le vieux Gervais, qui paroît pour apporter des nouvelles de Mme d'Orsan, est chargé de remettre la lettre. Pendant qu'on en attend l'effet, Clémence, tourmentée par l'idée du trouble qu'elle a causé, demande une retraite, & à connoître ceux auxquels elle doit la vie. Le sensible d'Orsan ne peut résister aux mouvemens qui l'entraînent, il déclare à Clémence qu'il est son père, lui propose un époux dont il commence le portrait que d'Aranville achève, & que Clémence reconnoît en promettant d'obéir. On annonce Mme d'Orsan. D'Aranville fait cacher tout le monde ; il reçoit sa pupille avec froideur. Tour-à-tour emportée ou sensible, celle-ci fait des reproches, demande son époux, déteste ses emportemens. D'Aranville lui fait connoître tous ses torts, lui apprend enfin le premier mariage de son mari, ce qu'est Clémence, & la livre à ses remords. Mme d'Orsan, anéantie, verse des larmes, & laisse éclater un véritable désespoir. Son mari ne peut plus longtemps soutenir cette épreuve ; il s'écrie, elle reconnoît sa voix, s'élançe, tombe à ses genoux, il la reçoit dans ses bras. Elle jette un coup d'œil sur tout ce qui l'entoure, ne voit que des yeux humides & des cœurs attendris : elle abandonne à jamais ses chimériques soupçons, met la main de Clémence dans celle de d'Aranville, accorde sa fille à Ferval, & se précipite dans les bras de son mari, qui finit la pièce par ce vers :

Le bonheur des époux est dans la confiance.

Débarraçons-nous d'abord de l'objet le plus désagréable à traiter, quand on rend compte d'un Ouvrage estimable, c'est-à-dire, de la critique. Cette Comédie est établie sur une base assez légère, sur un serment très-indiscret, & dont la simple raison doit relever un homme sensé. Que d'Orsan déclare qu'il a eu une première femme, que Clémence est sa fille, & tout est dit. Il est bien vrai que l'Auteur appuie les motifs du silence de d'Orsan, non pas sur ce serment seul, mais encore sur la connoissance qu'il avoit du caractère jaloux de Mme d'Orsan, dont la manie étoit de ne donner son cœur qu'à un homme dont elle eût été la première inclination : aussi ne regardons-nous pas la légèreté de cette base comme le plus grand défaut de l'Ouvrage. Souvent d'une première donnée un peu forcée résultent d'autres données très-vraisemblables, qui amènent des situations intéressantes, d'heureux développemens & de grands effets. C'est ce que prouve la Comédie de M. Desforges. Son défaut le plus frappant, à notre avis, c'est que les soupçons jaloux de Mme d'Orsan sont toujours fondés sur des apparences qui parlent réellement contre son mari. Celui-ci en est convaincu ; car au cinquième acte, il dit à d'Araville :

Ce qui porte à mon cœur une atteinte cruelle,  
C'est qu'enfin l'apparence étoit toujours pour elle.  
& il a raison. Il pouvoit même porter plus

loin le blâme qu'il fait de sa conduite. Suivons-la. Il se marie sans déclarer à celle qu'il va épouser qu'il a eu une femme & qu'il est père. Il commence par tromper son épouse & par se soustraire la Loi qui distingue expressément le sort des enfans de différens lits. Par une foiblesse vraiment condamnable ( car ce n'est pas-là de la délicatesse , ) il dissimule sans cesse avec sa femme , il lui cache la vérité , & descend jusqu'au mensonge. Il lui présente un portrait *né* , dit-il , *de l'idée & de la fantaisie , dont l'original n'existe point dans l'univers ,* & Mme d'Orfan retrouve la ressemblance de ce portrait dans une jeune personne qu'on envoie , en secret , de Province , à son mari , qu'on promène de maison en maison , pour la soustraire à ses yeux , & dont on refuse obstinément de lui faire connoître le sort & le rang. Quelle femme , même sans être jalouse , ne seroit pas la dupe de pareilles apparences ? Aussi , quand dans l'avant-dernière Scène du cinquième Acte , nous avons entendu ce vers que dit *la Femme Jalouse* ,

Il étoit veuf & père ; & je n'en savois rien !

ne nous attendions-nous pas à la voir se livrer sitôt à ses remords ? Qu'elle eût détesté les excès auxquels elle s'étoit portée , à la bonne-heure ; mais ne pouvoit-elle pas reprocher ces mêmes excès à son mari ? N'est-ce pas sa funeste dissimulation qui les a causés ? Il a été accablé de chagrins , il en a vu gémir tout ce qui l'entouroit. Eh ! n'a-t-il pas été

l'artisan de ces mêmes chagrins , en manquant à tout ce qu'il se devoit à lui-même, au triple titre de père, d'époux & de citoyen? Voilà ce que Mme d'Orfan pouvoit dire. Il nous semble qu'à tout cela le pauvre d'Orfan n'avoit rien à répondre , qu'il n'avoit plus qu'à s'humilier en disant : « j'ai tort. » , & que le sévère d'Araville en devoit convenir. Que l'on jette un coup-d'œil sur le personnage de Mistriss Belton ; ( c'est la femme jalouse de Georges Colman ) qu'on lise avec attention seulement la première Scène , qui nous paroît faite de main de maître , & l'on verra avec quelle adresse l'Auteur Anglois a motivé les torts continuels de sa jalouse. On lui présente la vérité , on la lui fait toucher du doigt , elle la rejette. Les raisons les plus claires lui paroissent d'abominables ruses ; & c'est ainsi qu'elle va jusqu'au dénouement. Jolly a eu la même attention dans sa Comédie ; & dans le Jaloux \* de M. Rochon de Chabannes , représenté avec beaucoup de succès , l'année dernière , au Théâtre François , le Chevalier de Belgarde n'est pas moins coupable dans ses mouvemens jaloux , parce que c'est le bandeau de la jalousie qui l'empêche seul de voir la vérité. Il n'en est pas ainsi de Mme d'Orfan , & nous croyons

---

\* Il est bien étonnant que cet Ouvrage , qui est du petit nombre de ceux dont la lecture doit augmenter la réputation , ne soit pas encore imprimé.

que c'est une grande faute. Voir des choses condamnables, s'en indigner & s'en plaindre, ce n'est pas être jaloux, c'est être juste & sensible.

Venons maintenant à ce que nous devons d'éloges à M. Deforges. Ses caractères, tels qu'il les a conçus, sont tracés avec les couleurs qui conviennent à chacun d'eux. Mme d'Orfan est pleine de chaleur & d'énergie; M. d'Orfan est toujours passif, mais toujours sensible & bon, malgré les éclats momentanés de son indignation. D'Aranville est brusque, dur, mais franc, sincère & loyal. Il est sévère par l'amour du bien & de l'ordre; sa vertu est celle d'un homme droit, d'un véritable ami, sa raison a de l'éloquence & du nerf. Eugénie a l'indiscrétion de son âge; mais son ingénuité est aimable & intéressante. Son caractère naïf tranche très-heureusement avec tous ceux qui l'entourent; il produit un comique vrai & doux, qui repose l'âme & l'esprit fatigués par les secousses que donnent les situations fortes, par les incidens multipliés, quoique très-naturellement amenés, & par les grands mouvemens dont la Pièce est remplie. Les autres caractères ne sont pas aussi importans: ils ne devoient pas l'être, mais ils sont tous utiles à l'action, ils la font bien marcher, & servent à présenter les convenances qu'exigent la décence de la Scène & l'art des développemens. Le style est parfois négligé, souvent ferme,

énergique & naturel. On désireroit qu'il fût moins hérissé d'épithètes. *Si l'on pouvoit leur faire entendre*, disoit un jour Voltaire en parlant de quelques Écrivains, *que l'adjectif est le plus grand ennemi du substantif, encore qu'ils s'accordent en genre, en nombre & en cas !*

La Pièce est très-bien jouée. On remarque principalement Mme Verreuil dans le rôle de la Femme Jalouse, Mlle Carline dans celui d'Eugénie, & M. Courcelle dans le personnage de d'Aranville. On ne sauroit trop louer le talent avec lequel M. Granger joue le rôle difficile & passif de M. d'Orfan. Tous les sentimens que l'amour paternel, l'amour conjugal, l'amitié confiante, la colère & l'indignation peuvent éprouver, il les déploie & les nuance avec une vérité frappante. Noble & décent dans son emportement même, il fait rendre intéressant un personnage subordonné en quelque façon par les situations dans lesquelles il est placé. Pour tout dire en un mot, il est tout-à-tout, dans ce rôle, le Comédien du cœur & celui de la raison.

## ANNONCES ET NOTICES.

**C**OLLECTION Académique, composée des Mémoires, Actes & Journaux des plus célèbres Académies & Sociétés Littéraires de l'Europe, concernant l'Histoire Naturelle, la Botanique, la Physique

que, la Chimie, la Chirurgie, l'Anatomie, la Méchanique, &c. Tome septième in-4°. A Paris, chez Cuchet, rue & hôtel Serpente.

Ce volume contient la suite de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

On trouve chez le même : de la Philosophie Corpusculaire, ou des connoissances & des procédés magnétiques chez les différens Peuples, par M. Del \*\*\*. in-8°. Prix, 2 liv. 8 sols br., & des Observations Pratiques sur les Maladies Vénéériennes, traduites de l'Anglois de M. Svédicer, Docteur en Médecine, par M. Gibelin, Docteur en Médecine, &c. in-8°. Prix, 4 liv. br. ; 5 liv. relié.

LES Métamorphoses d'Ovide, en vers François, Liv. I, II & III. avec un Discours Préliminaire, des Notes de littérature & de goût, & des Pièces de vers & de prose, relatives à l'Ouvrage, par M. de Saint-Ange; nouvelle Édition, revue, corrigée & considérablement augmentée. in-8°. de 296 pages. Prix, 3 liv. A Paris, chez Valleyre l'aîné, Imprimeur-Libraire, rue de la Vieille-Bouclerie; la Veuve Duchesne, rue S. Jacques; Jombert jeune, rue Dauphine; Bailly, barrière des Sergens; Hardouin, au Palais Royal; Petit, quai de Gèvres.

Les corrections faites par l'Auteur doivent ajouter un nouveau prix à cet Ouvrage déjà estimé.

ASGILL, Drame en cinq Actes, en prose, dédié à Mme Asgill, par M. J. L. le Barbier le jeune. Prix, 1 liv. 10 sols. A Londres, & se trouve à Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Gaillande; la Veuve Duchesne, rue S. Jacques; Brunet, rue de Marivaux, près de la Comédie Italienne; la Veuve Esprit, au Palais Royal, & chez les Marchands de Nouveautés.

L'Auteur de ce Drame , qui porte un nom cher aux talens , veut et prouver son antériorité sur l'Ouvrage représenté aux François , tiré du même sujet , a désiré la publicité du certificat suivant :

Nous soussignés, Comédiens Italiens ordinaires du Roi, certifions que le Drame d'*Afgill*, en prose & en cinq Actes, par M. J. L. le Barbier le jeune, a été lu à notre Comité le 7 Novembre 1783; & que dès le mois de Mai de la même année, nous, *Courcelle & Granger*, avons été consultés plusieurs fois par ledit sieur le Barbier sur des corrections nécessaires à son Ouvrage. A Paris, ce premier Février 1785, *Courcelle, Reynard, Granger, Thomassin, Dorsonville, Chenard, Caméani*.

*ŒUVRES de Gesner, avec des Gravures*, par nos meilleurs Maîtres, d'après les Dessins de M. Lebarbier l'ainé, quatrième Livraison.

Nous avons annoncé avec des éloges très-mérités, les premiers Cahiers de cet intéressant Ouvrage. Les Amateurs ont applaudi à la correction du Dessin & à la beauté de l'exécution. Le Cahier que nous annonçons, est digne des précédens.

Les Planches de la cinquième Livraison qui complète le premier Volume, sont dans les mains des Graveurs. On la distribuera en Mai; elle sera composée de huit Estampes, & du prix de 12 liv. Cet arrangement ne change rien au prix de 120 livres annoncé aux Souscripteurs. Les retards que cet Ouvrage a essayés, ont fait prolonger le temps de la souscription. On prévient ceux qui ont attendu pour souscrire, que le prix sera augmenté de 30 liv. au premier Octobre 1785. La sixième Livraison paroîtra dans le mois d'Août. On souscrit à Paris, chez M. Lebarbier l'ainé, de l'Académie Royale de Peinture, rue Bergère, & chez Barrois l'ainé, Libraire, quai des Augustins.

Le sieur Desnos, Ingénieur - Géographe & Libraire du Roi de Danemarck, à Paris, rue Saint Jacques, au Globe, annonce la cinquième Edition de son *Indicateur Fidèle des Routes de France*, beaucoup plus complète que les précédentes, assujétie aux changemens des départes & stations des Voitures, Carrosses & Diligences du Royaume, in-4°. Prix, 13 liv. broché, & avec une grande Carte générale qu'on y a jointe, indispensable à l'Ouvrage: Prix, 15 liv. Cette Carte se vendra séparément en faveur de ceux qui voudroient compléter les Editions précédentes. Prix, 2 livres. Chaque Carte de l'Indicateur séparément 15 sols.

On trouve chez le même l'*Itinéraire Général des Routes de France & des Pays étrangers*, quarante-quatre Cartes in-4°. Prix, 22 liv. relié.

*CATALOGUE Latin & François des Arbres & Arbustes qu'on peut cultiver en France, & qui peuvent résister en pleine terre pendant l'hiver*, par M. Buc'hoz, Médecin - Botaniste de MONSIEUR, ancien Démonstrateur de Botanique au Collège Royal de Nancy. Prix, 2 livres 8 sols franc de port par toute la France. A Londres, chez Benjamin White, Libraire. Il s'en trouve quelques Exemplaires à Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, au-dessus du Collège d'Harcour.

On a joint à ce Catalogue la Liste des Plantes nouvelles gravées & publiées tout récemment. L'Édition en est jolie.

*COLLECTION Universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France, Tome I*, contenant les Mémoires du Sire de Joinville. A Londres; & se trouve à Paris, rue d'Anjou, la seconde porte-cochère à gauche en entrant par la rue Dauphine, in-8°. de plus de 500 pages.

Le prix de la souscription pour douze Volumes qui paroîtront de mois , en mois est de 48 liv. On peut souscrire pour la demi-année. Les Personnes qui voudront recevoir les Volumes francs de port par la poste payeront de plus 7 liv. 4 sols , ou bien 3 liv. 12 sols pour six mois.

*Les Figures des Fables de la Fontaine* , gravées par Simon & Coigny , d'après les dessins du sieur Vivier , Peintre & Élève de M. Casanove ; le texte gravé , format in-16. papier d'Hollande. Prix, 3 liv. A Paris , chez Simon & Coigny , Graveurs , au Bureau du *Voyage Pittoresque de la Grèce* , rue Pagevin, N°. 16.

Cette troisième Livraison mérite autant d'éloges que les précédentes , par la netteté avec laquelle & la lettre & les estampes sont gravées.

*Figures de l'Histoire Romaine* , accompagnées d'un Précis Historique au bas de chaque Estampe , dessinées par M. de Mirys , & gravées par nos meilleurs Artistes Deuxième Livraison. Prix , 15 liv. pour les Souscripteurs , & 18 liv. pour ceux qui n'auront pas souscrit.

C'est avec plaisir que nous avons payé un tribut d'éloge à cet Ouvrage lors de sa première Livraison. Cette seconde n'en mérite pas moins , & doit être une nouvelle recommandation auprès du Public connoisseur.

On souscrit à Paris , chez M. de Mirys , Secrétaire des Commandemens de S. A. S. Mgr. le Duc de Montpensier.

*Atlas Historique* , ou *Collection de Tableaux* formant la chaîne des grands événemens qui ont caractérisé chaque siècle , dessinés par les plus grands Mai-

tres de l'Académie, & gravés par les meilleurs Artistes, à plusieurs planches coloriées, avec des Tablettes historiques & politiques sur tous les Peuples du monde. Proposé par Sousscription, & dédié au Roi par M. Philippe Sérane.

Cette Livraison mérite tous les éloges que nous avons donnés aux précédentes. Elle est composée, comme à l'ordinaire, de deux Cahiers de Discours, & de deux grandes Estampes avec leurs vignettes. La Gravure est digne du talent très-connu de M. le Barbier, qui en a fourni les dessins.

*Ser*, &c. *Six Quatuors pour deux Violons, Alto & Violoncelle*, del signor Boccherini. Œuvre trente-troisième. Prix, 9 liv. — *Amusemens Lyriques*, Ariettes avec accompagnement de Clavecin. Prix, 3 liv. 12 sols. — *Romances, Ariettes & Airs nouveaux*, avec accompagnement de Harpe. Prix, 3 liv. — *Ouverture de Renaud, en Trio ou Quatuor*. Prix des trois parties, Violons & Basse, 1 liv. 16 sols; l'Alto séparé, 12 sols. — *Recueil d'Ariettes, avec accompagnement de Guitare*, par M. Soulié. Prix, 4 liv. 4 sols. — *Vingt-quatre petits Duos pour deux Clarinettes*, par M. C. D. Prix, 3 liv. A Lyon, chez Castaud, Libraire & Marchand de Musique, place de la Comédie; & à Paris, chez Cornouailles, rue S. Julien le Pauvre, N°. 3.

*Trois Leçons de Ténèbres à voix seule*, avec accompagnement de l'Orgue, pour la première de chaque jour, le Mercredi, le Jeudi & le Vendredi-Saint, par M. Corette, Chevalier de l'Ordre de Christ. Prix, 6 liv. A Paris, chez Mlle Castagnery, Privilégiée du Roi, à la Musique Royale, rue des Prouvaires, près la rue Saint Honoré, où l'on trouve du même Auteur le *Credo* avec plusieurs élévations, & *Domine*.

**P**REMIER Concerto pour le Clavecin, Violons, Alto & Basse; Cors & Hautbois, ad libitum, exécuté au Concert Spirituel par Mlle Paradis, composé par L. Kozeluch. Œuvre onzième. Prix, 6 liv. A Paris, chez M. Boyer, rue de Richelieu, à l'ancien Café de Foy, & chez Mme Lemenu, rue du Roule, à la Clef d'or. — Deux Concertos du même. *Idem.* Prix, 6 liv., même Adresse.

Au premier Mars de la présente année, chez M. Camand, ci-devant chez Mlle Girard, rue de la Monnoie, à la Nouveauté, on se propose de continuer l'Abonnement pour la Guitarre, qui avoit été suspendu par la mort de M. Berchoni, Auteur. Cet Abonnement d'une feuille par semaine, composé des plus jolies Ariettes, sera suivie avec la plus grande exactitude. Les Accompagnemens seront de M. Alberti, Compositeur. Prix, 12 & 15 liv.

## T A B L E

<i>LE Sceptre &amp; la Houlette, Discours prononcés dans l'A-</i>		
<i>Fable,</i>	145	<i>cadémie Française,</i> 152
<i>L'Amour &amp; l'Amitié,</i>	146	<i>Bergeries &amp; Opuscules,</i> 167
<i>Impromptu,</i>		<i>ib. Comédie Italienne,</i> 170
<i>Charade, Enigme &amp; Logo-</i>		<i>annonces &amp; Notices,</i> 186
<i>gryphe,</i>	147	

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur*e de France, pour le Samedi 26 Février. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 25 Février 1785. GUIDI.



**JOURNAL POLITIQUE**  
**DE BRUXELLES.**

---

**R U S S I E.**

*DE PÉTERSBOURG, le 15 Janvier.*

**L**E Prince David, successeur de Salomon Sultan d'Imirette, qui s'étoit mis sous la protection de la Russie, vient de renouveler cet hommage, par le ministère de trois Envoyés. On jugera de la dépendance de ce petit Souverain, par l'humble discours que le premier de ses ambassadeurs a adressé à l'Impératrice.

Très-Sérénissime, très-Puissante Impératrice & Autocratice de toutes les Russies; très-gracieuse Souveraine, le Czar d'Imirette, David, prenant en main les rênes du Gouvernement de cet Etat, regarde comme le premier de ses devoirs, de soumettre aux pieds de Votre Majesté Impériale sa Personne & ses Sujets à la suprême volonté & à la protection puissante de V. M. Imp. en sa qualité de Chef véritable de tous les Enfants de l'Eglise Orientale orthodoxe, de Souveraine & de Protectrice des peuples de Grusinie. Pénétré du même attachement & de la même fidélité dont

N<sup>o</sup>. 9, 26 Février 1785.      g

étoit animé son prédécesseur Salomon , & qu'en mourant il transmit à son successeur , en faveur du Trône impérial de Russie , il s'y conformera fidèlement & inviolablement avec nous ; il unira ses prières avec les nôtres pour invoquer l'Être Suprême , afin que les jours précieux de V. M. I. soient prolongés , que vos ennemis soient victorieusement subjugués , que les vues grandes & glorieuses de V. M. I. pour le bonheur commun de la Chrétienté , puissent être couronnées des bénédictions divines.

Le Comte d'Osterman , dans sa réponse , assura ces Députés & leur Souverain de la *bienveillance Impériale*.

On prête aux Grecs de l'Archipel le projet de refuser à la Porte le tribut annuel , c'est-à-dire , celui de recouvrer leur indépendance ; mais c'est bien ici le cas de dire , que

*Pour être approuvés,  
De semblables projets veulent être achevés.*

## A L L E M A G N E.

*DE HAMBOURG, le 29 Janvier.*

Des lettres de Varsovie parlent confusément d'un dessein contre la vie du Prince Czartoriski , qui , dit-on , a failli d'être empoisonné. Diverses personnes ont été arrêtées , entr'autres un valet de chambre du Roi. On en est à concevoir le motif d'un pareil attentat , dont les circonstances sont encore trop mystérieuses pour en entretenir le Public.

L'année dernière on a compté à Danzick

1118 naissances & 1683 morts. On a observé que depuis 1735 jusqu'en 1774, on comptoit par an environ 1820 naissances; mais ce nombre a commencé à diminuer depuis l'année 1774: depuis cette époque jusqu'en 1784, les naissances, une année portant l'autre, n'excedent pas le nombre de 1514.

La même feuille Allemande qui nous a fourni plusieurs calculs & observations d'Arithmétique politique, assure que depuis 1770 en 1777, il est sorti annuellement du Portugal 60,000 pipes de vin, la pipe à raison de 60 à 72 rixdalers: les Anglois seuls en ont enlevé 14422. Toujours, selon l'auteur, il a été importé & enregistré en Espagne pour 600 millions de piastres d'or & d'argent d'Amérique, depuis la découverte de cette partie du monde. On est tenté de croire ce calcul très-exagéré, parce qu'on fait que l'importation de ces riches matieres de 1548 à 1640, ne monta qu'à quatre cent millions de piastres. Il faudroit que depuis lors ce produit eût décuplé, ce qui n'est certainement pas.

Un autre papier public porte à 51,310,000 l. st. la valeur des marchandises fabriquées en Angleterre pendant l'année 1783; savoir,

	liv. sterl.
Lainerie.	16,800,000
Cuir.	10,500,000
Marchandise de lin.	1,750,000
— De chanvre.	890,000
— De verre.	630,000
Papier.	780,000
Porcelaine.	1,000,000

Soierie.	3,350,000
Marchandises de coton.	960,000
— De plomb.	1,650,000
— De cuivre.	1,000,000
— De fer.	8,700,000
— D'acier.	3,400,000

Le nombre des Ouvriers employés dans les diverses Manufactures de ce Royaume monte à 5,250,000.

On apprend de Copenhague que, d'après le rapport des Commissaires nommés pour examiner les vols faits il y a quelque temps à la caisse de la Compagnie asiatique., le déficit monte à la somme de 673,732 rixdalers.

On assure aussi qu'il sera fait quelques changemens dans l'état militaire en Dannemarck : les uniformes des deux Régimens des Gardes seront à-peu-près les mêmes : deux Régimens d'infanterie formeront une brigade commandée par un Général : la cavalerie sera composée, moitié de Cuirassiers & moitié de Cavalerie légère : indépendamment de deux Corps de Chasseurs, on levera encore un Corps de Volontaires ; & enfin les Régimens de campagne seront nommés d'après les districts de leurs cantonnemens.

Les exportations du port de Gothenbourg en 1784 ont consisté dans les articles suivans :

Fer en barre.	104,987	schipfund
Fer travaillé,	12,143	
Acier.	1,289	
Clous.	526	
Alun,	713	
Lin.	584	
Chanvre.	39,083	
Lichen,	2,039	

Planches.	39,083	douzaines
Hareng.	134,879	tonnes
Goudron.	2,562	
Poix.	484	
Hareng fumé.	1,545	
Huile de hareng.	20,529	futailles
Huile de baleine.	270	
Vin.	300	$\frac{2}{3}$
Eau de-vie de France.	1,619	$\frac{1}{2}$
Toile à voiles de Russie.	19,250	aunes
Toile à voiles de Suede.	21,750	
Tabac de Virginie.	266,996	schipfund.

En outre des marchandises des Indes Orientales à la valeur de 904,605 rixdales & 31 thellings dont 33,748 rixdales en porcelaine, 2,309,081 schipf. en rhubarbe, 10,594 schipf. en canelle, 42,503 pieces de nankin, 919 pieces de soieries, &c.

50,800 Tonnes de hareng, & 340 futailles de hareng ont été envoyées dans les différens ports du Royaume.

Voici un état détaillé des troupes Allemandes employées pendant la dernière guerre en Amérique.

	hommes.
1. Troupes de Brunswick.	4,300
Recrues au mois de Mars 1777.	224
Recrues au mois d'Avril 1778.	475
Recrues au mois d'Avril 1779,	286
Recrues au mois de Mai 1780.	266
Recrues au mois d'Avril 1782.	172
	<hr/>
Total.	6,732
Il en est revenu dans l'automne de 1783.	2,708
	<hr/>
Perte.	3,015
	83

2. Troupes de Heffe-Cassel.	12,808
Recrues au mois de Décembre 1777.	403
Recrues au mois de Mars 1779.	993
Recrues au mois de Mai 1780.	915
Recrues au mois d'Avril 1781.	615
Recrues au mois d'Avril 1782.	961

Total. 16,692

Il en est revenu dans l'automne de 1781 & dans le printemps de 1784.

10,492

Perte. 6,500

3. Troupes de Harau.	2,038
Recrues du mois d'Avril 1781.	50
Recrues du mois d'Avril 1782.	324

Total. 2,412

Il en est revenu dans l'automne de 1783.

1,441

Perte. 981

4. Troupes d'Anspac.	1,200
Recrues au mois d'Avril 1781.	208
Recrues au mois d'Avril 1782.	236

Total. 1,644

Il en est revenu dans l'automne de 1783.

1183

Perte. 461

5. Troupes de Waldek.	670
Recrues au mois d'Avril 1777.	80
Recrues au mois de Février 1773.	140
Recrues au mois de Mars 1779.	23
Recrues au mois d'Avril 1781.	144
Recrues au mois d'Avril 1782.	159

Total. 1216

Il en revint dans le Bourg de Brad, dans le mois de Mars 1784.

solliciter de la Cour la permission de le Bourg de Brad, dans le mois de Mars 1784. Le Monarque qui

6. Troupes d'Anhalt Zerbst.

Recrues au mois d'Avril 1779.

Recrues au mois de Mai 1780.

Recrues & augmentation de troupes au mois d'Avril 1781.

8 Octob.  
erent  
is  
42

Total. 1152

Il en revint dans l'automne de 1783.

984

Perte. 176

Total général des troupes. 29,166

Total général de la perte. 11,853

Cet état n'est pas absolument exact ; au moins sommes-nous certains qu'il est revenu en Europe plus des deux tiers des troupes de Hesse, & que, malgré la permission donnée par le Landgrave, il n'est resté volontairement presque aucun soldat ou Officier en Amérique, quoiqu'on n'ait cessé de dire faussement le contraire dans toutes les Gazettes.

Un Journal politique offre les détails suivans sur les revenus des Ducs de Meklenbourg-Scheverin & de Meklenbourg-Strelitz. Les revenus du premier montent environ à la somme de 608,000 rixdalers. La ferme des postes lui rapporte à peu près 18,000 rixdalers, & les impositions, les ancres, 590,000. Ceux de l'autre sont moins considérables, & ne forment actuellement qu'un objet de 350,000 rixdalers. La Principauté de Razebourg y contribue environ 92,000; la Sei-

( 150 )

2. Troupes de Hesse-Cassel.	12,805
Recrues au mois de Décembre 1777.	403
Recrues au mois de Mars 1779.	993
Recrues au mois de Mai 1780.	915
Recrues au mois d'Avril 1781.	615
Recrues au mois d'Avril 1782.	961

**Total.** 16,692

Il en est revenu dans l'automne  
de 1781 & dans le printemps  
de 1784.

10,492

**Perte.** 6,500

3. Troupes de Hanau.	2,038
Recrues du mois d'Avril 1781.	50
Recrues du mois d'Avril 1782.	324

**Total.** 2,432

Il en est revenu dans l'automne  
de 1783.

1,441

**Perte.** 981

4. Troupes d'Anspac.	1,200
Recrues au mois d'Avril 1781.	208
Recrues au mois d'Avril 1782.	236

**Total.** 1,644

Il en est revenu dans l'automne  
de 1783.

1183

**Perte.** 461

5. Troupes de Waldek.	670
Recrues au mois d'Avril 1777.	80
Recrues au mois de Février 1773.	140
Recrues au mois de Mars 1779.	23
Recrues au mois d'Avril 1781.	144
Recrues au mois d'Avril 1782.	159

**Total.** 1216

( 151 )

Il en revenu dans l'automne.  
de 1784.

505

Perte. 776

6. Troupes d'Anhalt Zerbst.

600

Recrues au mois d'Avril 1779.

82

Recrues au mois de Mai 1780.

50

Recrues & augmentation de troupes  
au mois d'Avril 1781.

420

Total. 1152

Il en revenu dans l'automne  
de 1783.

984

Perte. 116

Total général des troupes. 29,166

Total général de la perte. 11,853

Cet état n'est pas absolument exact ; au moins sommes-nous certains qu'il est revenu en Europe plus des deux tiers des troupes de Hesse, & que, malgré la permission donnée par le Landgrave, il n'est resté volontairement presque aucun soldat ou Officier en Amérique, quoiqu'on n'ait cessé de dire faussement le contraire dans toutes les Gazettes.

Un Journal politique offre les détails suivans sur les revenus des Ducs de Meklenbourg-Scheverin & de Meklenbourg-Strelitz. Les revenus du premier montent environ à la somme de 608,000 rixdalers. La ferme des postes lui rapporte à peu près 18,000 rixdalers, & les impositions, les ancres, 590,000. Ceux de l'autre sont moins considérables, & ne forment actuellement qu'un objet de 350,000 rixdalers. La Principauté de Razebourg y contribue environ 92,000; la Sei-

gneurie de Stargard 50'000, & le péage de l'Elbe 9,000 rixdalers; le reste est le produit de ses nombreux domaines.

Dans le Meklenbourg - Strelitz, on a compté depuis 1766 jusqu'en 1775, 362 mariages, 14,370 naissances & 10,934 morts; depuis 1779 jusqu'en 1783, 3,068 mariages, 12,275 naissances & 1,074 morts.

### DE VIENNE, le 3 Février.

Nous n'avons jamais ajouté foi aux histoires & aux exagérations, affirmées dans toutes les Gazettes, touchant la révolte en Transylvanie. Après avoir averti nos lecteurs d'être sur la défiance, nous pouvons aujourd'hui leur offrir un récit exact & authentique, qui nous a été envoyé de Hongrie, & qui diffère sur presque tous les points des romans qu'on nous a débités. Voici l'extrait fidèle de cette lettre.

Le Comte *Salins* ou *Salis* n'a jamais eu de part à cette rébellion. On l'a impliqué dans cette affaire, parce qu'à son origine, il circuloit en Hongrie & en Transylvanie des avis où le Comte *Salins* étoit indiqué comme un fourbe occupé de débaucher des Sujets Impériaux pour le service étranger, & où sa tête étoit mise au prix de 100 ducats.

Le vrai & seul chef de la rébellion est *Horiah*. Son aversion pour les Gentilshommes, & le desir de se délivrer, lui & ses compatriotes des violences de la Noblesse, ont été les premiers ressorts de son entreprise. Il parle bien l'Allemand, & il a lu les meilleurs Auteurs en cette langue. L'été de

nier, il vint à Vienne solliciter de la Cour la permission d'une Foire pour le Bourg de *Brad*, dans le cercle de *Zarand*. Son extérieur prévenant lui procura une audience de l'Empereur ; il mit les griefs de la Nation sous les yeux du Monarque qui lui promit de mettre fin à ces tyrannies.

Revenu de Vienne, il parut à *Brad* le 28 Octobre, & persuada aux Valaques qui se trouverent en foule à la nouvelle Foire, de se rendre en trois jours dans les champs, près le Village de *Mestafken*, où il leur communiqueroit des choses importantes de la part de l'Empereur. Plusieurs centaines de Valaques crédules s'assemblerent à l'endroit indiqué. Là, *Horiah* exposa son projet, & l'appuya de ses prétendues lettres de créance, qui n'étoient autre chose que le diplôme pour l'établissement de la Foire demandée ; diplôme délivré par la Chancellerie de Vienne. Selon l'usage, il étoit écrit sur du vélin en lettres d'or, avec les sceaux attachés. Les Valaques qui ne savoient pas lire, ne douterent plus un moment de la certitude de la mission d'*Horiah*. Il la confirma encore par une croix de cuivre jaune, suspendue à son cou, qu'il donna pour une croix d'or, & sur laquelle tous ses adhérens prêterent serment.

L'intention des Conjurés étoit d'abord d'attirer peu-à-peu & en secret pendant l'hiver tous les Valaques dans leur complot, de commencer à se soulever à la fois, au mois de Mai prochain, & de tuer à un jour fixé tous les Gentilshommes Seigneurs de Terres. Mais la chose ayant été ébruitée, on envoya quelques Juges & des Soldats pour s'emparer de *Horiah* ; il fut pris, mais, dans la route, il cria si fort, que ses Confreres approcherent & le délivrerent. Il n'étoit plus temps d'attendre jusqu'au mois de Mai ; les violences commencerent. Quoiqu'on

ait outré les choses en partie à dessein , il est cependant certain que les rebelles ont commis de grandes cruautés , & sur-tout depuis que le fanatisme religieux fut mis en jeu. Ils ne se bornèrent point à tuer les Gentilshommes avec leurs familles , ils en raffinèrent les tourmens. Cependant ils ont conservé beaucoup de femmes nobles , qu'ils ont mariées avec des Valaques ; ils marièrent aussi des Moines , par divertissement , avec quelques vieilles Egyptiennes. A peu près 300 personnes ont perdu la vie , parmi lesquelles un grand nombre de Nobles. La famille Csiszar est entièrement exterminée , & l'on plaint sur-tout les deux jeunes Ribiezy , jeunes-gens intéressans & aimables , qui revenoient malheureusement de *Goëttingue* , où ils avoient fait leurs études , pour perdre la vie par la fureur de ces rebelles. Le dommage causé dans les terres est très-considérable.

Le Gouvernement provincial étoit très-embarrassé , & ne savoit quel parti prendre. En attendant une instruction de la Cour , il chercha à appaiser les troubles , en partie par la douceur , en partie par les menaces. Il envoya des Commissaires & l'Evêque grec aux Rebelles , chercha à les tirer d'erreur , & promit enfin un prix de 30 florins pour la capture de chacun d'eux. En-même-tems le Lieutenant - Général *Schultz* fut envoyé vers eux avec quelques Militaires , mais avec ordre de ne recourir à la voie des armes que dans le cas où il seroit attaqué. Une partie des révoltés regagnerent leurs maisons ; mais la plus grande partie continua ses violences. Les Gentilshommes , qui crurent que le Gouvernement manquoit d'activité pour réprimer la rebellion , se crurent autorisés eux-mêmes à une insurrection ; ils allèrent en troupe

contre les Rebelles , les assommerent où ils les rencontrèrent , & firent rouer , pendre , décapiter , empaler les prisonniers sans autre forme de procès. Par là , les Gentilshommes agirent directement contre les mesures du Gouvernement , qui tendoit à ramener la paix par l'indulgence , & ils augmentèrent par leur propre violence la fureur des révoltés. Il n'est pas permis à une partie de Citoyens de s'emparer de sa propre autorité du pouvoir exécutif. N'est-ce pas être Rebelle soi même ? Les Gentilshommes Hongrois vouloient se venger de leurs Sujets qu'ils avoient forcé à la révolte par leurs oppressions , & ils manifestoient le dessein de les exterminer tous. Le Gouvernement considéra que les Valaques composent les deux tiers des habitans du pays , qu'ils ont entr'eux une liaison étroite , que ce sont eux qui cultivent le pays , & , qu'en les exterminant , la Province deviendroit un désert ; il apprécia mieux les hommes , & sentit la préférence qu'il faut donner à deux mains qui travaillent sur une bouche qui ne fait que consommer.

Animé de ces principes , le Gouvernement a désapprouvé l'insurrection , & a fait aux Nobles des représentations , qui ont accrédité les soupçons absurdes qu'Horiah étoit réellement favorisé. Ce soupçon augmenta encore dans beaucoup de rères , quand , le 26 Novembre , arriva à Hermanstadt un Courier de Vienne qui portoit des ordres de l'Empereur , d'offrir un pardon général aux Rebelles , & l'avis , que S. M. , désapprouvant l'insurrection , la défendoit sérieusement ; en même temps il fut interdit de punir de mort qui que ce fût , jusqu'à l'arrivée des Commissaires Impériaux , du Comte Jan-kovich , du Général Papilla & du Général Fa-

bris , nommé à la place du Général Preiss ,  
 Commandant-Général. Ces Commissaires avoient  
 de pleins pouvoirs illimités ; plusieurs Régimens  
 en Transylvanie & en Hongrie reçurent ordre  
 de s'assembler de tous les côtés , d'enfermer les  
 Rebelles , & , s'il étoit possible , de les réduire  
 à l'obéissance. Les Rebelles , harcelés par les  
 Troupes , s'étoient retirés dans les montagnes.  
 Déjà auparavant , entre le 8 & 10 Novembre ,  
 le Lieutenant - Colonel *Schultz* avoit fait une  
 treve avec eux , s'étoit entretenu avec *Horiah*  
 & ses affidés , leur avoit demandé ce qu'ils de-  
 siroient , & la cause de leur soulèvement ; il  
 avoit promis qu'il chercheroit à remédier à  
 leurs griefs s'ils se conduisoient avec modéra-  
 tion & s'ils se tenoient en repos. Ils présente-  
 rent après cela , par écrit , à la table du Co-  
 mitat de Hunyad , les points de Capitulation sui-  
 vants : 1°. Le Comitat & tous ses Possesseurs  
 ( Propriétaires ) nobles prêteront serment sous  
 la croix ; 2°. il n'y aura plus de Noblesse ; qui  
 peut avoir un emploi impérial , en doit vivre ;  
 3°. Les Gentilshommes , comme le petit peu-  
 ple doivent payer la contribution ; 4°. Les No-  
 bles doivent quitter leurs possessions ; 5°. Les  
 terres des Nobles , conformément aux ordres que  
*S. M. l'Empereur* donnera , seront répartis entre  
 les Paysans ; 6°. Si la Table consent aux con-  
 ditions précédentes , elle exposera des étendards  
 blancs. Ils vouloient attendre la réponse jus-  
 qu'au 14 Novembre , auquel jour on devoit  
 l'apporter au Pope *Daniela Kristior* ; si elle n'ar-  
 rivoit pas , alors ils suivroient leur Capitaine  
*Horiah* , & attaqueroient *Deva*. La réponse de-  
 mandée n'arriva point , mais les Troupes sur-  
 rent augmentées , & le Lieutenant - Colonel  
*Schultz* eut 900 hommes , en partie Housards ,

en partie Infanterie des Troupes des Frontieres, ( Szekler ), & les Rebelles se retirerent dans des montagnes presqu'inabordables. Ils furent si bien fortifier les avenues & les garder, qu'ils ne parvinrent pas seulement à se défendre, mais aussi à s'étendre de nouveau dans les Comitats de Zarant & de Hunyad. Ils nommerent ces contrées leur Empire, & partagerent les terres entr'eux. Horiah ne se donna jamais d'autre titre, que celui de Capitaine. Pendant ce tems, il y eut plusieurs affaires-entre les Troupes & les Rebelles, qui ne se fierent point au pardon offert. Enfin ils furent réduits aux extrémités, les vivres étoient coupés, & dans leur retraite le pays dévasté. La méfiance d'Horiah parmi les siens alla en augmentant. Dans cet embarras, Horiah forma le projet de se réunir contre l'Empereur avec les Gentilshommes mécontents. Il envoya des Députés au Comte Csazy qui se trouvoit avec une partie de Gentilshommes insurgens, près de Clausenburg, il leur offrit la paix, & de se joindre à eux avec ses Valaques, pour exécuter leur dessein. Mais rien ne devoit plus lui réussir.

Le Général Fabris étoit arrivé le 13 Décembre à Hermanstadt, & les deux Commissaires, après avoir séjourné à Arad pour interroger plusieurs Valaques captifs, se monterent, le 15 Décembre, à Deva. D'après leurs premiers avis, l'Empereur avoit donné des ordres d'agir sévèrement contre les rebelles, d'employer contre eux la force en cas de besoin. Les Régimens, qui s'approcherent, étoient de la Transylvanie, le Régiment de Hussards, *Alexandre Toscana*; le Régiment de *Dragons de Savoye*; le Régiment d'Infanterie *Orosz*, & quelques Compagnies *Szekler*, ( Troupes de Frontieres ) de la Hongrie.

les Régimens Dragons *Wirtemberg & Berlichingen* ; une Division du Régiment des Cuirassiers de *Caramelli* , & les deux Régimens d'Infanterie *Devens & Preisach*. Avant qu'on fût l'arrivée de ces Troupes, on reçut la nouvelle que le soulèvement étoit entièrement apaisé, sans qu'on ait employé la force ou versé du sang ; les Rebelles se sont rendus peu-à-peu volontairement, & ont demandé grace ; enfin *Horiah*, entouré d'un petit nombre de ses fideles, leur a conseillé lui-même de profiter du pardon, & de lui permettre de chercher son salut dans la fuite. On a suivi son avis. Il prit la fuite avec un seul de ses camarades. Tous les autres se sont rendus ; quelques uns ont offert d'aller à la recherche de *Horiah*, & de l'amener captif. Les Rebelles ont tué près de 300 hommes, 5 ou 600 d'entr'eux ont péri, 60 Soldats Impériaux & un Officier ont été tués. Il se peut toujours que la conversation de *Horiah* avec l'Empereur ait contribué à encourager celui-ci à son entreprise ; mais souvent dans ces occasions un Chef n'est pas assez maître du mouvement de la machine. Les troubles de la Bohême, sous *Marie-Thérèse*, ressembloient beaucoup à ceux-ci. On profitera à Vienne de cet événement, pour amener plus vite des changemens qu'on paroît avoir en vue depuis long-tems.

L'ignorance des papiers publics ayant donné lieu à beaucoup de méprises sur le lieu de cette tragédie, & sur les peuples qui en ont été les acteurs, quelques lecteurs nous sauront gré d'une explication historique à ce sujet. Trompés par le nom, la plupart des *Nouvellistes* ont placé le lieu de la

scène dans la Valachie , dont l'Empereur ne possède aucune partie. Cette dénomination générale de *Valaques* désigne les peuples de ces contrées , descendus des Romains , dont la langue est un mélange de Latin & d'Esclavon. Les *Slaves* , après leurs victoires , donnerent aux Romains fugitifs ce sobriquet méprisant de *Valaques* , qui signifie en Esclavon , un *Nomade*. Lors de l'incurSION des Barbares , les Romains réfugiés dans les montagnes furent flétris de cette épithete. Ce qu'on nomma Valaques dans ces contrées , on l'appella en Allemagne *Walisch* ou *Walschi*. En Angleterre , la province jadis habitée par une colonie Romaine prit le nom de *Wales* ( Gales ). La langue du pays de Wales ressemble encore à celle des Valaques , soit dans la Valachie propre , soit en Hongrie ou en Transylvanie. Une observation singuliere est que , quoique dans la langue Valaque le Latin ait prévalu sur le Sclavon , on n'y trouve cependant aucune trace du mot *amare* ni de celui d'*amor*.

Ajoutons , pour achever , ce qui concerne cette révolte , qu'*Horiah* persiste à demander une entrevue avec l'Empereur , pour l'instruire à fond & pour lui révéler des choses importantes. On mande aussi de Vienne , qu'il s'y trouve un Ecclésiastique Protestant de Hongrie , qui reçoit du Monarque un demi-souverain d'or par jour , & dont les révélations sont de la plus grande conséquence.

Un Ingénieur Anglois a présenté à l'Empereur un plan , par lequel , en se servant de ballons , disposés d'une certaine maniere ,

on peut faire parvenir des lettres & des vivres à une place assiégée. Il a construit à cet effet un instrument qui mesure la force du vent, & qui indique le temps où doit descendre l'aérostat.

Le nombre actuel des Couvens dans la ville & les fauxbourgs est de 16. Ces Couvens ont choisi leurs Supérieurs à la fin du mois dernier, conformément au règlement de l'Empereur, du 30 Novembre dernier.

Depuis la nouvelle répartition des gouvernemens, le duché de Carinthie est composé de 2 cercles, dont l'administration est établie pour l'un à Clagenfurt; & pour l'autre à Villac. On compte dans ce duché 11 villes, 32 bourgs & villages, 168 châteaux & maisons seigneuriales, 2 évêchés, 9 chapitres, 11 couvents d'hommes & 3 couvents de femmes. La population actuelle est évaluée à 285,440 ames. Ce pays est montueux, ne produit gueres de bled, & point de vin, mais il est riche en bois, pâturages, & sur tout en minéraux de toutes les especes. Les principales mines de fer sont à Huttenberg, Mosniz, Loelling, Waldenstein, Ste. Gertrude & S. Léonard; celles de cuivre, à Fragant & à Lamberti-berg; celles de plomb à Villac, à Siharzenbac, & à Roxbel; celles d'argent, à Steinfeld & à Meisfelding, & celle d'or à Groskischheim.

Le Journal du Professeur Deluca contient l'article suivant, concernant le bois de chauffage, transporté ici par eau, & consumé dans cette Capitale depuis 1779 jusqu'en 1783: savoir, en 1779, 169519 cordes; en 1780, 185,546 cordes; en 1781,

187,388 cordes; en 1782, 181,110 cordes;  
& en 1783, 197,133 cordes.

Ce même Journal porte le nombre des ouvriers qui travaillent pour les diverses manufactures dans le pays au-dessus de l'Ens à 68,181; celui des mériers à 13,061; celui des ateliers de teinture à 141; celui des forges à 6, & celui des verreries à 6. Les fabriques & les forges de Lings ne sont pas comprises dans cette énumération.

**DE FRANCFORT, le 13 Février.**

Les freres Bethman, Banquiers de cette place, ont ouvert un emprunt à 4 pour cent, au nom de l'Empereur : ces négocians en ont déjà traité précédemment & aux mêmes conditions pour la Maison d'Autriche.

On écrit d'Hailbron que, d'après un ordre de l'Empereur, on y accélère l'approvisionnement des magasins pour les nouvelles troupes qui doivent s'acheminer aux Pays-Bas.

Les soldats Prussiens, absens par congé, qui ordinairement ne reviennent à Berlin qu'à la fin de Mars, ont reçu ordre de rejoindre le 15 de ce mois. Il est donc vraisemblable que la revue se fera plutôt qu'à l'ordinaire.

« Nous apprenons de Munich, qu'il vient de se faire un grand changement dans le Gouvernement du Palatinat-Supérieur. Le 14 de ce

mois, il se tint à la Cour une Conférence, dans laquelle la Régence de cette partie des Etats Electoraux a été entièrement supprimée. Les projets en avoient déjà été conçus d'avance par M. de Castell, Référéndaire-Secret de l'Electeur. S. A. les signa le même soir; & le Chancelier-Baron de Kreitmayer reçut ordre d'en faire les expéditions, pour les remettre le lendemain matin au Président-Comte de Mo:awitzky. Celui-ci conserve, outre sa Commanderie de l'Ordre de Malthe, les Appointemens de sa Place, montant à 6 mille florins, à condition d'en jouir dans le Pays. Le Vice-Chancelier a aussi obtenu sa retraite; l'on croit que le Vice-Président passera comme Président au Collège de Commerce; & que les autres Conseillers de la Régence seront placés en différens Dicasteres. Le Comte Antoine de Toring-Seefeld, qui a été Ministre aux Conférences de Teschen, a été nommé Président de la Chambre avec 6 mille florins d'appointemens.

Le cuir étranger importé dans la Bavière pour y être employé, a été taxé d'un droit d'entrée de 10 florins par quintal; celui que la Bavière tirera des Duchés de Neubourg & de Sulzbac & du haut Palatinat, payera à son entrée la moitié de cette taxe.

M. *Zimmermann*, Médecin ordinaire du Roi d'Angleterre à Hanovre, célèbre en Allemagne, comme Médecin & comme Auteur, a fait un excellent *Traité sur la Solitude*. Il y examine, entr'autres, l'esprit monastique, les visions des contemplatifs, les extases qui bouleversent tant de têtes foibles. Dernièrement, le Baron de *Gross*, Résident

de Russie à Hambourg, lui a fait passer une Médaille d'or, avec le portrait de l'Impératrice de Russie. A l'envoi, étoit joint un billet de la main de cette Souveraine, en ces termes : à M. *Zimmermann*, &c. &c. , par reconnaissance de plusieurs belles recettes ordonnées à l'esprit humain dans le livre de la Solitude.

Le Prince de Czartoriski, qui, dit-on, vient d'échaper à un complot contre ses jours, est époux de la Princesse Czartoriska, actuellement à Berlin, & beau pere du Prince Louis de Wirtemberg. Ce mariage, précédé des vues & des démarches d'un Seigneur Polonais, qui ambitionnoit la main de la Princesse, a été, selon quelques avis, l'occasion de ce complot; mais des bruits aussi vagues ne méritent pas qu'on s'y arrête. Ce qui est étrange, c'est que les personnes arrêtées sont dans les bonnes grâces du Roi. Le valet de chambre Rix, qui est du nombre, est cependant très-avantageusement connu; & chacun le juge absolument incapable de s'être prêté à un pareil attentat. Il faut douter sur ce point comme sur tant d'autres, jusqu'à ce que le temps découvre la vérité. Quelques lettres vont jusqu'à dire qu'il n'étoit pas seulement question de l'empoisonnement du Prince Czartoriski.

Le 22 Janvier, un Détachement de 24 hommes des Cuirassiers de *Mecklenbourg*, en garnison à Vienne, conduit par deux Capitaines, deux Lieutenans, & quatre Bas-Officiers, chaque homme

muné de 24 cartouches & de sa paye pour deux mois, sortit de Vienne. Dès qu'il eut passé les lignes, il se divisa en deux corps égaux, l'un prit le chemin de *Presbourg*, l'autre celui d'*Oedenbourg*. Les Capitaines ont leurs ordres cachetés, & ne les ouvriront qu'à des endroits désignés. On soupçonne fortement qu'il s'agit de s'emparer de deux Gentils-hommes Hongrois, qui ont marqué quelque envie de faire revivre les tems des *Ragorzy* & des *Tekelis*.

On mande de Pétersbourg, que les Chinois ont rompu tout commerce & toute communication avec la Russie. On ignore encore les véritables causes de cette conduite : mais l'on se flatte de rétablir les choses sur l'ancien pied. Ce changement occasionneroit un déficit considérable dans le revenu des Douanes.

On assure qu'il arrive fréquemment à Mayence des couriers de Vienne, & que les dépêches qu'ils apportent sont relatives à des négociations entre ces deux Cours.

On écrit de Berlin que l'assesseur Buckling, qui avoit été envoyé en Angleterre pour examiner & étudier le mécanisme des pompes à feu du sieur Bolton, en a trouvé le secret, & que dans ce moment il est occupé à établir une pareille machine, perfectionnée par ses soins, dans une mine du Comté de Mansfeld. Les tuyaux sont faits à la fonderie de Berlin. Cette pompe versera de l'eau dix-huit fois dans une minute, & chaque versement contiendra la quantité de trois pieds cubes. Sa force sera dans la proportion de celle de 108 chevaux. On assure

qu'a ussi-tôt que le sieur Buckling aura fini son ouvrage, il en publiera la description & les desseins.

On compte actuellement dans la principauté de Calenberg 14,406 familles sur le rôle des contributions; dans la principauté de Gottingue 9,764; dans celle de Grubenhagen 6,973, dans le duché de Brême 22,276; dans celui de Verden 2,231; dans le comté de Danneberg 4,084; dans celui de Hoya 9,282; dans celui de Spilgelberg 231, & dans le pays de Hadeln 6,75. Ainsi l'électorat d'Hanovre & les provinces qui en dépendent, renferment 99,304 feux contribuables.

Des lettres de Berlin portent aussi que le Roi a défendu, sous la peine d'une amende de 10 rixdalers, de courir vite soit à cheval, soit en voiture, par les rues de cette résidence.

On apprend de Pétersbourg qu'on travaille avec la plus grande activité dans les arsenaux & les chantiers de cette ville & de celle de Cronstadt.

En 1752, lit-on dans une feuille publique, la population de la Suede montoit à 2,215,639 ames. En 1776, on y a compté 2,671,949, & en 1781 — 2,767,000. Ainsi, dans l'espace de 30 ans, la population s'est accrue de 551,361, ou du cinquieme de la population actuelle. — Les revenus de la couronne peuvent être portés à 6 millions de rixdalers, & l'armée de terre à 47,500 hommes.

Le 22 de ce mois, la Princesse Philippine-Antoinette de Saxe Meinungen, fille du feu Duc Antoine Ulrich, est morte ici dans la 72e. année de son âge.

## GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 12 Février.

Jusqu'ici les Séances parlementaires n'ont été qu'une introduction à ce qu'elles seront incessamment. Ces objets de forme, & les débats relatifs sont dénués de tout intérêt; ainsi, sans nous y arrêter, nous passerons rapidement à un précis succinct des Séances du 8 & du 9, qu'a occupé la révision actuelle des suffrages pour l'élection de Westminster.

Le parti de M. Fox a persisté dans ses principes. Il a soutenu que le Grand Bailli de Westminster auroit dû déclarer l'élection des Représentans de cette Ville suivant l'état apparent des suffrages, & se refuser à une vérification qui a rendu incomplet le nombre des Membres dont la Chambre des Communes doit être composée. Jusqu'à présent, cette vérification a empêché que la ville de Westminster fût représentée, & si l'on vouloit la continuer, elle ne pourroit être achevée que dans plusieurs années; alors Westminster n'auroit point eu de délégués dans le Parlement actuel, & cette Ville supporteroit le poids des impôts sans avoir joui du privilège que lui donne la Constitution de les agréer ou de les rejeter par la voix de ses Représentans. Le parti de M. Fox vouloit en conséquence que le Grand Bailli de Westminster déclarât l'élection; mais M. Pitt, quoique porté à faire terminer cette affaire, ne fut point du parti de l'avis de l'Opposition; il consentit seulement que l'Orateur déclarât au nom de la Chambre, au Grand Bailli de West-

ministre qu'il pouvoit adopter toutes les mesures qui lui paroïtroient propres à accélerer la besogne. Cet amendement passa à la pluralité des voix.

La majorité des suffrages des Paroisses dont on a déjà fait la vérification est en faveur de M. Fox, & il paroît probable que *l'homme du peuple* sera élu, à moins que le Grand Baillif ne mette de la mauvaise foi dans ses opérations. Il en est le maître, car aucune loi ne détermine la maniere dont il doit procéder. La Constitution n'oblige point les électeurs à paroître à son Tribunal; il n'a pas même le droit de faire prêter serment aux témoins, & ceux-ci sont gagés par forme d'indemnité par les parties intéressées.

Il est question de supprimer les droits sur les vins de France. Si le Ministre a en effet le projet d'exécuter ce plan, que l'on dit être concerté avec la Cour de France, les Négocians qui font le commerce des isles, s'y opposeront de tout leur pouvoir. Ils sont intimement persuadés qu'il entraîneroit la ruine des Colonies à sucre, en diminuant la consommation du Rhum & du sucre.

On pourroit ajouter la ruine des houblonnieres, des brasseries, & par conséquent de l'Accise, revenu de 5 millions sterl. pour le Royaume.

Suivant les états remis à la Chambre des Communes, il y a quelques jours, du produit net de toutes les taxes, à compter depuis Noël 1783, jusqu'à Noël 1784, il paroît que les droits réunis de la Douane, de l'Excise, du Timbre & autres accessoires, sont montés pendant le cours de cette an-

née à 10 millions 395,515 liv. st. 10 sh. 3 farthings.

Il faut observer qu'il n'est question ici que du revenu des taxes appellées *perpétuelles*, & non point des taxes *annuelles*, telles que celle des terres & de la drèche. Le sel, les postes & d'autres droits ne sont pas non plus compris dans cette évaluation. La taxe des terres seule en ce moment est un objet de plus de 2 millions sterl.

On équipe en ce moment deux Bâtimens de transport qui doivent se rendre à S. Jean de Terre-Neuve, avec des matériaux de construction & de munitions d'artillerie. Le projet du Gouvernement est de faire réparer les fortifications de S. Jean & de faire élever quelques nouveaux ouvrages dans l'isle de Terre-Neuve. Il a pris ce parti en conséquence des plans que le Gouverneur a mis sous les yeux du Bureau de l'artillerie, qui a reconnu que leur exécution contribueroit à la défense de la Place dans le cas où elle seroit attaquée par des forces redoutables. Ces deux Bâtimens mettront à la voile avec l'Amiral Campbel lorsqu'il appareillera de Portsmouth, pour aller prendre sa station dans les parages de Terre-Neuve.

On assure que l'Amiral Innes, qui a mis dernièrement à la voile pour la Jamaïque, à bord de l'Europa, vaisseau de 50 can., est chargé par ses instructions de faire observer strictement la clause du dernier Traité de paix, relative à la côte des Mosquites, & de soutenir de la maniere la plus efficace les Colons de cet établissement, en y envoyant des

des troupes de la Jamaïque , pour s'opposer à tout empiétement de la part des Espagnols.

Par un calcul des importations, pendant un période de dix ans; savoir de 1770 à 1780, il paroît que les importations ont été de 11,760.655 liv. sterl., & les exportations 13,913,236 liv. sterl. La balance du commerce a donc été en notre faveur, année moyenne, de 2,152,580 liv. st. La moitié de cette époque a été de guerre; il faut donc attribuer à cette circonstance la différence qui se trouve entre ce calcul, & ceux du Lord Sheffield, de M. Chalmers & d'autres habiles Arithméticiens politiques, qui portent la balance annuelle à près de 3 millions sterl.

Sous le regne de la Reine Elizabeth, lorsque la paix fut conclue, après la défaite de la flotte l'Invincible, le nombre des soldats & des marins réformés, comme il est d'usage, produisit tant de vagabonds, que les meurtres & les vols se multiplièrent à un degré très-alarmant. Le seul expédient pour remédier à ce mal, étoit de procurer de l'emploi à tant de gens oisifs. Le Ministère s'en occupa beaucoup, mais ne put jamais prendre de résolution définitive. Le Lord Burley, alors premier Ministre, & M. Van d'Osternan, Hollandois, Favori de la Reine, assurèrent S. M. que l'Angleterre pouvoit fournir de l'occupation à tous ses habitans, quelque nombreux qu'ils fussent, & cet emploi, selon eux, étoit la pêche. Ils lui proposerent en conséquence quelques projets de pêcherie. Mais la mort de la Reine traversa leurs projets, & peu de temps après celle du Ministre acheva de les renverser. Van d'Osternan étant très-froidement accueilli par Jacques

N<sup>o</sup>. 9, 26 Février 1785. h

premier, qui avoit succédé à la Reine, quitta l'Angleterre, & retourna dans sa patrie, où les Etats, qui, par la conclusion de la paix, se trouvoient dans la même position que l'Angleterre, adopterent avidement ses projets, & les mirent aussi-tôt à exécution. C'est ainsi que se formèrent les pêcheries des Hollandois, qui leur ont procuré tant d'opulence & tant de richesses.

### ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

DE BOSTON, le 28 Décembre.

Nous sommes dans la nécessité de répéter & d'étendre le narré de la réception faite à M. le Marquis de la Fayette; narré dont le précédent N<sup>o</sup>. contenoit un précis suffisant. Nous faisons nos excuses au Public de cette répétition exigée.

Le 15 Décembre dernier, M. le Marquis de la Fayette arriva à Boston. Dès qu'on fut qu'il s'approchoit de la ville, un grand nombre des plus respectables Officiers de l'Armée continentale, qui, depuis plusieurs années, lui étoient attachés par une amitié fraternelle, cimentée au milieu des dangers & des fatigues de la guerre, furent à sa rencontre jusqu'à *Water-Town*. Après les complimens les plus sinceres sur son heureuse arrivée, ils se rendirent à l'Auberge où un dîner avoit été préparé. On y but maintes santés patriotiques; la joie, l'amitié & la cordialité enflammèrent tous les cœurs, & se manifestèrent sur les visages. Après dîner, ils partirent pour Boston, & furent rencontrés par la Compagnie d'Artillerie, qui les salua d'une décharge de canon qu'elle avoit avec elle. A l'entrée de la fortification, chacun s'avançoit dans l'ordre suivant.

Les Pionniers, la Compagnie d'Artillerie portant les Estandards d'Amérique & de France, les Tambours & les F. f. res, une troupe de Musiciens, M. le Marquis de la Fayette, au milieu d'un Gentilhomme François ( M. le Chevalier de Caran an ) & du Major-Général Knox, les anciens Officiers de l'Armée par divisions, le Consul de France, un grand nombre des premiers Citoyens de Boston en voiture, une division d'Officiers.

Les rues étoient remplies de spectateurs, & les maisons de celles, par où la Procession défilait, pleines jusqu'aux toits. Aussitôt qu'elle fut parvenue à l'arbre de la liberté, M. le Marquis y fut reçu avec trois cris de joie ( Huzza ), & à son entrée dans la rue de l'Etat, l'Artillerie se rangea & salua la Compagnie à son passage. M. le Marquis de la Fayette mit enfin pied à terre à l'Auberge des Whigs, il remercia les Citoyens avec sa politesse & son affabilité ordinaires, ils lui répondirent par de nouveaux cris de joie. La conduite simple, noble & engageante de M. de la Fayette, pendant tout ce jour, ajouta encore, s'il est possible, à la haute opinion qu'on avoit de ce même Héros.

Le lendemain, les Officiers de l'Armée continentale présentèrent à M. le Marquis de la Fayette une adresse, à laquelle il répondit en ces termes :

« Je me suis formé la douce perspective de ce heureux moment dès l'instant même que je fus obligé de vous quitter. Je laisse à vos cœurs, m-s chers amis, à déterminer la mesure du plaisir dont vous remplissez aujourd'hui le mien. Quoique votre confiance & votre affection m'aient toujours extrêmement flatté, qu'il me soit cependant permis d'avouer & de reconnoître

( 172 )

que je dois les marques d'approbation de notre grand Général à la bravoure des Troupes que j'avois l'honneur de commander, & si quelque chose dans ma conduite peut justifier votre partialité, je me ferai toujours une gloire d'avouer que c'est dans vos camps que j'ai pris mes premières leçons, lorsque vous étiez tous mes freres, & que j'eus le bonheur d'être adopté comme le fils & comme le disciple de notre immortel Washington.

Personne n'a senti plus vivement que moi tout le poids & le prix de l'assistance de notre auguste Monarque. Ce fut alors que tous les Citoyens françois unirent leurs efforts à ceux de Roi patriote, &, par leurs vœux, sanctifierent l'alliance qu'il faisoit avec vous; & je me flatte que les Troupes françoises, qui vous ont assisté, vous ont entièrement prouvé, depuis, l'attachement de la nation.

Mon cœur, pendant toute mon absence, ne vous a point quitté. Comme Membres de l'Armée continentale, nous sommes séparés, mais les liens de notre affection mutuelle & fraternelle sont indissolubles. Aujourd'hui que la paix a terminé nos travaux, je me réjouis de vous voir attachés aux grands principes pour lesquels nous ayons si long-tems combattu: c'est cette conduite vertueuse qui vous place aujourd'hui parmi les premiers Citoyens de cette grande République.

Signé, la FAYETTE ».

F R A N C E.

*DE VERSAILLES, le 18 Février.*

Le Roi a nommé à l'Abbaye séculière de Saint-Martial, diocèse de Limoges, l'Abbé de Mauffac, Vicaire général du même diocèse.

Les sieurs Auguste pere & fils, Orfèvres ordinaires du Roi, ont eu, le 2 de ce mois, l'honneur de présenter au Roi, à la Reine & à la Famille Royale, une superbe Toilette en vermeil qu'ils ont chargé d'exécuter pour la Cour de Portugal. Leurs Majestés ont daigné témoigner à ces deux Artistes leur satisfaction de cet ouvrage, qui est encore plus particulièrement précieux par la richesse de la composition, la pureté des formes, le goût & le fini qui regnent dans son exécution, & qui justifient les connoissances du Comte de Souza, Ambassadeur de la Cour de Portugal en cette Cour, par le choix qu'il a fait des sieurs Auguste.

Le 3 du même mois, le sieur Savary a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale, un ouvrage ayant pour titre : Lettres sur l'Égypte, où l'on compare les mœurs anciennes & modernes de ses habitans, où l'on décrit l'état, le commerce, l'agriculture, le gouvernement du pays & la descente de Saint-Louis à Damiette, tirées de Joinville & des Auteurs Arabes, avec des cartes géographiques.

Le Roi a permis au Marquis de Brancas, Grand-d'Espagne de la première classe, de prendre le titre & le nom de Duc de Ceresse-Brancas.

La Reine, qui continue d'avancer très-heureusement dans sa grossesse, a été saignée le 13 de ce mois.

Le même jour, le Roi & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Comte d'Ery, Colonel en second du régiment des Chasseurs

des Cévennes, avec Demoiselle de Chabenat de la Malmaison.

Le Comte de Lur-Salucés, le Marquis de Castellane Saint-Maurice, le Vicomte de Nieuil, le Comte de Mastin & le Comte de Broglie, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu celui de monter dans les voitures de S. M. & de la suivre à la chasse.

Ce jour, le sieur Leclerc, Chevalier de l'Ordre du Roi, & son fils, Officier au régiment de Dursfort, Dragons, ont eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à Monsieur, le cinquième volume de l'*Histoire de Russie*, avec un Atlas composé de 39 planches, 16 tableaux & une collection des plans des Palais & des vues des principales villes de cet Empire, imprimés sur satin & richement encadrés.

*DE PARIS, le 25 Février.*

Le Sr. C. L., chargé des pouvoirs généraux du commerce de Bordeaux, pour les cas de naufrages, ayant été témoin d'une infinité de malheurs arrivés sur les côtes de l'isle d'Oléron, proposa en l'année 1780 au Ministre de la Marine, un établissement de balises sur lesdites côtes, pour indiquer aux bâtimens, dans le cas de faire naufrage, de petites anses, criques, cul-de-sac, où on peut sauver les équipages, les cargaisons, quelquefois les navires.

Ce projet a été examiné par ordre du Gouvernement; malgré les contradictions, M. le Maréchal de Castries en a reconnu l'utilité. En conséquence, ordonne l'établissement des balises & la levée des plans de la côte, qui se distribuent au profit de l'auteur du projet, en différentes villes maritimes du royaume.

Cet établissement une fois connu, produira sans doute de grands avantages à l'humanité & au commerce, comme cela est déjà arrivé à

( 175 )

l'équipage d'une Gabarre de Nantes, nommée le *Saint-Louis*, Capit. Gme. Chantereau, en Février 1784. Le même Sr. C. L. avoit proposé l'établissement d'un petit port dans l'une des anes qu'il a indiqué, nommée la *Perroche*. Son utilité a également été reconnue, & le Ministre de la Marine en a ordonné la confection. Ce port est presque achevé, & fera infiniment utile pour le r-âche des bâtimens caboteurs, & des Pilotes de la riviere de Bordeaux, qui en tout temps seront plus à portée d'aller au secours des navires qui sont continuellement sur ces parages. Ce n'est pas le seul bien que le Sr. C. L. a procuré à l'humanité; il s'est porté, dans toutes les occasions, sur cette côte périlleuse & redoutable par la fréquence des naufrages; il a rendu lui-même une main secourable aux malheureux prêts à y périr, & les a conduits dans sa maison, où il leur a procuré tous les secours dus à l'humanité en pareille occurrence.

Le 15 Novembre 1783, est la dernière époque & l'occasion la plus récente où le Sr. C. L. ait manifesté son zèle & son patriotisme, au naufrage d'une Frégate & d'un Brigantin Espagnols; & par une manœuvre prompte & hardie, au moment que le jour alloit finir, il fit sauver l'équipage entier de la Frégate, qui se brisa en moment après. Ce dernier fait, attesté par plusieurs témoins oculaires, le certificat du Commissaire de la Marine à l'Isle d'Oléron, applaudi & récompensé de la manière la plus honorable par M. le Consul-Général d'Espagne à la Cour de France, qui lui a annoncé, par une lettre très-honnête & la plus gracieuse, qu'il lui a fait expédier son brevet de vice-Consul d'Espagne en ladite Isle, est une preuve bien sensible & bien consolante qu'il existe loin de la Capitale des vertus qui

h 4

honorent à la fois l'humanité & la nation.

Depuis long temps on dit que les Arts sont freres : malheureusement cet axiôme n'en est pas un de fait. Il est donc intéressant de fournir aux Artistes & aux Savans des points de réunion, des moyens de secours & de communication, & de suppléer par un établissement général au défaut de fraternité individuelle. Il importe également d'admettre les étrangers aux avantages de cette réunion, pour en recevoir des services de réciprocité & des lumières, en sorte qu'il se fasse une circulation générale des unes & des autres. Ce but seroit rempli par la Correspondance générale & gratuite pour les Sciences & les Arts, par M. de la Blancherie, Agent général; établissement interrompu quelque temps, & qui aujourd'hui est en pleine vigueur.

Il a pour objet d'entretenir dans tous les Pays & d'y faciliter au public toutes les relations qui peuvent avoir pour but la perfection ou la célébrité des talens en tout genre, le progrès des connoissances & le bien-être des personnes adonnées aux Sciences & aux Arts. Cet objet est rempli par une Feuille hebdomadaire, sous le titre de *Nouvelles de la République des Lettres & des Arts*, 8 pages in-4°. prix 24 liv. pour Paris & 30 liv. pour la Province, dans laquelle on fait connoître les nouvelles productions des Sciences & des Arts de tous les Pays, & les objets propres à éveiller ou à faire le génie & l'industrie.

Par un Bureau *gratuit*, tant pour des renseignemens particuliers relatifs à ces mêmes productions dans les différens pays, selon les vues d'utilité ou

d'agrément, des Savans, Artistes ou Amateurs.

Par un Sallon *gratuitement* ouvert tous les huit jours, ayant pour but de servir de point de réunion, à la maniere des Bourses de commerce, aux Savans, Artistes & Amateurs nationaux & étrangers.

Par un fonds applicable, 1°. à l'entretien du Bureau, aux frais d'Impression, & 2°. A la bienfaisance envers les jeunes Artistes qui auroient besoin de secours pour acquérir des talens, ou envers les gens à talens, jusqu'à ce qu'on leur ait procuré de l'occupation. 3°. A l'acquisition des Ouvrages exposés au Sallon, les plus utiles & les plus parfaits dans leur genre, ou pour former collection au chef-lieu, ou pour être divisés au sort, à la fin de chaque année, entre les Membres des deux classes d'association.

Cet établissement embrassant tous les temps, tous les pays, toutes les branches de connoissances & d'industrie, à pour caractere distinctif, d'être le lien de toutes les institutions & de toutes les personnes qui contribuent ou peuvent contribuer au progrès des Sciences & des Arts, & au bien-être de ceux qui les cultivent; institutions & personnes qui, jusqu'à présent, avoient été isolées par la diversité des langues & des caracteres nationaux, par l'intervalle des pays, par la différence des occupations & des goûts: il leur fait trouver à toutes en particulier, dans une communication facile & prompte, la réunion générale de secours & de connoissances nécessaires pour la perfection ou l'application de la Science & de l'Art, & pour le bonheur de l'individu.

Les Associés reçoivent chaque semaine un exemplaire des Feuilles de la Correspondance.

2°. Ils ont seuls le droit de présenter, pour jouir des avantages pécuniaires de l'établissement

& des bons offices qui en tiennent lieu : les sujets qu'ils en croient dignes, toujours de concert avec le Conseil.

3°. Ils participent à la division des objets achetés, qui a lieu par forme de loterie, à la fin de chaque année.

Pour profiter des avantages de cet établissement, il faut s'adresser, comme par le passé, à M. de La Blancherie, Agent Général de Correspondance pour les Sciences & les Arts, à l'hôtel Villayer, rue St. André-des-Arcs, à Paris. Les lettres & demandes doivent être franches de port.

Le Salon de la Correspondance s'ouvre tous les Jedis. Les objets à exposer doivent toujours être envoyés le Mercredi au plutard, & autans qu'il est possible, accompagnés d'une notice.

Le Salon de la Correspondance offre dans ce moment une réunion d'objets en tout genre de sciences & d'arts aussi utiles qu'agréables. Entre autres tableaux intéressans d'Artistes distingués, on remarque particulièrement un grand tableau de M. le Paon, Peintre des batailles de M. le Prince de Condé, représentant une chasse au cerf, donnée à M. le Comte du Nord à Chantilly.

Nous avons annoncé par erreur dans l'avant dernier N°. , que Dom Poirier étoit un des rédacteurs de l'*Art de vérifier les dates*, le travail des deux dernières éditions appartient exclusivement à Dom Clément. Don Poirier est un des auteurs de l'utile *Recueil des Historiens de France*, ainsi que Dom Clément.

On trouve dans les *Affiches du Dauphiné*, Feuille qui mérite d'être distinguée entre celles du même genre, un avis très-inté-

ressant, si l'expérience, qui en fait l'objet, est aussi certaine que semble l'annoncer le nom de son Auteur!

Il existe un préjugé contre le bois de sapin, qui l'exclut des grands emplois dans les bâtimens; on croit qu'il casse & se pourrit plus facilement que le chêne, qui lui est toujours préféré, sur-tout pour faire des poutres & des sablières. Il est vrai que le sapin, employé sans précaution, s'échauffe, fermente & ne dure pas; mais il est également sûr qu'il existe une méthode simple, & d'une physique sensible, qui donne à cette espèce de bois toute la durée du chêne, sans avoir la pesanteur ni le défaut de se casser subitement.

Cette méthode consiste d'abord à faire une saignée modérée au pin, sapin, méleze, suif ou séranthe sur pied: on en extrait la gomme ou résine, qui fait un bénéfice & purge la plante de la surabondance intérieure de la sève: ensuite il faut écorcer l'arbre sur pied, deux ou trois mois avant de l'abattre. L'action de l'air & du soleil & l'évaporation, en desséchant les fibres extérieures, en réunissent les faisceaux, & donnent aux couches ligneuses la compacité & la dureté, principes de la solidité. Quand l'arbre est abattu & équarré, il est bon de le laisser transpirer quelques jours, avec la précaution de le soutenir sur des pièces de bois; s'il touchoit à la terre, il en pomperoit l'humidité, surtout si le sol de la forêt étoit marécageux; mais s'il étoit de rocher ou de gravier, on peut le laisser à plat.

Enfin comme la sève du centre a plus de peine à s'évaporer que celle des parties extérieures, que cette sève en fermentant peut & doit devenir le principe de la putréfaction de la plante, voici la dernière précaution à prendre; on doit également l'employer pour les fortes poutres de ché-

ne : il faut scier la piece dans toute sa longueur par le milieu , & en retourner les deux parties de maniere que ce qui étoit au centre se trouve à l'extérieur. Trois liens de fer les assujettiront & l'on pourra les employer ainsi , avec certitude qu'une poutre qui aura subi ces procédés , durera autant que le bâtiment. Si je n'en avois pas l'expérience , je n'en parlerois pas aussi affirmativement ; mais j'ai vu dans les Provinces méridionales , en Auvergne , entr'autres , des châteaux dont toutes les poutres & sablières sont de sapin ; & ces bois employés dès l'autre siècle , se trouvent aussi sains qu'au moment où ils ont été mis en œuvre , avec l'avantage de ne pas tant charger les murs , d'être moins chers & de se nourrir par l'enduit du plâtre & du mortier.

Au moment présent , je crois cette indication utile , l'espèce du chêne devient très-rare ; ce que les bâtimens en épargneront tournera au profit de la Marine , & le Gouvernement aura plus de tems pour rétablir les bois du Royaume , dont le dépérissement sollicite les secours les plus prompts & les plus éclairés.

REYNAUD DE LA GRELAYE , *ancien Inspecteur-général des bois de Corse.*

Une personne respectable vient de nous faire part d'un phénomène digne de remarque , observé à Moucheux dans le Ponthieu.

La nuit du 6 au 7 de ce mois ( Février ) environ une heure du matin , le bruit courut qu'un vaisseau avoit fait naufrage par un terrible coup de vent du nord-ouest. Tous les habitans , femmes , filles & enfans , au nombre de 80 personnes , du hameau du Moucheux ; furent sur pied & coururent à la côte pour y ramasser les épaves & débris naufragés ; ils y trouverent différentes carcasses de navires. Mais désespérant de rencontrer

des marchandises, parce qu'alors les vents étoient au sud-ouest, ils se décidèrent à revenir chez eux. Lorsqu'ils furent sur une de ces montagnes de sable qui sont dans la garenne, & qui s'élevent d'environ trois mille pieds vers l'atmosphère, un nuage noir comme l'encre parut tout-à-coup au sud-ouest, & environ six minutes après un éclair sortant du nord-ouest, traversant jusqu'au sud-ouest, laissa après lui une odeur empoisonnée, approchant de celle du soufre. Dans le moment un furieux coup de tonnerre se fit entendre; & il tomba une pluie mêlée de grêle, qui laissa sur les habits des paysans un feu qui dura environ 30 minutes, & qui, semblable à du charbon qu'on allume, étinceloit, mais ne brûloit pas les vêtements. Il est à remarquer que ces habitans, lors de l'éclair, ont senti dans leurs membres l'effet de la commotion, ou plutôt la sensation que produit la chaîne électrisée.

Ce n'est point pour remplir d'une inutile annonce un espace vuide, que nous prévenons le Public, qu'on vient de mettre en vente, à l'hôtel de Thou, rue des Poitevins, le Troisième Voyage de Cook, traduit par M. Demeunier. Cet ouvrage, si important pour les sciences, pour le commerce, pour l'histoire du globe & pour la connoissance de l'homme, doit consoler de cet océan de livres, qui nous submergent dans des flots de dissertations, d'amplifications, d'éloges, de compilations, de décisions déclamatoires, de redites ampoulées, de phrases & de riens tournés avec recherche. Ici du moins l'on peut apprendre quelque chose.

La nation illustre qui a produit le Capitaine

Cook devoit s'honorer d'en publier les découvertes avec magnificence , & d'en dévorer la lecture. Malgré le prix de ce Voyage (cinq guinées) il a bientôt doublé de valeur , & cinq éditions consécutives en moins d'un an ont suffisamment prouvé l'estime réfléchie des Anglois. Heureusement le Libraire François qui s'est chargé de ce précieux recueil étoit capable d'en sentir le mérite , & d'efforts pour le publier dans sa perfection. Il a été également bien servi par le Traducteur qui a surmonté les plus grandes difficultés , & par les Artistes chargés des planches , aussi belles que celles de l'original Anglois. L'introduction à ce Voyage a été regardée en Angleterre comme un morceau supérieur : il l'est en effet par l'ordre , par la clarté , par l'exactitude. Le Voyage lui-même , dont les deux premiers volumes sont de la main du Capitaine Cook , & le troisieme du Capitaine King , contient une foule de rectifications des deux précédens , une précision encore plus grande dans les observations nautiques , la connoissance de nouveaux peuples , de nouvelles îles de la côte Occidentale d'Amérique , presque inconnue jusqu'à nous ; des recherches de toutes especes , & toujours la même audace , la même patience , le même talent de cet infatigable Navigateur , dont la mort seule rendroit à jamais ce Recueil digne d'être lu. Pour en faciliter l'acquisition , & pour préserver le public de toutes les infâmes rapsodies que les pirates de la Suisse , des Provinces & d'ailleurs se préparent à publier sous le titre de *Troisieme Voyage de Cook*, l'Éditeur en a fait trois éditions , l'une in-4°. en cinq volumes , dont un de planches & cartes , au nombre de 87 , au prix de 108 liv. ; la seconde in-8°. en 8 vol. gros caractere , 32 liv. ; la troisieme in-8°. petit caractere , 24 liv. Il paroît actuellement trois vo-

lumes de l'in-4<sup>o</sup>, six volumes de l'un des in-8<sup>o</sup>, & trois de l'in-8<sup>o</sup>. petit caractère.

Il existe à 5 quarts de lieu d'Etampes, dans la terre de M. le Comte de Bierville, une source minérale, dont les eaux ont été examinées & analysées par la Société Royale de Médecine, qui les a jugées convenables dans le traitement des maladies de l'estomac, de l'ictère, des fièvres intermittentes, des obstructions, & de plusieurs autres maladies, pour lesquelles MM. les gens de l'Art conseillent l'usage des eaux ferrugineuses.

Cette source, dont le bassin est très-bien entretenu, est située dans un vallon agréable, où se trouve une belle prairie, arrosée par la rivière de Juine.

Les eaux de Bierville seront distribuées à Paris, au Bureau général des eaux minérales, rue Plâtrière.

## PROVINCES UNIES.

LA HAYE, le 20 Février.

Le projet de publication, relatif aux derniers tumultes, & présenté aux Etats de Hollande par le Stathouder, a eu le sort de toutes les démarches, de toutes les apologies, de tous les récits de ce Prince. S'il s'étoit tu, on l'eût accusé de connivence : il a parlé, & il a tort encore. Les villes avoient pris ce projet *ad referendum*, & sont disposées, au moins les plus enflammées, à s'y refuser. Schiedam ne s'est pas contentée de fa

négative; elle a proposé aux Etats des recherches & des poursuites contre les instigateurs de cette publication. Le Gazetteur d'Amsterdam interprete avec la candeur ordinaire cette singularité. Il attribue le refus des villes au *ton législateur de S. A., égarée par des conseillers ambitieux & turbulens.* Heureusement les affaires extérieures se présentent aujourd'hui sous un aspect plus doux : où la guerre nous auroit-elle conduits avec de pareilles dispositions à la concorde?

Selon la même gazette d'Amsterdam, la maison Proli, Brokens & van Eupen d'Anvers, a suspendu ses paiemens. Cette maison est fortement intéressée dans la Compagnie des Indes de Trieste: au reste, on a en ce moment des exemples si inouis de la scandaleuse témérité des Feuilles publiques à annoncer les faillites des négocians les plus respectables qu'on doit se défier de ces avis.

Si nous rapportons l'historiette suivante, ce n'est assurément pas que nous ajoutions foi à de pareilles inepties; mais une compilation de bruits publics doit dire tout.

On rapporte qu'un Soldat Impérial étant entré dans une ferme des environs d'Aix-la-Chapelle, avoir fait main-basse sur toutes les provisions qu'il avoit trouvées à sa bienséance. Le lard lui avoit paru si délicieux qu'il en avoit mangé copieusement, Mais quelle fut la surprise des spectateurs, lorsqu'ils virent cet homme tomber à la renverse & expirer subitement. Ses camarades, accourus à cette nouvelle, accusoient déjà le Payfan de l'avoir empoisonné; l'Officier mandé

pour examiner l'affaire , ordonna qu'on fit à l'instant l'ouverture du corps & qu'on cherchât s'il y avoit des traces de poison. Mais la patience & l'innocence du Payfan ne tarderent pas à être reconnues , à la découverte d'environ dix livres de lard encore non digéré , qu'on trouva dans l'estomac & les entrailles de ce misérable qui en avoit été suffoqué.

## P A Y S - B A S .

*DE BRUXELLES , le 23 Février.*

Quelques Feuilles publiques ont imprimé sérieusement que le Duc de Courlande ayant vendu l'héritage de son Duché à l'Impératrice de Russie , l'avoit revendu une seconde fois au Roi de Prusse. Exposer une pareille sottise , c'est en faire sentir toute l'impertinence.

Il est passé par Aix la Chapelle une garde ; composée de 21 hommes & d'un sergent , qui ont ensemble déserté de Maastricht : ils ont refusé de prendre parti dans les troupes Impériales , & ont poursuivi leur route vers Cologne. On attend le 7 dans la même ville 1608 hommes des troupes de l'Empereur , qui y resteront pendant quelque temps , pour couvrir l'artillerie qui doit passer incessamment , & la mettre à l'abri des surprises que pourroit faire la garnison de Maastricht.

Le Gouvernement de Liege , à ce qu'on rapporte , vient de défendre la représentation du *Mariage de Figaro* , & l'on écrit de Louvain un trait à retenir à l'occasion de la même piece.

Dans une ville d'Allemagne où la Police a autorité une Farce indécente, un jour de grande fête, sous prétexte que les Comédiens devoient vivre, les filles publiques qui sentoient le même besoin, ont demandé la permission de s'annoncer publiquement même les jours de fête, parce qu'il falloit vivre ces jours là comme les autres. Cette demande leur a été refusée, mais elle n'a pas laissé cependant de produire un bon effet, ayant fait comprendre l'abus d'autorité qui l'avoit précédé.

Toutes les Feuilles publiques répètent l'anecdote suivante, répétition qui n'en constate point la certitude.

« Les derniers avis des Canaries contiennent un fait très-singulier, & sur lequel l'on n'est pas encore entièrement éclairci. Il arriva dernièrement dans une de ces Isles, un Navire sous pavillon inconnu, qui y débarqua environ 40 personnes, tant hommes que femmes, & qui, après ce débarquement, remit sur le champ à la voile, sans communiquer avec qui que ce soit. Les gens mis à terre ressembloient plutôt à des Sauvages qu'à aucune nation connue : On leur parla en différentes langues; mais ils parurent n'en entendre aucune. Le Gouverneur leur ayant fait donner à manger, ils se jetèrent sur ces alimens en affamés. Enfin cet Officier, soit qu'il craignit l'effet d'une pareille visite, ou la foiblesse de la garnison & la mine que ces nouveaux venus lui parurent faire d'agir hostilement, soit qu'il soupçonnât qu'ils étoient attaqués de la peste, eut la barbarie de les faire tuer tous à coup de fusil. Le débarquement & la fin cruelle de ces malheureux sont des faits constatés; mais les circonstances se rapportent trop confusément pour ne pas attendre la confirmation ».

Le premier de ce mois, le Régiment de Teutschmeister est arrivé à Cologne, & a pris les quartiers dans la ville & aux environs.

Le 2, l'artillerie & les bagages du Régiment de Latterman sont arrivés dans cette ville. Le Régiment est attendu d'un jour à l'autre.

L'Empereur, à ce qu'on dit, a nommé l'Abbé de Diesbach, de Fribourg en Suisse, & ci-devant Jésuite, Gouverneur de l'Archiduc François.

Les Chevaliers de Malthe, qui possèdent à Munich la belle église qui avoit appartenu aux Jésuites, ont voulu abolir tous les usages de ladite église, entr'autres les prières de quarante heures qui se célèbrent pendant le carnaval. S. A. leur a expressément enjoint de ne faire aucun changement, & a déclaré qu'elle-même se proposoit d'assister à la procession solennelle qui se fait lesdits jours de carnaval.

Il court une relation assez suspecte du complot contre le Prince Adam Czartoriskie en attendant que l'on soit mieux instruit, nous allons rendre compte de ces premiers rapports.

Le 16 du courant, le Sr. Ryx, premier Valet de chambre du Roi, fut arrêté sur une accusation grave & très-extraordinaire. Comme elle impliquoit aussi M. Komarzewski. Général Major, Aide de Camp général de S. M., il a demandé les arrêts de son propre mouvement. Cependant comme l'ajournement décerné depuis ne contenoit point d'inculpation directe à la charge de ce Général, mais avoit seulement pour but des éclair-

ciffemens requis de sa part, le Roi a fait lever les arrêts de M. Komarzewski ; il n'est pas à douter que la procédure juridique ne mette le Public à même de juger avec certitude de toute cette affaire, & ne confirme la probité de ce Général, universellement reconnue. L'accusation concerne une trame contre le Prince Adam Czartorysky, Général de Podolie. La dénonciation en a été faite de la part d'une femme, connue ici pour avoir ébruité diverses fois des avis de ce genre, par des vues d'intérêt & dans l'espoir d'une récompense.

Le jugement de cette affaire a commencé le 24 du courant. Les séances de ce jugement se tiennent publiquement & régulièrement : les Juges sont au nombre de dix, & tous des dignitaires.

*Cause extraite du Journal des causes célèbres [1].*

*Jeunes Gens condamnés depuis peu à être rompus.*

Quoique nous ayons annoncé dans les tems le supplice de ces jeunes Gens, nous croyons qu'on lira avec intérêt les détails de leur Procès que M. Des Effarts a inséré dans le volume du Journal des Causes célèbres du 1er. Janvier dernier. Nous avons dit plusieurs fois [ observe M. Des Effarts ] que la chaîne des vices touche à celle des crimes ; qu'on commence d'abord par se livrer à la corruption, & qu'ensuite l'on franchit presque sans s'en appercevoir, la barrière qui sépare la débauche des forfaits. L'histoire récente des jeunes gens dont nous allons rapporter le supplice, fournit une nouvelle preuve de cette affligeante vérité.

---

[1] On souscrit en tout tems pour le Journal des Causes célèbres, chez M. Deseffarts, Avocat, rue Dauphine, Hôtel de Mouy, chez Méricot le jeune, Libraire, & Quai des Augustins. Prix, 18 liv. pour Paris, & 24 liv. pour la Province.

Ces deux jeunes gens , dont l'un s'appelloit D\*\*\* , & l'autre de F\*\*\* , étoient nés de parents honnêtes , qui n'avoient rien négligé pour leur donner une bonne éducation ; mais l'on assure que tous deux avoient , dès leur plus tendre jeunesse , un penchant décidé pour le vice. Au lieu de profiter des soins qu'on prenoit pour les instruire , ils ne s'occupoient que de plaisirs & d'amusemens. Avec des goûts aussi prématurés pour la dissipation , & une haine aussi forte pour le travail , il n'est pas étonnant qu'ils n'aient retiré aucun fruit de leur éducation. Parvenus à l'âge où l'on choisit un état , ils prirent celui des armes ; mais bientôt leurs dérèglemens leur méritèrent des punitions humiliantes. Ils étoient , depuis quelque tems , prisonniers à l'Abbaye , lorsqu'ils donnerent une première preuve de révolte. Transférés de cette prison dans celle de la Conciergerie , ils touchoient au moment où l'on alloit prononcer sur leur sort. Voulant prévenir ce jugement , ils formèrent le complot de forcer les prisons & de prendre la fuite. Pour réussir , ils parvinrent à se procurer des pistolets , de la poudre & des balles. Dans la crainte de n'être pas assez forts pour triompher des obstacles qu'ils rencontreroient , ils séduisirent un malheureux soldat qui étoit prisonnier avec eux. Cet infortuné entra dans leur complot , & promit d'exécuter aveuglément ce qu'ils lui prescriroient.

Le 28 Septembre , vers les neuf heures du soir , fut l'instant choisi pour l'exécution du funeste projet , les trois prisonniers se présentèrent , les armes à la main , & demandèrent aux guichetiers de leur ouvrir les portes de la prison. Ces derniers s'étant mis en devoir de les désarmer , & s'avançant pour les saisir , un d'eux fut tué d'un coup de pistolet , & l'autre fut dangereusement blessé : dans la mêlée , le soldat reçut lui même un coup de feu ,

Les révoltés voyant qu'ils ne pouvoient réussir à se procurer la liberté, rentrèrent dans leur chambre, bien résolus de s'y défendre; mais on les força de se rendre avec le secours d'une pompe, dont on dirigea l'eau dans la chambre où ils étoient. On les chargea alors de chaînes, & on les mit dans l'impuissance d'abuser de leurs forces, ni contre les autres, ni contre eux-mêmes. Leur crime n'étant que trop certain, l'instruction de leur procès ne fut pas longue. Le Bailliage du Palais, par Sentence du 1<sup>er</sup> Octobre 1784, les condamna à être rompus. Sur l'appel, la Chambre des Vacances confirma cette Sentence par Arrêt du 4 du même mois. Le lendemain, les trois coupables furent conduits au supplice. En sortant de la Conciergerie, on remarqua que D\*\*\* avoit l'air consterné, abattu & effrayé; que de F\*\*\* avoit l'air calme, le visage serein, & la contenance la plus assurée: le soldat, qui avoit été blessé, étoit presque mourant. Une multitude innombrable de gens, de tous les états, s'étoit placée dans les rues où le cortège sinistre devoit passer. On observa que les trois coupables conservoient le même caractère qu'ils avoient montré en montant dans la charrette. Tous les spectateurs furent frappés de l'insouciance & du courage que de F\*\*\* annonçoit. Il promenoit en effet, avec la plus grande tranquillité, ses regards sur la foule qui l'entouroit. Sa figure n'étoit animée qu'autant qu'il falloit pour en faire ressortir davantage la beauté des traits, & l'on eût dit que son ame n'étoit agitée par aucune crainte: cependant l'on assure qu'en arrivant sur la place de Greve, il éprouva un frémissement général dans tout son corps, en apercevant les instrumens de son supplice; mais un instant après il se remit, & descendit de la charrette avec ses complices pour aller à l'Hôtel-de-Ville. Il montra la même tranquillité & la même

assurance en montant à la Chambre du Conseil. Après quelques interrogatoires, on envoya chercher plusieurs personnes. Dans ce nombre, on vit paroître la Demoiselle \*\*\*, que de F\*\*\* avoit demandée. Lorsque ce dernier l'aperçut, il se tourna vers elle & lui dit, en la nommant avec le son de voix le plus touchant : *Je vous demande pardon de la peine que je vous cause ; mais il m'eût été affreux de perdre la vie sans vous revoir. Ses yeux se remplirent de larmes, & l'on apperçut, par les mouvemens de sa poitrine, combien son cœur étoit agité dans cet instant. Après avoir gardé le silence pendant quelques secondes, on le vit soulever ses mains chargées de chaînes, pour offrir à la Demoiselle \*\*\* une bague de diamans qu'il avoit au doigt. Acceptez, je vous prie, dit-il à la Demoiselle \*\*, cette dernière marque de mon attachement. Pendant cette scène déchirante, la Demoiselle \*\*\* fondeoit en larmes. Comme de F\*\*\* insistoit pour faire agréer sa bague, on lui représenta que ses biens ayant été confisqués, il ne pouvoit disposer d'aucun de ses effets. De F\*\*\* éleva alors la voix, & fit les reproches les plus vifs à D\*\*\*\*. C'est vous, lui dit-il, qui m'avez plongé dans l'abîme où je suis : . . . c'est vous qui m'avez empêché, après avoir échoué dans notre complot, de m'être soustrait à l'opprobre & à l'ignominie du supplice que je vais subir : . . . votre lâcheté est la cause de mon malheur..* Il finissoit à peine ces mots, qu'il reprit sa première tranquillité, & demanda qu'on le conduisit à la mort. En traversant la Salle du Conseil, il falloit qu'il passât devant la Demoiselle \*\*\*. Lorsqu'il fut près d'elle, il s'arrêta ; & jettant sur elle un regard long & plein de la plus vive tendresse, il lui dit, avec le son de voix le plus touchant : *Mademoiselle, vous connoissez mon pere, vous connoissez mes parens : . . . je les porte là [ en appuyant fortement sur son cœur ses deux mains liées ] ; . . .*

c'est mon plus cruel supplice ... Il s'inclina ensuite, en regardant toujours la Demoiselle \*\*\* , jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la porte de la Salle. Alors il se retourna avec un air fier, & adressant la parole à D\*\*\*. Il lui dit : *Vous m'avez appris à mal vivre, je vais vous apprendre à mourir : tâchez d'imiter mon exemple.* De F\*\*\* descendit de l'Hôtel-de-ville d'un pas ferme, & monta seul sur l'échafaud. Il ne voulut pas souffrir que l'exécuteur ôât ses habits ; il se déshabilla lui-même, & subit avec courage son supplice.

D\*\*\*, dont le caractère étoit aussi lâche que féroce, montra la plus grande pusillanimité. On fut obligé de le traîner à l'échafaud ; il pleuroit à chaudes larmes, & faisoit retentir l'air de ses gémissemens. Comme il étoit plus coupable que ses deux complices, il fut mis vivant sur la roue où il devoit expirer.

Cette affreuse histoire prouve que les jeunes gens ne peuvent trop prendre garde aux liaisons qu'ils forment. D'après le caractère que de F\*\*\* a montré, c'eût peut-être été un brave homme, si le vice & la débauche n'eussent pas corrompu son ame. Ainsi souvent tel homme qui auroit parcouru une carrière honorable, termine ses jours dans l'opprobre, lorsqu'il n'a pas assez de force pour résister à des conseils perfides, & que, se livrant à l'attrait du vice, il s'abandonne à la corruption. L'exemple effrayant des jeunes gens dont nous venons de rapporter le supplice, devoit être sans cesse présent à l'imagination de ceux qui entrent dans le monde : ce seroit pour eux un spectre menaçant qui leur montreroit les dangers qui accompagnent la débauche ; & si l'amour de la vertu & des choses honnêtes ne les arrêtoient pas, la crainte de l'ignominie & du supplice les intimideroit.

---

ERRATA pour le dernier No. Art. Versailles  
de Arthur Dillon, lisez Arthur de Dillon.





